Digitized by Google

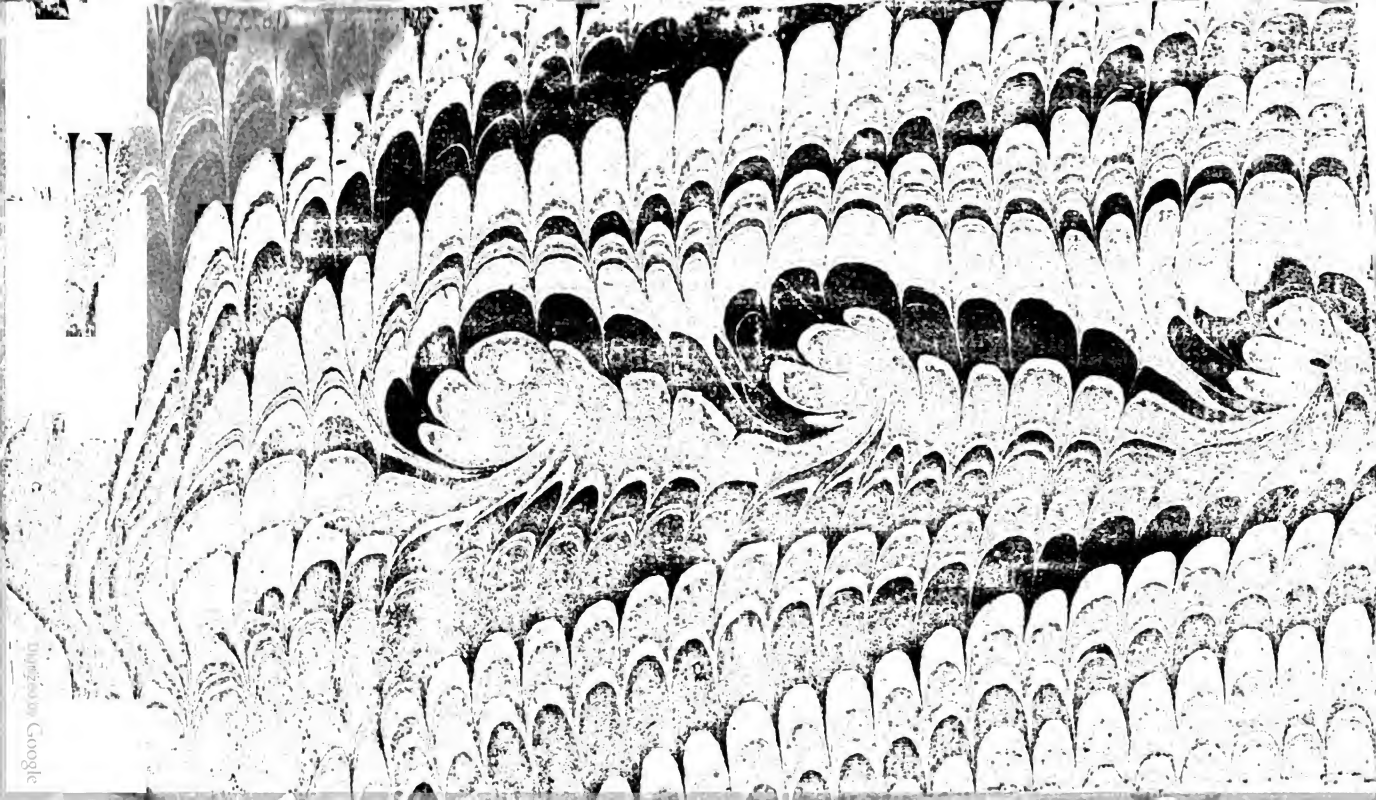

IF 157/16

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
DES
DAUPHINS.

TOME SECOND.

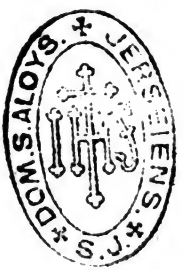

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
DES DAUPHINS
DE VIENNOIS, D'AUVERGNE ET DE FRANCE.

Ouvrage posthume

De feu M. LE QUIEN DE LA NEUFVILLE, Chevalier de l'Ordre de Christ de la premiere Classe, & Membre de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris.

Mis au jour par M. LE QUIEN DE LA NEUFVILLE, *petit fils de l'Auteur, Chevalier de l'Ordre Royal-Militaire de Saint Louis, Capitaine au Régiment Etranger Cavalerie de Monseigneur* LE DAUPHIN.

Augmenté par un Homme de Lettres de l'Histoire de Louis IX du nom XXV Dauphin de France.

TOME SECOND.

ÉCOLE S... E.T.J.

A PARIS,

Chez G. DESPREZ, Imprimeur ordinaire du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques.

M. DCC. LX.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

Des Articles contenus dans le Tome second de l'Hiſtoire des Dauphins.

TROISIEME PARTIE.

DAUPHINS ISSUS DE LA TIGE ROYALE DE FRANCE.

page 1

CHARLES premier, Dauphin I, 3
CHARLES II, Dauphin II 40
CHARLES III, Dauphin III, 49
CHARLES IV, Dauphin IV, 50
LOUIS I, Dauphin V, 51
JEAN I, Dauphin VI, 68
CHARLES V, Dauphin VII, 73
LOUIS II, Dauphin VIII, 103
JOACHIM I, Dauphin IX, 144
CHARLES VI, Dauphin X, 146

Digitized by Google

CHARLES ORLAND VII, Dauphin XI, 158

CHARLES VIII, Daupin XII, } 160
FRANÇOIS I, Dauphin XIII, }

Deux Princes fils du Roi Louis XII, Dauphins XIV & XV, 163

FRANÇOIS II, Dauphin XVI, 168

HENRI I, Dauphin XVII, 217

FRANÇOIS III, Roi d'*Angleterre*, *d'Ecosse & d'Irlande*, Dauphin XVIII, 261

LOUIS III, Dauphin I, de la branche Royale de *Bourbon*, Dauphin XIX, 275

LOUIS IV, Dauphin XX, 301

LOUIS V, Dauphin XXI, 307

LOUIS VI, Dauphin XXII, 330

LOUIS VII, Dauphin XXIII, 355

LOUIS VIII, Dauphin XXIV, 357

LOUIS IX, Dauphin XXV, 362

PIECES JUSTIFICATIVES.

TRAITÉ entre Philippe de Valois, Roi de France & Humbert, Dauphin de Viennois, au sujet de la donation du Dauphiné, &c. 371

Digitized by Google

CONFIRMATION du dernier Acte de transport des Etats du Dauphin en faveur de Charles, fils aîné du Duc de Normandie, &c. 408

CONTRAT de mariage entre le Dauphin Charles, fils aîné de Jean, Duc de Normandie, & Jeanne Bourbon, fille de Pierre, Duc de Bourbon. 415

TABLE générale des Matieres contenues dans les deux Volumes de l'Hiſtoire des Dauphins, 424

Fin de la Table des Articles contenus dans ce Tome ſecond.

Digitized by Google

ERRATA pour le Tome ſecond.

PAge 3, *ligne pénultieme*, Innocent VI, *liſez* Clement VI.
P. 95, *l.* 7, diſerte, *liſez* diſette.
P. 99, *l.* 9, alia, *liſez* alla.
P. 132, *l.* 19, Charles VIII, *liſez* Charles VII.
P. 175, *l.* 2, Salve, *liſez* Selve, & *l.* 18, Leonore, *liſez* Eleonore.
P. 214, *l.* 23, noblierent, *liſez* n'oublierent.

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES DAUPHINS

TROISIEME PARTIE.

Contenant les Dauphins issus de la Tige Royale de France.

AVANT que de parcourir l'ordre & la descendance des Dauphins de la Maison Royale de France, il me paroît nécessaire de marquer la situation de ce Royaume, suivant la méthode qui s'est observée dès le commencement de cet ouvrage.

La France est bornée au septentrion par les Pays-Bas, par l'Allemagne & par les Suisses ; à l'orient

Digitized by Google

elle a la Savoye & la mer Méditerranée ; au midi les Monts-Pyrenées la ſéparent de l'Eſpagne, & l'ocean la borne du côté du couchant. Enfin elle ſe trouve entre le quinzieme & le vingt-neuvieme degré de longitude, & entre le quarante & unieme & le cinquante-deuxieme degré de latitude. Le Royaume de France eſt le plus grand & le plus ancien de tous les Royaumes de l'Europe. Il ſubſiſte depuis l'an 419, c'eſt-à-dire depuis plus de douze ſiecles. Les Rois qui le gouvernent portent le titre de *Rois Très-Chrétiens*, & les Princes leurs fils aînés portent celui de *Dauphins*.

J'ai déja fait voir que le Prince *Charles*, fils aîné de *Jean* Duc de Normandie, & petit-fils de *Philippe de Valois*, avoit pris poſſeſſion du Dauphiné, dans la cérémonie qui en fut faite à Lyon en 1349. Et comme ce Prince eſt le premier Dauphin que nous ayons eu en France, je me ſuis pro-

Digitized by Google

posé d'écrire son Histoire, & celle des Princes ses successeurs, dans le même ordre que je viens d'observer à l'égard des anciens Dauphins de Viennois & des Dauphins d'Auvergne. Il s'agit de rassembler dans un ordre chronologique ce que ces jeunes Princes ont fait de glorieux & de remarquable pendant qu'ils ont porté le titre & la qualité de Dauphin, c'est-à-dire, avant qu'ils fussent parvenus à la Couronne.

CHARLES PREMIER.
Dauphin I.

CHARLES vint au monde le 21 Janvier 1337. A peine avoit-il douze ans qu'il fut déclaré Dauphin. Vers l'an 1349 il épousa *Jeanne de Bourbon*, fille de *Pierre I* Duc de Bourbon, sur la dispense que lui en donna le Pape *Innocent VI*. *Charles* son fils aîné porta le nom de Dauphin; 1337. 1349. *Froissart, vol. 1. ch.* 328.

Louis ſon frere fut Duc d'Orleans ayeul de *Louis XII* & de *François I.* Le Roi *Jean*, pere du Dauphin étant parvenu à la Couronne *depuis* la mort de *Philippe de Valois* ſon pere, donna à ſon fils la jouiſſance réelle du Dauphiné, avec le Duché de Normandie; & dans la cérémonie de ſon Sacre à
1350. Reims, il le fit Chevalier.

La premiere choſe que le Roi voulut faire au nom du Dauphin, & au commencement du Gouvernement de ce jeune Prince, fut de convoquer à Vienne les Etats de la Province: cet uſage y fut introduit avec la nouvelle domination.

Vers ce temps-là, *Charles le Mauvais* Roi de Navarre & gen-
1351. dre du Roi, fit aſſaſſiner à l'Aigle en Normandie, *Charles* d'Eſpagne petit-fils *de Blanche* de France, l'une des filles de *Saint Louis*, & Connétable de France.
Du Tillet. Dupleix. Après cette indigne action, le Navarrois crut devoir paſſer dans ſes

Etats ; mais sa retraite, loin de calmer l'esprit du Roi, le lui rendit si odieux, que si les Reines & le Dauphin n'eussent pas vivement sollicité S. M. de lui pardonner, cette affaire auroit pu avoir de mauvaises suites pour le Navarrois. Au reste, la réunion fut solemnelle, s'étant faite dans la Chambre du Parlement, où le Cardinal *de Boulogne* avoit ordre de lui faire sentir qu'il ne devoit son pardon & le retour des bonnes graces du Roi, qu'à la médiation des Reines & à celle du Dauphin, qui tous trois étoient présens à cette action. *Froissart, vol. 1. ch. 154.*

Le Dauphin confirma ensuite le Traité de paix fait entre *Amé* Comte de Savoye & le Dauphin *Humbert*, par lequel on étoit convenu que le Roi, ni le Dauphin, ni leurs Successeurs, ne pourroient acquerir aucune terre en Savoye, & que le Comte, réciproque-

ment, ne feroit pas d'acquiſition en Dauphiné.

1352. Cependant l'année ſuivante les Officiers du Comte & ceux du nouveau Dauphin en vinrent aux dernieres extrémités concernant le droit qu'ils prétendoient avoir les uns & les autres, de faire des actes de juſtice dans l'Abbaye d'Ambronay, & dans celle du château de Varey. Le Comte qui avoit un ſi grand intérêt de ne ſe plus brouiller avec le Dauphin, depuis que le Dauphiné appartenoit à un Prince François, envoya dans cette Province le Comte de *Genève*, avec ordre de remédier promptement à ce nouvel incident. Mais pour le faire avec plus de ſûreté de part & d'autre, ces deux Princes ſe propoſèrent de faire les échanges dont *Guillaume de la Beaume* avoit fait l'ouverture à Paris en 1349. Cette affaire étoit ſur le point d'être con-

ſommée, lorſque les Dauphinois vinrent faire le dégât dans les terres du Comte *de Bugey*. Le Comte *de Savoye* ſurpris de cette nouvelle irruption, ſe mit en état d'uſer de repréſailles ſur les terres du Dauphin : mais ſur l'aſſurance que le Bailly de Mâcon vint lui donner de la part du Roi, qu'on répareroit les déſordres que les Dauphinois avoient faits, le Comte ne pouſſa pas plus loin ſon reſſentiment ; & même il licentia les troupes qu'à ce ſujet il avoit déja miſes ſur pied.

Comme les troupes qu'on avoit levées en Bourgogne reprenoient le chemin de leur pays, elles furent chargées par un détachement que fit le Lieutenant Général du Dauphin en Faucigny, pays de ſa dépendance. Il n'en fallut pas davantage pour rompre toutes les meſures qui devoient mener à la paix, & qui rallumèrent la guerre.

Avant que de la commencer,

le Comte, pour n'avoir rien à ſe reprocher, porta ſes plaintes au Roi ſur ce qui s'étoit paſſé, & lui en demanda juſtice. Mais dans la ſuite on parla d'accommodement & du mariage du Comte *de Savoye* avec *Bonne de Bourbon*, fille *de Pierre* Duc *de Bourbon* & *d'Iſabelle de Valois*; ce mariage ſe fit à Paris par les Députés de ces deux Princes dont ils avoient les procurations.

1356. Cependant le Roi de Navarre toujours turbulent & inquiet, pratiqua de nouvelles factions avec *Edouard III* Roi d'Angleterre. Cette derniere manœuvre ayant été découverte, le Roi alla ſi ſecrettement à Rouen, qu'il y ſurprit le Navarrois, le fit conduire priſonnier à la Tour de Louvre, & fit couper la tête au Comte *d'Harcour*, à *Graville*, à *Maubué* & à *Doublet*, les quatre plus zélés partiſans de ce Prince.

Les déſordres que cette faction

avoit cauſés en France, y attirèrent les Anglois. Le Prince *de Galles* ſurnommé *le Noir*, fils *d'Edouard*, vint ravager le Quercy, l'Auvergne, le Limoſin & le Berry, d'où il partit pour aller faire de pareils dégâts en Anjou, en Touraine & en Poitou. A cette nouvelle, le Roi précipita ſa marche, & joignit le Prince Anglois à quelques lieues de Poitiers. L'inégalité des deux armées faiſant appréhender à ce dernier de ſuccomber dans le combat qu'il ne pouvoit éviter que par un accommodement, l'Anglois fit porter parole au Roi par le Cardinal *de Périgord*, Légat du Pape, que de ſept ans il ne porteroit les armes contre la France; qu'il ſe retireroit par le chemin qui lui ſeroit preſcrit, & qu'il rendroit le butin, les Places & les priſonniers qu'il avoit faits. Mais le Roi rejetta cette offre, à moins que le Prince même & cent de ſes Chevaliers

Digitized by Google

ne se rendissent à discrétion. Comme ces conditions semblèrent trop dures à l'Anglois, les deux armées se disposerent à une action le 19 de Septembre 1356.

L'Anglois qui n'avoit que douze mille hommes se prévalut de l'avantage du terrein où il avoit formé son camp, entre Beauvoir & l'Abbaye de Noailles. C'est une colline de deux mille pas de long, environnée de trois côtés par des haies vives & fort épaisses, & sur le devant elle a un chemin étroit & assez profond, bordé aussi de haies, & qui séparoit les deux armées. Le gros de l'armée ennemie occupoit le centre de la colline; les Archers bordoient la haie du chemin qui étoit à la tête du camp, & la cavalerie étoit postée sur les aîles, où il avoit mis encore ses chariots pour servir de nouvelle défense, de crainte que les François ne fissent quelque trouée, & qu'ils ne pénétrassent

Froissart, vol. 1. ch. 160, 161, 162 & 164.

dans le camp. Enfin l'Anglois avoit garni de cavalerie une colline qui étoit à ſa gauche pour charger les François en flanc dans le temps qu'ils marcheroient à l'attaque.

Un poſte ſi avantageux ne pouvant être forcé qu'avec beaucoup de peine & qu'avec une grande perte de gens, la plus part des principaux Officiers repréſentèrent au Roi les difficultés de réuſſir dans cette affaire, & même le danger qu'il y avoit d'y ſuccomber. Ainſi ils lui propoſèrent de ne point combattre, & de ſe contenter de couper les vivres aux ennemis, qu'on auroit infailliblement affamés dans le poſte qu'ils avoient choiſi : mais le Roi étoit trop outré pour goûter un ſi ſage conſeil. L'armée de ce Prince étoit preſque toute compoſée de cavalerie, ce qui l'obligea de faire mettre pied à terre à ſa gendarmerie, le pays étant couvert de vignes & de

buiſſons. Il réſerva ſeulement trois cens chevaux d'élite qui devoient donner les premiers, & ſa cavalerie Allemande en cas qu'il fallût les ſoutenir. Les Maréchaux de France qui avoient ſuivi le Roi, devoient commander toutes ces troupes. Le reſte de l'armée étoit partagé en trois corps; le Duc *d'Orléans*, frere du Roi, étoit à la tête du premier; le Dauphin, les Princes *Louis* & *Jean* ſes deux freres étoient à celle du ſecond. Le Roi voulut commander le troiſieme corps; il étoit ſuivi de *Philippe* ſon quatrieme fils, du Duc *de Bourbon*, du Connétable *Gautier de Brienne*, de plus de ſix-vingt Seigneurs, tant Ducs que Comtes. *Jean de Clermont* & *Arnoud d'Andreham* Maréchaux de France, commandoient trois cens cavaliers, ſoutenus par la cavalerie Allemande.

La Gendarmerie commença par attaquer le chemin que les An-

Digitized by Google

glois avoient mis à la tête de leur camp ; mais elle fut ſi vivement reçue par les Archers Anglois, qu'ils la renverſèrent ſur le corps de troupes que commandoit le Duc *d'Orléans*. Ce déſordre en cauſa un pareil dans le corps à la tête duquel le Dauphin s'étoit mis. La cavalerie Angloiſe le chargea en flanc avec tant de vigueur & avec tant de ſuccès, que la plûpart de ceux qui compoſoient ces deux corps, lâchèrent pied, & prirent la fuite. *Edouard*, qui du haut de la colline où il s'étoit poſté, voyoit la déroute de l'armée Françoiſe, en deſcendit, ſortit de ſon camp, & alla attaquer le corps que le Roi commandoit. La réſiſtance qu'il trouva, & le monde qu'il perdit en fort peu de temps, ſuſpendirent l'eſpérance de la victoire qu'il regardoit comme certaine. Les François, en cette ſanglante occaſion, firent tout ce qu'on pouvoit attendre

d'eux, & à l'exemple du Roi combattirent avec une valeur étonnante. Ce Prince avoit endoſſé une cuiraſſe parſemée de fleurs-de-lys, & la hache à la main, ſe trouvoit partout, & couroit où le danger étoit le plus grand. Des trois Princes ſes enfans, il n'y eut que *Philippe* qui ne voulut point le quitter. Comme le péril étoit évident, & que la perte de la bataille étoit inévitable, les Gouverneurs des deux autres Princes ſes freres les arrachèrent du combat, mais *Philippe* refuſa de les ſuivre; de ſorte qu'ils emmenèrent *Jean* & *Louis*, malgré la réſiſtance qu'ils firent de ſe retirer avant la fin de l'action.

On peut dire que ſans cette prévoyance qui ſauva la vie, ou du moins la liberté de ces deux Princes, la déſolation de la France ſeroit devenue extrême. Cependant le Roi fut accablé de toutes parts; ſes plus fidéles ſerviteurs ne com-

Digitized by Google

battirent plus que pour ſauver leur maître, & pour garantir le jeune *Philippe* du riſque qu'ils couroient l'un & l'autre d'y périr. Mais enfin le Roi étant hors d'haleine, & le Prince ſon fils dangereuſement bleſſé, il fallut céder à la force ; & en cet état le Roi obligea *Philippe* de rendre ſon épée, ce qu'il n'auroit pas fait ſi le Roi ſon pere ne le lui eût commandé. La valeur & la conduite de ce jeune Prince dans cette bataille, lui méritèrent le ſurnom de *Hardi*.

Denis de Morebecque Chevalier de Saint Omer en Artois, & qui avoit été obligé de ſortir du Royaume pour quelques affaires perſonnelles, fut celui entre les mains de qui le Roi ſe voulut rendre : *Philippe* fut fait priſonnier avec lui. Les autres priſonniers ſe nommoient *Jacques de Bourbon* Comte de la Marche, *Jean d'Artois* Comte d'Eu, *Charles d'Artois* Comte de Longueville, *Jean*

Digitized by Google

de Melun Comte de Tancarville, *Jean* ſon fils aîné, *Simon* Comte *de Dammartin*, & quinze autres Comtes.

Pierre Duc de Bourbon, *Robert de Duras*, *Gauthier de Brienne* Duc d'Athenes Connétable, *Jean de Clermont* Maréchal de France, *Godefroy de Charny* qui portoit l'Oriflamme, (c'eſt un Gonfanon fait d'étoffe de ſoie couleur de feu parſemée de flammes d'or, & par le bas coupée en languettes :) *Guillaume de Bar*, *Renaud* Evêque de Chalons, *Aymard de la Rochefoucaud*, *Urſé-Jean de Sancerre*, *Laval*, *Crillon*, *la Fayette* & *du Terrail* triſayeul du Chevalier *Bayard*, huit cens autres Gentilshommes ; & près de dix mille hommes tant Officiers que Soldats couvrirent le champ de bataille, & furent tués dans cette journée.

Froiſſart, vol. 1. ch. 170, 173, 179 & 180. Dès que le Dauphin *Charles* fut arrivé à Paris, il ne prit d'abord que le titre de Lieutenant, & con-

voqua les trois Etats pour le 15 Octobre afin de délibérer sur les moyens de pourvoir aux nécessités du Royaume & à la délivrance du Roi. Le succès de cette Assemblée ne répondit pas à l'attente ni aux intentions du Dauphin. La plupart de ceux qui la composoient, se trouverent partisans ou créatures du Roi de Navarre, & non content de traverser ceux qui vouloient donner des marques de leur affection & de leur fidélité, ils leur vouloient insinuer le desir du gouvernement Démocratique ou Populaire. Ils demandoient au Dauphin la destitution du Chancelier qui se nommoit *Pierre de la Foreſt* Archevêque de Rouen, celle de *Simon de Buſſy* Premier Président & de plusieurs autres Officiers qui avoient, disoient-ils, abusé de leur pouvoir dans l'administration de la Justice & des Finances. Ils demandoient aussi la liberté du Roi de Navarre, & la

Digitized by Google

création d'un nouveau Conſeil dont ils vouloient choiſir les ſujets. Et en cas que le Prince leur accordât toutes leurs demandes, ils ſe ſoumettoient de lui entretenir trente mille hommes, mais qu'ils vouloient payer par leurs mains.

Pendant le temps que le Dauphin demanda pour réflechir ſur toutes ces propoſitions, il raſſembla le plus qu'il lui fut poſſible & de gens fideles & d'argent ; il ſe concilia les cœurs des Gentilshommes par de petites libéralités qu'il leur fit, proportionnées à la ſituation des affaires de l'Etat, & il leur laiſſa de grandes eſpérances de les mieux récompenſer un jour. Les Pariſiens impatiens de ſçavoir les réſolutions de ce Prince, dont ils blâmoient hautement la lenteur, s'oublierent au point qu'ils prirent les armes, & ſous la conduite d'*Etienne Martel* Prévôt des Marchands, ils allerent inveſtir le Palais du Dauphin, s'aſſurerent de

Digitized by Google

ſa perſonne, caſſerent les anciens Officiers, en établirent de nouveaux, parmi leſquels l'hiſtoire fait mention de *Robert le Coq*, qu'elle donne pour un des principaux factieux. Ils tirerent de priſon le Roi de Navarre, le firent venir à Paris pour leur ſervir de Chef & de ſoutien, & pour lui faire oublier par leurs bons offices la dureté de ſa détention. Ce Prince politique & dangereux ſe prévalut de la favorable diſpoſition des Pariſiens, & pour captiver encore plus vivement leur affection, il parut en perſonne ſur un théatre qu'il avoit fait dreſſer dans le Pré aux Clercs près de l'Abbaye de S. Germain des Prez, & par des diſcours ſéditieuſement captieux, il tâcha de porter ces peuples à la révolte contre leur légitime Souverain.

Le Dauphin, de ſon côté, avoit un ſi grand intérêt de déſabuſer les Pariſiens, & de les ramener à lui,

qu'il ſe réſolut à ſon tour de leur parler en public. Et comme il étoit naturellement éloquent, il ſe tranſporta dans la grande place des Halles, & enſuite dans l'Egliſe de ſaint Jacques de l'Hôpital, où il harangua ſes peuples, leur fit connoître les malheurs où par leur déſobéiſſance ils ſe plongeroient eux-mêmes & tout le Royaume, s'ils continuoient de déférer aux promeſſes & aux conſeils du Roi de Navarre. Quoique les Pariſiens ſemblaſſent touchés des diſcours de ce jeune Prince, cependant ils ſe laiſſerent emporter au torrent des factieux, & forcerent le Dauphin à la reſtitution de toutes les Places qu'il avoit priſes ſur le Navarrois. Mais les Gouverneurs des Villes dont il s'agiſſoit, fermes dans la fidelité qu'ils devoient au Roi, refuſerent de rendre les Villes qu'on leur avoit confiées. Ce refus augmenta
1357. la rage & l'inſolence des Pariſiens: la pouſſerent ſi loin qu'ils eurent

la hardieſſe d'imputer ce refus au Dauphin, & d'entrer dans ſa chambre où ils poignarderent à ſes yeux *Jean de Conflans* & *Robert de Clermont* Maréchaux de France. A la vue de ce maſſacre le Dauphin leur demanda *s'ils en vouloient au Sang de France ;* le Prévôt des Marchands lui répondit que non, & pour le raſſurer il lui donna ſon chaperon mi-parti de rouge & de pers, que les ſéditieux avoient pris pour livrée. Il prit le chaperon du Prince qui étoit noir brodé d'or, & il eut la hardieſſe de le porter toute la journée. Cependant le peuple toujours agité d'une égale fureur, s'empare des corps des deux Maréchaux de France qui avoient été maſſacrés, les traîne tout nuds dans les rues, & les va jetter dans la riviere.

Le danger qu'il y avoit de s'oppoſer à ces tumultueux mouvemens, & de vouloir en punir les chefs ou les principaux auteurs,

obligea le Dauphin de ſe retirer à Compiegne. Ce fut-là qu'ayant aſſemblé les Etats, il prit la qualité de Régent-Dauphin; & dès-lors il fit mettre cette légende autour de ſon ſceau, *Carolus primo-genitus Regis Francorum, Regni Regens.* Enfin, ſous d'honnêtes prétextes ce Prince ſçut ſe débarraſſer d'un certain nombre de gens indignes d'être admis dans ſon Conſeil depuis la découverte de leur perfidie.

Tant de prudence en de certaines occaſions, & tant de fermeté en d'autres, firent autant eſtimer ce jeune Prince qu'il méritoit de l'être; de ſorte que ſur ſa ſeule réputation, il aſſembla en peu de temps plus de trente mille hommes, dont la plus grande partie étoit venue s'offrir à lui, & il vint aſſieger Paris. La préſence du Roi de Navarre dans cette ville en rendoit la priſe longue & difficile; de ſorte que pour en venir à bout,

Digitized by Google

le Prince Régent fit adroitement insinuer au Navarrois qu'il oublieroit par un Traité nouveau tout ce qui s'étoit passé entr'eux, & qu'à sa considération il accorderoit une aminiſtie générale aux Parisiens, pourvu qu'ils se cotisassent, & qu'ils lui fourniſſent trois cens mille écus pour la rançon du Roi. Pour engager le Navarrois à faire goûter cette proposition aux Parisiens dont il avoit sçu captiver l'affection, le Régent promit de lui donner une partie de cette somme. Le Navarrois toujours occupé de son intérêt, proposa cette affaire aux Parisiens, sous prétexte d'un avantage public; mais cette proposition fut rejettée, & même à différentes fois. Cependant le peuple, tout peuple qu'il est, raisonna sur la nouvelle conduite du Navarrois, & dèslors il regarda ce Prince avec autant de mépris qu'il avoit eu de confiance en lui. Bientôt

après la haine ſuccéda au mépris ; de ſorte que le Navarrois n'eut pas de meilleur parti à prendre que celui de ſe retirer dans la ville de Saint Denis. Le Régent ſatisfait du ſuccès de ce ſtratagême dont le Navarrois ſe trouva la dupe, vint aſſieger Paris.

La retraite du Roi de Navarre & l'approche de l'armée du Régent allarmèrent les Pariſiens. Les
1358. plus ſages d'entr'eux ébranlés par le conſeil de leur Evêque & par celui du Légat du Pape, eurent recours à la clémence du Régent ; & il leur pardonna. Comme cet accord s'étoit fait à l'inſçu du Prévôt des Marchands, il jugea par ce mépris que ſa perte étoit inévitable, à moins qu'il ne ſe tirât de ce mauvais pas, en imaginant quelque nouvel expédient, quoiqu'il en pût couter aux Pariſiens. Pour cet effet il s'aſſura de quelques factieux qui lui étoient dévoués, & en qui il ſe confioit le plus.

Digitized by Google

plus. Il leur communiqua le deſſein qu'il avoit pris d'introduire pendant la nuit les Anglois & les Navarrois dans la ville, par les portes de Saint Honoré & de Saint Antoine, dont il s'aſſureroit par des gens affidés; qu'étant entrés ils forceroient toutes les maiſons aux portes & aux fenêtres deſquelles ils ne verroient pas les marques dont ils étoient convenus; & qu'enfin ils y feroient un maſſacre général de tout ce qu'ils y trouveroient de gens endormis ou enfermés.

Ce déteſtable complot auroit peut-être eu ſon exécution, ſi le Dauphin Régent n'avoit eu des partiſans ſûrs & ſecrêts qui veilloient jour & nuit à tout ce qui pouvoit ſe tramer dans Paris contre ſes intérêts & contre ſon ſervice. *Pepin des Eſſarts* Chevalier, & *Jean Maillard* Capitaine du quartier Saint Antoine ayant découvert cette nouvelle perfidie,

crierent *aux armes*, *aux armes*; & le peuple les prit. *Maillard* monta à cheval, prit une banniere de France, courant & criant partout où il paſſoit, *Saint-Denis Mont-joie*, de ſorte qu'en peu de temps il ſe vit environné d'une aſſez grande quantité de gens pour empêcher l'ouverture de ces deux portes de la ville.

Le Prévôt des Marchands ſurpris d'un changement ſi ſubit & ſi imprévu, voulut ſe ſauver dans la Baſtille; mais les Officiers qui la gardoient ayant été prévenus, firent main-baſſe ſur le Prévôt qui y perdit la vie. On croit même qu'il mourut de la main de *Maillard*, qui le tua d'un coup de hache qu'il lui donna ſur la tête. On ſe ſaiſit auſſitôt de tout ce qu'on put découvrir & attraper d'entre ceux qui étoient ſes adhérens ou ſes complices; on les envoya au gibet; & après leur mort on traîna leurs corps par les rues, ainſi

qu'ils avoient fait ceux des Maréchaux *de Conflans* & *de Clermont*.

Comme ces exécutions avoient ramené les Parisiens à leur devoir, & qu'elles avoient rétabli le calme dans la ville, le Dauphin Régent qui étoit à Charenton, vint à Paris & y fut reçu avec de grands témoignages de respect & d'affection. Le Navarrois outré d'un changement si contraire à ses desseins, ne pouvant s'en venger que par la guerre, osa la déclarer au Régent. Il exerça avec fureur toutes les hostilités militaires dans les lieux qu'il soumit à la force de ses armes. Le Dauphin s'y opposa autant qu'il lui fut possible, mais rien n'en pouvoit mieux arrêter le cours que la paix. Les propositions qu'on en fit furent acceptées de part & d'autre, & elle se conclut à Vernon. 1359

Cependant l'esprit d'une cruelle guerre & celui d'une injustice

atroce altérèrent ſi fort le caractere des François, que l'intérêt d'un côté & la vengeance de l'autre cauſèrent des déſordres infinis dans les Provinces circonvoiſines de Paris. La nobleſſe eut la lâcheté de forcer les maiſons des payſans, & même de les piller. Les payſans ainſi opprimés, forcèrent à leur tour les maiſons des gentilshommes, & joignirent le maſſacre de leurs femmes & de leurs enfans au pillage de tous leurs biens & de tous leurs effets. Cette troupe s'augmenta ſi conſidérablement & en ſi peu de temps, qu'elle ſe trouva compoſée de cent mille hommes. Et comme il leur falloit un Chef qui fût & de leur humeur & de leur caractere, ils choiſirent un payſan nommé *Caillet*. Sa faction fut appellée *Jacquerie*, parce que les gentilshommes, lorſqu'ils pilloient la maiſon de quelque payſan, le nommoient par plaiſanterie *Jacques Bonhomme*. Cet-

te troupe effrénée & tumultueuse s'étendit depuis Beauvais où elle commença, jusqu'à Meaux, & dans tous les endroits où elle passa, elle laissa de tristes marques de son avidité & de sa fureur. *Froissart; vol. 1. ch. 182, 183 & 184.*

Au bruit de ces nouveaux désordres, le Dauphin Régent, secondé de la noblesse, en défit plus de vingt mille. Les François & les Anglois se rallièrent & marchèrent contr'eux; ils en tuèrent un grand nombre, & écartèrent le reste. Le Roi de Navarre défit la troupe *de Caillet*, le prit & lui fit couper la tête; de sorte que les factieux se virent ou châtiés ou dispersés, & mis en fuite.

Edouard profita bientôt de ces désordres, & fit une descente à Calais; son armée étoit formidable; il ravagea l'Artois, le Vermandois & la Champagne, & alla former le siege de Rheims, où il prétendoit se faire sacrer Roi de France, selon l'usage des Prin- *Annales de France.*

ces François. L'Anglois se morfondit pendant quarante jours devant cette ville, quoiqu'alors il n'y eût pas d'autre Commandant que *Jean de Craon* qui en étoit Archevêque, mais qui par sa fermeté & par ses soins sçut défendre si bien & sa ville & son Eglise, que l'Anglois fut obligé de lever le siege. Ce Prince honteux de cette retraite, passa en Bourgogne & dans le Nivernois. Ces deux Provinces, pour s'exempter du pillage, lui donnerent deux cens mille florins; mais il ravagea la Brie & le Gâtinois.

Dupleix.

Il vint ensuite à Paris, à dessein d'en former le siege, & d'attirer le Dauphin Régent à une bataille, dont il lui fit porter le cartel. Ce Prince reçut cette fanfaronade avec un tel mépris, qu'il ne voulut pas même permettre qu'on fît aucune sortie, de crainte que les Parisiens ne se rendissent à l'ennemi. Ainsi, content de bien défendre la

Digitized by Google

ville, il obligea l'Anglois de se retirer, & de prendre la route de la Beauce, d'où il avoit projetté de passer en Bretagne. A son approche de Chartres, un orage sembla se former sur sa tête, & bientôt après la nue étant venu à crever, il en tomba une si grande quantité de grêle, accompagnée d'éclairs & de tonnerre, qu'elle blessa un grand nombre de gens, & qu'elle tua plus de mille chevaux. 1360

Edouard ébranlé par ce prodige, quoique peut-être ce ne fût qu'un effet purement naturel, se tourna, dit-on, vers l'Eglise de Notre-Dame de Chartres, & promit à Dieu de travailler à la paix. Des sentimens si chrétiens ne furent pas les seuls motifs qui l'y déterminèrent. Le Duc *de Lancastre* & les Seigneurs Anglois l'en sollicitoient sans cesse; enfin le délabrement où étoit son armée ne lui permettoit plus de conti-

nuer la guerre avec quelque succès.

Trésor des Chartes de France, layéte Angleterre IX. t. 1.

Les Plénipotentiaires de l'une & de l'autre Couronne ayant été nommés, ils s'assemblerent dans le village de Bretigny près de Chartres, & le 8 de Mai ils convinrent par le Traité de Paix qui fut conclu solemnellement dans ce même lieu, que le Roi *Jean* seroit délivré à Calais avec les autres Prisonniers; que le Poitou, le Querci, le Périgord, le Rouergue, le Limosin, l'Agenois, l'Angoumois, la Saintonge, le Comté de Guines avec Calais & trois millions d'écus d'or, les deux valant un noble d'Angleterre, payables à trois différens termes, seroient donnés à *Edouard* Roi d'Angleterre pour la rançon du Roi; & que *Louis* Duc d'Anjou, *Jean* Duc de Berry Enfans de France, *Philippe* Duc d'Orleans frere du Roi, *Louis* Duc de Bourbon, dit *le Bon*, *Pierre* Comte d'Alençon, dit *le Loyal*, *Guy* de Blois, *Montmorency*, trente

1360.

Digitized by Google

Comtes ou illuſtres Chevaliers, & deux Députés de dix-neuf Villes dont les noms étoient exprimés dans le Traité, ſeroient tous donnés en ôtage ; & que d'autre part le Roi d'Angleterre renonceroit au titre de *Roi de France* & généralement à toutes ſes autres prétentions.

Comme il falloit ſatisfaire dans le temps dont on étoit convenu aux articles du Traité, & que d'ailleurs le Roi n'avoit pas les fonds néceſſaires pour cet effet, la Ville de Paris accorda au Dauphin la levée d'un double par livre de ſel pendant une année, pour contribuer de ſon côté à remplir les conditions de la rançon du Roi.

Au mois de Juillet le Roi fut conduit à Calais, où les Princes ſes enfans s'étoient rendus. Il y demeura juſqu'au 25 d'Octobre qu'*Edouard* devoit y venir pour ratifier ſolemnellement la Paix. Auſſitôt après cette cérémonie les Prin-

ces & les Seigneurs promis en ôtage, passerent en Angleterre. La réception qu'on leur fit & les plaisirs qu'on leur prépara convenoient à leur âge, à leur rang & à leur naissance. Mais enfin ennuyés de vivre dans une espece de captivité qui leur paroissoit déja bien longue, ils s'engagerent, par une espece de Traité, à faire renoncer le Roi à la Souveraineté des Provinces données pour sa rançon, & à exécuter plusieurs autres choses très-préjudiciables à la France. Pour lors *Edouard* consentit qu'on rendît la liberté aux principaux d'entre ces ôtages. Le Roi, à qui on avoit envoyé ce Traité, eut la foiblesse de le confirmer; mais le Dauphin aimoit trop l'honneur & l'intérêt des peuples, pour souffrir qu'ils changeassent de Souverain & de Maître. Les Etats, avec qui il en conféra, furent de son avis, & tous conclurent qu'il falloit s'opposer à l'exécution de ce Traité.

Ce fut la derniere action du Prince *Charles* en qualité de *Dauphin*; ſa fermeté empêcha que la Souveraineté de huit ou neuf Provinces du Royaume ne tombât ſous une domination étrangere.

D'un autre côté le Roi avoit ſes ſcrupules particuliers; & comme il ne vouloit point s'attirer de reproches, ni s'en faire à lui-même ſur ſon manque de parole, ou ſur le mépris qu'il craignoit de s'attirer par ſa conduite, il prit le parti de retourner en Angleterre. 1363.
Quelques-uns ont avancé que l'amour qu'il avoit conçu pour une Dame de ce pays, n'y avoit pas moins contribué, que le deſſein d'aller s'excuſer ſur ce que le Dauphin & les Etats avoient fait au préjudice du dernier accord.

A peine le Roi fut-il arrivé à Londres, qu'il fut frappé d'une maladie mortelle qui l'emporta le 8 Avril 1364. *Froiſſart. Du Tillet.* 1364.

Le Dauphin monta sur le thrône, & regna sous le nom de *Charles V* dit *le Sage*. Comme les actions qu'il fit depuis qu'il a porté la Couronne n'appartiennent point à l'histoire des Princes Dauphins, je ne dirai rien ici de tout ce que *Charles* a fait d'héroïque & de grand durant le cours de son regne; cette matiere est du ressort de l'histoire générale de France.

Mais avant de parler du Prince *Charles*, second Dauphin de France, je crois devoir rapporter une ancienne monnoie qui se trouve, dit un historien, parmi celles de nos Rois. Je l'y ai cherchée plusieurs fois, & toujours inutilement. Il dit que d'un côté elle représente une croix fleurdelisée aux extrémités, & que de l'autre on y voit une tour surmontée d'une fleur-de-lys. Quoique ce monument soit comme muet, n'ayant ni légende ni exergue, il ne laisseroit pas,

Justel, hist. d'Auvergne.

Digitized by Google

s'il se trouvoit, d'immortaliser la reconnoissance de *Charles* à l'égard *de Humbert II de la Tour-du-Pin*, cette piece n'ayant, dit-on, été frappée qu'à cette intention.

Dès que le Dauphin eut pris possession de son nouvel Etat, il fit battre des monnoies d'or & d'argent à son coin & à ses armes. Il en reste de deux espèces. La premiere est un florin semblable à ceux de Florence; le côté de la tête représente un *Saint Jean*; & à droite vers le haut de la monnoie on voit un petit Dauphin, avec ces mots en abrégé pour légende, *Karolus Delphinas Viennensis.* Cette monnoie est d'or fin, fort entiere & du poids de soixante & six grains. Au revers elle a une fleur-de-lys de Florence, qui est épanouie. L'autre monnoie est un gros d'argent, ayant la même marque que le gros tournois du temps de *Saint Louis*, avec cette inscription en abrégé des deux côtés, *Le Blanc, hist. des Monnoies.*

Karolus primo genitus Francorum Regis Delphinas Viennenſis.

On lit dans un ancien manuſcrit que par des Lettres-patentes du 22 Avril 1365, *Charles V* fit mettre à la légende des monnoies qu'on fit battre en Dauphiné les titres de Roi de France, Dauphin de Viennois. Ces florins dont on ne ſçait pas la valeur, étoient d'or fin, & de ſoixante & huit un tiers au marc de Grenoble. Du côté de la fleur-de-lys & au commencement de la légende on voyoit un Dauphin, & il y en avoit deux autres dans l'écuſſon qui eſt à la droite de *Saint Jean*, repréſenté ſur l'autre côté de la monnoie. Ces florins valoient douze gros & demi, revenant à dix-huit ſols neuf deniers. Ils furent frappés au commencement du regne *de Charles*.

Lorſque *Humbert II* fit le traité de donation du Dauphiné en 1349, *Henri de Villars* en étoit

Gouverneur dès l'année précédente; il fut continué jusqu'en 1353 que *Jean de Bologne* Comte de Montfort lui succéda.

Le 6 Octobre 1356 le Dauphin donna le Gouvernement du Dauphiné à *Guillaume du Vergy*. Ce fut lui qui en 1360 taxa les émolumens de la Chambre Delphinale. Ce réglement parut si équitable, que le Roi *Charles VI* le confirma par son Ordonnance du 31 Janvier 1419. *Hugues de Geneve d'Anthon* fut nommé Lieutenant Général en 1358; c'est le premier qui ait rempli ce poste. *Raoul* ou *Rodolphe de Loupy* succéda à ce Gouverneur le 7 Octobre 1361. *Guillaume* Evêque de Geneve, fut Lieutenant de Roi en 1366; mais étant mort la même année, *Guy Copier* eut cette charge.

Le Gouvernement du Dauphiné étant demeuré vacant, *Jacques de Vienne* y fut nommé le 22 de

Décembre 1369 ; il ne le posséda que trois ans, & *Charles de Bouville* devint son successeur le 10 de Décembre 1372. On lit dans un ancien regiſtre du Parlement de Paris, que ce Seigneur étoit *Preud'homme, non Robeur ni Pillart.*

CHARLES II *Dauphin ſecond.*

1368. CE Prince naquit le 3 de Décembre 1368. La cérémonie de son baptême qui se fit dans l'Egliſe de *Saint Paul* à Paris, fut vraiment royale, & mérite une place dans l'hiſtoire. *Charles V* demeuroit alors à l'hôtel royal de *Saint Paul* qui étoit bâti ſur le terrein qui environne l'Egliſe de ce nom, & dont l'entrée principale étoit ſur le Quay des Céleſtins. Ce fut de ce Palais que ſortit la pompe royale pour conduire le Dauphin au baptême.

Deux cens hommes de la livrée

du Roi ouvroient la marche, & portoient chacun un flambeau. *Hugues de Châtillon*, Grand-Maître des Arbalêtriers, (c'eſt ce qu'on nomme aujourd'hui Colonel Général de l'Infanterie) tenoit un cierge de cire blanche, & le Comte *de Tancarville* portoit la coupe d'or où étoit le ſel, couverte de l'extrémité d'un linge fin qu'il avoit ſur l'épaule gauche. *Jeanne d'Evreux* Reine Douairiere de France & veuve du Roi *Charles le Bel*, portoit le Dauphin; *Charles* Comte de Dammartin marchoit à droite de cette Princeſſe; *Philippe* Duc d'Orléans oncle du Roi, *Jean* de France Duc de Berry, *Philippe* de France Duc de Bourgogne, freres du Roi & oncles du Dauphin; *Louis* Duc de Bourbon, frere de la Reine *Jeanne* de *Bourbon*, oncle maternel du Dauphin, étoient ſuivis d'un grand nombre de Princeſſes, de Seigneurs & de

Chartier; hiſt. de Charles V.

Hiſt. de Montmorency.

Dames : tous marchoient ſelon leur ordre & leur rang.

Blanche de France, Ducheſſe d'*Orléans*, fille du Roi *Charles le Bel*, *Catherine de Bourbon* Comteſſe de Harcourt, & *Marguerite de Bourbon*, Dame d'Albret, ſœurs de la Reine *Jeanne*, & tantes maternelles du Dauphin, aſſiſterent à cette cérémonie en manteau royal, & portant ſur la tête leur Couronne de Princeſſe; la premiere étant fille de France, & les deux autres Princeſſes du Sang.

Le Cardinal *de Dormans* Pair & Chancelier de France, aſſiſté de *Guillaume de Melun* Archevêque de Sens, devoit faire la cérémonie du baptême dans l'Egliſe de *Saint Paul*. Ce Cardinal officiant étoit accompagné du Cardinal *Etienne de Poiſſy*, Evêque de Paris, *de Charles*, Prince du Sang, connu ſous le nom de Comte *d'Alençon*, avant qu'il eût em-

Digitized by Google

braſſé l'Etat Eccléſiaſtique & qu'il fût Archevêque de Lyon ; les Evêques d'Evreux, de Coutances, de Troyes, d'Arras, de Meaux, de Noyon ; les Abbés de Saint Germain des Prez, de Sainte Genevieve, de Saint Victor & de Saint Magloire s'y trouvèrent tous en habits pontificaux.

Tout autre Prince que le Roi *Charles V* auroit peut-être été embarraſſé ſur le choix d'un Parrain entre tant de Princes du Sang & de la maiſon de France ; en effet, ce choix n'auroit été regardé qu'avec un œil de jalouſie. Mais le Roi étoit trop prudent pour ne pas éviter cet inconvénient. Il nomma donc *Charles* Sire de *Montmorency*, Maréchal de France pour être le Parrain du Dauphin ; la naiſſance & les ſervices de ce Maréchal auroient bien pu d'ailleurs lui mériter cet honneur. Au reſte, quelques Hiſtoriens ont eu grand tort d'avancer que *Charles*,

Digitized by Google

de Montmorency n'avoit paru dans cette cérémonie que comme Procureur de l'Empereur *Charles IV.* Un de nos plus anciens & plus fidéles Hiſtoriens eſt d'un avis tout contraire, & ſe fonde ſur les anciennes Chroniques qui s'en expliquent en ces termes : *Monſeigneur de Montmorency Charles*, (c'eſt le nom qu'elles lui donnent) *fut ſeul Parrain & en ſon nom, & non d'autre.* Le Cardinal *de Dormans* conféra donc le baptême au Dauphin, & *Montmorency* lui donna le nom *de Charles* ſur les fonts baptiſmaux.

Belleforeſt. Anciennes Chroniques

Les largeſſes que le Roi fit pour honorer la naiſſance & le bapteme du Dauphin, ne furent pas moins grandes que la magnificence de cette cérémonie. Il donna trois mille florins aux Colléges de Paris; & en faveur de cette libéralité, il chargea les Profeſſeurs & leurs éleves de prier Dieu pour le bien & pour le repos de l'Etat,

Digitized by Google

& pour la conſervation de la maiſon Royale. L'Egliſe de *Saint Paul* eut grande part aux libéralités de ce Prince.

A peine le Dauphin avoit-il trois ans, que le Roi voulut comme ſonder les inclinations naturelles de ce jeune Prince. Pour cet effet il fit apporter deux carreaux; ſur l'un on mit une Couronne & un ſceptre; ſur l'autre un caſque & une épée. Le Dauphin, tout enfant qu'il étoit, ne balança pas ſur le choix qu'il avoit à faire; & loin d'être ébloui de l'éclat extérieur de la Couronne & du ſceptre, il prit l'épée qu'à peine il pouvoit ſoutenir. Après un tel préſage, il étoit naturel de croire que ce Prince n'auroit fait que des actions héroïques, ſans les triſtes accidens qui lui arrivèrent, & qui dans la ſuite des temps attaquèrent ſon eſprit & ſa raiſon.

L'Empereur *Charles IV* étant revenu en France avec *Venceſlas* 1377. & 78.

Mezeray Ab. Chronol. t. 3.

son fils, Roi des Romains ; le Roi, accompagné du Dauphin, fut au-devant de lui jusques hors la porte Saint Denis, & le logea dans son Palais. Quelques jours après l'arrivée de l'Empereur, le Dauphin suivi du Duc *de Bourbon*, des Comtes *d'Evreux*, *d'Harcour* & *de Coucy*, alla rendre visite à ce Prince. A l'approche du Dauphin, l'Empereur se leva, ôta son chaperon, & l'embrassa avec beaucoup de tendresse; le Dauphin s'inclina devant l'Empereur, mais il ne s'agenouilla point.

Avant que l'Empereur songeât à partir, il voulut donner des marques de son amitié au Roi *Charles* son neveu, & au Dauphin son fils, en l'établissant par une Bulle du 13 de Janvier 1378, Vicaire Général & perpétuel du Royaume d'Arles & du Dauphiné, avec pouvoir *de connoître par main souveraine des appellations interjettées*

à l'Empire, faire la paix ou la guerre, donner Loix aux Sujets, icelles caſſer & abroger, à l'exception néanmoins du Comté de Savoye, quoique ſoumis au Vicariat de l'Empire.

Comme le Dauphin n'avoit alors que neuf ou dix ans, L'Empereur lui donna le bénéfice d'âge. Un Auteur François avance que cette Bulle eſt au tréſor de France en ſcel d'or. L'Empereur accompagna ce nouveau titre de la donation qu'il fit au Dauphin du château de Pompet ſur Vienne, & de ſa maiſon de Chameaux dans la même ville. Tous ces avantages furent regardés comme des effets de la reconnoiſſance de l'Empereur envers la mémoire du Roi *Philippe de Valois* qui avoit beaucoup contribué à procurer l'Empire à *Charles*. *Bodin.*

Incontinent après, le Dauphin diſpoſa de la Charge de Chancelier du Dauphiné en faveur de

Digitized by Google

Pierre d'Orgemont; c'eſt le même Magiſtrat que dans la ſuite il nomma Premier Préſident du Parlement de Paris. Quoique la Souveraineté du Dauphiné n'eût pas été cedée à ce Prince, & que ce ſoit en ſa perſonne que cet uſage a commencé à varier, toutefois il étoit nommé dans tous les actes qui regardoient ſon pays, dont, en qualité de *Dauphin*, il étoit Souverain légitime. Ce Prince mourut ſur le Trône le 21 Octobre 1422.

Chorier. Froiſſart en ſes Chron. vol. 1. ch. 328.

Pendant que *Charles* avoit été Dauphin, & enſuite Roi, il donna le Gouvernement du Dauphiné en 1385 à *Enguerrand d'Eudin de Châteauvillain. Robert Cordelier*, Préſident du Conſeil Delphinal, fut Lieutenant Général.

En 1391 *Jacques de Montmaur* ſuccéda à *Eudin. Godefroy le Maingre de Boucicaut* eut ce Gouvernement en 1399; & en 1403 *Hector Caylard* en eut la Lieutenance Générale. *Guillaume de Layre*

Layre de Cornillon fut nommé Gouverneur en 1404. Deux ans après *Regnier Pot* eut cette Charge. En 1414 le Roi la donna à *Jean d'Angennes de la Loupe. Richard Dalphini* ou *Dauphin de Jaligny* fut ſon ſucceſſeur. En 1416 *Henri de Saſſenage* fut fait Gouverneur de cette Province. Quatre ans après *Philbert de la Fayéte* Maréchal de France en exerça les fonctions pendant quatre mois. Sa mort étant arrivée dans la même année *Brandon de Joyeuſe* lui ſuccéda en 1416. *Antoine de Saſſenage* fut Lieutenant Général en 1424.

CHARLES III *du nom*, *Dauphin troiſieme.*

LEs Hiſtoriens ont été partagés ſur le nombre des enfans de *Charles VI.* Quelques-uns ont omis *Charles* quoiqu'il fût l'aîné; quelques-autres n'ont point parlé

de *Philippe* qui ne vêcut que huit ou dix jours. Mais on eſt revenu de cette erreur, & l'on ne doute pas que *Charles* ne fût l'aîné, & le troiſieme de nos Dauphins. Il vint au monde le 23 de Septembre 1386 au château de Beauté ſitué dans le Bois de Vincennes où il mourut trois mois après, & il fut enterré à S. Denis dans la Chapelle nommée de *Charles-Quint*.

1386. Du Tillet.

CHARLES IV *du nom, Dauphin quatrieme.*

CE Prince naquit le 6 de Février 1391. On remarqua qu'au moment que *Guillaume de Dormans* Archevêque de Sens lui confera le Baptême, le peuple ſe mit à chanter *Noël*, *Noël*, cris alors en uſage dans la naiſſance des Princes, & même des perſonnes de conſidération, ou de quelque réjouiſſance publique. Il eut pour parrain *Philippe de France* Duc

1391.

Digitized by Google

de Bourgogne ſon grand-oncle, & *Charles de Trie* Comte de Dammartin. *Blanche de France* fille de *Charles le Bel* fut ſa marraine.

A l'âge de neuf ans on parla de marier le Dauphin avec *Marguerite* de Valois ou de Bourgogne. Les Hiſtoriens François partiſans de la maiſon de Bourgogne & ennemis de celle d'Orleans, diſent que ce Dauphin fut empoiſonné avec une pomme que lui donna *Valentine de Milan* femme du Duc d'Orleans. Mais les autres Hiſtoriens, qui n'épouſent d'autre parti que celui de la vérité, juſtifient cette Princeſſe. Quoiqu'il en ſoit, le Dauphin mourut étique à l'âge de neuf ans.

LOUIS I *Dauphin cinquieme.*

LE 22 de Janvier 1396 fut le jour de la naiſſance de ce Prince connu ſous le nom de *Duc de Guienne* qu'il porta juſqu'après la 1396. *Regiſtre de la Chambres Comptes.*

mort des Princes ſes deux freres aînés. Les Anglois regarderent la donation que le Roi avoit faite à ſon fils *Louis* du Duché de Guienne pour le tenir en Duché-Pairie, comme un attentat à la trêve qu'il avoit conclue avec *Richard II* Roi d'Angleterre.

Tréſor de France.

Hiſt. d'Angleterre.

Le Dauphin n'avoit que huit ans lorſqu'on parla de le marier avec *Marguerite de Bourgogne*; c'étoit la même Princeſſe qui devoit épouſer ſon frere *Charles* s'il eût vêcu. Mais le projet de ce mariage fut retardé par l'avis qu'on donna à *Jean* Duc de Bourgogne, pere de cette Princeſſe, que *Louis* Duc d'Orleans vouloit traverſer ce mariage : & dès lors le Bourguignon ſe propoſa de ruiner la maiſon d'Orleans. Comme la Reine craignoit la puiſſance de la maiſon de Bourgogne, elle ſe joignit au Duc d'Orleans, en la perſonne de qui elle avoit un beau-frere, un ami, & peut-être un amant. Ils concer-

terent tous deux les moyens d'emmener le Dauphin hors de Paris.

Le Bourguignon informé par les partisans secrets qu'il avoit en cette Ville, partit brusquement de l'Artois où il étoit allé. A son passage à Louvres, il apprit que la Reine & le Duc d'Orleans menoient le Dauphin à Melun. Arrivé à Paris on lui en confirme la nouvelle. Il monte aussitôt à cheval accompagné d'une troupe de gens affidés & résolus; il trouve entre Ville-Juive & Corbeil le carrosse de la Reine accompagnée du Duc d'Orleans, & dans lequel étoit le Dauphin; il 1405.
l'enleve & le ramene à Paris. Cette action lui mérita l'affection du peuple, toujours zélé pour la personne de ses Princes.

Dès ce moment les deux maisons d'Orleans & de Bourgogne eurent chacune ses partisans. La Reine fit du bruit; elle se plaignit en mere offensée de l'enlevement du Dauphin son fils: mais le peu-

ple de Paris & l'Univerſité ne furent ébranlés ni la colere de la Reine ni du reſſentiment de ſes adherans.

Hilarion de Coſte, éloge des Dauphins.

Comme le crédit de l'Univerſité de Paris étoit en ce temps-là très-puiſſant en cette Ville, & que ſa réputation n'étoit pas moins grande dans les Pays étrangers, *Jean* Duc de Bourgogne, également ſecondé par ce Corps & par le peuple, fit faire dans l'Egliſe de Notre-Dame tous les préparatifs néceſſaires pour la célébration du mariage de la Princeſſe ſa fille avec le Dauphin. Ce Prince y vint en habit royal, accompagné de *Charles III* Roi de Navarre, des Ducs *de Berry*, *de Bourgogne* & *de Bourbon*, & de pluſieurs autres Seigneurs & Barons, partiſans de la maiſon de Bourgogne, dont le pouvoir augmenta beaucoup par cette alliance.

Tréſor de France.

Mariage des Rois.

Du Tillet. Chroniques m. ſ. de Charles VI.

Comme la diviſion qui regnoit entre les maiſons d'Orleans & de

Bourgogne partageoit la Cour & la Ville, le Duc *de Berry*, Prince prudent & pacifique, travailla à leur réunion. Après avoir entretenu ſéparément les Ducs d'Orleans & de Bourgogne, qui tous deux étoient ſes neveux, il ſçut manier ſi habilement l'interêt de l'un & de l'autre, qu'enfin il les raccommoda. Leur union fut même confirmée au pied des Autels, où tous deux reçurent en même temps le Corps de Jeſus-Chriſt, comme étant le ſceau le plus ſacré qui pût la rendre inviolablement éternelle. Cet heureux & ſage médiateur voulut bien aſſiſter à cette cérémonie.

Mais cette réunion, toute ſincere qu'elle parût, n'étoit que feinte de la part du Duc *de Bourgogne*, puiſque trois jours après il fit aſſaſſiner le Duc *d'Orléans*, à ſon retour de chez la Reine. A la premiere nouvelle de ce meurtre, le Duc *de Bourgogne* fut un 1407.

de ceux qui ſemblèrent s'intéreſſer le plus vivement à la mort du Duc *d'Orléans*, & même il parut le plus prêt à la venger, s'il en pouvoit, diſoit-il, découvrir les auteurs. Enfin il aſſiſta aux funérailles du Duc, & le pleura non-ſeulement comme un bon parent, mais comme un tendre ami.

Cette affaire étoit trop éclattante pour ſe renfermer dans les pourſuites ordinaires de la Juſtice. On en parla dans le Conſeil d'Etat, & il y fut réſolu qu'on n'oublieroit rien dans la perquiſition qu'il falloit faire de ces aſſaſſins ; que les Officiers des quartiers de Paris iroient fouiller dans les maiſons des particuliers, dans les Hôtels des grands Seigneurs, & même juſques dans les maiſons Religieuſes. Cet ordre général & l'horreur de cette action portèrent un trouble ſi noir dans l'eſprit du Duc *de Bourgogne*, qu'ayant tiré à part le Duc *de Bourbon*, il lui

Digitized by Google

déclara qu'il étoit le premier coupable ; que *Raoul d'Oquetonville* gentilhomme Normand étoit l'aſſaſſin ; qu'il lui avoit donné un aſyle dans ſon hôtel, & même à tous les autres complices. Dès le même jour il reconnut la faute qu'il avoit d'être devenu par cet aveu ſon propre accuſateur ; & pour ne point s'expoſer aux ſuites qu'elle pouvoit avoir, il trouva le moyen de paſſer en Flandre, & d'y emmener tous ceux qui avoient trempé dans ce meurtre.

Ce crime, tout affreux qu'il étoit, ne laiſſa pas de trouver un partiſan & un défenſeur dans la perſonne d'un nommé *Jean Petit*, Cordelier & Docteur de Paris, qui entreprit de juſtifier le Duc *de Bourgogne*, quoiqu'il ne pût ignorer que l'Univerſité s'étoit auſſi mêlée de la réunion de ces deux Seigneurs. La Ducheſſe *d'Orléans* n'oublia rien de ſon côté pour prouver que le Duc *de* 1408.

Monſtrelet l. 1. ch. 32. *Bourgogne* étoit l'auteur de cet homicide, ou du moins qu'il n'avoit été commis que par ſon ordre. L'Abbé de Saint Denis fut celui à qui la Ducheſſe eut recours pour lui aider à venger la mort de ſon mari. Mais ce qu'il y eut de ſurprenant, c'eſt ce qu'il ſe trouva des Docteurs, partiſans apparemment du Bourguignon, qui opinèrent en ſa faveur.

Cette même année le Roi fit une Déclaration le 20 d'Octobre, qu'on lut dans l'aſſemblée du Clergé qui ſe tenoit à Paris, par laquelle il fut dit que le Clergé du Dauphiné n'étoit pas compris ſous le titre de l'Egliſe Gallicane dont il eſt ſéparé, parce que le Dauphiné n'eſt point uni à la France, & qu'il ne le peut être, à moins que la Couronne Impériale ne retombe ſur la tête des Rois de France. En effet, par un des articles du Traité de *Humbert II* avec *Philippe de Valois*, le Dauphiné & la France ne

ſont pas regardés comme un même corps d'Etat. Cela eſt ſi conſtant, que la donation réelle du Dauphiné ne fut pas faite à *Philippe de Valois*, mais au Prince *Charles* ſon petit-fils.

Durant les troubles que cauſa la mort du Duc *d'Orléans*, le Roi donna le 28 de Janvier au Dauphin, qui étoit dans la quatorzieme année de ſon âge, la pleine & entiere adminiſtration du Dauphiné, dont il prit poſſeſſion le 10 d'Avril de l'année ſuivante. La premiere action de ce Prince en cette qualité, fut de réduire le Dauphin d'Auvergne à réformer ſes armes, & à ne porter qu'un Dauphin pâmé, au lieu d'un Dauphin vif qu'il avoit pris, ainſi que je l'ai dit en parlant des armes des Dauphins d'Auvergne. Il obligea *Amedée VIII* Comte de Savoye à lui faire les hommages auxquels il s'étoit engagé par les échanges faits en 1354, entre *Charles I*

1409.

Mémoires des Dauphins.

Tréſor des titres de la Couronne.

Dauphin & ce Comte, & que jusques-là le Savoyard avoit négligé de rendre. On croit que ce fut à ce sujet que le Dauphin fit arrêter le Comte qui étoit venu à Paris pour d'autres affaires où il étoit intéressé.

Le Dauphin ne s'occupoit pas si fort des droits & des prérogatives qui lui étoient dûs, qu'il ne songeât à entretenir le respect qu'on devoit à la Religion. Dans cette vûe il se montra digne héritier d'un fils de France, & d'un descendant de Saint Louis, en faisant publier une juste & sévere
1409. Ordonnance contre les blasphémateurs, portant peine afflictive contre ceux qui seroient déclarés & reconnus pour tels.

Peu de temps après la publication de cette Ordonnance, le Roi déclara par ses Lettres-patentes
Trésor de France. du mois de Décembre, que ne pouvant plus assister au Conseil à cause de ses infirmités, il vouloit

que le Dauphin y remplît sa place, à condition néanmoins qu'il ne pourroit faire aucune aliénation de tout ce qui concerne le Domaine. *Louis* Roi de Sicile, *Charles III* Roi de Navarre, les Ducs *de Berry*, *de Bourgogne*, *de Bourbon* & de *Baviere*, & le Chancelier devoient composer ce Conseil, & s'y trouver lorsqu'ils seroient à la Cour.

Cependant la division entre les maisons *d'Orléans* & *de Bourgogne* s'augmentoit de jour en jour; elle fut portée à un tel degré de violence qu'on en vint jusqu'à s'envoyer des cartels & former une ligue que ceux du parti *d'Orléans* jurèrent à Gien le 10 Mars. Ce fut en cette occasion que le Dauphin fit connoître son équité & sa prudence. Persuadé que les trois Princes *d'Orléans* ses cousins germains n'avoient point d'autre vue que l'intérêt de la Couronne, & qu'au contraire le Duc *de Bourgogne*

Digitized by Google

n'étoit occupé que de ſon ambition, & d'imaginer quelques nouveaux motifs de rébellion, le Dauphin qui étoit au ſiege de Bourges, détermina le Roi à faire la paix, qui fut conclue à Bourges, & ſignée dans la ville de Chartres. Incontinent après le Dauphin, dans les intérêts de qui *Louis* Duc *de Baviere* ſon oncle maternel étoit entré, prit le titre & le nom de Régent, le Roi étant hors d'état de gouverner par lui-même.

1412.

Le Bourguignon outré de la liaiſon qu'il voyoit entre le Dauphin & le Bavarrois, crut ne pouvoir mieux s'en venger qu'en excitant à la révolte quelque Bouchers de Paris, conduits & commandés par un nommé *Caboche*, écorcheur de veaux, & ſecondés par *Jean de Troyes* Chirurgien, & par *Deniſot* de Chaumont, gens accrédités parmi la populace qui les ſuivit en foule & à main rmée. Ils entrerent dans l'Hôtel

du Dauphin, lui demanderent avec beaucoup d'insolence certains Seigneurs qui étoient ses Officiers, & qu'ils appelloient des traîtres. Le Dauphin voulut user de son autorité, & leur parler en Prince; mais ils ne reconnurent plus sa voix; & sur le refus qu'il fit de leur livrer les victimes qu'ils demandoient, & qu'il honoroit de son amitié & de sa protection, ils enfoncèrent les portes, & se saisirent de tous ceux que le Bourgignon leur disoit d'enlever. A quelques jours de-là, ces mutins poussèrent si loin leur hardiesse, que même ils arrêtèrent le Dauphin, & qu'ils lui reprochèrent son incapacité pour gouverner, puisqu'il étoit assez foible pour donner dans de mauvais conseils. De-là ils allèrent chez le Roi, &, tandis qu'un Religieux Carme nommé *Eustache de Pavilly* lui fit un discours aussi téméraire qu'insolent, ils fermè-

rent les portes de la ville, tendirent les chaînes dans les rues, ſe mirent comme en devoir d'aſſieger le Roi, & l'obligèrent de leur livrer tous ceux qu'ils demandèrent, entr'autres les Ducs *de Baviere* & *de Bar*, & quatorze ou quinze Dames de la Cour.

Les Princes outrés d'un ſi grand manque de reſpect envers les Perſonnes royales, s'aſſemblèrent pendant que les peuples des Provinces, & ſur-tout ceux de l'Orléanois accoururent pour délivrer le Roi & le Dauphin. Peu de jours après ils marchèrent du côté de Paris. A leur approche les ſéditieux furent ſaiſis d'épouvante; le Dauphin monta à cheval & ſe fit voir à toute la ville. Comme il ſe vit ſecondé & ſi bien ſecouru, il alla tirer de priſon les Ducs *de Baviere* & *de Bar*. Les chefs & les complices de cette révolte paſſèrent promptement dans les Pays-bas, & le Duc de Bourgo-

Digitized by Google

gne se retira à Compiegne où il avoit une forte garnison. Le Roi & le Dauphin se mirent à la tête d'une bonne armée, & le poursuivirent. Le Duc qui avoit été déclaré perturbateur du repos public & criminel de leze-majesté, n'osa les attendre & se sauva. Compiegne se rendit. Soissons fut pris, pillé & brûlé pour avoir voulu se défendre contre l'armée du Roi. *Enguerrand de Bournonville*, qui en étoit Gouverneur, fut décapité, & son corps fut pendu par dessous les aisselles. Un de nos Historiens nous apprend que la ruine de cette ville avoit été prédite quarante ans auparavant, & qu'on avoit trouvé dans un ruisseau une lame de cuivre, sur laquelle étoit écrit en vieux caracteres : *Væ tibi, Sessio, peribis ut Sodoma*; c'est-à-dire, *Malheur à toi, ville de Soissons, tu périras comme Sodome.* Après l'expédition de Soissons, le Roi alla dans l'Artois, prit Bapau-

Mezerai, hist. de Fr. 2 vol. in-fol.

me, & aſſiegea Arras. Cette ville ſe défendit plus de ſept ſemaines. Elle étoit ſur le point de ſe rendre, faute de munitions de bouche, lorſque par l'entremiſe du Duc *de Brabant* & de la Comteſſe *de Haynaut*, l'un frere & l'autre ſœur du Duc *de Bourgogne*, on fit des propoſitions de paix. Le Dauphin les écouta favorablement, & le 14 de Décembre, il porta le Roi à la conclure.

1414.

Le Roi fit ſon entrée dans Arras & reçut le ſerment de fidélité des Arteſiens. Ce fut un coup qui marquoit dans la perſonne du Dauphin une autorité abſolue. Au retour de la Cour à Paris, ce Prince fit déclarer par le Chancelier en pleine aſſemblée du Conſeil, qu'il prétendoit avoir déſormais tout le maniement des affaires & des finances. Le Duc *de Berry* & pluſieurs autres Princes s'y oppoſerent, mais le Dauphin ne rabattit rien de ſes prétentions; enfin, il fallut y acquieſcer.

Digitized by Google

Vers la fin de Décembre le Dauphin tomba malade & bientôt après il mourut, mais d'une maniere ſi violente & ſi peu naturelle, qu'on ſoupçonna le Duc de Bourgogne de l'avoir empoiſonné. Ce ſoupçon étoit fondé ſur le refus que ce Prince avoit fait de rappeller la Dauphine ſa femme qu'il avoit éloignée de la Cour, & à laquelle il avoit préféré une Dame qu'il aimoit depuis quelque temps. Ce Prince qu'on enterra dans le chœur de Notre-Dame de Paris fut beaucoup regretté. Sa fermeté & ſa valeur dont il avoit donné pluſieurs marques, quoiqu'à peine âgé de vingt-ans, donnoient de grandes eſpérances d'un regne heureux & floriſſant, pourvu qu'il eût voulu un peu écouter ceux qui étoient capables de lui ſuggérer de bons conſeils. Mais le peu de diſpoſition qu'il y avoit lui fit tort dans les eſprits, de ſorte qu'il fut aſſez ai-

Digitized by Google

mé de quelques-uns & peu eſtimé de quelques-autres.

JEAN I *Dauphin ſixieme.*

CE Prince étoit le quatrieme fils du Roi *Charles VI* qui porta le nom de *Dauphin*. Il vint au monde le 31 Août 1398. Quoiqu'il fût encore enfant, on parla néanmoins de le marier avec une des filles de *Jean* Comte de Nevers depuis Duc de Bourgogne ; mais ce mariage ne s'accomplit pas. La rupture de cette alliance intrigua beaucoup ce Duc dans le deſſein qu'il avoit formé d'abattre la maiſon d'Orleans. Ne pouvant en venir à bout qu'en augmentant ſon crédit par le mariage de quelqu'autre de ſes parentes avec le Dauphin, il ſe donna tant de mouvement, qu'enfin ce Prince, quoique très-jeune, épouſa *Jacqueline de Baviere*, fille de *Guillaume* de Baviere Comte du Hai-

Digitized by Google

naut & niece du Duc, de laquelle le Dauphin ne laiſſa point d'enfans.

Dix ans après le mariage du Dauphin, le Roi lui donna par des Lettres-patentes le Duché de Touraine, pour en jouir en Pairie, ſuivant la promeſſe qu'il en avoit faite en mariant ce Prince. Mais en même temps le Roi fut déchargé de ſix mille livres de rente que le Dauphin prenoit ſur la recette de Noyon. Comme ce Prince s'étoit retiré dans le Hainaut depuis ſon mariage, & pendant la vie des Dauphins ſes freres, le Roi lui fit donner avis de la mort du Dauphin *Louis*, & le rappella près de lui pour en porter le titre & le nom, étant le dernier fils qui lui reſtoit, & le plus proche héritier de la Couronne. En même temps il le revêtit de la poſſeſſion actuelle du Dauphiné. *Au tréſor de Fr.*

Sur la nouvelle que le Roi reçut de l'arrivée de l'Empereur *Sigiſmond* en France, le Dauphin alla

en Picardie par ordre du Roi pour y faire rendre les honneurs dus à l'Empereur. Ce n'étoit pas sans fu-
1416. jet qu'on se disposoit à le recevoir avec tant de magnificence. Outre que le caractere & le rang de Majesté Impériale devoient lui attirer ces égards, c'est que *Sigismond* n'avoit que des vues aussi généreuses que louables dans les visites qu'il rendoit à la plupart des Rois de la Chretienté. Il vouloit d'abord trouver les moyens de travailler à la réunion de l'Eglise troublée par le long & funeste Schisme qui arriva après la mort du Pape *Gregoire XI*, entre *Barthelemi Batillot*, nommé à la Papauté, quoiqu'il ne fût pas Cardinal, & connu sous le nom d'*Urbain VI*; & entre *Robert* Comte de Geneve, connu sous le nom de *Clement VII.* Enfin *Sigismond* s'étoit proposé de rétablir la paix entre les Couronnes de France & d'Angleterre.

Pendant que le Dauphin étoit

en Picardie, *Jean* Duc de Berry Comte de Poitou & grand-oncle de ce Prince, mourut ſans enfans mâles, & dès ce moment le Roi donna ce Comté au Dauphin. Sur ces entrefaites le Comte du Hainaut & la Dauphine ſa fille apprirent que la faction des Orleanois, dont le Comte d'Armagnac étoit le chef, ſe donnoit toute ſorte de mouvemens en faveur de *Charles* Comte de Ponthieu frere du Dauphin : on en devoit craindre les ſuites. Le Comte du Hainaut ménagea donc une étroite union avec *Henri V* Roi d'Angleterre & favoriſa la deſcente que la flotte de ce Prince fit à Fouques en Normandie. Incontinent après le Dauphin, le Duc de Bourgogne & le Comte s'entrevirent à Valenciennes & ſe jurerent une inviolable & réciproque amitié. Dès lors le Dauphin proteſta qu'il ne retourneroit point à la Cour ſans le Duc. D'un autre côté la Dauphine ſol- 1417

licita vivement ſon pere de les y remener, & ils partirent. Mais le Comte convint avec le Dauphin qu'il les laiſſeroit à Compiegne, & qu'il iroit à Paris pour convenir des conditions de leur retour. Comme il trouva les Orléanois plus oppoſés que jamais au rappel du Duc *de Bourgogne* dont il avoit épouſé les intérêts, il échappa au Comte de dire qu'il remeneroit le Dauphin & la Dauphine en Flandre. Ces paroles lui auroient coûté bien cher, s'il n'en eût prévenu les ſuites par une prompte retraite.

Louis II de la ſeconde branche *d'Anjou*, & Roi de Sicile, qui de ſon côté ambitionnoit de mettre ſur le thrône de France le Comte *de Ponthieu* ſon gendre, fit empoiſonner le Dauphin à Compiegne où il mourut. La mort de ce Prince non moins précipitée que celle de *Louis* ſon frere, donna lieu au Duc de *Bourgogne* de répandre

répandre dans le monde, que ces deux Princes avoient été empoisonnés par les partisans de la maison *d'Orléans*, pour avancer le regne de *Charles* leur frere ennemi du Duc. Quoiqu'il en soit, le Comte *du Hainaut* beau-pere du Dauphin fut touché d'un si vif déplaisir, en apprenant la mort de ce Prince, qu'il ne lui survécut que très-peu de temps.

CHARLES V *Dauphin septieme.*

Charles naquit à Paris le 21 de Janvier 1402, & porta le nom de Comte *de Ponthieu* du vivant des Dauphins ses freres. En 1413 il épousa *Marie d'Anjou*, fille de *Louis II* Roi de Naples, quoiqu'à peine ils fussent nubiles l'un & l'autre. *Charles* en eut *Louis* qui fut Dauphin, *Philippe* mort au berceau & *Jacques* mort jeune : *Charles* leur frere fut Duc de Normandie, de Berry & de

Berry, hist. de Charles VII.

Guyenne; il mourut dans le célibat.

De Prade, abr. de l'hiſt. de France liv. 10.

Cependant le Comte *d'Armagnac*, à qui la charge de Connétable avoit été donnée, ſe comporta avec tant d'adreſſe & de prudence, qu'il ſçut mettre dans ſes intérêts les principaux du Conſeil & partager le gouvernement avec le Dauphin. Mais pour rendre ſon pouvoir encore plus abſolu, il fit reléguer la Reine à Tours, où cette Princeſſe ſe vit obligée d'aller. Toutefois elle n'y demeura pas long-tems par les ſourdes menées du Duc *de Bourgogne*. La liaiſon qu'il avoit ſçu ménager avec la Reine, & la confiance qu'elle avoit en lui, la déterminèrent à conſentir qu'il l'enlevât dans le temps qu'elle ſortiroit de Tours pour aller entendre la meſſe à l'Abbaye de Marmoutier. La choſe s'exécuta comme la Reine & le Duc l'avoient projettée; il la mena à Chartres, & de-là à Troyes. Ce

Digitized by Google

fut dans cette derniere ville que par le conſeil & à l'inſtigation du Duc, la Reine prit la qualité de Régente, à cauſe de l'occupation du Roi; c'étoit le nom qu'on donnoit à l'imbécillité de ce Prince. Pour lors elle créa deux Cours Souveraines, l'une à Troyes & l'autre à Amiens. Le ſceau dont on s'y ſervoit étoit gravé au nom & au portrait de la Reine; elle en donna la garde à *Euſtache de Laſtre*; elle révoqua le Connétable *d'Armagnac*, & nomma le Duc de Lorraine à cette même charge. Après toutes ces diſpoſitions, la Reine & le Duc n'héſitèrent plus à ſe préſenter aux portes de Paris. Le Comte *d'Armagnac* informé de tout ce qui s'étoit fait, avoit prévu ce coup; mais par l'intelligence que le Duc avoit toujours entretenue avec les partiſans qu'il avoit dans cette ville, on y introduiſit huit cens hommes par la porte de Saint Germain des Prez. *Jean*

de Villiers Seigneur de Lille-Adam, Gouverneur de Pontoise pour le Duc, y entra. Pour lors la populace, toujours amie du trouble, & portée ordinairement à se ranger du côté le plus fort ou le plus heureux, s'arma de maillets & de haches, courut les rues, cria, *la paix*, *vive Bourgogne*, fit main-basse sur tous les partisans & sur les plus fidéles serviteurs du Dauphin, du Duc *d'Orléans* & du Connétable, mena le Roi par la ville & comme en triomphe, pour autoriser par sa présence tous les attentats qui s'y faisoient, & tua seize cens hommes, au nombre desquels étoit le Connétable.

1418. *Monstrelet. Des Ursins*

L'histoire remarque que *Lille-Adam* eut l'insolence & la cruauté d'arracher de dessus le dos du corps du Connétable deux lanieres de chair en forme de croix de S. André, comme étant le symbole de la faction Bourguignonne, qu'il vouloit, disoit-il, lui faire porter après sa

mort. *Henri de Marle* Chancelier, le Comte *de Grandpré*, les Evêques de Coutances, de Bayeux, de Senlis & de Saintes, furent de triſtes & d'innocentes victimes de cette ſanglante tragédie. Au bruit de ces mouvemens tumultueux & populaires, *Tanneguy du Châtel* appréhendant qu'on ne reconnût pas le Dauphin, le pria de ſe retirer dans la Baſtille, & de-là le conduiſit à Melun. *Hiſt. de Charles VI*

L'occaſion étoit trop favorable à l'Anglois, pour ne pas profiter de ces déſordres. Il fit une deſcente en Normandie, prit pluſieurs villes, & même prétendoit pouſſer ſes conquêtes juſqu'à Paris. A la vue de tant de dangereux progrès, le Duc *de Bourgogne* qui étoit à Troyes avec le Roi & la Reine, revint un peu à lui-même, & touché de tant de malheurs dont il ſe reconnoiſſoit la principale cauſe, il forma le deſſein de ſe raccommoder avec le Dauphin, de

s'unir avec lui, & d'agir de concert contre l'Anglois qu'ils regardoient comme leur ennemi commun. Ses propoſitions furent écoutées, & bientôt après ſuivies de la paix qui ſe fit à Fontaine-Pinot, près de Melun. Mais cette paix n'étoit qu'une paix ſimulée de la part du Dauphin : ce Prince connoiſſoit trop bien le perfide caractere du Duc, ſurtout quand il s'agiſſoit d'obéir aux mouvemens démeſurés de ſon aveugle & de ſon injuſte ambition. Il n'y avoit point d'autre reméde pour en prévenir le cours, que de ſçavoir diſſimuler ce qu'on projettoit de faire, & que de ſe mettre en garde contre les malheurs qu'on avoit lieu d'appréhender. Ainſi le Dauphin réſolu par lui-même & confirmé dans ſes réſolutions par ſes plus fidéles confidens, fit ſçavoir au Duc, que s'il vouloit ſe trouver à Montereau-Faut-Yone, ils prendroient leurs meſures pour ſe rendre maîtres de

Pontoise. D'abord ce rendez-vous allarma le Duc ; ceux à qui il en parla penserent comme lui, & craignirent quelque surprise. Peut-être que le Duc s'en seroit tenu là ; mais la confidence qu'il fit de son inquietude à la Dame *de Giac*, pour qui il avoit d'assez tendres égards, lui fut très-funeste. Cette femme que le Dauphin avoit, disoit-on, prévenue, usa de toute l'autorité qu'elle avoit sur le cœur du Duc, & joignant le point d'honneur au pouvoir qu'elle conservoit toujours sur son ame, elle le détermina à passer outre, malgré les conseils qu'on lui avoit insinués de ne point se trouver au rendez-vous en question. Le Duc partagé entre la défiance qu'on lui conseilloit d'avoir, & le reproche qu'il auroit à se faire de s'ébranler à la vue d'un péril chimérique, sans compter l'indigne crainte qu'il avoit de déplaire à sa maîtresse, n'hésita plus d'aller trouver le Dau-

Juvenal des Ursins en son hist. de Charles VI.

phin. Mais en même temps il ſe mit en état de prévenir les malheurs dont il ſembloit qu'on le vouloit menacer. Il partit eſcorté de cinq cens hommes d'armes, & de deux cens arbalêtriers, tous gens de main choiſis & intrépides. Il entra dans le château par la porte du côté de la campagne; il y laiſſa une partie de ſon eſcorte, & l'autre le ſuivit juſque ſur le pont. On y avoit dreſſé un ſalon fait de charpente où ſe devoit paſſer l'entrevue. A l'entrée de ce pont on trouvoit trois barrieres pour en rendre l'abord difficile. Le Duc ſuivi de *Charles de Bourbon*, *d'Archambaut de Foix*, du Comte *de Noailles*, *de Fribourg*, *de Saint George*, *de Montaigu*, *d'Ancre*, *de Vergy*, *de Pontavilliers*, *de Lens*, *de Giac* & *de Séguinac* ſon Secrétaire, paſſa deux de ces barrieres, & voyant le Dauphin à la troiſieme, il s'en approcha le genou en terre. Le premier

diſcours que lui tint ce Prince, fut de lui reprocher ſa perfidie ; & ſans donner le temps au Duc, ni de ſe juſtifier ni de répondre, *Taneguy du Châtel* s'écria, *il eſt temps*, & lui détacha un coup de hache dont il lui abbattit le menton ; les autres gens qu'on avoit choiſis pour cette expédition, l'achevèrent à coups d'épée. *Noailles* fut tué en le voulant défendre. *Montaigu* ſauta par-deſſus les barrieres, ſe retira dans le château, & ſe ſauva avec les Bourguignons. Les autres Seigneurs qui avoient accompagné le Duc, furent faits priſonniers. Le corps de ce Prince demeura trois jours ſans ſépulture ſur les bords de la riviere d'Yonne, & de-là il fut porté aux Chartreux de Dijon, où il fut enterré. 1417.

Incontinent après, le Dauphin ordonna qu'on écrivît aux Gouverneurs des principales Villes du Royaume ce qui s'étoit paſſé à *Juvenal des Urſins.*

Montereau : cette lettre étoit conçue en ces termes : *Le Duc de Bourgogne nous répondit pluſieurs folles paroles, & chercha ſon épée pour nous envahir & vilainer en notre perſonne, la quelle comme après nous avons ſçeu il contendoit & prétendoit mettre en la ſubjection ; de la quelle choſe par divine pitié, & par la bonté & ayde de nos loyaux ſerviteurs nous avons eſté préſervés, & il par ſa folie, mourut en la place.* Signé *Charles* & plus bas *Champion* : à Montereau le 11 Septembre 1419.

Loin que la mort du Duc *Jean* rétablît les affaires & la tranquillité publique, elle cauſa de nouveaux déſordres & pires que les précédens. *Philippe* fils de ce Duc ſe propoſa de venger la mort de ſon pere à quelque prix que ce pût être ; il lui ſembloit, dût-il lui en couter la vie, ne point acheter trop cher le plaiſir de bouleverſer le Royaume, & de perdre le Dau-

phin. Dans cette vue il porta tous ſes parens, ſes alliés & ſes amis à entrer dans ſes intérêts & dans ſa querelle. Il réveilla l'affection des uns, il excita la pitié des autres, & les Pariſiens lui envoyerent faire offre de leurs ſervices. Dans une aſſemblée qu'il tint à Arras, & où ſe rendirent les députés des Villes qui s'intéreſſoient à lui, il fut déclaré Régent, & l'on n'y traita plus le Dauphin que de *Comte de Ponthieu*, nom qu'il avoit toujours porté avant la mort du Dauphin *Louis* ſon frere.

Mezeray, hiſt. de Fr. in-fol. tom. 2.

Après cette délibération *Philippe* courut à Troyes pour ſe ſaiſir de la perſonne du Roi devenu plus imbécille que jamais, & de celle de la Reine qui tous deux l'attendoient avec impatience. Il négocia auſſi une ligue avec le Roi d'Angleterre, & en même temps la paix fut conclue à Troyes, dès que les Ambaſſadeurs de ce Prince y furent arrivés. Par l'un des arti-

cles de cette Paix, *Henri V* d'Angleterre devoit épouſer *Catherine* de France fille du Roi, & être déclaré ſucceſſeur de la Couronne au préjudice du Dauphin, & des loix fondamentales de l'Etat. Et ce qui parut plus inoui dans la perſonne du Roi & de la Reine, c'eſt qu'ils s'abandonnerent ſi vivement aux mouvemens de leur injuſte prévention, que l'un conſentit à faire la guerre à ſon propre fils, & que l'autre en parla comme d'un traître & d'un parricide, ſi bien que tous deux le deshériterent, & le priverent de la ſucceſſion au Royaume.

Le mariage de la Princeſſe *Catherine* avec le Roi d'Angleterre s'étant fait le 2 de Juin, l'Anglois
1419. fut déclaré Régent & l'unique héritier de la Couronne après la mort du Roi ſon beau-pere, & pour comble de foibleſſe, pour ne pas
Du Tillet. Des Urſins dire d'extravagance, le Roi fit ſçavoir par ſes lettres patentes aux

Gouverneurs de ſes bonnes Villes & aux Seigneurs ſes ſujets, de prêter leur ſerment à l'Anglois, & d'y vivre fermes & fideles, quelque changement qu'il pût arriver dans le Royaume. Ainſi par cette étrange diſpoſition, les Anglois, les Bourguignons, & même quelques François, ſe liguerent contre la perſonne du Dauphin. 1420.

Comme il ne reſtoit plus au Dauphin que l'Anjou, la Touraine, le Poitou, le Berry, l'Auvergne & le Languedoc, il parcourut ces Provinces, les raſſura par ſa préſence, délivra des commiſſions pour lever des troupes & tâcha de fortifier ſon parti par de nouveaux ſecours. Mais le défaut d'argent & le danger d'en demander aux peuples dans des temps ſi difficiles, penſa devenir fort préjudiciable aux intérêts du Dauphin. Le Comte de Foix Gouverneur du Languedoc fut un de ceux qui s'oppoſerent le plus fortement à

Digitized by Google

aucune levée. Cette rébellion obligea le Dauphin de ſe tranſporter dans cette Province à deſſein de révoquer lui-même le Comte, ce qui ne ſe fit pas ſans beaucoup de peines. Il donna ſon Gouvernement à *Charles de Bourbon* Comte de Clermont ſon beau-frere. Le Dauphin rentra dans Niſmes & dans le Pont-Saint-Eſprit, dont le Prince d'Orange allié de ſes ennemis s'étoit emparé. A l'approche du Dauphin *Aiguemortes* donna des preuves de ſa fidélité, chargea la garniſon Bourguignone, en égorgea la plus grande partie, coupa les corps par morceaux, les ſala & les mit dans une grande Cuve de pierre, qu'on va voir par curioſité. On croit que c'eſt à cauſe de cette expedition qu'on dit *les Bourguignons ſalés*.

Cependant le Roi, la Reine, le Roi d'Angleterre & le Duc de Bourgogne vinrent à Paris, où on leur fit une ſuperbe entrée. Le

peuple crioit *Noël* par les rues, qui étoient tapiſſées & parſemées de fleurs. Toutes les Compagnies Supérieures allerent au-devant d'eux; les gens d'Egliſe en habits ſacerdotaux les attendoient dans les carrefours, & leur faiſoient baiſer les ſaintes Reliques qu'ils avoient apportées avec eux en grande pompe. Les deux Rois marchantà côté l'un de l'autre, allerent deſcendre dans l'Egliſe de Notre Dame où ils ſe ſéparerent. Le Roi accompagné du Duc de Bourgogne & d'un grand nombre de Seigneurs François ſe retira dans ſon hôtel de S. Paul, & l'Anglois ſuivi des Seigneurs de ſa nation, alla au Louvre qu'on avoit fait meubler pour le recevoir. Les ſpectacles, les fontaines de vin & de lait, & les grands repas furent les dernieres marques d'une joie inſenſée & publique; ſans faire réflexion qu'on deshonoroit le Dauphin, qu'on lui vouloit arracher la Couronne, & que tôt ou

Digitized by Google

tard, Dieu & les hommes puniroient les auteurs de la révolte.

Mais il ſemboit que la fureur dénaturée de la Reine, que l'avidité de l'Anglois, & que le reſſentiment du Bourguignon ne fuſſent pas ſatisfaits de tout ce qui s'étoit paſſé : ils voulurent encore que le Conſeil du Roi confirmât cette tyrannie par un jugement autentique & ſolemnel. Pour cet effet le Conſeil s'aſſembla dans la grande ſalle de l'hôtel de S. Paul ; les deux Rois s'y trouverent & furent aſſis l'un auprès de l'autre. *Jean le Clerc*, pour lors Chancelier, & le Préſident *Philippe de Morvilliers* ſe placerent le plus près du Roi. Le Duc de Bourgogne étoit entre les Ducs de Clarence & de Bethfort ſur des chaiſes au milieu de la ſalle. Après eux les Evêques, les Conſeillers d'Etat & quelques Seigneurs formoient le dernier rang de ceux qui compoſoient cette aſſemblée. *Nicolas Rollin* Avocat du Duc &

Digitized by Google

de la Ducheſſe porta la parole. Il forma ſa plainte de l'aſſaſſinat commis en la perſonne de *Jean* Duc *de Bourgogne*, expliqua le fait, & conclut aux réparations civiles. *Pierre de Marigny* Avocat Général, prit ſes concluſions criminelles, & le Chancelier répondit pour le Roi, qu'il leur ſeroit fait bonne & briéve juſtice. En effet, la choſe s'exécuta ſuivant ce premier jugement. Le Dauphin & ſes complices furent ajournés à la Table de Marbre; & comme il n'y comparut pas, il fut dit par un Arrêt du Parlement & de la Cour des Pairs du 12 Novembre 1420, que le Dauphin ſeroit banni à perpétuité du Royaume de France, déclaré indigne de ſuccéder à toutes Seigneuries échues ou à échoir, & ſes complices condamnés à ſubir une mort ignominieuſe.

Mezeray; hiſt. de Fr. in-fol. tom. 2.

Du Tillet. Recueil des Traités.

Cet Arrêt autoriſa l'Anglois dans tout ce qu'il avoit fait & dans tout ce qu'il projettoit de faire. Il

commença par mettre des garniſons Angloiſes dans les Places qu'il avoit priſes ſur les Dauphinois, dans le Louvre, dans la Baſtille, & dans la Tour de la porte de Neſle; & après avoir donné le Gouvernement de la ville de Paris au Duc *de Clarence* ſon frere, il retourna triomphant en Angleterre, où il mena la Reine ſa femme.

Dans une telle extrémité, le Dauphin n'eut point d'autre parti à prendre, que d'appeller à Dieu & à ſon épée de tout ce qui avoit été fait contre le reſpect que ſes inférieurs, & ſes propres ſujets lui devoient, contre ſes intérêts & contre ſa perſonne. Mais voulant ſe ſervir d'un reſte d'autorité ſouveraine qu'il conſervoit toujours malgré les efforts de ſes proches & de ſes ennemis, & faire voir qu'il ſçavoit ſoutenir ſa qualité d'unique Régent en France, & de ſeul héritier de la Couronne, il évoqua le Parlement & l'Univer-

Digitized by Google

ſité de Paris à Poitiers. Ceux qui de ces deux Corps refuſèrent d'obéir aux ordres du Dauphin, perſiſtèrent dans leur rébellion, & demeurèrent obſtinément auprès de l'Anglois; le Préſident *Morvilliers* fut de ce nombre.

Il ſembloit que la fortune de *Henri* eût paſſé la mer avec lui lorſqu'il étoit retourné en Angleterre. Les bons François, à qui le ſouvenir du ſort du Dauphin étoit toujours préſent, ne pouvoient s'écarter de leurs devoirs à l'égard d'un Prince qu'ils regardoient comme leur Souverain & comme leur maître. Les Ecoſſois, autant ennemis des Anglois que bons & fidéles amis des François, en donnerent des marques en cette rencontre. Ils envoyèrent des troupes au Dauphin ſous la conduite de *Jean Stuard* Duc d'Albanie, & Connétable d'Ecoſſe, du Comte *Boukent*, de *Thomas Seton*, & de *Guillaume Hamilton*. 1421.

Le Duc *de Clarence* qui s'étoit mis en campagne, après avoir ravagé le pays Chartrain, le Vendomois & le Maine, vint former son camp devant Angers. Ce fut-là qu'il apprit que l'armée du Dauphin étoit commandée par le Maréchal de la *Fayéte* & par le Vicomte de *Narbonne*, & que les trois Seigneurs Ecossois étoient à la tête des troupes de leur nation. Le Duc *de Clarence* qui se sentit supérieur, vint les attaquer avec une furie inexprimable. Les François & les Ecossois essuyèrent ce premier feu; & sans s'ébranler à la vue de la supériorité de leurs ennemis, ils soutinrent ce choc avec tant de valeur & tant de fermeté, qu'ayant chargé l'ennemi à leur tour, ils en éclaircirent les premiers rangs, renversèrent les autres qui se défendirent, achevèrent de porter le trouble & la mort dans tout le reste de l'armée, la mirent en déroute & demeurèrent maîtres du

Digitized by Google

champ de bataille. Le Duc *de Clarence*, les Milords *Grey* & *Rooz*, les Comtes *de Kent* & *de Suffolk* y perdirent la vie, ſans compter plus de deux mille hommes qui furent tués, & deux cens Officiers de conſidération & de marque qu'on fit priſonniers. Le Dauphin reconnut les bons ſervices du Comte de *Boukent* par l'épée de Connétable qu'il lui donna. *Annales de France.*

L'Anglois ſenſiblement touché de la mort du Duc *de Clarence* ſon frere, & de l'échec que ſon armée avoit eu dans le combat de Baugé, s'abandonna entierement à tout ce que ſa douleur & ſon reſſentiment lui ſuggérerent. Plein d'un eſprit de vengeance, il fit lever le plus promptement qu'il put de nouvelles troupes; & lorſqu'il ſe vit ſur pied ſix mille hommes d'armes & vingt-quatre mille Archers, il repaſſa bruſquement en France vers la fin de Novembre, & vint pour attaquer le Dauphin

Digitized by Google

qui assiegeoit Chartres. Ce Prince de qui l'armée étoit inférieure à celle de l'Anglois, & d'ailleurs haraſſée depuis qu'elle avoit formé ce ſiege, le leva à l'approche de l'ennemi, & ſe retira en bon ordre. L'Anglois qui n'avoit plus perſonne en tête ni en état de lui réſiſter, ſe rendit maître de quelques petites villes de cette Province; & croyant trouver la même facilité dans le ſiege qu'il vint former devant la ville de Vendôme, il la fit attaquer & battre le plus vigoureuſement qu'il lui fut poſſible. Plus il y trouva de réſiſtance, & plus il s'obſtina à la réduire; mais enfin après y avoir perdu trois à quatre mille hommes, ſans aucune eſpérance de ſortir de cette affaire avec honneur, il prit le parti de ſe retirer. La priſe de Château-Thiery par *Châtillon*, l'un de ſes partiſans, le conſola un peu de ſa honteuſe retraite de devant Vendôme.

Digitized by Google

Tandis que cela se passoit en Champagne, l'Anglois marcha du côté d'Orléans; mais les troupes du Dauphin qui s'étoient emparées de tous les endroits par où l'ennemi pouvoit recevoir des vivres, causèrent une grande disette dans l'armée ennemie, que les gens du Dauphin harceloient sans cesse. Enfin les escarmouches étoient si fréquentes & si peu avantageuses à l'Anglois, qu'il y perdit près de quatre mille hommes.

Pour se dédommager de cette perte, il tourna vers Melun, & se rendit ensuite devant Meaux qu'il assiegea. Durant le siege, les habitans de cette ville, qui croyoient se défendre plus long-temps, ou du moins être secourus, joignirent la turlupinade à leur résistance & à leur fidélité: ils firent battre un âne sur les murailles, en lui criant qu'il allât secourir *Henri*. Cette plaisanterie coûta bien cher aux principaux de la ville: l'An-

Digitized by Google

glois la prit à discrétion, & fit exécuter une partie des plus considérables habitans. Il ajouta à cette conquête celle de la ville de Compiegne & de quelques autres lieux de peu d'importance. Quoique ceux qui se trouvoient dedans n'eussent fait aucune résistance, cependant l'Anglois les fit traiter avec inhumanité, sans avoir aucun égard aux paroles d'honneur ni à la bonne foi des capitulations.

Ce Prince non content d'ordonner le pilliage & l'incendie des lieux où sa fureur le conduisoit de jour en jour, faisoit pendre les Gentilshommes, donnoit les Charges & les Gouvernemens aux Anglois, & mépriſoit ouvertement les Seigneurs François. Enfin il étoit si emporté dans son orgueil & ses succès, qu'il estimoit les autres hommes indignes de le regarder. On en vit un exemple dans la personne du Maréchal de l'Isle-Adam à qui ce Prince parloit. Comme

me ce Maréchal étoit d'une fermeté héroïque & qu'il avoit les yeux fixés sur *Henri*, quoique ce fût avec un air de respect, l'Anglois le fit mettre à la Bastille, & il auroit couru risque d'aller porter sa tête sur un échafaud, si le Duc de Bourgogne n'eût fait entendre raison à l'Anglois.

L'avidité de ce Prince ne céda point à ses autres mauvaises qualités. Se voyant la force en main, il rétablit les impôts qui en partie avoient été supprimés, il en inventa de nouveaux, & imposa sur les particuliers des taxes qu'il proportionna à la nature des meubles de leurs maisons, dans lesquelles on pénétra par son ordre. Ce subside fut appellé *des marcs d'or*, ou *des aisés*. Le produit de ces extorsions étoit ordinairement employé à soutenir le luxe & sur-tout les grandes fêtes que *Henri* donna lorsqu'il apprit l'accouchement de la

Reine ſa femme, qui avoit mis au monde un fils.

Pendant que les ennemis ſe divertiſſoient aux dépens des François, le Dauphin ne pouvant y remédier, marcha du côté de la Charité à la tête de vingt mille hommes & s'en rendit maître. Après cette expédition il alla aſſieger Coſne & preſſa ſi vivement cette Place, qu'elle promit de ſe rendre dans un certain temps, en cas qu'elle ne fût point ſecourue, & pour cet effet elle envoya des ôtages.

Le Duc de Bourgogne que ce ſiege intéreſſoit, aſſembla ce qu'il put & d'amis & de troupes pour aller ſecourir ſes propres ſujets. L'Anglois de ſon côté, tout indiſpoſé qu'il étoit, voulut ſe joindre à lui ne doutant pas qu'il n'y eût une action entre les deux partis; mais retenu par ſa maladie, il ne ſortit pas de Melun, & chargea les Ducs de Bethford & de Gloceſtre

ſes freres de ſe mettre à la tête de ſon armée, & de marcher avec celle du Bourguignon à la défenſe de Coſne.

Le Dauphin ne voulant pas engager une bataille, renvoya les ôtages, ſe retira à l'approche de l'ennemi, leva le ſiege de devant Coſne, & alla dans le Berri. Les Anglois le vouloient pourſuivre, mais ils changerent de deſſein ſur la nouvelle qu'ils reçurent de la mort de *Henri*, qui s'étoit fait porter à Vincennes où il périt d'une inflammation à l'anus compliquée avec la maladie pédiculaire ou des poux, pendant laquelle la production continuelle de cette vermine devint ſi terrible & ſi conſidérable, qu'il ſembloit qu'elle fût compoſée comme d'autant de boureaux qui contribuerent à la mort de ce Roi ſanguinaire.

Le reſſentiment & la colere de *Henri* durerent même juſqu'après ſa mort, par le ſoin qu'il prit de

recommander qu'on ne fît point la paix avec *Charles de Valois*, (c'eſt ainſi qu'il parloit du Dauphin) à moins qu'il ne cédât au Prince *Henri VI* ſon fils la Guyenne & la Normandie; de ne point rendre la liberté au Duc d'Orleans, ni aux autres Seigneurs François; d'offrir la Régence au Duc de Bourgogne, & en cas de refus de ſa part, de la donner au Duc de Bethford. Mais le Bourguignon plus prudent que ſon pere ne l'accepta pas, de ſorte que le Duc Anglois en ayant profité, fit proclamer Roi le jeune *Henri* âgé de dix mois. Il le qualifia de *Roi de France & d'Angleterre*, & fit graver un ſceau aux armes des deux Royaumes.

Le Roi *Charles*, que la fievre quarte avoit épuiſé, ne ſurvêcut pas long-temps au Roi d'Angleterre ſon gendre, & mourut le 21 Octobre 1422. Ainſi le Dauphin monta ſur le thrône, & regna ſous le nom de *Charles VII.*

Digitized by Google

Le premier Avril 1423 le Roi donna le Gouvernement du Dauphiné à *Béraud III* Comte Dauphin d'Auvergne. Il ne le poſſéda que deux ans, il mourut, & *Mathieu de Foix* Comte de Cominges y fut nommé. Dans la même année *Eléazar de Rigaud* eut la Lieutenance Générale de cette Province.

Rodolphe de Gaucour ſuccéda au Comte *de Cominges* en 1428; & le 11 de Juin de l'année ſuivante il en vint aux mains avec *Louis de Châlon* Prince d'Orange, qui étoit venu à la tête d'une armée compoſée de Bourguignons & de Savoyards, à deſſein de s'emparer du Dauphiné. *Rodolphe* accompagné de *Pierre du Terrail*, de *Humbert de Grolée* Maréchal de l'armée royale, & ſecondé de toute la nobleſſe du pays, raſſembla tout ce qu'il put trouver de troupes & de milices, & marcha fierement aux ennemis qu'il avoit

Digitized by Google

à combattre, quoique ſon armée fût beaucoup inférieure. L'action ſe paſſa aux environs d'Anthon, dans la baronie de la Tour du Pin. Elle fut ſi avantageuſe à *Rodolphe*, qu'il défit les ennemis en bataille rangée, fit un grand nombre de priſonniers, réduiſit les uns à ſe ſauver, les autres à ſe jetter dans le Rhône, où la plus grande partie ſe noya. Le Prince *d'Orange* que *Rodolphe* n'avoit point perdu de vue, aima mieux s'expoſer à périr en traverſant ce fleuve, que de tomber entre les mains de ſes ennemis. Enfin par la vigueur du cheval qu'il montoit, & malgré les dangers qu'il couroit & du feu & de l'eau, il fit heureuſement ce trajet. Mais ſi les Dauphinois manquerent ce Général ennemi, ils s'en dédommagèrent par la priſe d'Anthon, de Falavier, Curvier, Condurces, Antezunes, Saint-Romans, & de pluſieurs autres lieux appartenans à la maiſon *de*

Chalon. Ils prirent enſuite par eſcalade le bourg de Saint Florent, & allèrent aſſieger la ville & le château d'Orange. *Guillaume Juvenal des Urſins*, *Gabriel de Bernys*, *Amaury d'Eſtiſſac* & *Aymard de Clermont* furent Lieutenans Généraux pour le Roi du temps de *Rodolphe* qui mourut en 1448. *Louis de Laval* lui ſuccéda dans ce Gouvernement. *Raymond Eynard* & *Jean Coppier* furent tour à tour Lieutenans Généraux.

LOUIS II. *Dauphin VIII.*

CE Dauphin vint au monde le 6 de Juillet 1423. *Jean* Duc d'Alençon voulut lui donner le nom de *Louis*, croyant que ſuivant l'ancienne & ſcrupuleuſe erreur, il y avoit une certaine fatalité attachée à certains noms; que le ſouvenir de la priſon du Roi *Jean*, & celui des traverſes qu'on ſuſcita à ſes deſcendans du nom de 1423.

Digitized by Google

Charles, étoient des raiſons aſſez fortes pour ne lui pas donner le nom de ceux d'entre ſes prédéceſſeurs dont les regnes n'avoient point été heureux.

1426. A peine le Dauphin fut-il parvenu à l'âge de cinq ans, que le Roi ſon pere lui céda la Souveraineté du Dauphiné, & quelques années après il le mena dans cette Province pour en prendre poſſeſſion. L'hiſtoire nous apprend que depuis ce temps-là nos Rois n'ont pas fait de pareille ceſſion à aucun des autres Princes qui ont porté le titre de Dauphin, cette ſouveraineté étant attachée à la perſonne du Roi, avec le droit d'y nommer le Prince ſon fils aîné.

Le Préſident *Guillon* ayant été chargé de le haranguer au nom de ſa Compagnie, lui dit : que *le fils aîné de France ne pouvoit être reconnu pour Seigneur du Dauphiné, qu'après qu'il auroit plu au Roi de lui en donner les proviſions*

Mezeray, hiſt. de Fr. tom. 2.

& le commandement : paroles dignes d'être remarquées, & dont le Dauphin *Louis* ſe ſouvint dans l'occaſion.

Bientôt après on maria le Dauphin avec la Princeſſe *Marguerite Stuart*, fille de *Jacques I* Roi d'Ecoſſe, dont il n'eut point d'enfans. En 1457 il épouſa en ſecondes nôces *Charlotte de Savoye*, fille de *Louis* Duc *de Savoye*, de laquelle il eut *Joachim*, *Charles*, *François* mort à l'âge d'un an, *Louiſe* qui ne vêcut pas longtemps; *Anne* mariée à *Pierre II* Duc *de Bourbon*, & *Jeanne* qui épouſa le Duc *d'Orléans*, lequel fut Roi après la mort de *Charles VIII*, & connu dans l'hiſtoire ſous le nom de *Louis XII.*

Cette année fut ſi fatale à la France, qu'on y eſſuya preſque en même temps la peſte, la famine & la guerre. Le premier fléau chaſſa les habitans de preſque tous les lieux qui en furent frappés; de 1436.

ſorte que les terres demeurèrent incultes. La contagion fut ſi grande à Paris, qu'en moins de ſix ſemaines il y mourut cinquante mille perſonnes ; & l'on ne pouvoit éviter un ſi mortel danger, que par la néceſſité de ſe renfermer dans les maiſons, ou par la fuite hors la ville. L'hiſtoire remarque que la rencontre des loups attirés par la puanteur des cadavres, étoit plus fréquente dans les rues de cette Capitale, que celle des hommes. Ce ſurcroît de déſolation donna lieu à un Edit, par lequel on mettoit la tête des loups à prix : & réellement on payoit vingt ſols à ceux qui apportoient une tête de ces animaux ſauvages. Cette ſomme ſe multiplioit à proportion du nombre des têtes qu'on pouvoit apporter. La diſette des biens de la terre ſuccéda aux maladies contagieuſes, & la guerre fit ſentir toutes ſes horreurs dans le Royaume.

La Cour qui étoit tantôt à Chi-

non, tantôt à Bourges, partageoit ces malheurs publics. Le Roi étoit attaqué de toutes parts, de ſorte que les affaires d'Etat l'obligeoient ſouvent d'aller d'un bout de la France à l'autre, plus vîte qu'il n'eût peut-être voulu.

Après pluſieurs petits voyages que le Roi avoit faits, il vint ſe rabattre en Brie & en Gâtinois, où il reprit Nemours, Château-Landon & Charny. Il alla enſuite faire le ſiege de Montereau-Faut-Yonne; mais il en laiſſa la conduite au Dauphin, quoiquil n'eût encore que quatorze ans. Ce jeune Prince s'en acquitta avec tant de ſageſſe & tant de valeur, qu'il emporta la ville d'aſſaut, & qu'il prit le château par compoſition. A la vue de cette expédition, les ennemis ſe virent obligés d'avouer que de ſi heureux commencemens promettoient encore une ſuite plus heureuſe. Les applaudiſſemens des Anglois ſembloient n'être qu'une

1437.

Monſtrelet Comines.

répétition de ceux que le Dauphin recevoit de toutes parts; & même ils furent si généraux & si éclatans, que le Roi en conçut, dit-on, une espèce de jalousie. En effet, il éloigna le jeune Prince. Le Dauphin passa en Berry, & choisit la ville de Bourges pour son séjour le plus ordinaire. Ce fut à cette occasion que les ennemis, par une espèce de turlupinade, l'appellerent le Roi de Bourges.

Pendant son séjour en cette ville, il courut un bruit que les Ultramontains entreprenoient d'attaquer les priviléges de l'Eglise Gallicane; & pour y obvier, il fit publier la Pragmatique sanction. L'usage a donné ce nom à cette Ordonnance, laquelle regarde les affaires de l'Eglise, ou celles de l'Etat. Cette Loi n'étoit pas nouvelle en France, puisque sous le regne du Roi *Saint Louis*, ce Prince en 1268, fit une Pragmatique sanction qui contenoit plusieurs articles concernant l'Eglise.

Digitized by Google

La Pragmatique ſanction dont il s'agit, eſt celle de 1438, & dont on parla ſous le regne de *Charles VII*, pendant les diviſions qui s'élevèrent entre le Concile de Baſle & le Pape *Eugene IV*. Dès 1431, le Clergé de France, le Roi, & ſon Conſeil s'étant aſſemblés à Bourges, les Mémoires qui en réſultèrent furent envoyés au Concile. En 1438 la Pragmatique ſanction fut faite, & l'année ſuivante le Parlement la vérifia. Elle contient vingt-trois articles. 1438. 1439.

Sous le Roi *Louis XI* cette affaire changea de face. Ce Prince par ſon Ordonnance du 27 de Novembre 1461, rétablit les choſes en l'état où elles étoient avant la Pragmatique ſanction. Mais ſous le regne de *Charles VIII*, le Parlement lui en fit ſes remontrances. Le Roi *Louis XII* en confirma l'exécution en 1499. Enfin dans l'entrevue du Pape *Leon X* & du Roi *François I* à Bologne en Italie, le

Digitized by Google

fameux Concordat fut conclu le 16 Aout 1516; & par une Bulle de ce Pontife du 19 de Décembre de la même année, la Pragmatique sanction fut révoquée, & le Concile de Latran approuva le Concordat.

Pinsson, Pragm. Sanct.

Mezeray, hist. de Fr.

Le Dauphin, suivant les ordres du Roi, alla en Touraine, & vint loger dans le château de Loches: il étoit accompagné de *Jean* Comte *de la Marche*, son Gouverneur. Ce fut en ce pays que vinrent *Jean* Comte *d'Alençon* son parrain, *Charles de Bourbon* Comte de Vendôme, & plusieurs autres Seigneurs. Comme ils étoient tous mécontens de voir que le Comte *du Maine*, l'Evêque de Clermont & quelques autres favoris partageoient le Gouvernement de l'Etat avec le Roi, ils inspirerent au Dauphin un esprit d'orgueil & d'indépendance. Sous le langage séduisant & flateur qu'il est plus doux de commander que d'obéir;

Mezeray, ab. de l'hist. de France, tom. 2.

ils le déterminèrent à ſe laiſſer enlever du château de Loches, pour ſe retirer à Moulins. Ce fut en cette ville, ſuivant quelques-uns, ou dans le château de Blois, ſelon quelques autres, que ſe forma la Ligue connue ſous le nom de *la Praguerie*. Le Seigneur de la Tremoille fut un des factieux; mais ſon exemple n'en ſervit pas au Duc de Bourgogne qui refuſa d'en être. Et comme ſi la rébellion du vaſſal contre le Souverain n'eût pas ſuffi pour cauſer bien du déſordre dans le Royaume, les Ligués voulurent encore faire ſoulever le fils contre le pere; de ſorte que le Dauphin, qui n'avoit alors que ſeize ans, ſecoua le joug du Gouverneur que le Roi lui avoit donné, & ſe mit entre les mains du Duc *d'Alençon*.

Quand les Ligués eurent intéreſſé le Dauphin dans leur faction, & qu'ils eurent reçu les troupes qu'*Alexandre*, fils naturel de *Jean*

I Duc *de Bourbon*, & *Antoine de Chabanes* Comte de Dammartin lui amenoient, ils ſe mirent en campagne : & le Poitou, dont la nobleſſe s'étoit jointe au Dauphin, devint le théâtre de la guerre. Par les mémoires que ces factieux répandirent dans le public, ils prenoient pour prétexte de leur rébellion, que les favoris obſédoient le Roi ; qu'ils abuſoient de ſa facilité ; que les Princes étoient exclus de la connoiſſance des affaires ; qu'on faiſoit injuſtices ſur injuſtices aux anciens Capitaines, & qu'on leur préféroit des gens qui ne ſçavoient point aſſez bien le métier de la guerre pour s'en mêler, au déſavantage de ceux qui l'avoient fait toute leur vie.

Quoique le Roi fût outré de la révolte de ſon propre fils, & de la rébellion de ſes ſujets, il voulut néanmoins tenter la voie de la douceur pour les ramener tous à leur devoir, avant que de prendre

Digitized by Google

les armes pour les punir de leur déſobéiſſance. Il fit d'abord ſommer le Duc d'Alençon de lui rendre ſon fils; mais ce Duc ne répondit aux bontés du Roi que par des manieres peu reſpectueuſes, & même très-piquantes : il alla s'emparer de la ville & du château de S. Maixant. Dès que le Roi en eut appris la nouvelle, il partit pour l'aller punir de ſon inſolence, & bientôt après il ſe rendit devant cette Place. Au bruit de ſon approche, le Duc de Bourbon envoya ſix vingts lances au Duc d'Alençon qui l'eſcorterent juſqu'à Niort où il ſe retira, & de-là il paſſa en Bourbonnois où il emmena le Dauphin. Le Roi ne les perdit point de vue, & réſolut d'en tirer raiſon; il les pourſuivit de Ville en Ville, de ſorte qu'ils allerent à Moulins. Ils euſſent bien voulu paſſer en Bourgogne, mais le Duc de ce pays ſans aucun égard pour le Dauphin refuſa de les y recevoir.

Digitized by Google

Comme il étoit à craindre que l'Anglois ne profitât de ces déſordres, le Duc de Bourgogne & le Comte d'Eu s'employerent ſi vivement & ſi heureuſement auprès du Roi, qu'enfin ils fléchirent ſa colere, & qu'ils le porterent à pardonner au Dauphin & aux autres Princes qui ne demandoient pas mieux que de rentrer dans ſes bonnes graces & dans leur devoir. Cette entrevue ſe fit à Cuſſet ville d'Auvergne où ils allerent ſe jetter au pieds du Roi & lui demander pardon. Pour lors le Roi obligea le Dauphin de reprendre ſon Gouverneur & tous ſes autres Officiers. Ce jeune Prince ne reçut cet ordre qu'avec beaucoup de peine, & même il lui échapa de dire que peu s'en falloit qu'il ne s'en retournât. Le Roi peu touché de cette menace, lui répondit froidement : *Allez-vous-en, Louis, les portes ſont ouvertes ; ſi elles ne ſont pas aſſez grandes, je ferai abattre dix*

Paul Emile

Vigiles de Charles VII.

toiſes de muraille. La maiſon de France n'eſt pas ſi dépourvue de Princes, qu'elle n'en ait qui maintiendront ſa grandeur & ſon honneur auſſi-bien que vous. Cette reponſe fit rentrer le Dauphin en lui-même, & ſon reſſentiment tomba à la vue de ſon devoir.

Ce fut donc une néceſſité au Dauphin, pour ne pas dire une politique, que d'apprendre à obéir, lui qui ſembloit n'avoir des diſpoſitions que pour commander. Il ne quittoit point le Roi, & comme s'il eût voulu apprendre le métier de la guerre à l'école d'un ſi grand Capitaine, il le ſuivoit dans toutes ſes campagnes.

Cependant les Anglois qui tenoient Pontoiſe, déſoloient le pays, & de temps en temps ils venoient 1441.
faire des courſes juſqu'aux portes de Saint Denis. Ce mal étoit trop preſſant pour n'y pas remédier. Le Roi voulut y aller en perſonne, accompagné du Dauphin & de tous

les Princes, à l'exception néanmoins des Ducs d'Orleans & de Bourgogne. D'abord il n'avoit pas deſſein de ruiner cette Ville à coups de canon, ni d'y rentrer de vive force : il vouloit en ménager les habitans, & ne point expoſer au pillage ceux qui s'y étoient retirés comme dans le meilleur azile de tout le pays. Mais quand ce Prince vit que d'un côté *Talbot* Général Anglois y avoit jetté un grand convoi d'armes & de vivres, & que d'un autre côté le Duc d'York la rafraichiſſoit de troupes, il la fit battre & attaquer par trois différens côtés & avec une égale vigueur ; de ſorte que bientôt après les brèches furent aſſez conſidérables pour monter à l'aſſaut du côté des trois attaques. Le Roi & le Daupnin à ſon exemple, y combattirent comme de ſimples ſoldats; les troupes, qui n'avoient pas beſoin de cette émulation, y firent ſi bien leur devoir, qu'après deux

Digitized by Google

heures de combat la Ville fut emportée.

Pour éviter qu'elle ne fût pillée, le Roi & le Dauphin parurent dans les rues. Ils défendirent le désordre, & sauverent les Egliſes, l'honneur des femmes & la vie des habitans.

La ville de Tartas en Guienne que les Anglois avoient aſſiegée, ſe défendit juſqu'au mois de Janvier, mais enfin elle fut obligée de capituler à condition de ſe rendre le jour de S. Jean-Baptiſte, ſi dans ce temps elle n'étoit pas ſecourue ; cependant on donna des ôtages. Le terme de cette capitulation étoit aſſez long pour ſe mettre en état de ſecourir cette Place. En effet le Roi accompagné du Dauphin, de *Charles d'Anjou*, du Connétable, & d'un grand nombre d'autres Seigneurs, s'y rendit après avoir donné ordre qu'on y envoyât ſeize mille hommes & quatre mille chevaux. Comme les Anglois ne parurent

plus à l'approche des troupes Françoises, *Cognac* qu'on avoit chargé des ôtages les remit entre les mains du Roi, & lui prêta ſerment de fidélité.

Le Roi paſſa enſuite du côté de la ville d'Acqs qu'il fit aſſieger. Le Dauphin impatient de la longueur de ce ſiege, qui avoit déja duré ſix ſemaines, demanda au Roi permiſſion de faire donner un aſſaut à la tour qui défendoit l'entrée du port. Ce jeune Prince voulut y combattre en perſonne : il donna dans cette occaſion de nouvelles marques de ſa valeur, & à ſon exemple les troupes y combattirent avec tant d'intrépidité, qu'enfin les aſſiegés demanderent à capituler.

Après la priſe de la ville d'Acqs le Dauphin ayant appris que le Gouverneur de la ville de Montbelliard en Alſace, laquelle appartenoit au Duc de Wirtemberg, avoit fait des courſes ſur les terres de France, paſſa bruſquement en

Æneas ſilvius. Chroniques d'Alain Chartier, 1444.

ce pays, & alla mettre le siege devant cette Ville. A peine fut-il formé qu'elle se rendit. Le Dauphin se prévalut de cet avantage qui lui facilitoit le passage en Suisse. On n'a jamais trop bien sçu démêler ce qui véritablement l'avoit obligé de passer en ce pays. Par les manifestes qu'il fit publier à ce sujet, & qui presque tous contenoient des raisons différentes, on y exposoit que le Dauphin n'étoit occupé que du dessein de soulager le Royaume, & que d'acquérir de la gloire. Et comme il envoyoit ces manifestes en différens pays, il y accommodoit les raisons qu'il y alléguoit aux intérêts des Princes auxquels il les faisoit adresser : de sorte qu'il vouloit persuader à la noblesse Allemande qu'il n'étoit venu que pour la délivrer de l'oppression. Par les manifestes qu'il avoit fait passer dans les Cours de tous les Princes de l'Europe, il alléguoit aux uns

qu'il n'avoit d'autre deſſein que de demander les droits de la maiſon de France, leſquels s'étendoient juſqu'au Rhin. Enfin il vouloit faire accroire aux autres que le Roi des Romains lui avoit demandé du ſecours contre les Suiſſes, qui s'étoient déclarés contre la maiſon d'Autriche, & que la nobleſſe d'Alſace lui avoit envoyé des Députés pour le ſolliciter de la délivrer de la ſervitude où les Suiſſes l'avoient réduite. Il y a grande apparence que ce ſeul motif détermina le Dauphin à laiſſer une bonne garniſon dans Montbeillard, à entrer en Suiſſe les armes à la main, à ravager les environs de Baſle, & à s'emparer des villes de Saint Jolite & de Vaudeliévre.

Il n'en fallut pas davantage pour mettre tous les Cantons en armes. Quatre mille habitans des plus aguerris marchèrent fierement contre les troupes du Dauphin, en même temps que la ſoldateſque Suiſſe,

Digitized by Google

Suiſſe, qui étoit dans Baſle, en voulut ſortir pour ſe joindre à ſes compatriotes. Mais un grand détachement que fit le Dauphin, alla traverſer cette jonction, & repouſſa cette ſoldateſque juſque dans les murs de Baſle, où elle ſe vit contrainte de rentrer en confuſion, tandis que le reſte des gens du Dauphin s'attachèrent aux ennemis qu'ils avoient en tête. Après un aſſez rude choc, ils les obligèrent de ſe retirer derriere des hayes, & de ſe retrancher dans de vieilles maſures près du lieu où cette action s'étoit paſſée. Pour lors les François les environnèrent; ils les attaquèrent de tous côtés, & en firent un maſſacre général, à l'exception néanmoins de ſeize qu'ils laiſſèrent échapper comme des témoins de leur défaite.

Les Suiſſes ne ſçachant à quoi ni à qui attribuer l'irruption du Dauphin dans leur pays, lui envoyèrent des Ambaſſadeurs pour

en apprendre la cauſe, & pour le prier de ſurſeoir en leur faveur le ſuccès de ſes armes. Mais le Dauphin, qui par une politique outrée n'aimoit pas à dévoiler ſes deſſeins, aima mieux laiſſer les Suiſſes en repos, & rendre Montbeillard au Duc de *Wirtemberg*, que d'en venir à de plus grands éclairciſſemens. Ainſi il tourna vers l'Alſace, où après avoir fait le dégât, il vint trouver le Roi qui étoit devant Metz.

Dans le temps que la Cour arriva à Châlons, la Dauphine mourut ſans avoir eu d'enfans : on en attribuoit la cauſe à un défaut perſonnel & ſecret. Le Dauphin la fit transférer dans la ville de Thouars en Poitou, lieu de ſa ſépulture. C'eſt la même Princeſſe qui ayant trouvé ſur ſon paſſage *Alain Chartier* qui dormoit dans l'une des antichambres du Palais, l'honora d'un baiſer à la bouche. Quelques-unes des Dames qui ac-

Digitized by Google

compagnoient la Princeſſe, ſcandaliſées de ce qu'elle avoit prodigué une ſi tendre faveur à un homme qui d'ailleurs étoit fort laid; elle ſe contenta de leur répondre *que l'homme n'y avoit aucune part*, & qu'elle n'avoit baiſé que la bouche d'où il ſortoit ſi ſouvent de très-belles choſes.

Cette même année ne fut pas moins remarquable par l'union des Comtés de Diois & de Valentinois au Dauphiné, que par teſtament *Louis de Poitiers*, *II* du nom, avoit donnés dès 1419 à *Charles VII* pendant qu'il étoit Dauphin, à condition qu'il lui feroit délivrer, ou à ſes exécuteurs teſtamentaires cinquante mille écus d'or pour l'acquit de ſes legs & le payement de ſes dettes. Et en cas que *Charles* n'y ſatisfît pas, il appelloit à ſa ſucceſſion *Amé* Duc de Savoye. Le Dauphin ayant négligé de remplir ſes engagemens, le Duc ſe prévalut de la clauſe du *Au Tréſor de France.*

teſtament, ſe mit en poſſeſſion des
1445. deux Comtés, & y établit un Gouverneur. Mais en cette année *Louis* fils du Duc, par un Traité fait à Bayonne le 3 Avril, ſe départit de tous les droits qu'il y avoit, en faveur du Dauphin. Par reconnoiſſance, ce Prince abandonna au Duc la Seigneurie directe & l'hommage de Foucigny.

Cependant les Anglois croyant ſe dédommager de leurs déſavantages en Guyenne, formèrent la réſolution d'aller aſſieger Dieppe. *Talbot*, fameux Général Anglois, fut chargé de cette entrepriſe. Avant que le Roi qui étoit à Poitiers en eût reçu la nouvelle, les ennemis avoient pris leurs meſures, & s'étoient emparés de tous les endroits par où l'on pouvoit jetter un renfort de munitions & de troupes dans cette ville. Ce fut une occaſion pour le Dauphin d'acquérir une nouvelle gloire. Dans cette vue il ſupplia le Roi de le

charger de cette expédition. *Charles* y consentit, parce qu'il étoit trop dangereux de refuser quelque chose au Dauphin, de sorte que ce jeune Prince partit incontinent après que le Roi le lui eut permis. Il vint en grandes journées en Picardie, il rassembla toute la noblesse & les forces de cette Province, & alla insulter les ennemis jusques dans leurs retranchemens. Les Anglois soutinrent avec beaucoup de fermeté ce premier feu : l'attaque fut meurtriere, & coûta un grand nombre de braves gens au Dauphin. Toutefois cette perte ne rebuta point les troupes ; & devenues plus furieuses & plus ardentes, elles s'approchèrent du premier fort, malgré le feu des ennemis, s'en emparèrent, taillèrent en pieces quatre ou cinq cens Anglois, firent autant de prisonniers, & poursuivirent les fuyards jusques dans leurs vaisseaux. Le Dauphin, après avoir donné de si gran-

des marques de ſon courage, en voulut donner de ſa libéralité & de ſa reconnoiſſance aux Officiers & aux troupes. Il procura des avantages aux uns, combla les autres de ſes libéralités, & enfin honnora de l'accolade de Chevalier le Comte de *Saint Pol*, qui s'étoit ſignalé dans l'attaque & dans la priſe du fort de Dieppe.

Le Roi content & charmé de la conduite & des conquêtes du Prince ſon fils, le rappella auprès de lui, pour lui en témoigner ſa joie & ſa ſatisfaction; l'autorité qu'il lui donna dans le Royaume ne différoit preſque pas de la paternelle & de la royale. *Charles* ne laiſſoit échapper aucune occaſion dont il ne ſe prévalût pour augmenter la gloire & la réputation du Dauphin. L'ambition du Comte *d'Armagnac*, qui tranchoit du Souverain en Languedoc, & qui, à l'inſçu du Roi, ſe ménageoit des alliances avec les Princes étrangers

& ennemis de l'Etat, déplut beaucoup au Roi. Il étoit important d'en prévenir les ſuites, & de couper court à une brigue qui pouvoit devenir d'autant plus dangereuſe, qu'elle étoit ſourde & ſecrette. Soit que le Comte craignît d'être découvert, ſoit qu'il le fût en effet, il eut la précaution de ſe retirer dans la ville de l'Iſle Jourdain, lorſqu'il ſçut que le Roi avoit nommé le Dauphin pour venir en Languedoc, accompagné de mille lances ; c'eſt ce qu'on nomme aujourd'hui gens d'armes ou cavaliers armés de toutes piéces. 1446

Dès que le Dauphin, qui avoit précipité ſa marche & celle de ſes troupes, fut arrivé à Toulouſe, il alla former le ſiege de l'Iſle Jourdain. Le Comte ne put ſe défendre auſſi long-temps, ni auſſi bien qu'il avoit réſolu de le faire, deſorte que le Dauphin étoit ſur le point de l'aller forcer dans la citadelle de l'Iſle Jourdain, où il s'é-

toit retiré avec ſon fils cadet, l'aîné étant paſſé dans la Navarre, lorſque le Dauphin lui fit dire de ſortir de cette place pour parler d'accommodement. Mais ce ne fut qu'un prétexte pour attirer le Comte dans le piege, en s'aſſurant de ſa perſonne, de celles de ſa femme, de ſon fils & de ſes deux filles, pour s'emparer de cette place révoltée, & la remettre ſous la puiſſance du Roi. La réduction de cette citadelle, & l'empriſonnement du Comte répandirent une ſi grande épouvante dans le pays de Rouergue, de Cominges, d'Armagnac & de Lomagne, que dès ce moment les habitans allèrent porter les clefs de leurs villes au Dauphin, & lui offrir leurs ſervices.

Plus le Dauphin vieilliſſoit, & plus il faiſoit de réflexions ſur le plaiſir de commander. Il ne voyoit preſque plus rien à la Cour, ſans en excepter le Roi ſon pere, qui ne lui fît de la peine, ou qui ne

Digitized by Google

lui cauſât de l'ombrage. La ſévérité du pere irritoit ſouvent le fils; il blâmoit hautement la conduite du Roi, particulierement depuis que *Charles* avoit entrepris la guerre contre *Henri VI* Roi d'Angleterre ſans la participation du Dauphin. Comme il n'aimoit pas d'ailleurs *Agnès Sorel*, à qui un jour il donna un ſoufflet, & que depuis cette aventure il en étoit encore moins aimé, il ſoupçonnoit cette Dame, dont l'eſprit & la beauté avoient charmé le Roi, de lui être fort contraire, & lui attribuoit tous les déſagrémens qui lui arrivoient à la Cour. Quelques Hiſtoriens diſent que le Dauphin porta ſi loin ſon reſſentiment contre *Agnès*, qu'il chargea un nommé *Jacques Cœur*, qui s'étoit enrichi dans le maniment des Finances, de l'empoiſonner : en effet elle mourut. Cette action fut un des chefs d'accuſation contre ce trai-

tant à qui on fit le procès pour fait de péculat.

Antoine de Chabanes Comte de Dammartin étoit encore du nombre de ceux que le Dauphin ne pouvoit gouter ni ſouffrir. Enfin ſon ennui fut ſi violent, qu'il aima mieux s'éloigner de la Cour, que d'avoir tous les jours à combattre contre lui-même, & à vivre avec des gens dont il ne pouvoit ſoutenir la vue qu'avec un véritable chagrin.

Agité de tant de ſortes de mouvemens, il demanda permiſſion au Roi d'aller faire un voyage en Dauphiné. Ne lui point accorder ce qu'il demandoit, *Charles* en connoiſſoit les conſéquences: s'oppoſer à ſes deſirs pour ne pas dire à ſa volonté, étoit une autre extremité qui n'étoit pas moins embaraſſante, & moins périlleuſe; cependant le Roi prit le parti de conſentir à ce que le Dauphin

Digitized by Google

demandoit. Ainſi ce Prince partit accompagné & ſuivi de la plûpart de ceux qui s'étoient le plus attachés à ſes intérêts & à ſa perſonne.

L'arrivée de *Louis* en Dauphiné intéreſſa toute la Province ; la Nobleſſe & le peuple en témoignerent une joie générale. Les gens les plus diſtingués par leur naiſſance & par leurs biens lui faiſoient regulierement leur Cour, & n'avoient d'autre attention que celle de lui plaire. *Batarnay*, l'un des plus conſidérables d'entr'eux, fut un de ſes plus aſſidus courtiſans. Il lui préſenta *Imbert* ſon fils que le Dauphin honora de ſes bonnes graces : c'eſt de lui que ſont ſortis les Comtes de Bouchage.

Lorſque le Dauphin eut connu par lui-même les favorables diſpoſitions des peuples, il ſe propoſa d'y répondre, en mettant le pays en état de ne point céder en dignités aux autres Provinces du Royaume. Et comme il n'y avoit que le

Conſeil Delphinal, & que cette Compagnie étoit inférieure à celle d'un Parlement, le Dauphin par
1453. ſon Edit du mois de Juin 1453, érigea ce Conſeil en Parlement. Depuis ce temps il eſt le troiſieme du Royaume, & ne cede le pas qu'aux Parlemens de Paris & de Toulouſe. Quoique le Dauphin eût fait cette érection à l'inſçu & ſans la participation du Roi, toutefois il la trouva ſi utile & ſi belle, qu'il en approuva l'établiſſement.
1454. L'année ſuivante il créa la Charge d'un Procureur Fiſcal Delphinal. En pluſieurs occaſions le Parlement de Bordeaux a diſputé la préſéance au Parlement de Grenoble ; mais le Roi *Charles VIII* ayant confirmé l'érection de ce dernier Parlement, la queſtion a été décidée entre ces deux Compagnies, & le Parlement de Grenoble a précédé celui de Bordeaux dans les aſſemblées des Notables tenues à Paris en 1557, à Moulins en 1566, à

Digitized by Google

Rouen en 1617, & dans la Chambre de Juſtice tenue à Paris en 1626. Il eſt vrai que dans la derniere Chambre de Juſtice établie dans la même ville en 1661, les Commiſſaires des deux Parlemens ont alternativement partagé la préſéance : mais elle fut d'abord adjugée au Parlement de Grenoble par un Arrêt du Conſeil d'Etat : deſorte que l'Auteur du Mercure François n'a point rapporté juſte quand il a dit que le Conſeil, après avoir ſtatué ſur l'alternative, avoit ordonné que le député de Bordeaux entreroit le premier dans l'aſſemblée des Notables.

Le Dauphin entreprit enſuite la guerre contre *Louis* Duc de Savoye, ſur ce qu'à ſon préjudice il prenoit la qualité de Comte de Diois & de Valentinois ; mais le Duc s'en déſiſta, & pour lors ces deux Princes mirent bas les armes. *Au tréſor de France.*

Juſques-là on s'étoit perſuadé

dans la Province que le Dauphin n'y étoit venu que par l'ordre & de l'agrément du Roi; mais lorſqu'on y ſçut que c'étoit par un eſprit de mécontentement & d'ennui qu'il s'y étoit retiré, la plûpart des gentilshommes ne paroiſſoient que rarement à la Cour de ce Prince, de crainte de ſe brouiller avec le Roi. La ſincere fidélité de *Jean Baile*, Préſident au Parlement de Grenoble, celle de *Guy-Pape*, & de *Réné Thomaſſin* Conſeillers dans cette même Cour, ſervirent d'exemple à une bonne partie de la Province, & dès-lors le Dauphin s'apperçut de la diminution de ſes créatures & de ſes partiſans. Un ſi grand changement ne pouvoit arriver que ſur l'ordre ſecret, que ces Magiſtrats avoient reçu du Roi, d'obſerver la conduite de *Louis*, & d'en rendre un compte exact à la Cour.

Comme le Dauphin manquoit de fonds pour ſoutenir la dépenſe,

Digitized by Google

qu'en qualité d'héritier préſomptif de la Couronne il étoit obligé de faire, il eut d'abord recours aux voies douces & même arbitraires des Dauphinois. Il y a lieu de croire que dans cette occaſion ils firent ce qu'ils purent, mais le Dauphin s'attendoit à de plus grands efforts ; & pour les y engager, il uſa de ſon autorité, & leva une grande ſomme ſur la Province. Les peuples en murmurèrent, & portèrent leurs plaintes au Roi, à qui ils firent leurs remontrances. *Charles* en fut touché ; & pour en prévenir les ſuites, il ordonna à *Antoine de Chabanes* d'aller en Dauphiné, de prendre main-forte, & à quelque prix que ce pût être, de s'aſſurer de la perſonne du Dauphin, & de le lui amener de force, s'il refuſoit de venir de plein gré.

Alain Chartier, hiſt. des grands troubles.

1456.

Mathieu, hiſt. de Louis XI.

Cet ordre ne fut pas donné ſi ſecrettement, qu'*Artus de Montauban*, & *Jean Dandie de l'Eſ-*

cus, Maréchal du Dauphin, n'en euſſent été informés. Sur le prompt & fidele avis qu'ils en donnèrent à *Louis*, il ordonna que dès la veille du jour que *Chabanes* devoit arriver, on préparât ſes équipages de chaſſe, & qu'on les menât dans un lieu qu'il déſigna publiquement. *Chabanes*, qu'on informa de cette partie de chaſſe, ſe promettoit de ſe ſervir de cette occaſion pour exécuter les ordres de *Charles*. Mais le Dauphin avoit pris d'autres meſures ; & tandis que *Chabanes* ſe préparoit à le ſurprendre au rendez-vous, *Louis* ſe ſauva lui dixieme en Franche-Comté. Le Duc de Bourgogne envoya au-devant de lui le Prince *d'Orange* & ſon Maréchal pour lui ſervir d'eſcorte ; & quoique le Dauphin ne ſe ſentît aucun retour pour ces deux Seigneurs, cependant il diſſimula ſuivant ſa politique ordinaire, & paſſa dans le Brabant.

Denis Godefroy, hiſt. de Charles VII.

1456.

Chabanes qui avoit des eſpions en campagne, fut bientôt après inſtruit de la fuite du Dauphin; il le pourſuivit à toute bride; & pour peu que ce Prince eût demeuré à *Saint Claude*, ville de la Franche-Comté, il l'auroit infailliblement atteint. A la nouvelle de l'évaſion de *Louis*, la colere du Roi & ſes méfiances s'augmentèrent de telle ſorte, qu'il paſſa lui-même en Dauphiné, où ayant fait filer des troupes, il s'empara de toutes les places, ordonna qu'on ne fît tenir aucun ſecours d'argent à ſon fils, & manda au Duc de Bourgogne qu'il ſongeât à le lui renvoyer.

Pendant le ſéjour du Dauphin en Bourgogne, il devint amoureux de *Marguerite de Saſſenage* veuve *d'Amblard de Beaumont*. Le mérite & les agrémens de cette Dame ſuſpendirent dans le cœur du Dauphin le reſſentiment de ſa ſituation; il s'attacha véritablement à elle, & il en eut deux filles. *Jean-*

Digitized by Google

ne, qui étoit l'aînée, épouſa *Louis*, bâtard *de Bourbon* : *Marie* ſa ſœur fut mariée avec *Aymard de Poitiers de Saint Vallier.*

Comme le Dauphin n'avoit pas de plus ſûr parti à prendre que de recourir à la clémence du Roi ſon pere, il le fit avec d'aſſez vives inſtances. Dire qu'elles fuſſent ſinceres, ce ſeroit trop hazarder en la perſonne de *Louis*. Le Duc *de Bourgogne* de ſon côté envoya *Chimay* au Roi pour ſe diſculper dans ſon eſprit de ce qu'il avoit reçu le Prince ſon fils dans ſes Etats. Mais le Roi, inflexible aux prieres du Dauphin & aux excuſes du Duc, ordonna à *Chimay* de lui dire, *qu'il nourriſſoit un chien qui quelque jour lui déchireroit le viſage.*

Le Dauphin avoit profité du temps qu'il avoit demeuré en Flandres pour pratiquer une alliance avec *Louis de Savoye*, qui lui avoit donné *Charlotte* ſa fille en

Digitized by Google

mariage. *Jean* bâtard *d'Armagnac*, Maréchal de Dauphiné & Procureur du Dauphin l'avoit épouſée à Geneve en 1452, & cinq ans après un Seigneur nommé *de Montaigu* amena cette Princeſſe à Namur, où, à l'inſçu du Roi, le Dauphin conſomma le mariage le 10 Janvier. Cependant pluſieurs Hiſtoriens aſſurent que ce traité de mariage avoit été arrêté à Feurs, ville de Forêts, entre le Roi & le Duc de *Savoye*. 1457.

Incontinent après le mariage du Dauphin, dont la cérémonie s'étoit faite à Namur, ce Prince choiſit la ville de Genepe dans le Brabant pour y faire ſon ſéjour ordinaire, réſolu d'y demeurer juſqu'à la mort de *Charles* ſon pere. Mais pour ne pas donner au Roi de nouvelles occaſions de ſe plaindre de lui, ce Prince ne voulut plus entrer dans aucune affaire publique. Il abandonna les ſentimens de gloire dont il étoit animé, tour- *Hiſt. des grands troubles par Alain Chartier.*

Digitized by Google

na ſes ſoins du côté des belles-lettres, & n'aima plus que les gens d'érudition. Les converſations qu'il avoit avec eux ſur différentes matieres, lui donnerent une certaine connoiſſance qui ſembloit manquer au caractere de *Louis*. Enfin pour varier ſes occupations, & pour prendre quelque ſorte de relâche, il prenoit quelquefois le plaiſir de la chaſſe. Tels étoient les amuſemens du Dauphin; & comme il ne doutoit pas que le Roi n'en fût informé, il eſpéroit par cette conduite, ſe frayer un nouveau chemin pour rentrer dans ſes bonnes graces. D'ailleurs, *Philippe le Bon* Duc de Bourgogne en faiſoit rendre compte au Roi par ſon Ambaſſadeur qu'il avoit à la Cour de France, & même lui inſinuoit de temps en temps d'oublier ce qui s'étoit paſſé, & de réveiller en lui ſa tendreſſe paternelle. Mais *Charles* ennuyé d'en être la dupe, n'écoutoit qu'avec indif-

Naudé en ſes additions à l'hiſt. de Louis XI.

Mémoires de Comines.

Digitized by Google

férence les vives ſollicitations du Duc, ou, s'il lui répondoit quelque choſe, c'étoit pour aſſurer *Philippe, qu'il nourriſſoit un Renard qui mangeroit quelque jour ſes poules.*

Cette brouillerie coûta bien cher au Duc *d'Alençon*. Il fut arrêté à ſon retour du Dauphiné, conduit au château de Loches, & deux ans après jugé à Vendôme, où il 1458.
fut transféré. Par l'Arrêt qui intervint, le Roi ſéant en ſon lit de juſtice, il fut condamné comme criminel de leze-majeſté, à être dégradé de ſa dignité de Pair de France, & à perdre la tête ſur un échafaud; mais à la priere du Duc de Bretagne ſon oncle, la peine de mort fut commuée en celle d'une priſon perpétuelle dans le château d'Aiguemortes en Languedoc, où le Duc *d'Alençon* fut mené. *Juvenal des Urſins.*

Cependant cette froide indifférence dans le Roi, eut des ſuites bien funeſtes pour ce Prince. Elle

lui cauſa d'abord un déplaiſir, qui pour être ſecret en devint plus dangereux. Il conçut une telle défiance du mauvais caractere de ſon fils, qu'il le ſoupçonna d'avoir mis tous ſes Officiers dans ſes intérêts. Tantôt il ſe figuroit de voir ſon tombeau ouvert, & que ſon fils vouloit l'y précipiter; tantôt il ſoupçonnoit ſes plus fideles ſerviteurs de le vouloir empoiſonner. On diſoit même qu'un Capitaine de ſes gardes, pour bien faire ſa cour, l'avoit aſſuré en avoir découvert quelques particularités. L'indiſcret avis de cet Officier, en qui d'ailleurs le Roi avoit une aveugle confiance, fit d'abord une ſi grande impreſſion ſur ſon eſprit, déja altéré par une fievre lente qui le conſumoit, qu'il ne voulut plus manger. Cette obſtination dura ſept ou huit jours ſans que ſon Confeſſeur ni ſes Médecins euſſent pu le réſoudre à prendre la plus legere nourriture; de ſorte que quand il

Digitized by Google

le voulut faire, il ne fut plus temps. Pour lors il ſongea ſérieuſement à la mort, & s'y prépara avec des ſentimens dignes d'un Prince Chrétien. Il mourut à Mehun en Berry le 22 de Juillet. A peine eut-il les 1461
yeux fermés, que tous ſes Officiers l'abandonnèrent, les uns par la crainte qu'ils avoient de *Louis*, les autres par un eſprit de retraite; de ſorte qu'il ne reſta près du corps de *Charles VII*, que le Chancelier *Jean des Urſins*, & le Grand-Ecuyer *Tanneguy du Chaſtel*. Ce fidele & généreux Officier, en qui la mort du Roi ſon maître n'avoit pu altérer ſon affection, fut le ſeul qui prit ſoin de lui faire rendre les derniers devoirs & les honneurs funébres. Il avança plus de cinquante mille francs pour en faire la dépenſe, ſans qu'il ait jamais fait aucun mouvement pour en recouvrer le rembourſement.

Cependant *Charles d'Anjou*, Comte du Maine, envoya trois

Digitized by Google

couriers à *Louis*, qui pour lors étoit à Avennes en Hainaut, pour lui donner avis de la mort du Roi ſon pere. Ce Prince ne temporiſa point ſur ſon départ, de crainte que *Charles* ſon frere ne ſe prévalût de ſon abſence, & qu'il ne tâchât de profiter de ſon éloignement. Il partit donc accompagné de *Philippe* Duc de Bourgogne, & de ſon fils le Comte *de Charolois*.

JOACHIM I *du nom Dauphin IX.*

Jean de St. Gelais, hiſt. de Louis XII.

ENvain l'Hiſtorien du Roi *Louis XII* a-t-il avancé que le fils aîné de *Louis XI* étoit mort pendant qu'il étoit Dauphin, & que ce Prince n'avoit eu de *Charlotte* ſa femme que deux filles, puiſque pluſieurs autres écrivains dignes de foi nous apprennent qu'il avoit été pere de trois fils & de trois filles; que l'aîné qui s'appelloit *Joachim* étoit venu au monde

Du Tillet. Ste. Marthe, hiſt. générale de la maiſon de France.

à

à Genape vers la fin de juillet 1459; que quand *Philippe le Bon* Duc de Bourgogne apprit la naiſſance de ce Prince, il donna mille lions d'or à celui qui lui en apporta la nouvelle; qu'il le tint ſur les fonts de baptême avec *Elizabeth de Bourbon* Comteſſe de Charolois ſa belle-fille; que ce Prince fut reconnu Dauphin deux ans après ſa naiſſance, & lorſque *Louis* ſon pere fut parvenu à la Couronne. 1461.
Ce Dauphin mourut quelque tems après, & fut enterré dans l'Egliſe des Cordeliers à Amboiſe. Nous liſons dans l'hiſtoire de *Louis XI*, *Philippe de Comines* que ce Prince fut ſi touché de la mort de ſon fils *Joachim*, qu'il fit vœu de ne jamais violer la chaſteté conjugale par des amours illicites: mais ſon hiſtoire nous apprend que dans la ſuite il ne fut pas trop fidele à l'obſervation de ſon vœu, qu'il ne regarda apparemment que comme un effet de ſa douleur, & *Sainte Marthe.*

non comme l'objet d'un véritable ſcrupule.

CHARLES VI *du nom Dauphin X.*

CE fut dans le château d'Amboiſe que ce Prince naquit le 30 de Juin 1470. *Edouard* Prince de Galles fils de *Henri VI* Roi d'Angleterre, & *Jeanne* Ducheſſe de Bourbon tante de ce Dauphin & quatrieme ſœur du Roi *Louis XI* furent ſes parrain & marraine. La naiſſance de *Charles* acheva d'adoucir la douleur que lui avoit cauſée la mort de *Joachim* ſon fils aîné. A peine ce Prince avoit-il 1475. cinq ans qu'on parla de le marier avec *Eliſabeth* fille aînée d'*Edouard IV* Roi d'Angleterre. Comme ce Prince deſiroit ardemment de s'allier à la France, & que *Louis XI* ſembloit ne le ſouhaiter pas moins, ces deux Rois convinrent par le Traité de Pequigny,

Sainte Marthe, hiſt. gen. liv. 8.

fait le 29 Août 1475, que si *Elizabeth* mouroit avant qu'elle fût nubile, le Dauphin épouseroit sa sœur *Marie*. *Edouard* tenoit la chose si certaine, qu'il faisoit déja appeller sa fille *Madame la Dauphine*. Mais quelques précautions qu'on eût prises pour assurer ce mariage, il ne s'accomplit ni de l'une ni de l'autre maniere. *Edouard* en conçut un si grand déplaisir, que l'histoire ne balance point à le regarder comme le principal sujet qui le conduisit au tombeau.

Au trésor de France.

Huit ans après, le Dauphin épousa la Princesse *Marguerite d'Autriche*, fille de *Maximilien* Roi des Romains, qui fut depuis Empereur. La fête de leurs nôces se fit à Amboise avec un grand appareil, mais la consommation ne devoit se faire que quand ils auroient atteint l'âge de puberté. Le Roi *Louis XI* étant mort la même année, le Dauphin regna

1483.

Phil. de Comines, ch. 129. & 132.

ſous le nom de *Charles VIII.* Pour lors les affaires changerent de face. Ce Prince eut de grands démêlés avec le Prince *François* Duc de Bretagne ; & d'ailleurs il avoit envie d'unir ce Duché à ſa Couronne. Et comme cela ne pouvoit ſe faire que par un mariage, on y trouvoit des difficultés preſque inſurmontables, l'une par le mariage de *Charles* avec *Marguerite d'Autriche*, l'autre par celui d'*Anne de Bretagne* avec *Maximilien*. Cependant le repos de la Bretagne dépendoit uniquement de cette affaire, & déja le Roi avoit commencé la guerre. La Province alarmée à la vue d'un malheur ſi prochain & ſi menaçant, *Anne* ſe retira à Rennes. Son Conſeil étoit partagé ſur ſon mariage ; enſorte que cette affaire, toute importante qu'elle étoit, demeura indéciſe pendant quelques jours. Mais il étoit dangereux de temporiſer davantage, & le péril étoit ſi preſſant, que

par délibération des Etats du pays, la Paix fut conclue entre *Charles* & le Duc *François* au mois de Novembre 1491, & en même temps le mariage de *Charles* & d'*Anne* fut arrêté.

Ce ne fut pas ſans de grandes difficultés; la Princeſſe ne ſe ſentoit aucun retour pour *Charles*. D'ailleurs elle ſe faiſoit un ſcrupule de devenir la femme d'un autre Prince que celui qu'elle devoit regarder comme ſon mari. Mais par l'avis des Theologiens & des Caſuiſtes elle revint de ſon ſcrupule. Les remontrances & les prieres des Etats acheverent de la déterminer; enfin, toutes réflexions faites, elle préféra la Couronne de France à celle de l'Empire, aimant mieux vivre & mourir en France qu'en Allemagne. Mais ce n'étoit point aſſez d'avoir converti la Princeſſe, il falloit perſuader le Pape des juſtes raiſons qu'on avoit de part & d'autre pour annuller

ces mariages. La difficulté ne fut pas grande à l'égard de celui de *Charles* & de *Marguerite*. Outre que le repos du Royaume, le bien public & la Paix dépendoient de l'autre mariage, on alléguoit encore le défaut de consommation ; de sorte que la Cour de Rome convaincue de la vérité de ces raisons, accorda une double dispense qui rendit la liberté à toutes les parties intéressées de contracter sans scrupule d'autres mariages indépendamment de ceux dont il s'agissoit Ainsi *Charles* renvoya la Princesse *Marguerite* qu'il avoit épousée étant Dauphin, & prit pour femme *Anne* de Bretagne. La conjoncture de l'union de ce Duché à la France, m'obligeoit indispensablement de faire le détail de ces mariages. *Charles* eut trois garçons & une fille de la Princesse *Anne*. *Charles Orland* fut le nom de l'aîné; le second porta le nom de *Charles* ; le cadet se nomma *Fran-*

Dargentré, liv. 13. ch. 58.

1491.

çois, & mourut en bas âge, auſſi-bien qu'*Anne* leur ſœur.

Au reſte, on ne peut trop exagérer le peu de ſoin que le Roi *Louis XI* affecta de prendre de l'éducation du Dauphin, à qui même il ne voulut point donner de Précepteur. Ce Prince n'avoit qu'un petit nombre de domeſtiques que le Roi avoit choiſis & inſtruits à ſa maniere. *Louis*, toujours défiant, même de ſon propre fils, ſe diſoit à lui-même ce qu'il pourroit craindre de ſon ſucceſſeur, s'il le mettoit en état de connoître plutôt qu'il ne falloit, ce qu'il étoit & ce qu'il ſeroit un jour. Comme il n'y avoit jamais eu de Princes, ni même d'hommes particuliers, qui euſſent plus traverſé le repos de leur pere, il vouloit ſe mettre à l'abri d'un pareil malheur; & il croyoit que ne rien ajouter à la nature, ſoit par l'étude, ſoit par la converſation des gens habiles, étoit le vrai ſecret d'entrete-

nir la ſoumiſſion & la docilité de ce jeune Prince, & d'en faire un homme qui n'auroit jamais d'autre volonté que celle de n'en point avoir. Ainſi ce Dauphin ne fut d'abord élevé que parmi des femmes, & qu'avec des gens qui ne pouvoient tout au plus lui montrer que ce qu'il ne pouvoit pas toujours ignorer : de ſorte que toute la ſcience de ce jeune Prince rouloit ſur ces cinq mots latins, *Qui neſcit diſſimulare neſcit regnare*; c'eſt-à-dire, *Qui ne ſçait pas diſſimuler ne ſçait pas regner.* Telle étoit la maxime du Roi ſon pere.

Seiſſel en ſon hiſt. de Louis XII.

Un Prélat Auteur de l'hiſtoire de *Louis XII*, a blâmé ouvertement *Louis XI* d'avoir ainſi négligé l'éducation qu'il devoit donner au Dauphin ſon fils. Cet Archevêque plus eſclave de la vérité, que des molles déférences aux volontés des Princes, ajoute dans ſon hiſtoire une circonſtance digne de remarque. Il rapporte qu'*Imbert*

de Batarnay, Seigneur de Bouchage étant allé faire ſa cour au Dauphin, ſur la permiſſion que le Roi lui en avoit donnée, il avoit propoſé à *Charles* une partie de vol d'oiſeau, croyant que le Roi trouveroit bon qu'il eût un peu diverti le jeune Prince par un plaiſir auſſi innocent & auſſi nouveau pour lui, que celui de la chaſſe. Loin que le Roi lui en ſçût bon gré, il en parut ſi mécontent, qu'il le lui témoigna en termes ſecs & déſobligeans. Il pouſſa même ſi loin cet injuſte reſſentiment, que *du Bouchage* ſe vit ſur le point de ſa ruine par le même expédient qui avoit contribué à ſa fortune, parce qu'il paſſoit pour le plus habile chaſſeur de ſon temps.

Mathieu, hiſt. de Louis XI.

Quoiqu'un grand nombre d'Hiſtoriens ayent tous écrit d'une maniere aſſez uniforme ſur l'éducation que *Louis* avoit donnée au Dauphin, & ſur les motifs qu'il pouvoit en avoir, cependant il y

Comines. &c. a des Auteurs qui attribuent ce défaut d'éducation à la foible complexion du Dauphin, & qui disent que le Roi, pour ménager une santé & une vie qui lui étoient aussi cheres que celles du Prince son fils, avoit mieux aimé qu'il sçût moins & qu'il vêcût plus longtemps.

Franç. de Beaucaire. Evêque de Metz, liv. 4. de ses Commentaires. Un Evêque de Metz qui a travaillé sur l'histoire, justifie encore *Louis XI*, & même il rapporte que ce Prince étant à Tours y fit venir le Dauphin, qui pour lors étoit âgé de treize ans, pour lui donner des instructions concernant la Religion, le respect dû aux Autels, la police du Royaume, l'affection envers la noblesse, le soulagement des peuples, & plusieurs autres Réglemens que le Roi fit publier en forme d'Edit, & enregistrer dans les Cours Supérieures. Plusieurs Historiens en font mention dans leurs Ouvrages.

1483. *Comines. Belleforest en ses Annal. De Beaucaire.*

Ce fut un coup de prudence dans

le Roi, d'avoir avant que de mourir, instruit son fils d'une partie de ses devoirs, de lui avoir fait connoître la situation des affaires de son Etat, & dit les noms de ceux à qui il pouvoit se confier, lorsqu'il lui auroit succédé sur le trône. Quelques Auteurs avancent que le Roi, non content des instructions verbales qu'il avoit données au Dauphin, avoit encore composé un livre intitulé *le Rosier des guerres* sur le même sujet. D'autres disent qu'il avoit ordonné à un homme d'esprit de ce temps-là de travailler à cet Ouvrage sur le plan qu'il lui en avoit tracé. Toutes ces instructions ne précédèrent que d'environ un an la mort de *Louis XI*, laquelle arriva le 30 Août. *La Croix du Maine. Savaron. D'Espinet. Etienne Porchier.*

Au reste, c'étoit un vrai dommage qu'on n'eût pas cultivé l'esprit du Dauphin *Charles*. Si ses dispositions corporelles étoient délicates & foibles, il avoit un gé- *Comines.*

nie ſupérieur, & un courage digne d'être mis en paralléle avec celui des plus grands hommes. Son goût pour les arts & pour les ſciences n'étoit pas moins ſurprenant, & quoique ce goût fût comme brut, ayant trop été négligé pendant les premieres années de ſa vie, *Charles* en fit connoître l'excellence lorſqu'il fut Roi, par la traduction qu'il fit faire des Commentaires de *Jules Céſar*, & par l'hiſtoire de *Charlemagne* qu'il fit écrire en langue Françoiſe.

Robert Guaguin. Pierre de Deſrey en ſa Chronique.

A l'égard du Gouvernement du Dauphiné, *Louis XI* en avoit diſpoſé incontinent après la mort du Roi ſon pere en faveur de *Jean d'Aidie*, bâtard d'*Armagnac*, Comte de Cominges, Maréchal du Dauphiné, & enſuite Amiral & Maréchal de France. En 1461 *Guillaume de Veinac* fut Lieutenant de Roi ; *Aimard Allemand* lui ſuccéda en 1462. Au bout de trois ans *Galeas* remplit cette même

Digitized by Google

charge. *Soffrey Alleman* lui ſuccéda, & en 1472 *Renaud du Chaſtelet* fut gratifié du même emploi.

Le 8 Juillet de cette même année, *Louis de Cruſſol de Florenſac* fut pourvu du Gouvernement du Dauphiné ; mais étant mort bientôt après, le Roi déclara par ſes Lettres-patentes du 17 Octobre qu'il donnoit à *Louis Richaldi de St. Prief* la charge de Lieutenant Général de la Province Viennoiſe, juſqu'à ce qu'il eût jugé à propos de la pourvoir d'un Gouverneur.

En 1474 *Jean d'Aillon du Lude* fut gratifié de ce Gouvernement. Les Lettres-patentes furent expédiées à Thouars en Poitou le 19 de Décembre 1481, & entérinées au Parlement de Grenoble le 11 Janvier ſuivant.

Enfin le 28 de Juillet *Jacques de Miolans* fut pourvu de cette Charge. Il en prit poſſeſſion par procureur. *Etienne de Poiſſy* Seigneur de Hauterive, fut celui qu'il nomma pour cet effet.

Digitized by Google

CHARLES ORLAND VII *du nom Dauphin XI.*

Sainte Marthe. Théodore. Godefroy, Cérémonial de France.

CE Dauphin fils aîné du Roi *Charles VIII*, naquit au château du Pleſſis près de Tours le 10 Octobre 1492. *Louis* Duc *d'Orléans* & depuis Roi, & *Pierre* Duc *de Bourbon*, furent ſes parrains. *Jeanne de Laval* Reine de Sicile, veuve du Roi *René* fut la marraine. La cérémonie du baptême ſefit dans la Chapelle de ce château avec une magnificence auſſi grande qu'extraordinaire. Le Roi, la Reine *Anne* de Bretagne ſa femme, exigèrent de St. *François de Paule*, Inſtituteur de l'Ordre des Minimes, de nommer le Prince Dauphin. L'acte de ce baptême ſe trouve au regiſtre ferré de la Chambre des Comptes de Paris.

1495.

d'Argentré, hiſt. de Bretagne, liv. 3. chap. 58. & 60.

Quoique ce Prince n'ait vêcu que trois ans & trois mois, cependant il fut beaucoup regretté

dans le Royaume, ſur les grandes eſpérances que dès un âge ſi tendre on avoit conçues de ce qu'il pourroit devenir un jour. Comme le Roi avoit le même foible que le Roi *Charles VII* ſon ayeul, & que le Roi *Louis XI* ſon pere, & que tous deux avoient eu des opinions ſi déſavantageuſes de leurs propres enfans, il ſe perſuada auſſi-bien qu'eux que le Dauphin ſon fils en qui l'on remarquoit, tout jeune qu'il étoit, des manieres royales & généreuſes, mais altieres, ne lui cauſât quelque jour beaucoup d'embarras & de peine. Cette chimérique idée d'un futur incertain & redoutable, ne contribua pas peu à adoucir le chagrin qu'auroit dû lui cauſer une auſſi grande perte que la mort du Dauphin, dont il apprit la nouvelle avec aſſez d'indifférence. La Reine *Anne* ſa femme regretta le Dauphin ſon fils en Reine & en mere. Par rapport à ſa tendreſſe, elle en reſſentit les

D'Argenton en ſes Mémoires, liv. 8. ch. 13.

plus vives douleurs ; par rapport aux intérêts de l'Etat, elle en prévit toutes les ſuites. Ce Dauphin fut enterré dans l'Egliſe de Saint *Martin* de Tours. Sur le mauſolée de marbre blanc qu'on y a élevé, on voit ſa ſtatue repréſentée en robe parſemée de fleurs-de-lys & de Dauphins ſans nombre.

Philippe de Comines

CHARLES VIII *du nom Dauphin XII.*

ET FRANÇOIS I *du nom Dauphin XIII.*

1496. C'Eſt à tort que quelques Généalogiſtes ont donné le nom de *Louis* au Dauphin *Charles*. Il naquit le 8 de Septembre 1496, & ne vêcut que vingt-cinq jours, étant mort le 2 Octobre ſuivant.

François qui étoit le troiſieme fils de *Charles VIII*, vint au monde vers la fin de 1497. Après la mort de *Charles* ſon frere il porta le titre de Dauphin, mais il le por-

Digitized by Google

ta encore moins de temps que celui à qui il avoit ſuccédé, car il mourut bientôt après.

La mort de ces deux Princes cauſa une véritable & générale affliction dans le cœur de tous les bons François, qui de tout temps ont ſouhaité de voir perpétuer la deſcendance maſculine & directe de leurs Rois.

Les Dauphinois, qui depuis la donation, ſont regardés comme Regnicoles, partagèrent ce malheur commun. Du temps du Roi *Charles VIII*, il y avoit beaucoup de grands Seigneurs de cette Province qui s'étoient attachés à la perſonne & au ſervice de ce Prince. *Jacques de Miolans* avoit été ſon grand Chambellan & Gouverneur du Dauphiné. *Tallard de Montoiſon* ſe ſignala dans la bataille de Fornoue en Lombardie, laquelle ſe donna le 6 de Juillet 1495. *Montoiſon* qui commandoit l'arriere-garde de l'armée, voyant

de ſon poſte que les François commençoient à plier, chargea ſi à propos lorſque le Roi lui cria, *à la recouſſe Montoiſon*, que l'affaire ſe rétablit, & que les François remportèrent la victoire. Depuis ce temps-là les héritiers de cette maiſon ont pris pour deviſe ces paroles : *à la recouſſe Montoiſon.*

Le 29 de Décembre 1484 le Roi *Charles VIII* donna le Gouvernement du Dauphiné à *François* Comte de Dunois & de Longueville. *Jacques Rataud de Ceurgey* eut en même temps la Lieutenance de Roi.

Au mois de Mai 1485, *Philippe de Savoye* Comte de Baugey, prit poſſeſſion par procureur de la Charge de Gouverneur du Dauphiné, & en 1487 *Hugues de la Pallu de Châtillon* fut nommé Lieutenant de Roi.

Par des Lettres-patentes du 6 Octobre 1491, le Roi rétablit *Jacques de Miolans* dans le Gouver-

nement du Dauphiné. Cette maiſon eſt éteinte & tombée dans celle de *Mitte de Chevrieres* & de *Saint Chamond*.

En 1491 *Antoine de Groſlée Meuillon de Ribiers* fut Lieutenant de Roi.

Deux Princes fils du Roi Louis XII Dauphins XIV & XV.

EN ligne collatérale le Roi *Louis XII* étoit le plus proche ſucceſſeur du Roi *Charles VIII*. Il avoit épouſé en premieres nôces la Princeſſe *Jeanne* fille du Roi *Louis XI*, qu'il répudia à cauſe de ſa ſtérilité. Le Pape *Alexandre VI* fit juger le divorce par *Philippe* Cardinal *de Luxembourg*, & par pluſieurs autres Prélats que le Saint Pere avoit nommés à cet effet. Par la Sentence qui intervint en 1499, ce mariage fut déclaré nul; de ſorte que l'année ſuivante le Roi ſe maria avec *Anne* de Bre-

Seyſſel hiſt. de Louis XII.

tagne Reine & veuve de *Charles VIII* ſon prédéceſſeur. *Louis* en eut deux fils & deux filles ; mais l'hiſtoire ne fait aucune mention du nom de baptême des deux enfans mâles.

Arn. Ferron. rer. Gallic. lib. 3. Du Tillet. D'Argentré.

Par un Traité fait à Tarente en 1501, l'aîné de ces deux Princes fut accordé avec l'une des filles de l'Archiduc d'*Autriche* & de *Caſtille*, mais ce Dauphin mourut bientôt après. Le Prince ſon frere fut auſſi Dauphin & mourut en bas âge. *Claude* leur ſœur épouſa le Roi *François I. Renée* la cadette fut d'abord accordée en mariage avec l'Empereur *Charles-Quint* ; mais ce mariage ne s'accomplit pas, non plus que celui de *Joachim* fils du Marquis *de Brandebourg*, avec cette même Princeſſe ; de ſorte qu'au mois de Juillet 1528, elle épouſa *Hercule d'Eſt* Duc de Ferrare. C'eſt donc à tort que quelques-uns de nos Hiſtoriens François ont avancé

que le Roi *Louis XII* n'avoit eu que des filles de la Reine *Anne* ſa femme, puiſqu'outre l'autorité de pluſieurs Auteurs très-exacts & fort connus, on trouve dans le Cérémonial l'épitaphe de cette Princeſſe, dans laquelle il eſt fait mention des deux Dauphins fils de *Louis XII.*

Du Tillet. Ste. Marthe. D'Argentré, hiſt. de Bretagne liv. 13. ch. 1 Théodore Godefroy, Cérémonial de France.

Au reſte la mort de ces deux Princes ne fut pas moins ſenſible aux François, & ſurtout aux Dauphinois, que l'avoit été celle des enfans de *Charles VIII.* Outre l'intérêt général qu'ils prenoient à tout ce qui pouvoit avoir quelque relation au Roi, ils ne pouvoient lui marquer trop de reconnoiſſance des bontés particulieres dont il honoroit les gens de condition du Dauphiné. Tels furent du *Bouchage*, *Saligon*, *Galles*, *Utre*, *Saint Vallier* & *Gotafrey*, auxquels il confia le Gouvernement des Places frontieres du Royaume.

Digitized by Google

Guillaume de Poitiers de Clerieu, étoit honoré par *Louis XII* du titre de ſon compagnon ; il avoit eu l'avantage d'être élevé près de ce Prince, qui le fit Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France.

Mais les ſervices que le célébre Chevalier *Bayard*, *Montoiſon* & *du Molard* rendirent au Roi lorſqu'il prit la ville de Gennes en 1507, leur attirèrent des louanges de ce Prince, proportionnées aux actions qu'ils avoient faites, l'un s'étant emparé du fort Génois bâti ſur la montagne, l'autre s'y étant préſenté à la tête des Suiſſes, & le dernier ayant combattu à celle de ſon régiment pour ſoutenir le Chevalier.

Dès la premiere année du regne de *Louis XII* pere de ces deux derniers Dauphins, *Jean* Comte de *Foix* beau-frere du Roi à cauſe de ſon mariage avec *Marie d'Orléans* ſa ſœur aînée, eut le Gouvernement du Dauphiné, dont il prit

poſſeſſion le 17 de Juillet 1497. Il étoit âgé de ſoixante-dix ans lorſqu'il y fit ſon entrée le 10 Décembre ſuivant. *Antoine de Meuillon de Breſſieu* fut enſuite pourvu du Gouvernement.

En 1503 *Gaſton de Foix* Duc de Nemours ſuccéda à *Jean* ſon pere dans ce Gouvernement. Deux ans après *Soffrey Alleman* fut Lieutenant de Roi.

Chorier en ſon Etat politique.

On trouve dans les Mémoires d'un moderne, qu'en 1512 il y eut un Gouverneur de cette Province, nommé *Jean de Poitiers de Saint Vallier* entre *Gaſton de Foix* & *Louis d'Orleans*. La plupart des Auteurs n'en parlent point, & diſent qu'en 1514 *Louis d'Orleans* Duc de Longueville, fut nommé Gouverneur du Dauphiné, & que dans la même année *Pierre du Terrail* ſi connu ſous le nom du Chevalier *Bayard*, fut Lieutenant de Roi. L'année ſuivante *d'Orvol* lui ſuccéda.

FRANÇOIS II *du nom, Dauphin XVI.*

LE Roi *Louis XII* n'ayant point laiſſé d'enfans mâles, *François I*, ſuivant la Loi fondamentale du Royaume, lui ſuccéda ſur le trône. Il étoit fils de *Charles* Comte d'Angoulême, petit-fils de *Jean* auſſi Comte d'Angoulême, & arriere petit-fils de *Louis* Duc *d'Orleans*, qui eut pour pere *Charles V* premier Dauphin de la tige royale de France.

Du Bellay, liv. 1. Du Tillet.

Le Roi *François* qui avoit été élevé à la Cour de *Louis XII*, en reçut pour premiere marque d'amitié le Duché de Valois qu'il lui donna ; & comme *Louis* ne ſe voyoit point d'enfans mâles qui duſſent lui ſuccéder, & que de ſon vivant il regardoit *François* comme ſon plus proche ſucceſſeur, il lui donna en mariage *Claude* de France ſa fille aînée, quoiqu'il l'eût promiſe à *Charles* Archiduc d'Autriche,

d'Autriche, & depuis Empereur, V du nom. Mais sur la délibération des Etats de France assemblés à Tours, le Roi préféra le Prince *François* au Prince étranger; & en 1506 il épousa cette Princesse au château du Plessis-les-Tours; le Cardinal *George d'Amboise* en fit la cérémonie. Le 18 de Mai 1514 le mariage fut célébré à Saint Germain en Laye. *Sainte Marthe, hist. de la maison de France, tom. 1. liv. 10.*

De ce premier mariage le Roi eut *François* qui fut Dauphin. La naissance de ce Prince est d'autant plus remarquable par la joie qu'elle répandit dans le Royaume, que depuis trente-cinq ans il n'y avoit pas eu de Dauphin. *Henri* son frere naquit à Saint Germain le 31 Mars 1518. *Charles* Duc d'Orléans vint au monde le 22 de Janvier 1521, & mourut le 8 de Septembre 1545. *Louise* leur sœur naquit à Amboise le 19 Août 1515. Par le Traité de Noyon de 1516, cette Princesse fut accordée avec *Sainte Marthe, tom. 1. liv. 10.*

l'Empereur *Charles-Quint*, mais elle mourut à l'âge de deux ans, le 21 de Septembre de l'année ſuivante.

Charlotte ſeconde fille du Roi née auſſi dans le même château le 23 d'Octobre 1516, fut auſſi pa-
Du Tillet. reillement accordée avec le même Empereur; mais elle mourut à la huitieme année de ſa vie, dans le château de Blois le 8 de Septembre 1524.

Magdelaine leur ſœur naquit le 2 Août 1520, & fut mariée à *Jacques V* Roi d'Ecoſſe. Ce Prince vint la demander lui-même au Roi & l'épouſa dans l'Egliſe de Notre-Dame le premier Janvier 1537: cette Reine mourut le 7 de Juillet de la même année dans les Etats de ſon mari.

Marguerite leur ſœur cadette née le 5 de Juin 1523 porta le nom de Ducheſſe de Berry juſqu'en
Pingon. 1559, qu'elle fut mariée à *Emanuel Philibert* Duc de Savoye le 9

de Juillet de cette même année. Ce mariage fut un des fruits de la paix faite à Chateau en Cambresis entre le Roi *François I*, *Philippe II* Roi d'Espagne & *Emanuel* Duc de Savoye. Cette Princesse, à l'exemple du Roi son pere, honora de sa protection les gens d'érudition ; & même on peut dire d'elle qu'elle fit honneur aux belles-lettres, puisqu'outre la connoissance qu'elle avoit de l'histoire & des autres sciences qui peuvent contribuer à rendre une Princesse parfaite & accomplie, elle possédoit encore les langues grecque & latine qu'elle avoit apprises dès sa jeunesse. Elle mourut le 15 de Septembre 1574. Parmi les éloges qu'on lui donna & qu'elle méritoit, on la surnomma *La Pallas de la France*. Plusieurs grands personnages lui ont fait des apothéoses.

Hist. d'Emanuel Duc de Savoye.

Thuanus lib. 3. hist.

Arnaud Sorbin Ev. de Nevers. Michel de l'Hôpital Chancel. de Fr. Joachim du Bellay. Dorat. Ronsard.

Par le Traité de paix fait à Cambray le 5 Août 1529 avec

l'Empereur *Charles-Quint*, le mariage du Roi qui étoit veuf, fut accordé avec *Eléonore d'Autriche*, fille de *Philippe I* Roi d'Eſpagne, ſœur des Empereurs *Charles-Quint* & *Ferdinand I*, & veuve *d'Emanuel I* Roi de Portugal. En 1530 le Cardinal de *Tournon* fit la cérémonie de leur mariage dans l'Abbaye de Capſioux, entre Bordeaux & Bayonne ; cette Princeſſe fut couronnée à Saint Denis le 5 Mars de l'année ſuivante. Le Roi n'en eut point d'enfans. Après la mort du Roi ſon mari, elle ſe retira dans les Pays-bas près de l'Empereur ſon frere, & mourut la même année que lui.

En mon hiſt. gén. du Portugal, tom. 2.

Du Bellay Cérémonial de France.

Hiſt. de la maiſon d'Autriche

Le Dauphin *François* fils aîné de *François I*, vint au monde dans le château d'Amboiſe le 28 de Février 1517. *Laurent de Médicis*, neveu du Pape *Leon X* le nomma pour ce Pontife ſur les fonds baptiſmaux. *Marguerite de Valois*, depuis Reine de Navarre, ſœur du

Digitized by Google

Roi, fut la marraine. Il n'avoit qu'un an & demi, lorſque par le Traité du 4 Octobre 1518, il fut accordé avec *Marie* Princeſſe de Galles, fille aînée de *Henri VIII* Roi d'Angleterre, mais ce mariage n'eut aucun effet.

La huitieme année du Dauphin eſt une époque qui, tout jeune qu'il étoit alors, lui cauſa une véritable triſteſſe. Le 24 de Février le Roi fut fait priſonnier à la bataille de Pavie, & le 26 de Juillet ſuivant, la Reine mourut. Comme les propoſitions & les demandes de *Charles-Quint* étoient exceſſives & même injuſtes, & preſque toutes contre les Loix fodamentales de l'Etat, le Roi prit ſon parti & réſolut de vivre & de mourir priſonnier, plutôt que de les violer ou même de leur donner atteinte. Par ſon Edit fait à Madrid au mois de Novembre 1525, il ordonna que le Dauphin ſon fils aîné, ſeroit déclaré, ſacré & couronné Roi de

1525.

Sainte Marthe.

France en sa place; que *Louise* de Savoye Duchesse d'Angoulême, mere du Roi & ayeule du Dauphin, auroit le Gouvernement & la Régence; que le Royaume seroit administré sous le nom de son fils, & que dans toutes les expéditions on se serviroit du sceau royal. *Marguerite* sœur du Roi, Duchesse d'Alençon & depuis Reine de Navarre, fut celle que ce Prince substitua à *Louise* sa mere. Cet Edit étoit signé *François*, & sur le replis, *par le Roi, l'Archevêque d'Embrun, l'Evêque de Lizieux, Montmorency Maréchal de France, Cromieres Président, & de Varets Prévôt & Bailli de Paris, Robert & du Tillet*: & plus bas étoit écrit, *extrait de regiſtres des Ordonnances royaux enregiſtrées en la Cour de Parlement; ſigné Camus.*

Annales de France.

Cependant la Régente, de l'avis du Conseil, envoya pour Députés en Espagne l'Archevêque

d'Embrun, depuis Cardinal de Tournon, *Jean de Salve*, premier Préſident du Parlement de Paris, & *Philippe Chabot* depuis Amiral de France. Sur les remontrances que ces Miniſtres firent à l'Empereur, fondées ſur des motifs auſſi juſtes que raiſonnables, & enfin ſur les lettres de la Princeſſe *Marguerite*, l'Empereur relâcha beaucoup de ſes demandes pour la rançon du Roi & pour ſa liberté. Entre les principaux articles qui furent accordés pour cet effet, l'Empereur & le Roi conſentirent que le Dauphin & ſon frere *Henri* Duc d'Orléans ſeroient donnés en ôtage, & conduits en Eſpagne, au lieu des douze Seigneurs que l'Empereur avoit demandés avec le Dauphin. 1526. *Guichardin lib. 16. Annales de Fr.*

Comme le mariage du Roi avec *Léonore d'Autriche* ſœur de l'Empereur faiſoit un des principaux articles de cette paix, & qu'il en étoit comme le ſceau, leurs fian-

çailles ſe firent dans un château à une demi-lieue de Madrid, où demeuroit alors cette Princeſſe, & où l'Empereur & lui étoient allés pour cet effet. Cependant la Régente mena à Bayonne le Dauphin & *Henri* ſon frere.

Ce fut le 18 Mars 1526 que l'échange ſe fit ſur la riviere de Bi-
1526. daſſoa qui ſépare les deux Royaumes. Au milieu de cette riviere on avoit arrêté avec des ancres une grande barque où le Roi & les Princes ſes enfans devoient entrer en même temps. Le Roi amené du côté d'Eſpagne dans un eſquif par *Lanoy* Viceroi de Naples, par le Duc *Trajéte*, par le Seigneur *d'Alarcon*, & par ſept autres Eſpagnols armés ſeulement de dagues, partit de deſſus le rivage où il y avoit cinquante chevaux.

Le Dauphin & ſon frere amenés du côté de France par *Odet de Foix* Seigneur de Lautrec, & par ſept François auſſi armés de

dagues, partirent dans leur esquif ayant laissé sur le rivage un pareil nombre de chevaux qu'il y avoit du côté d'Espagne, & dans le même instant ils entrerent dans cette grande barque. Le Roi après avoir embrassé les Princes ses enfans, dont l'un étoit âgé de neuf ans & l'autre de huit, entra dans leur esquif pour passer dans ses Etats, tandis que le Dauphin & *Henri* après avoir salué le Roi, entrerent dans l'esquif qui l'avoit porté & passerent en Espagne.

Quoique cette entrevue & la séparation du Roi d'avec les Princes ses enfans, fût d'une très-courte durée, cependant elle fut très-sensible de part & d'autre ; elle ne se fit point sans qu'il en coûtât des larmes, non-seulement aux parties intéressées, mais encore à tous les spectateurs. Durant les quatre années que le Dauphin & le Prince *Henri* son frere restèrent en Espagne, il se passa une scene qui

leur coûta le reſte de leur liberté. Sur l'avis qu'on avoit donné à l'Empereur qu'un gentilhomme Poitevin, nommé *Beauvais*, & qui étoit un des Officiers des Princes, avoit voulu les enlever & les remener en France, l'Empereur les fit garder à vue, & ordonna qu'on les mît dans une chambre dont la fenêtre n'avoit qu'un pied & demi en quarré. On leur ôta leurs Gouverneurs, tous leurs autres Officiers & domeſtiques, & on les enferma dans des lieux ſéparés, tandis que les Princes leurs maîtres étoient ſervis par des Eſpagnols & par d'autres étrangers. Mais la nouvelle Reine *Leonore* en écrivit ſi preſſamment à l'Empereur ſon frere, que ce Prince revenu de ſes ſoupçons, rendit la liberté aux Princes François & à tous leurs domeſtiques.

Cependant *Louiſe Ducheſſe d'Angoulême*, mere du Roi, *Marguerite d'Autriche*, Gouvernante

de Flandre & tante paternelle de l'Empereur, négocièrent la Paix entre ces deux Princes. Le Traité fut fait à Cambrai le 5 Août 1529 & publié dans l'Eglise de Notre-Dame de cette Ville. *Guichardin. Du Bellay.* 1529.

Il fut donc arrêté par ce Traité moins onéreux que celui de Madrid, que le Roi feroit délivrer pour sa rançon deux millions d'écus d'or au soleil de soixante & onze & demi au marc ; & qu'après en avoir payé douze cent mille comptant, le Dauphin & le Duc d'Orleans seroient mis en liberté.

Aussitôt que le Roi eut appris par la consommation de ce Traité que les Princes ses enfans devoient revenir en France, il envoya au-devant d'eux le Cardinal *de Tournon* Archevêque de Bourges, & *Anne de Montmorenci* Grand-Maître & Maréchal de France. Outre l'honneur que le Roi leur avoit fait de les charger de la conduite de ses Enfans, il leur avoit

Digitized by Google

encore donné des pouvoirs de traiter avec les députés de l'Empereur, de leur remettre l'argent dont on étoit convenu, & de ramener le Dauphin, le Duc d'Orleans ſon frere & la Reine *Leonore* avec ſa fille *Marie* Infante de Portugal, qu'elle deſtinoit pour femme au Dauphin.

Le P. Hilarion de Coſte en ſes Eloges des Dauphins.

Un Auteur moderne rapporte une circonſtance dans l'un de ſes ouvrages que je ne puis omettre ici, quoique nos hiſtoriens n'en faſſent aucune mention. Il dit donc, mais ſans aucune citation d'hiſtorien connu, que quand le Cardinal *de Tournon*, les Seigneurs *de Montmorenci*, *d'Humieres*, & *de Tournon* voulurent délivrer au mois de Mars 1630, à *Pedro Hernandez*, *Velaſco* Duc de Frias & Connétable de Caſtille, & aux autres Députés de l'Empereur, les douze cent mille écus d'or au ſoleil dont il s'agiſſoit, ſuivant la clauſe du Traité, *le Cardinal & Chan-*

celier du Prat, par une ſourbe & ſordide avarice en avoit fait affoiblir l'aloi, ce qui fit demeurer, continue-t-il, *le Seigneur de Montmorenci & nos Députés de France quatre mois ſur la frontiere, ſans voir le Dauphin & le Duc d'Orleans, que ſur la fin du mois de Juin : & encore le Connétable de Caſtille fit tant de mines & de rodomontades, que ſans la diſcretion de la Reine Leonore & la patience de nos Députés, le Traité de Paix eût été rompu, & les Enfans de France n'euſſent point été rendus. Enfin quand toutes les difficultés furent ſurmontées, & que les Eſpagnols eurent parole de nos Députés de recevoir quarante mille écus, outre les douze cent mille, on travailla à la délivrance des Enfans du Roi.* Ce ſont là les propres termes de cet Auteur. Le 1. de Juillet 1530, l'argent ayant été livré aux Députés Eſpagnols, & 1530
les Princes François ayant été re-

mis entre les mains du Cardinal & du Grand-Maître, dans le même endroit où l'échange s'étoit faite en 1526, la Reine *Leonore* se mit avec eux dans la même barque & ils repassèrent en France.

A l'approche de la barque du côté de France, où le peuple étoit accouru, on n'entendit qu'un bruit confus de cris de joie, de hautbois, de tambours & de trompettes, dont tout le rivage retentissoit. Les Princes & les Seigneurs qui les accompagnoient monterent à cheval, & vers le soir les Princes entrerent dans le carrosse de la Reine. Ils arriverent à Saint-Jean-de-Luz dont les habitans au nombre de cinq cens sortirent avec des flambeaux pour aller à la rencontre des Personnes Royales. On les reçut avec une égale démonstration de joie à Bayonne & dans toutes les autres Villes sur leur route.

Dès que le Roi eut appris que

les Princes ſes enfans & la Reine faiſoient toute ſorte de diligence pour ſe rendre auprès de lui, il partit de Bordeaux, & ils ſe trouverent en même temps au Mont de Marſan. La tendreſſe dans le cœur du Pere, l'amour & le reſpect dans celui des Enfans, l'amitié conjugale dans celui de la nouvelle Reine, tous ces mouvemens différens quoiqu'ils n'euſſent qu'un même objet; qui étoit la douceur de ſe revoir & de ſe trouver, firent un conſtrate que le cœur ſent tout ſeul, que l'eſprit conçoit, mais que les paroles ne peuvent exprimer. Ce moment ſi propre à la conſommation d'un mariage étoit trop heureux pour le laiſſer échapper. Le Roi épouſa la Reine *Leonore* dans l'Abbaye de Capſioux; le Cardinal *de Tournon* en fit la cérémonie, après laquelle le Roi alla à Bordeaux où la Reine fit ſon entrée, & où elle fut reçue avec beaucoup de magnificence, & avec 1530. *Du Bellay liv. 3.*

de grandes démonſtrations de joie, ainſi que dans tous les autres lieux ſur ſon paſſage.

Deux ans après le retour des Princes, les Etats Généraux de Bretagne s'étant aſſemblés à Vannes, allerent faire leurs très-humbles remontrances au Roi, qui étoit alors à Nantes, & le ſupplierent d'ordonner qu'on eut à reconnoître le Dauphin Duc de Bretagne.
1332. Le Roi, par ſes lettres patentes du mois d'Août, écouta très-favorablement les très-humbles inſtances des Etats, & déclara qu'il uniſſoit la Bretagne à la Couronne, ſans que jamais elle en pût être ſéparée. Ce Duché appartenoit au Dauphin du chef de la Reine ſa mere, & de celui d'*Anne de Bretagne* ſon ayeule maternelle. Par les mêmes lettres le Roi ordonna que les Dauphins porteroient le titre de *Ducs de Bretagne*, & qu'ils écartelleroient leurs armes de Dauphiné & de Bretagne. Ces

Digitized by Google

Articles n'ont pas été ſuivis ; mais on obſerva à la rigueur la défenſe que le Roi fit qu'aucun de ſes Princes portât le nom de Bretagne ſous quelque prétexte que ce fût, & qu'on en prît les armes ſans briſure. *D'Argentré, hiſt. de Bretagne. liv. 12. ch. 70.*

Le 14 Août le Dauphin vint à Rennes accompagné du Cardinal de Grammont, du Marquis de Lorraine, fils aîné du Duc de ce même nom, de Châteaubriant, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi & Adminiſtrateur du Dauphin dans cette Province, des neuf Barons du pays & d'un grand nombre d'autres Seigneurs de la Cour. Il fut conduit dans l'Egliſe Cathedrale de S. Pierre. Ce fut là qu'il fit le ſerment entre les mains de l'Evêque de Rennes, & qu'au pied de l'Autel, il promit de garder & de défendre la Foi Catholique, de conſerver les libertés de l'Egliſe de Bretagne, de maintenir les privileges des Barons *D'Argentré, hiſt. de Bretagne, liv. 3.*

& de la Nobleſſe, de tenir la main à l'éxecution des Ordonnances & de faire rendre la Juſtice au peuple.

Le même jour il donna audience aux Seigneurs qui avoient un droit perſonnel ou de maiſon, pour remplir les fonctions du Couronnement. *Louis de Rohan de Guimené* repréſenta le droit que ſes prédéceſſeurs avoient, & que dans cette occaſion il demandoit qu'on lui continuât, pour mettre, pour lever, & pour remettre la Couronne Ducale ſur la tête du Dauphin. Perſonne ne pouvant lui diſputer légitimement cet honneur, le Prince reconnut qu'il lui étoit dû, & en même temps il éxigea de lui, que dans cette occaſion ſeulement, il le cédât au Marquis de Lorraine, ſans préjudice des droits acquis aux Seigneurs de Guimené. Ainſi ce Marquis mit la Couronne ſur la tête du Dauphin, l'en ôta, & la donna à Guimené pour la poſer ſur un carreau deſtiné à cet effet.

Digitized by Google

Québriac, comme Seigneur de la terre de Brecé, ayant fait voir que la prérogative de porter l'épée d'honneur en forme de Grand Ecuyer, lui appartenoit, fut admis à cette fonction.

François de Maure, & *Alain de Roſmadec de Molac*, porterent les deux premiers bâtons du dais. *François Bruſlon* comme Seigneur de la terre de la Muce prétendit porter le troiſieme bâton ; mais *Pierre Chauvin* & *Claude Maleſtroit de Kaër* s'y oppoſerent. Pour ne point compromettre ſans connoiſſance le droit des uns & des autres, le Dauphin par délibération de ſon Conſeil ordonna, ſans préjudicier à celui à qui ce droit étoit légitimement acquis, qu'*Antoine de Montbourcher du Bordage* porteroit le troiſieme bâton. *René Tournemine* porta le quatrieme, comme procureur d'*Antoinette de Daillon* Douairiere Comteſſe de Laval, & tutrice de *Char-*

lotte ſa fille, Dame de la terre de Boczac à laquelle ce droit étoit attaché.

Cependant on dreſſa un échafaud à la porte de l'Egliſe de la Magdelaine, couvert & orné de riches tapis pour la cérémonie du Couronnement. Le fauteuil du Dauphin étoit de velours vert, & c'étoit là que ce Prince, environné de toute ſa Cour, devoit recevoir les hommages & les devoirs de ſes ſujets.

Trois Compagnies de Milices Bourgeoiſes ouvroient la marche, la premiere aux livrées du Dauphin, leſquelles pour lors étoient compoſées de blanc, de gris & de violet; la ſeconde & la troiſieme aux livrées de la Ville, compoſées de blanc & de noir couleurs empruntées de celles de ſes armoiries qui ſont d'hermine. Les Officiers vêtus de leur uniforme étoient à leur tête.

La Compagnie de la Bazoche

Digitized by Google

ſous les armes & magnifiquement équipée, parut enſuite & précéda le Clergé des neuf Paroiſſes de la Ville, & les quatre Ordres Mandians qui y vinrent en proceſſion avec leurs Reliques.

Renaud de Montbourcher du Bordage, Lieutenant du Comte de Laval Capitaine de Rennes, vint enſuite précédé des trompettes, dont les tabliers étoient aux armes de cette Ville. Il marchoit à la tête des Officiers de Rennes, & de la Bourgeoiſie ſous les armes. Le Procureur de la Ville harangua le Dauphin, & *Louis des Deſerts* Préſident de ce pays y répondit au nom de ce Prince.

Les gens de robe qui rempliſſoient les Charges des différens Tribunaux paſſerent devant le Dauphin & le ſaluerent. *Pierre d'Argentré* le harangua au nom de la Juſtice de ce Seigneur. Les Officiers & les Profeſſeurs du College & du Chapitre de Rennes paru-

rent enſuite en habits ſacerdotaux à la tête de leurs Reliquaires.

A l'iſſue de cette premiere cérémonie les trompettes de la Ville marchant devant les Hérauts d'Armes du Dauphin, annoncerent ce Prince. Il étoit précédé du Vice-Chancelier, du Garde-Sceau, des Maîtres des Requêtes, des Abbés de la Cheaume & de S. Jacques près de Montfort, de l'Evêque de S. Malo, de celui de Coutance Grand-Aumônier du Dauphin, *d'Avaugour* portant le Bâton de Maréchal & de *Louis de Nevers*.

Le Dauphin parut enſuite; il étoit vêtu d'une robe de velours bleu brodée en or, & monté ſur un cheval iſabelle dont le harnois étoit de velours noir avec des boucles d'or. Il avoit à droite le Cardinal de Grammont & à gauche le Marquis de Lorraine, & il étoit ſuivi de ſon Gouverneur, de *Perrot de Houartis* & de toute la Nobleſſe de la Province. Il arriva de-

Digitized by Google

vant l'Egliſe de S. Pierre au bruit de l'artillerie & des *Vive le Duc*, dont l'air retentiſſoit de toutes parts. La principale porte de l'Egliſe aiant été fermée par l'ordre du Bordage ſuivant l'ancien uſage en pareil cas, *Châteaubriant*, en qualité de Gouverneur, lui ordonna de la faire ouvrir. Pour lors l'Evêque de Rennes revêtu de ſes habits Pontificaux, préſenta au Dauphin les Reliques & le Livre des Evangiles qu'il baiſa.

Incontinent après il ſe remit en marche & trouva ſur ſa route & dans les principales rues où il paſſa, des monumens dreſſés à ſa gloire & à la mémoire de cette célèbre cérémonie, auxquels l'affection & l'amour des peuples n'avoient pas moins de part, que l'art & le génie qui les avoient imaginés.

Arrivé devant le Palais Epiſcopal, où il devoit aller loger, il rentra dans l'Egliſe de S. Pierre, & il alla ſe placer ſous un dais qu'on

Digitized by Google

avoit tendu du côté de l'Evangile. Il étoit environné du Cardinal de Grammont, du Marquis de Lorraine, de *Louis* de Nevers, de l'Evêque de S. Malo, & de plusieurs Seigneurs. *Châteaubriant*, *d'Avaugour*, *Guimené*, *Québriac* & plusieurs autres personnes de considération étoient placés du côté de l'Epître, & vis-à-vis le dais du Dauphin. Aussitôt on commença les Vêpres où l'Evêque de Rennes officia, & à *Magnificat* il vint donner l'encens à ce Prince, & ensuite au Gouverneur seulement.

A l'issue de l'office, le Dauphin alla au Palais Episcopal, précédé par *d'Avaugour*, tenant le bâton de Maréchal, par *Québriac*, portant l'épée, par le Marquis de *Lorraine*, par *Nevers*, *d'Humieres* & *Guimené*, par les Barons qui avoient porté le poële, & par un grand nombre de personnes de distinction. En sortant de l'Eglise le Héraut

Héraut assigna à haute voix au Conseil du Dauphin, ceux qui étoient en droit de prétendre à la Chevalerie, & d'apporter les titres suffisans de noblesse pour mériter cet honneur. Dès ce moment on résolut dans le Conseil que le lendemain 15 Août, on feroit la cérémonie du couronnement du Dauphin; & pour cet effet on fit dénoncer aux Tribunaux, à la noblesse & à la maison de Ville de se trouver le matin dans l'Eglise Cathédrale de *Saint Pierre*, où l'on avoit dressé plusieurs échafauds. Celui où étoit le fauteuil & le dais du Dauphin, étoit prés de l'Autel de la Sainte Vierge; à droite & à gauche de ce Prince, mais un peu plus bas, il y avoit deux échafauds, sur l'un desquels devoient se placer les Evêques de Rennes, de St. Malo & de Coutances, en habits pontificaux; les Abbés de la Chaume & de St Jacques, accompagnés de tout le Clergé en ha-

bit décent ; la nobleſſe du pays ou ceux qui en repréſentoient le Corps devoient ſe mettre ſur un autre échafaud au-deſſous. Il y avoit un pareil nombre d'échafauds vis-à-vis, l'un pour les Tribunaux & les gens de robe ; l'autre pour le Capitaine de Rennes, pour les Officiers de la maiſon de Ville, ou pour les principaux Bourgeois qui avoient été ou qui étoient encore en Charge.

Tous ces Corps étant partis du lieu où ils s'étoient aſſemblés, ils allèrent au Palais Epiſcopal où étoit le Dauphin, & de-là ils le conduiſirent à l'Egliſe au bruit des trompettes & des acclamations du peuple. Ce Prince étoit en ſimare de ſatin blanc brodée en argent, ſur laquelle il portoit l'ordre du Roi, & ſur le tout il avoit une robe de velours bleu avec des agrémens d'or. Le Cardinal *de Grammont* étoit à ſa droite ; ainſi que le Marquis *de Lorraine* vêtu de ſatin.

Digitized by Google

cramoisi, relevé par des boutonnieres d'or, le Sire de Nevers en simare de drap d'argent, & portant au col l'ordre du Roi; à gauche du jeune Prince marchoient le Gouverneur, *Humieres*, *Houartis*, & plusieurs autres personnes de considération; la garde ordinaire du Dauphin fermoit cette marche.

Dès que le Prince fut entré dans l'Eglise, il s'alla mettre à genoux devant l'Autel, où l'Evêque de Rennes commença les bénédictions & les prieres, après lesquelles il se mit sous le dais qui lui avoit été préparé. Il étoit précédé par le Baron *d'Avaugour*, par *Louis de Nevers*, par *Guimené*, par le Marquis *de Lorraine*, & accompagné par le Cardinal *de Grammont* & l'Evêque de Rennes. Lorsqu'il se fut assis, on lui ôta la robe qu'il avoit portée dans cette cérémonie pour le revêtir d'un manteau de velours pourpre fouré d'hermine & ouvert par les côtés. *No-*

vers lui mit le collet d'hermine, & le Gouverneur, comme premier Chambellan du Dauphin, lui attacha l'ordre du Roi.

On le conduiſit enſuite au pied de l'Autel, où l'Evêque de Rennes célébra la Meſſe. Un Chanoine de Rennes nommé *Jouaut*, & l'un de ceux qui ſervoient l'Evêque à l'Autel, fut dépoſitaire de l'épée du Prince, qu'il tenoit la pointe en haut pendant que ce Prélat diſoit quelques prieres, après leſquelles il prit cette épée & la donna au Dauphin, ſur la tête de qui l'on mit la Couronne ducale, & on lui préſenta le ſceptre que l'Evêque bénit par de nouvelles prieres qu'il prononça à haute voix. En cet état le Dauphin alla ſe remettre ſous ſon dais, d'où le Cardinal *de Grammont* d'un côté, & le Gouverneur de l'autre le menèrent à la proceſſion.

Auſſitôt qu'elle fut finie, & que le Dauphin ſe fut mis à ſon prie-

Dieu, on lui ôta ſa Couronne & le ſceptre qui furent mis ſur un carreau de drap d'or que portoit *Guimené ; d'Avaugour* tenoit l'épée. Après le *Confiteor* le Prince ſe leva, & s'étant remis dans ſon fauteuil on le couronna. L'Epître étant dite, *Monchenu* Maître des Cérémonies du couronnement, amena *la Roque* Ecuyer, *Balanzac* Pannetier du Duc, & *Maleſtroit de Kaër*, qui s'étant mis à genoux devant le Prince reçurent l'Ordre de Chevalerie. Cette action fut accompagnée de pluſieurs répétitions de *Vive le Duc* dont l'Egliſe retentit. Mais le Roi d'armes de Bretagne ayant impoſé ſilence, cria par trois fois, *largeſſe, largeſſe, largeſſe de par Monſieur le Dauphin de Viennois, Duc de Bretagne, Comte de Valentinois & de Diois ;* & pour lors on jetta au peuple toute ſorte de monnoies courantes, juſqu'à la concurrence de la ſomme de mille

livres, qui pour lors étoit considérable.

A l'Evangile le Marquis *de Lorraine* ôta la Couronne de dessus la tête du Duc; & *d'Avaugour* lui présenta l'épée qu'il tint nue & la pointe en haut : l'Evêque de Rennes accompagné du Diacre, du sous-Diacre & du Cardinal de *Grammont* apporta le livre des Evangiles que le Duc baisa. Au bruit des trompettes ce Prince alla à l'offrande le sceptre à la main, & précédé par *d'Avaugour* tenant l'épée, par *Nevers* portant un cierge où l'on avoit mis plusieurs pieces d'or, par le Marquis *de Lorraine*, & par *Guimené* qui portoit la Couronne.

Lorsque le Dauphin fut à sa place, il donna son sceptre au Gouverneur qui le garda jusqu'à ce que la Messe fût finie. A l'Elévation le Marquis de *Lorraine* ôta la Couronne du Dauphin, la donnant à *Guimené*. A *l'Agnus Dei*, le Cardinal *de Grammont* accompagné

Digitized by Google

du Diacre & du ſous-Diacre apporta la Paix au Dauphin qui la baiſa.

Incontinent après, le Préſident des *Deſerts*, Garde-ſceau du Duc & ſon Vice-Chancelier, ſe préſenta devant ce Prince; & dans le petit diſcours qu'il lui fit, lui remontra que *les Barons & les Seigneurs du pays ayant accoutumé, ſuivant les anciens uſages, de rendre leurs hommages, & de faire leur ſerment aux nouveaux Ducs de Bretagne lorſqu'on faiſoit la cérémonie de leur couronnement; cependant en cette occaſion ils ne pouvoient remplir ces devoirs, puiſqu'ils les avoient rendus au Roi ſon pere, comme légitime Adminiſtrateur & Uſufruitier du Duché de Bretagne, proteſtant d'ailleurs de rendre en temps & lieu ces mêmes devoirs, & lorſqu'il y auroit occaſion de le faire.* Ce Préſident ordonna enſuite aux Secrétaires du Roi qui l'avoient accompagné d'en

faire une note ſur leurs regiſtres.

La cérémonie & la Meſſe étant finies, le nouveau Duc donna l'Ordre de Chevalerie à *Pierre d'Argentré* Sénéchal de Rennes, à *François Bruſlon de la Muce* Procureur du Roi, & à *Chriſtophe de Foreſt* Médecin du Prince.

Le retour du Dauphin ſe fit au ſon des trompettes & aux acclamations du peuple, dans le même ordre que ce Prince étoit venu à l'Egliſe. Bientôt après il ſe mit à table, & ordonna au Cardinal de *Grammont* & au Marquis de *Lorraine* de s'y mettre, & d'ouvrir les portes au peuple. Il y avoit encore d'autres tables où étoient pluſieurs Seigneurs du pays, & les principaux Officiers de la Ville.

A peine le Prince eut-il dîné, que *d'Humieres* qui avoit ſervi en qualité de premier Pannetier, lui repréſenta que les Ducs de Bretagne ſes prédéceſſeurs avoient accoutumé de donner aux Hérauts

Digitized by Google

d'armes * une partie du buffet qui étoit de vermeil, pesant trente marcs d'argent, à quoi le Duc consentit ; & pour lors un des Hérauts cria par trois fois, *largesse, largesse, largesse par Monsieur le Dauphin de Viennois Duc de Bretagne.*

* *Cette partie de vaisselle se nommoit baraut.*

Quelque temps après le dîné, le Duc donna son audience publique, à l'issue de laquelle il alla entendre Vêpres au Monastere de Saint George. A peine le Duc étoit-il revenu dans le Palais Episcopal, que du *Bordage* Lieutenant du Comte de *Laval* à la tête des Officiers de la Ville, vint saluer le Duc, à qui *Champion* Procureur de la maison de Ville présenta une hermine d'or émaillée du poids de huit marcs. Elle étoit posée sur une terrasse, & acostée de six tiges de lys des jardins. Cette espece de symbole marquoit la réunion faite aux Etats tenus à Vannes au mois

d'Août du Duché de Bretagne au Royaume de France.

Le Dauphin ayant eu avis que le Roi étoit arrivé à Nantes où l'on faiſoit de grands préparatifs pour un carouſel qui s'y devoit faire, il ſe rendit auſſitôt près de ce Prince. La Milice Bourgeoiſe de Rennes commandée par du *Bordage* conduiſit le Duc à quelques lieues de cette ville, & ce Prince parut fort content de tout ce qui s'étoit paſſé au ſujet de ſon couronnement. Il leur demanda la continuation du zèle & de l'affection qu'ils lui avoient témoignés, en les aſſurant de la ſienne.

1533. Peu de temps après que la Cour fut revenue à Paris, le Dauphin partit pour la Provence, & alla à Marſeille où le Roi étoit déja arrivé. Le 13 Octobre il y fit ſon entrée avec la Reine, le Dauphin, *Henri* Duc d'Orléans, & avec Madame *Magdeleine* de France.

Digitized by Google

Peu de jours après on fit la cérémonie du mariage de *Henri* avec *Catherine de Médicis*, fille de *Laurent de Médicis*, Duc d'Urbin. Je parlerai de cette cérémonie en écrivant l'hiſtoire de ce Dauphin.

Le Roi avant de partir pour la Savoye voulut donner des marques de ſon zèle pour la Religion, dont par de pernicieuſes & de nouvelles maximes, quelques ſectaires vinrent troubler la paix & la pureté. Mais ni les Ordonnances du Roi, ni la tenue d'un Synode national en 1528, ni les Arrêts du Parlement, ni l'exécution de quelques-uns de ces hérétiques qu'on condamna au feu, ne purent arrêter les profanations. Ceux qu'on nommoit *Sacramentaires* entrèrent à main armée dans les Egliſes, briſèrent les images des Saints, rompirent & violèrent les Tabernacles; & dans les places publiques ils affichèrent des libelles très-injurieux à la Religion. On en fit

Luther, Zuingle & Calvin, &c.

des perquiſitions fort exactes ; ceux qu'on put attrapper furent livrés au bras ſéculier & au dernier ſupplice. Mais cette ſatisfaction ne ſuffiſant pas pour réparer de ſi grands ſcandales, ni pour appaiſer la colere du Ciel, le Roi voulut faire lui-même une réparation autentique, & il ordonna par une de ſes Lettres adreſſée à l'Evêque de Paris, de faire une proceſſion ſolemnelle & générale de tout le Clergé de cette ville. Ce Prince y vint accompagné de la Reine, des Princes, des Cardinaux, des Ambaſſadeurs Catholiques & des Seigneurs de la Cour. Le Dauphin, les deux Princes ſes freres, quoique tous trois fort jeunes, & le Duc de Vendôme, premier Prince du Sang, ſoutinrent le poële ſous lequel l'Evêque de Paris portoit le Saint Sacrement. Les principaux Officiers du Parlement portoient les Reliques de la ſainte Chapelle. Le Roi, la Reine & tous les Prin-

Digitized by Google

ces avec un cierge blanc ſuivoient la proceſſion. Après la célébration de la Meſſe, le Roi paſſa dans la grande ſalle du Palais Epiſcopal, & fit un diſcours ſi pathétique & ſi touchant ſur les ſacriléges indignités faites à la Religion, qu'il fit couler des larmes des yeux de tous les ſpectateurs.

Lorſque le Roi eut ſatisfait à ſes devoirs envers Dieu & envers la Religion, il partit de Paris pour 1536.
aller porter la guerre dans les Etats de *Charles* Duc de Savoye, à qui il l'avoit déclarée, depuis que ce Duc s'étoit joint à l'Empereur *Charles-Quint*, qui vouloit s'emparer de la Provence; le Dauphin accompagna le Roi ſon pere en cette expédition. *Gui-chardin. Du Bellay.*

Durant ſon ſéjour à Lyon, ce jeune Prince fit une partie de paume; & comme la chaleur de la ſaiſon & celle de cet exercice lui cauſèrent une grande altération, il demanda à boire. *Sébaſtien* Comte

de Montecuculo, Ferrarois, qui étoit ſon Echanſon, lui apporta un verre d'eau qu'il avoit empoiſonnée. Dès que le Dauphin en eut bu, il en reſſentit de terribles effets; mais ſon empreſſement d'aller joindre le Roi lui ayant aidé à vaincre ſon mal, il s'embarqua à Lyon il alla juſqu'à Valence, & de-là à Tournon. Preſſé par les douleurs violentes qu'il reſſentoit, il fut obligé de ſéjourner, & mourut le 10 Août de cette année. 1536.

Une ſi prompte & ſi violente mort donna lieu de croire que c'étoit véritablement l'effet de quelque ſubtil poiſon. Entre ceux qu'on ſoupçonnoit dedans & dehors le Royaume, on comptoit hardiment, du moins ſelon quelques modernes, *Catherine de Médicis*, qui pour lors étoit Ducheſſe d'Orléans; & on n'héſitoit point, après lui avoir imputé la mort de ſes propres enfans, de lui attribuer encore celle du Dauphin ſon beau-fre- *Brantome.*

re, parce qu'elle lui frayoit le chemin du trône. *Antoine de Leve*, *Ferdinand de Gonzague*, & même l'Empereur *Charles-Quint* furent du nombre de ceux sur qui tombèrent de si odieux soupçons. Pour être mieux instruit on s'assura de la personne de *Montecucullo*, & il fut condamné à être appliqué à la question. Plus occupé de son crime que des nouveaux tourmens qu'on lui préparoit, il avoua qu'ayant été pris par *Gonzague* durant la guerre de Piémont, ce Prince l'avoit suborné en le remettant en liberté ; & que sur l'espérance qu'il lui donna d'une forte récompense, s'il pouvoit empoisonner le Roi & les Princes ses enfans, il avoit commencé à exécuter cet exécrable attentat en la personne du Dauphin, auprès de qui il avoit un facile accès, non-seulement en qualité d'un de ses Officiers de bouche, mais encore en homme amusant & plein

Mezeray, hist. de Fr. in-fol. t. 2.

d'eſprit, & de quî les vives & heureuſes ſaillies plaiſoient beaucoup à ce jeune Prince.

Le procès de *Montecucullo* ayant été inſtruit & rapporté en préſence de tous les grands Seigneurs, des Miniſtres & des Princes Etrangers qui avoient ſuivi la Cour, *Montecucullo* fut atteint & convaincu d'avoir empoiſonné le Dauphin, & par Arrêt du Conſeil tenu à Lyon, il fut condamné à la mort.

Comme cet Arrêt ne ſe trouve point dans les Annales, & que je me ſuis propoſé dans cette Hiſtoire de ne rien laiſſer échaper des faits, quelque legers qu'ils puiſſent être, qui intéreſſent la dignité, le caractere & la perſonne des Dauphins, je croirois pécher contre ces règles ſi je ne rapportois pas ici cet Arrêt dans toute ſon étendue, parce qu'il eſt très-important par lui-même.

L'Abbé Guillaume de Faix en ſes Mélanges hiſtoriques.

Extrait des Regiſtres du Conſeil tenu à Lyon le 7 d'Octobre 1536.

VU par le Conſeil le Procès Criminel fait à l'encontre du Comte Sebaſtiano de Montecucullo, interrogatoires, confeſſions, recollemens, confrontations, certain livre de l'uſance des poiſons eſcrit de la main dudit Sebaſtiano, viſitation, rapport & advis des Medecins, Chirurgiens, Barbiers, & Apoticaires, Concluſions du Procureur Général du Roi, & tout conſideré il ſera dit que ledit Comte Sebaſtiano de Montecucullo eſt atteint & convaincu d'avoir empoiſonné feu François Dauphin de Viennois, & Duc proprietaire de Bretagne, fils aîné du Roi, en poudre d'arſenic ſublimé par lui miſe en un vaſe de terre rouge dans la maiſon du Plut à Lyon; convaincu auſſi d'être venu en France exprès & en propos délibéré d'em-

poiſonner le Roy & ſoy eſtre mis en effort de ce faire. Pour réparation deſquels cas & crimes, le dict Conſeil l'a condamné & condamne à eſtre traiſné ſur une claye du lieu des priſons de Roân, juſques en la Place devant l'Egliſe S. Jean, auquel lieu eſtant en chemiſe, teſte nuë & pieds nuds, tenant en ſes mains une torche allumée, il criera mercy & pardon à Dieu, au Roy, & à la Juſtice; & de-là ſera traiſné ſur une claye juſques au lieu de la Grenette, auquel lieu en ſa préſence ſeront publiquement les poiſons d'arſenic & de riargart, dont il a eſté trouvé ſaiſi, bruſlez avec le vaze rouge où il a mis & jetté le poiſon; & ce fait ſera tiré & démembré à quatre chevaux; & après, les quatre quartiers de ſon corps pendus aux quatre portes de la Ville de Lyon, & la teſte fichée au bout d'une lance qui ſera poſée ſur le Pont du Rhoſne. Et pour réparation de la

Digitized by Google

fauſſe accuſation faite par icelui Comte Sebaſtiano à l'encontre de Guillaume de Dinteville, Chevalier ſieur des Chenets, le dit Conſeil l'a condamné & condamne à faire au dit Chenets amande honorable en la place de S. Jean, teſte nuë & pieds nus en chemiſe, tenant une torche allumée en ſes mains, en diſant que fauſſement & contre vérité, il a dit avoir communiqué au dit Dinteville ſieur des Chenets, tant à Turin qu'à Suze, ſon entrepriſe d'empoiſonner le Roy; & en outre le condamne envers icelui des Chenets en amande, profitable de dix mille livres, qui ſeront prins ſur les biens du dict Comte Sebaſtiano; leſquels biens le Conſeil a déclaré & déclare eſtre acquis & confiſquez au Roy. Fait au Conſeil à Lyon le 7 Octobre 1536. BARILLON.

Un Auteur, créature de la maiſon de Bourbon, mais ennemi ſecret du Roi voulut entreprendre *Belcavius.*

de juſtifier *Montecucullo* aux yeux de la poſtérité, ayant oſé dire que la mort du Dauphin n'étoit pas l'effet du poiſon, mais celui de la fraicheur de l'eau qu'il avoit bue, & qui fort ſouvent devient mortelle, lorſqu'on en boit étant échauffé. Non content de ce raiſonnement, ce même Auteur attribue la mort de ce Prince aux ſuites d'un rendez-vous qu'il avoit eu avec la Dame de *l'Etrange*, dont il étoit amoureux. Quoiqu'il en ſoit, il en coûta la vie au Dauphin, qui mourut à Tournon le 22 Août âgé de dix-neuf ans. Son corps fut mis en dépôt dans l'Egliſe de cette Ville, où il demeura juſqu'en 1547. Ce fut en cette même année que *Henri* ſon frere le fit tranſporter dans l'Egliſe de Notre Dame des Champs à Paris. C'eſt aujourd'hui la maiſon Conventuelle des Carmélites quartier de S. Jacques. De là il fut porté dans l'Egliſe de l'Abbaye de S.

Digitized by Google

Denis avec le corps de *Charles Duc d'Orleans* ſon frere, & celui du Roi *François I*, lorſqu'on y fit la pompe funebre de ce Prince.

Le Cardinal *Jean de Lorraine* fut choiſi pour annoncer cette triſte nouvelle au Roi. Les tendres mouvemens de la paternité ne purent être retenus, ni par la raiſon, ni par les conſolations, mais enfin la nature s'accommoda inſenſiblement à la néceſſité de travailler aux affaires de l'Etat. Tout le Royaume pleura la perte du Dauphin. Le Pape *Paul III* en fut véritablement affligé. Non content de l'avoir témoigné par des ſentimens pleins de tendreſſe, de douleur & d'eſtime pour la perſonne du Dauphin, il lui fit faire un ſervice ſolemnel à Rome, quoique pluſieurs Cardinaux, partiſans apparemment de l'Empereur, vouluſſent s'y oppoſer.

Au reſte rien n'égaloit en apparence le chagrin & le reſſentiment

que l'Empereur *Charles-Quint* témoigna de la mort du Dauphin. Il ne finiſſoit preſque pas ſur les louanges qui lui étoient dues, & ſur la connoiſſance particuliere qu'il avoit de ſon mérite, depuis qu'il avoit été en ôtage en Eſpagne. Mais lorſque l'Empereur apprit que le bruit ſe répandoit dans le monde, qu'on le ſoupçonnoit d'avoir eu quelque part à une auſſi indigne action que celle de la mort violente du Dauphin, il atteſta tout ce qu'il y avoit de plus ſaint & de plus ſacré, qu'il auroit mieux aimé perdre ſa Couronne & ſon Empire, que d'avoir flétri ſa réputation, ſa perſonne & ſon nom par une action ſi odieuſe & ſi déteſtable.

A l'exemple de l'Empereur, *Antoine de Leve* & *Ferdinand de Gonzague* n'oblierent rien pour ſe juſtifier d'avoir trempé en aucune maniere dans cet attentat, & ils firent des ſermens, qui ſans la pré-

vention où on étoit alors, auroient ſuffi pour prouver leur innocence.

Outre l'affliction générale que les Dauphinois partagerent avec tout le Royaume, ils en reſſentirent encore une particuliere perdant en ce Prince un Protecteur déclaré de leur Pays,& où il devoit bientôt faire ſon entrée. Les myrthes & les lauriers deſtinés à lui faire des couronnes furent changés en funebres cyprès, & leurs chants d'allégreſſe ſe convertirent en regrets & en ſoupirs. L'unique tempéramment qu'ils trouvèrent à leur douleur, fut de recouvrer en la perſonne du Dauphin *Henri* ce qu'ils avoient perdu en celle du Dauphin ſon frere, de qui la mémoire leur ſera toujours en grande vénération.

Louis d'Orléans de la maiſon de Longueville,à qui le Roi *Louis XII* avoit donné le Gouvernement du Dauphiné en 1514, étant mort deux ans après, le Roi en

avoit gratifié *Artus Gouffier*, Grand-Maître de France. Ce Gouverneur ne vêcut dans ce poſte que juſqu'en 1519. *Guillaume Gouffier* frere *d'Artus* lui ſuccéda par le choix que le Roi fit de lui pour remplir cette place. En 1524, *Noël du Fay du Perraut* fut Lieutenant de Roi.

Par des Lettres-patentes de la même année, *Charles Alleman de Laval* fut gratifié du Gouvernement du Dauphiné par *Louiſe*, mere de *François I*, & Régente du Royaume; il eſt vrai que ce ne fut qu'une commiſſion. L'année ſuivante *Michel-Antoine* Marquis *de Saluſſe* lui ſuccéda dans cet emploi.

Le 7 Mai 1526 le Roi nomma *François de Bourbon* Comte de Saint Pol, iſſu du ſang de France, Gouverneur de cette Province; & il l'étoit encore lorſque le Dauphin *François* mourut. *Charles Alleman*, *Guy de Maugiron*, *François*

çois Cardinal de Tournon, *Jacques d'Albon de Saint André*, *Guillaume de Poitiers*, *Antoine de Clermont*, *Gaſpard de Saulx de Tavanes*, Maréchal de France, *Hector de Pardaillan*, *Laurent de Maugiron*, *Bertrand de Simiane*, le même *Laurent de Maugiron* qui fut rétabli, *Timoleon de Maugiron*, & *Charles de Lorraine* Duc de Mayenne, furent tous Lieutenans de Roi ſucceſſivement les uns après les autres depuis 1526 juſqu'en 1588, que ce dernier mourut.

HENRI I *du nom*, *Dauphin XVII.*

CE Prince vint au monde le 31 de Mars 1519. A l'âge de huit ans il fut donné en ôtage avec le Dauphin *François* ſon frere aîné, & tous deux allerent en Eſpagne. En 1527 on parla de le marier avec *Marie* Princeſſe de Galles, & fille de *Henri VIII* Roi 1536.

d'Angleterre. Dans cette vue le Roi y envoya l'Evêque de Tarbes, & depuis le Cardinal *de Grammont*, pour négocier ce mariage. Quoique cette Princeſſe eût été promiſe à *François* frere de *Henri*, l'Anglois avoit conſenti plus volontiers â ce dernier mariage qu'à l'autre. L'amitié particuliere qu'il ſe ſentoit pour le jeune *Henri* dont il étoit le parrein, fut un prétexte honnête qu'il voulut faire paſſer pour la véritable raiſon, mais il en avoit une ſecrette, & à laquelle la politique avoit plus de part que l'amitié ; il appréhendoit en donnant la Princeſſe *Marie* ſa fille au Prince *François* Dauphin, préſomptif héritier de la Couronne, que par ce mariage celle d'Angleterre ne fût un jour unie à la Couronne de France : au lieu qu'il ne courroit point apparemment ce danger, en donnant la Princeſſe ſa fille au Prince *Henri*, qui étoit frere puîné de *François*.

Tandis que le Roi d'Angleterre faiſoit ce raiſonnement ſur la propoſition de cette alliance, le Roi de France de ſon côté avoit fait réflexion ſur cette préférence; & comme il n'ignoroit pas que *François* ſon fils aîné avoit plus de penchant pour la Princeſſe Angloiſe que pour l'Infante *Marie* de Portugal, fille de la Reine *Léonore*, belle-mere de *François*, à laquelle on parloit de le marier, le Roi eut la complaiſance pour ſon fils de s'accommoder à ce qu'il paroiſſoit déſirer avec plus d'ardeur. Ainſi pour mieux faciliter le mariage du Dauphin avec la Princeſſe *Marie*, le Roi ſongea à marier *Henri* avec *Catherine de Médicis*, fille de *Laurent de Médicis* Duc d'Urbin, petite-niece du Pape *Leon X*, & niece du Pape *Clement VII.*

Le Saint Pere ſe trouva ſi honoré de cette alliance, qu'il vint en France pour faire la bénédiction nuptiale. Il partit ſur les galeres du

Roi, commandées par le Duc *d'Albanie*. Il descendit à l'Abbaye de Saint Victor près de Marseille, & il alla loger dans un Palais qu'*Anne de Montmorency* Maréchal de France, lui avoit fait préparer.

Le 4 Octobre 1533, il fit son entrée dans cette ville, dont les rues sur sa route étoient tapissées. Il étoit accompagné des Ducs *d'Orléans* & *d'Angoulême*, fils du Roi *François I*, & du Duc *de Vendôme* premier Prince du Sang. Le Pape que deux hommes portoient sur leurs épaules, étoit en habits pontificaux, à l'exception de la Thiare, & précédé par le Saint Sacrement, qu'on avoit mis sur une haquenée blanche, conduite par deux Officiers qui en tenoient les rênes. Ce Pontife étoit suivi par seize Cardinaux, & par un grand nombre d'Evêques & d'Abbés montés sur des mules. *Catherine* Ducheſſe d'Urbin paroissoit ensuite. Elle étoit à cheval, accom-

pagnée de plusieurs Seigneurs & Dames de l'une & l'autre nation. Cette foule de courtisans fermoit le cortége & la marche.

Guillaume Poyet, pour lors Président, & depuis Chancelier, étoit chargé de haranguer le Pape; mais sur l'avis qu'on lui donna que le Saint Pere souhaitoit que le Magistrat touchât certains points qu'il n'avoit point prévus, & sur lesquels il ne s'étoit point préparé, il s'excusa de porter la parole. *Jean du Bellay* Evêque de Paris, également éloquent & habile, & à qui la langue latine étoit plus familiere qu'à ce Président, se chargea de cette commission, & s'en acquitta avec autant de force que de grace.

Le même jour de cette entrée, le Roi vint rendre au Pape l'obéissance filiale; & ils se logèrent dans deux Palais contigus. On dit même qu'il y avoit une porte de communication pour passer d'u-

ne chambre à l'autre, & que ſouvent ils avoient des conférences nocturnes.

Lorſque toutes ces cérémonies d'entrées & de réceptions furent entierement paſſées, on parla du mariage qui avoit appellé à Marſeille les deux premieres Cours de l'Europe. L'Egliſe Carhédrale fut choiſie pour la célébration de ce mariage qui ſe fit en 1533. Le St. Pere, après avoir donné la bénédiction nuptiale, accorda au Roi quatre chapeaux de Cardinal pour quatre Prélats François.

Henri étant devenu Dauphin, quitta le nom & les armes du Duc *d'Orléans*, & prit celles de Dauphin. Il eut de la Princeſſe ſa femme cinq garçons & cinq filles. *François* fut Dauphin, & enſuite Roi. *Louis* Duc *d'Orléans* ſon frere eut pour parrain *Jean III*, Roi de Portugal. *Conſtantin* de Portugal, frere puîné du Duc *de Bragance*, vint pour cet effet en

Digitized by Google

France, avec le caractere d'Ambaſſadeur extraordinaire. La Reine *Marie* Douairière d'Ecoſſe, fut la marraine : *Anne d'Eſt* Ducheſſe d'Aumale la repréſenta. Ce Prince mourut en bas âge. *Charles Maximilien* ſon frere regna ſous le nom de *Charles IX. Edouard-Alexandre* quitta ces deux noms par ordre du Roi ſon frere, & prit celui de *Henri III*, ſous lequel il regna. *Hercule* Duc d'Alençon changea auſſi de nom, & porta celui de *François* : il mourut ſans avoir été marié.

Du Tillet. Thuanus, lib. 6. hiſt.

Peu de temps après que le Prince *Henri* eut été déclaré Dauphin & Duc de Bretagne, le Roi le créa Lieutenant Général de ſes Armées, ſous la conduite du Maréchal de Montmorenci. La ſituation des affaires de la France avec celles de l'Empire demandoit un Chef qui eût autant de valeur que le Dauphin, mais qui eût plus d'expérience. Il eſt vrai que ce Prince

1537.

ne devoit agir que par l'organe du Maréchal ; mais enfin il avoit pour ennemi l'Empereur *Charles-Quint*, qui d'ailleurs étoit trop piqué dans cette guerre pour n'y pas commander en propre perſonne. En effet cet Empereur avoit fait attaquer la Picardie, la Champagne & la Provence avec une égale vigueur, & preſque en même temps.

Cette occaſion parut trop belle & trop favorable au Dauphin pour la laiſſer échapper. Le ſeul deſir de la gloire lui fit paſſer ſur les périls d'en acquérir. Il ſollicita le Roi de le charger de cette expédition, quelque importante qu'elle fût ; & comme s'il eût craint que ſes vives inſtances n'euſſent pas ſuffi pour le déterminer, il prévint ceux qui avoient part aux affaires du Cabinet, & leur demanda qu'ils l'aidaſſent à vaincre la réſiſtance qu'il appréhendoit de trouver dans l'eſprit du Roi dans cette conjoncture.

Digitized by Google

Le Roi charmé de l'ardeur que le Dauphin faiſoit paroître, ne la combattit qu'en apparence ; mais dans le fond il applaudiſſoit à de ſi généreux ſentimens ; & s'il ſembloit lui faire craindre de ne pas obtenir ſon agrément, ce n'étoit que pour ſonder ſes ſentimens, & que pour éprouver ſes réſolutions & ſa conſtance. Enfin la politique du Roi ne pouvant plus tenir contre les mouvemens de la nature, ce Prince lui accorda la grace qu'il lui demandoit. Mais avant de partir le Roi crut devoir encore plus inſtruire le Dauphin ſur ce qu'il alloit entreprendre, & ſur ce qu'il avoit à faire. Il loua d'abord en lui le généreux penchant qu'il lui voyoit, d'aller défendre un héritage qui devoit devenir le ſien, contre celui qui le lui vouloit ravir. Il l'encouragea dans le deſir qu'il lui voyoit d'apprendre de bonne heure le métier de la guerre ; métier que les Princes ne doi-

vent jamais ignorer, ſoit pour l'entreprendre lorſqu'ils y ſont forcées, ſoit pour en éviter les ſuites avec honneur pour eux & avec avantage pour leurs ſujets.

Mais quand il fallut lui faire connoître de plus près le danger d'en venir aux mains avec un Prince tel que l'Empereur *Charles-Quint*, déja comblé de la gloire que lui avoient mérité ſes victoires précédentes, environné d'une puiſſance formidable, & admiré par les plus grands Capitaines de l'Europe, ce fut alors que le Roi lui donna des inſtructions qui ſeules ſuffiſoient pour faire un Héros de ſon fils, en cas que ce Prince n'eût point eu toutes les qualités néceſſaires pour le devenir par lui-même. Il lui dit donc de ſe ſouvenir que s'il étoit né pour commander un jour, il devoit apprendre à le faire avec juſtice & avec gloire; que pour inſpirer de l'obéiſſance à ſes inférieurs, il falloit s'y être ſou-

mis lui-même, ſans aucun égard au rang & à la qualité que ſa naiſſance lui donnoit ; & qu'enfin il devoit moins entreprendre la guerre pour étendre les limites du Royaume, & acquerir de la réputation & de la gloire, que pour conſerver l'Etat qu'il auroit plû à Dieu de lui confier, & pour défendre les peuples qui vivoient ſous ſa domination.

Le Dauphin content d'avoir obtenu ce qu'il demandoit, & plein des ſages inſtructions que le Roi lui avoit données ſur la conduite qu'il devoit tenir, partit avec un empreſſement digne de ſon courage. Le Maréchal *de Montmorency* vint au-devant de lui juſqu'au pont de Sorgues près d'Avignon, & lui céda ſon logis ; mais le Prince n'en accepta qu'une partie, & le retint auprès de lui, pour être plus à portée de ne rien faire ſans ſa participation & ſans ſon conſeil. Toute la jeune no-

bleſſe Françoiſes qui avoit demandé permiſſion au Roi de ſuivre le Dauphin dans cette campagne, ne reſpiroit que les occaſions de ſe ſignaler. Le Maréchal avoit peine à retenir cette ardeur; & pour ne la laiſſer point éteindre, il leur permettoit de tems à autre de faire de petites courſes, de chercher des partis ennemis qui eſcortoient des fourageurs, & de les charger pour peu qu'ils trouvaſſent lieu de le faire avec avantage.

L'enlevement que les François firent d'un grand convoi de biſcuit que l'Empereur avoit fait faire à Toulon, & qu'il devoit faire porter ſur des bêtes de charge juſques dans ſon camp, penſa affamer une partie de ſon armée. Au défaut du pain, les troupes Impériales donnèrent ſur les fruits que les François avoient laiſſés tout exprès ſur les arbres. Les Allemands enmangèrent avec tant d'avidité, & burent tant de vin nouveau, qu'ils

faiſoient eux-mêmes en écraſant le raiſin dans leurs bourguignotes, que cette mauvaiſe nourriture, jointe à la chaleur du climat & à celle de la ſaiſon, engendra des maladies mortelles qui emportèrent une partie de l'armée de l'Empereur. La diminution de ſes troupes & la mort *d'Antoine de Leve*, l'un de ſes plus particuliers confidens, avoient déterminé ce Prince à méditer une honorable retraite : & même il avoit déja fait embarquer ſa groſſe artillerie, lorſqu'il lui arriva un convoi de vivres & d'argent qui venoit d'Eſpagne. Mais cela dura ſi peu, que cet Empereur ayant fait la revue de ſon armée, qui à ſon départ étoit compoſée de ſoixante mille hommes, & la trouvant réduite à vingt-cinq mille, dont la plûpart n'étoit point en état de ſervir, il ſe retira par l'Italie.

Comme le Roi & le Dauphin revenoient à Paris, ils rencontrè-

rent près de Tarare *Jacques V* Roi d'Ecoſſe, qui étoit paſſé en France avec un renfort de ſeize mille hommes, qu'il amenoit au Roi pour les joindre à ſon armée, & pour lui demander une de ſes filles en mariage. La maniere dont l'Ecoſſois s'y étoit pris, lui auroit fait obtenir cette Princeſſe, s'il ne l'eût pas méritée par lui-même; de ſorte que le Roi lui accorda *Magdeleine* de France ſa fille aînée, qu'il épouſa à Paris le premier jour de cette année. Comme l'Ecoſſois étoit venu en propre perſonne lui en faire la demande, le Roi ſouhaita que contre l'uſage ordinaire, le Parlement allât en robes rouges, lorſque le Roi d'Ecoſſe feroit ſon entrée à Paris.

G. Buchanan, in hiſt. ſcot.

1537.

Regiſtres du Parlement de Paris.

Cependant le Dauphin qui n'avoit la jouiſſance du Duché de Bretagne, qu'en avancement d'hoirie, en fit l'hommage au Roi dans la ville d'Amiens, auquel aſſiſtèrent *Jean*, Cardinal de Lorraine,

Anne de Montmorency Maréchal de France, & *Guillaume Poyet*, Chancelier. Par cet hommage, le Dauphin s'engageoit à maintenir les fondations des Egliſes, à réparer les châteaux & les places fortes, à payer les appointemens des Officiers, & à entretenir cent cinquante lances, (c'eſt ce qu'on nomme aujourd'hui *Gendarmes*) pour la garniſon & pour la défenſe du Pays.

Mais ce que l'Empereur avoit manqué du côté de la Provence, il tâcha de s'en dédommager du côté de la Picardie. Il y envoya le Comte de *Bures*, un de ſes Lieutenans Généraux, & le Duc *d'Arſchol*, à la tête de trente mille hommes & de ſix mille chevaux, avec ordre d'y exercer toutes les hoſtités militaires. Ils ravagèrent les frontieres de cette Province, mirent tout à feu & à ſang. Ils aſſiegèrent Saint Pol qu'ils emportèrent d'aſſaut après huit jours de réſiſ-

Digitized by Google

tance, & passèrent au fil de l'épée la garnison, & la plûpart des habitans. De-là ils allèrent à Montreuil, dont ils s'emparèrent; & après l'avoir pillé, ils y mirent le feu. Thérouane qu'ils avoient assiegée, auroit couru risque d'avoir le même sort, si le Dauphin, accompagné du Maréchal *de Montmorency*, ne fût venu au secours de cette ville avec une armée de quarante mille hommes, à dessein d'attirer les ennemis à une action. Mais à son arrivée, les Impériaux se retirèrent; & par la médiation de *Marie*, Reine de Hongrie, sœur de l'Empereur & Régente en Flandre, on consentit à une treve de trois mois.

Les affaires n'étoient pas moins pressantes en Piémont, où le Marquis *du Guast*, après avoir pris Quiers, Quierasque & Albe, marcha vers Pignerol avec son armée, composée de vingt-cinq mille hommes & trois mille chevaux. Il

en forma le ſiege ſur l'eſpérance de la prendre par famine. Dès que le Roi eut appris cette nouvelle entrepriſe, il y envoya le Dauphin & le Maréchal *de Montmorency*, en attendant qu'il s'y rendît lui-même. A peine le Dauphin eut-il paru, que *du Guaſt* leva le ſiege de Pignerol. Bientôt après le Roi arriva à Carignan, où le Dauphin ſe rendit auſſitôt qu'il en ſçut la nouvelle. Pour lors *du Guaſt* fit un détachement de dix mille hommes, commandés par *Céſar de Naples*, l'un des plus braves Officiers de l'armée de l'Empereur, pour occuper le Pas de Suze. C'eſt le nom qu'on a donné à un détroit, diſtant d'une demi-lieue de cette ville, que deux montagnes forment, & dont le pied étant preſque joint l'un à l'autre, ne laiſſe qu'une petite ouverture pour le paſſage.

Outre la difficulté naturelle de ce chemin, le Capitaine Napo-

Digitized by Google

litain avoit tiré par le travers une large & profonde tranchée, qui étoit défendue par deux forts qu'il avoit fait conſtruire ſur les deux montagnes. Mais n'ayant pas obſervé que ces montagnes étoient commandées par deux autres, le Dauphin y envoya le Maréchal avec un corps de quatre mille hommes; de-là il chaſſa les Impériaux du poſte dont ils s'étoient emparés.

Il fit attaquer enſuite le château de Veillane, gardé par deux cens
1537. Eſpagnols qui ſe défendirent avec beaucoup de valeur. Cette place eſt encore ſituée ſur une montagne, mais commandée par une autre qui en eſt aſſez voiſine, & ſur laquelle le Maréchal avoit fait porter à force de bras quelques pieces d'artillerie, pour réduire ceux qui défendoient cette place à capituler. Mais leur obſtination à ſe défendre contre une armée royale & contre le Dauphin, les rendit indignes de cette grace. Les

Digitized by Google

François montèrent à l'assaut, entrèrent dans la place, tuèrent tout ce qui se rencontra de garnison, & firent pendre le Capitaine & l'Officier subalterne qui commandoient dans la place.

Le Marquis *du Guast* qui s'étoit mis en devoir de soutenir *César de Naples*, fut poursuivi par les François jusqu'au pont qui est sur le Pô; de sorte qu'il se sauva dans Montcallier. Les mêmes troupes qui l'avoient poursuivi, investirent cette ville; & comme elles n'étoient point en assez grand nombre pour en former le siege, le Dauphin s'y rendit avec de nouvelles troupes, & l'assiegea. Le Marquis *du Guast* ne se trouvant point en état de se défendre avec succès ni longtemps, fut assez heureux pour se sauver à la faveur de la nuit, & se retirer à Ast. Lorsque la garnison eut appris l'évasion nocturne de ce Général, & que les habitans se virent sans autre ressource que

celle de la clémence du Dauphin, ils demandèrent à ſe rendre, & ſe ſoumirent aux volontés de ce vainqueur.

A l'exemple de Montcallier, les villes de Poirin, de Rive, de Quiers, de Villeneuve, d'Aſt, d'Antignan, de Montafié, & tous les autres lieux ſitués entre Quiers & Albe, ſe rendirent preſque en même temps. L'armée du Roi trouva à ſe dédommager dans la reddition de ces villes, de la diſette qu'elle avoit ſoufferte par le défaut de fourage & de vivres dont le Marquis *du Guaſt* avoit dépouillé les campagnes, pour les faire porter dans quelques-unes de ces villes où il avoit établi ſes magaſins.

Ces conquêtes ayant comme frayé au Roi le chemin des Alpes, il partit accompagné de *François de Bourbon* Comte de Saint Pol, & du Cardinal de Lorraine. Il joignit le Dauphin à Montcallier;

Digitized by Google

& dans le tems qu'il ſe diſpoſoit au ſiege de Quiers, la Reine de Hongrie le détermina à conſentir à une trève de trois mois pour le Piémont, ainſi qu'il avoit fait pour les Pays-Bas. Cette trève fut publiée le 28 Novembre à Carmagnoles, ville du Piemont, & à ſix milles de Turin. Le Marquis *du Guaſt* vint ſaluer le Roi & le Dauphin dont il fut également bien reçu. Incontinent après la Cour repaſſa les monts, & revint en France. Arrivé à Lyon, le Roi envoya le Cardinal de Lorraine & *Montmorency* à Locate en Languedoc, pour s'aboucher avec les Députés de l'Empereur, leſquels devoient s'y rendre, & pour traiter des moyens de parvenir à une paix générale. Mais ils ne purent convenir de leurs faits, & toutes leurs conferences aboutirent à prolonger la trève de ſix mois, à compter du 22 Février de l'année 1538. 1538.

Deux ans après le retour du Dauphin, l'Empereur mécontent des Gantois qui s'étoient révoltés, fit demander au Roi la liberté de passer par ses Etats pour aller châtier les rebelles. Le Roi consentit à ce que l'Empereur souhaitoit, & ordonna qu'on lui rendît toutes sortes d'honneurs. Mais le Dauphin ne le voyoit en France qu'avec une peine secrette mêlée du desir de se venger des outrages qu'il avoit ordonné qu'on lui fît pendant que le Prince son frere & lui furent ôtages en Espagne. Il n'étoit pas moins occupé des hauteurs de l'Empereur à l'égard du Roi, de l'indigne traitement qu'il lui avoit fait pendant qu'il étoit son prisonnier de guerre, & de l'injustice qu'il continuoit de lui faire en retenant contre toute sorte de raisons Naples, Milan & plusieurs autres Seigneuries de très-grande importance.

Prud. de Sandoval, du Bellay.

Ce mouvement étoit excusable

dans la perſonne d'un Prince de vingt-deux ans, & à qui le ſouvenir des injures paſſées étoit toujours & ſenſible & préſent. Le Dauphin étoit alors à Chantilly, l'une des maiſons de plaiſance du Connétable de Montmorenci, à qui le Roi venoit de donner cette Charge, lorſqu'il lui fit confidence du deſſein qu'il avoit formé avec *Henri d'Albret* Roi de Navarre, & avec *Antoine de Bourbon* Duc de Vendôme, d'arrêter l'Empereur. Comme le Dauphin témoigna en même tems au Connétable qu'il ne vouloit rien faire ſans l'avoir conſulté comme ſon meilleur ami, & en la prudence de qui il ſe répoſoit davantage, il lui demanda ſon ſentiment ſur ce qu'il projettoit d'éxécuter. Le Connétable, en qui la droiture égaloit la ſincérité, répondit au Dauphin : *Que les bœufs ſe prenoient par les cornes, & les hommes par la parole ; que ne pouvant demander raiſon aux Rois*

ni par la force ni par la juſtice, ainſi qu'on le peut faire à l'égard des autres hommes, on les prenoit par eux-mêmes & par leur parole : Que le Roi ayant donné ſa foi à l'Empereur, il étoit indiſpenſablement obligé, en qualité de ſon fils & de ſon ſucceſſeur, d'entrer dans les engagemens du Roi ſon pere ; que d'en agir autrement, ce ne ſeroit pas ſeulement lui déplaire, mais encore ruiner les juſtes louanges que tous les Princes lui donnoient, en comblant d'honneurs un Prince de qui il avoit eſſuyé tant de duretés & reçu de ſi grands déplaiſirs.

Loin que le Dauphin fût encore occupé de ſon reſſentiment à l'égard de l'Empereur, depuis que le Connétable l'en avoit diſſuadé avec tant de raiſon & tant de ſageſſe, il ſurmonta tous ces mouvemens pendant qu'il fut avec l'Empereur, & que le Duc d'Orleans ſon frere & lui le conduiſirent juſqu'à Valenciennes.

Digitized by Google

lenciennes. A peine l'Empereur fut-il ſorti de deſſus les terres de France, qu'il oublia ou qu'il négligea de faire ce qu'il avoit promis au Roi dans leur derniere entrevue, & particulierement d'accorder l'inveſtiture du Duché de Milan en faveur de ce Prince, ou de l'un de ſes enfans. Ce manque de parole, joint au violement de la trêve & du droit des gens en la perſonne des Ambaſſadeurs du Roi à la Porte & à Veniſe, qui furent aſſaſſinés par les Impériaux, devinrent les ſujets de la nouvelle guerre qui s'alluma plus vivement que jamais entre l'Empereur & le Roi, en Picardie, en Piemont, & dans le Comté de Rouſſillon. Ainſi le Roi ſe voyant obligé de ſoutenir la guerre dans tous ces différens endroits, y envoya des troupes ſous différens Généraux. *Antoine de Bourbon* Duc de Vendôme, & *François* Comte d'Aumale, fils aîné du Duc

Du Bellay. liv. 10.

de Guiſe eurent ordre d'aller dans l'Artois & dans le Hainaut. *Charles* Duc d'Orleans fils puîné du Roi, accompagné du Duc de Guiſe qui ſous le nom de ce jeune Prince avoit le Commandement des troupes, fut envoyé dans le Luxembourg. *François de Bourbon* Comte d'Enghien paſſa en Piemont, & le Dauphin fut reſervé pour aller en Rouſſillon. Il étoit accompagné du Maréchal d'Annebaut, le Connétable de Montmorenci étant alors diſgracié par les intrigues de la Ducheſſe d'Etampes ſon ennemie déclarée, & par l'aſcendant qu'elle avoit ſur l'eſprit du Roi. Cette Dame lui avoit fait entendre que le Connétable étoit l'unique cauſe de ces nouveaux troubles, parce qu'il avoit empêché le Dauphin de s'aſſurer de la perſonne de l'Empereur, juſqu'à ce qu'il eût donné des gages plus certains de ſes promeſſes que ſes proteſtations & ſa parole. Le Comte d'Aumale

fut heureux dans tout ce qu'il entreprit en Flandre. Le Duc d'Orleans réduiſit ſous l'obéiſſance du Roi la plupart des meilleures Places du Luxembourg. En Piemont le Comte d'Enghien battit le Marquis du Guaſt & remporta ſur lui une célèbre victoire à Ceriſolles; de ſorte que de tous ces Généraux il n'y eut que le Dauphin qui eut le malheur d'échouer dans l'entrepriſe qu'il avoit faite ſur Perpignan.

Cette Ville qui eſt la capitale du Rouſſillon fut aſſiegée par le Dauphin, ſur les avis qu'on avoit donnés au Roi qu'elle n'étoit point en état de faire une longue réſiſtance, pourvu qu'on empêchât les ennemis de la rafraîchir de vivres, de munitions & de troupes : mais elle ſe défendit auſſi bien, qu'on eſperoit qu'elle ſe défendroit mal. Comme les Eſpagnols ne doutoient pas que le Dauphin ne commençât ſa campagne par le ſiege de Per-

pignan, & que sa prise pourroit bien ébranler les autres Villes & Places de cette Province, ils avoient eu la précaution de la bien munir de tout ce qui lui étoit nécessaire avant l'arrivée de ce Prince. Ainsi ce ne fut ni par la faute du Maréchal d'Annebaut, qui, selon quelques-uns, avoit mal fait pointer l'artillerie, ni par le manque d'ardeur des troupes qu'on fut obligé de lever le siege, mais par les faux & mauvais avis qu'on avoit donnés au Roi, & par les nouveaux secours que les ennemis avoient introduits dans cette Ville.

Les ordres que le Dauphin reçut de ne point se morfondre devant Perpignan & de lever le siege, furent un coup de foudre pour ce Prince. Cependant il fallut obéir, & tout l'y déterminoit également : le Roi le vouloit, & il le vouloit avec justice. La chûte des torrens qui dans l'arriere-saison tombent des Pyrenées, & le bon état où

Belleforest en ses Annales, liv. 6. ch. 56.

l'on avoit mis cette Ville, furent des raiſons trop fortes pour y reſiſter plus long-temps, de ſorte qu'au commencement d'octobre le Dauphin ſe retira avec ſon armée. 1542.

Le Roi étoit à Montpellier, lorſqu'il apprit que le Dauphin étoit arrivé à Angoulême, & que même il y étoit tombé malade. En attendant que le Roi pût s'y rendre, il y envoya la Princeſſe Dauphine. Les conſolations qu'elle lui donna ſur les déſagrémens de cette campagne, contribuerent plus au rétabliſſement de la ſanté de ce Prince, que tous les remedes qu'on avoit commencé à lui faire. Et comme ſon mal n'avoit point d'autre ſource qu'un profond chagrin de voir ternir la gloire de ſes héroïques actions, par un auſſi triſte évenement que celui de la levée d'un ſiege où il avoit été préſent, il revint inſenſiblement de l'accablement où il ſe trouvoit, ſur la réflexion qu'il fit que cette ſitua-

tion ne convenoit point à un Prince de ſon caractere, & de ſon âge.

Rien ne pouvoit mieux conſoler le Dauphin que l'eſperance qu'on lui donnoit de jour en jour de ſe voir des ſucceſſeurs. La Dauphine que la crainte d'être répudiée menaçoit toujours, s'épuiſoit en vœux & en remedes. Comme il y avoit déja dix ans que ſa prétendue ſtérilité duroit, on avoit délibéré pluſieurs fois dans le Conſeil, ſi le Dauphin la renvoyeroit en Italie, ou ſi après l'avoir répudiée, il lui permettroit de demeurer en France, & de ſe retirer dans ſon Comté de Clermont.

Le Cardinal de Châtillon porta ſi loin la reconnoiſſance du Chapeau qu'il avoit reçu du Pape *Clement VII*, oncle de la Dauphine, qu'il s'oppoſa autant qu'il le put faire aux propoſitions de cette répudiation. Le Connétable de Montmorenci oncle du Cardinal, fut de l'avis de ſon neveu; & ce qui pa-

rut extraordinaire dans la Maîtreſſe d'un Prince, on ſçut que la Ducheſſe de Valentinois qu'on regardoit comme telle, fût peut-être l'unique femme de la Cour qui demenda par grace qu'on temporisât encore un peu ſur la répudiation de cette Princeſſe.

Ces ſentimens furent combattus par ceux des Juriſconſultes. Ils alléguoient pour exemples, les différentes répudiations dont les hiſtoires anciennes & modernes ſont remplies. Mais avant que d'en venir à cette extrémité, le Roi & le Dauphin, après avoir écouté les Juriſconſultes, voulurent entendre les Médecins de la Cour & ceux de la ville. *Jean Fernel*, dont on ne connoiſſoit ni le nom ni la capacité, fut un de ceux dont on parla au Roi & au Dauphin.

Le jour qu'on le préſenta, le Roi lui demanda avec ſon enjouement ordinaire, *s'il pouvoit faire des enfans à Madame la Dauphi-*

ne. Fernel que la préſence, ni la plaiſanterie du Roi n'avoient point étonné, lui répondit avec beaucoup de reſpect & de juſteſſe, *qu'il n'appartenoit qu'à Dieu de donner des enfans; que c'étoit à Monſieur le Dauphin à les faire; & que quant à ſon petit miniſtére, il tâcheroit, ſuivant les préceptes de ſon art, de mettre en œuvre tout ce qui pourroit contribuer à la naiſſance d'un Prince.* Le Roi content de la réponſe de *Fernel*, joignit de ſolides gratifications aux gracieuſetés dont il lui plut l'honorer.

Les avis que *Fernel* donna au Dauphin ſur l'article, & le peu de remedes qu'il fit prendre à la Princeſſe, firent un ſi prompt & ſi heureux effet, qu'elle devint groſſe. La Dauphine en eut tant de joie, que dès les premiers mouvemens que ſon fruit fit dans ſon ſein, elle envoya dix mille écus à *Fernel* pour premiere marque de ſes libé-

Digitized by Google

ralités. Mais lorſqu'elle eut donné un Prince à la France, & qu'elle fut en état de récompenſer encore mieux *Fernel* qu'elle n'avoit fait juſqu'alors, elle le combla de ſes bienfaits.

On ne peut guères bien exprimer la joie que le Roi & le Dauphin reſſentirent à la naiſſance du petit Prince. Le Roi en voulut être le parrain ; il choiſit la Princeſſe *Marguerite*, tante du jeune Prince, pour être ſa marraine, & ſur les fonts baptiſmaux il le nomma *François*. Il le fit Chevalier, & lui donna le titre de Duc de Bretagne. La cérémonie de ce baptême fut une des plus ſuperbes & des plus magnifiques que juſqu'alors on eût vue en France. 1543. *Du Tillet, Cérémonial de France.*

A l'iſſue de cette cérémonie, le Roi alla voir la Dauphine, à qui il dit en l'embraſſant, *Ma fille, je vous accorde tout ce que vous me demanderez. Sire*, lui répondit-elle, *je ne vous demande*

d'autre grace, ſinon que je ne ſois plus de la petite Cour. Cette expreſſion étoit alors en uſage, parce que les enfans de France ne logeoient pas dans le même Palais que le Roi.

Cependant le Roi d'Angleterre, ſecondé par les Comtes *de Reux* & *de Bures*, fit une deſcente à Calais, avec une armée de plus de trente mille combattans, à deſſein de s'emparer de Boulogne, Capitale du Bolonnois, & de Montreuil en Picardie. Il forma ſon camp devant la premiere de ces deux places, & en même temps il chargea le Duc de *Norfolk* & les deux Comtes Impériaux d'aller aſſieger la ſeconde. A peine Boulogne fut-il attaqué, qu'on y parla de capituler. Pour raſſurer le peuple & la garniſon, *Philippe Corſe* s'y jetta avec quelques troupes, & ſoutint avec beaucoup de valeur ſept aſſauts différens, & trois mois de ſiege. Mais ayant

Digitized by Google

été tué d'un coup de canon ſur la brêche, *Coucy* Gouverneur de cette place, & gendre du Maréchal *du Biez*, eut la lâcheté de capituler & de ſe rendre, malgré la garniſon & les habitans qui s'offroient de la défendre. Une ſi honteuſe capitulation ne pouvant être punie que par une mort honteuſe, le procès *de Coucy* fut inſtruit, & il fut condamné à perdre la tête.

Le Dauphin qui étoit accouru pour ſecourir cette place, ayant appris qu'elle s'étoit rendue, tourna bruſquement ſes pas vers Montreuil. A ſon approche, le Duc *de Nortfolk* leva le ſiege, & ſe retira dans Boulogne. Bientôt après il partit avec le Roi d'Angleterre pour s'en retourner à Londres. Quoique ce Prince eût laiſſé le Gouvernement de Boulogne à Milord *Semer* Duc de Sommerſet, avec une garniſon fort conſidérable, le Dauphin ſe propoſa de rentrer dans cette place, dont il ſça-

voit que les habitans étoient auſſi bien intentionnés pour le ſuccès de ſes armes, que mécontens des Anglois, depuis qu'ils avoient eu le malheur de tomber ſous leur domination. Il fit donc avancer ſon armée du côté de la baſſe-ville, où les Anglois avoient laiſſé une partie de leur artillerie & de leurs munitions, quoique les brêches ne fuſſent point encore réparées. Le 11 Octobre, *du Tais*, *Montluc & Fouqueſſolles* furent commandés pour faire cette attaque, & ſe rendirent maîtres de la baſſe-ville. Pendant que le ſoldat s'amuſoit à la piller, les Anglois ſe rallièrent & chargèrent avec tant de vivacité les François, qu'ils les chaſſèrent. Ils leur tuèrent beaucoup de monde, entr'autres *Fouqueſſoles*. Le Dauphin, qui de ſon poſte voyoit tout ce qui ſe paſſoit, voulut y courir en perſonne, mais le danger étoit trop évident pour l'abandonner à ſa propre valeur; tous

Digitized by Google

les Officiers s'y oppoſèrent ; de ſorte que ce Prince ne voulant rien faire contre la volonté d'un ſi grand nombre de braves gens, il ſe retira à Montreuil, & donna au Maréchal *du Biez* le commandement des troupes Italiennes & Françoiſes pour s'oppoſer aux courſes qu'on pouvoit faire de Boulogne.

Le Roi avoit trop à cœur la perte de Boulogne, pour ne pas faire de nouveaux efforts de rentrer dans cette Place. Pour cet effet on travailla tout l'hiver à l'équipement d'une Flote & à mettre ſur pied une nombreuſe armée de terre. La Flote étoit commandée par l'Amiral d'Annebaut, qui mit à la voile au commencement de Juillet : cette entrepriſe ne fut point heureuſe. Les Anglois s'étoient ſi bien mis ſur leurs gardes de quelque côté qu'on pût les attaquer, que l'Amiral fut obligé de ſe retirer & de venir ſe joindre au Maréchal *du Biez* qui étoit campé ſous Boulon- 1545.

gne. Mais la mort du Prince *Charles* Duc d'Orleans retarda beaucoup tous ces exploits militaires. Le Roi en fut vivement touché, & ſa douleur égala l'amitié qu'il avoit pour ce Prince, pour qui il ſentoit plus de retour que pour le Dauphin. Au milieu de cette affliction qui étoit preſque générale, on cherchoit à ſe conſoler un peu par les factions qui s'étoient pratiquées à la Cour au ſujet de ces deux Princes, & que deux femmes ennemies l'une de l'autre avoient fomentées depuis long-temps. L'une ſe nommoit *Anne Puiſſeleu* Ducheſſe d'Etampes, que le Roi aimoit avec tant d'aveuglement, que, tout grand Prince qu'il étoit d'ailleurs, il n'avoit preſque pas la force de réſiſter à tout ce qu'elle exigeoit de lui, & même au déſavantage du Dauphin qu'elle ne pouvoit ſouffrir ni aimer. Forte de cet appui, elle ſoutenoit toujours & auſſi hautement l'honneur

Du Tillet. DuBellay, liv. 10.

Thuanus.

& la mémoire du Duc d'Orleans, qu'elle avoit ſoutenu ſes intérêts pendant qu'il étoit en vie : au lieu qu'elle ne parloit du Dauphin & de tous ceux qu'il affectionnoit qu'avec une froide indifférence, pour ne pas dire une eſpece de mépris.

L'autre Dame s'appelloit *Diane de Poitiers* Ducheſſe de Valentinois, & quoique plus âgée que la Ducheſſe d'Etampes, elle étoit cependant devenue la maîtreſſe du Dauphin. Mais autant que la Ducheſſe d'Etampes étoit odieuſe au Dauphin par ſon caractere de hauteur & de préſomption, autant la Ducheſſe de Valentinois étoit eſtimée du Duc d'Orleans, à cauſe de cet eſprit de douceur & de modération qui regnoit dans toutes les actions de cette Ducheſſe. Comme ces deux Dames, auſſi-bien que les deux Princes, avoient leurs créatures, leurs partiſans & leurs flatteurs, ce partage avoit

donné lieu aux factions qui s'étoient formées à la Cour. Mais la mort du Duc *d'Orléans* ruina les partisans de ce Prince ; & la Duchesse *d'Etampes*, plus que tout autre, ressentit les effets de ce malheur. Le Roi le pleura, & elle pleura avec lui. C'étoit un tempéramment à sa douleur ; mais il n'en tiroit pas le même avantage quant à ses infirmités & à son âge. Il avoit le déplaisir de voir que les plus vieux courtisans tournoient plus volontiers du côté du jeune Prince, que du sien. Enfin, pressé par le péril d'une fin assez prochaine, il se rendit tout entier aux devoirs d'un Chrétien, & à ceux d'un bon pere. Il se prépara sérieusement à la mort, & entretint le Dauphin son fils sur ce qu'il avoit à faire à l'égard de ses enfans & de ses sujets.

Le Roi n'étoit pas le seul Prince qui s'épuisoit en réflexions sur l'état de ses affaires. *Henri VIII*

Roi d'Angleterre, dont la vie & le regne avoient été ſi variés par de ſinguliers événemens, étoit quelquefois ébranlé à la vue de l'obſtination des François à rentrer dans Boulogne, & des ſuites que cette guerre pourroit avoir s'il perdoit cette place. Il n'appréhendoit pas moins le caractere de l'Empereur, qu'il ſoupçonnoit avec raiſon d'être plus attaché à ſes intérêts particuliers qu'aux regles de la bienſéance avec ſes proches & avec ſes alliés. Plein de tous ces divers mouvemens, il n'y voyoit point de plus ſûr remede que la paix. Il s'y détermina par lui-même, & ſon Conſeil fut de ſon avis. Il n'en fallut pas davantage pour le porter à en écrire au Roi. Comme cette propoſition lui convenoit pour le moins autant qu'à l'Anglois, ces deux Princes nommèrent des Plénipotentiaires qui s'aſſemblèrent entre Ardres & Guines; & le 7 Juin ils conclurent la

1546. *André du Cheſne, hiſt. d'Angleterre.*

Tréſor de France. Layete Angleterre. 19 tit. 23.

paix, également déſirée de l'une & de l'autre nation. Par l'un des articles de ce Traité, il fut dit & ſtipulé, *que le Roi, pour certaines dettes, s'obligeroit de payer à l'Anglois dans huit ans deux millions cent mille écus d'or, & que l'Anglois s'engageoit, après avoir été entierement payé, à rendre Boulogne au Roi.*

Sept mois après la concluſion de cette paix, le Roi d'Angleterre mourut. Ce que le Roi venoit de terminer avec l'Angleterre lui fit ſouhaiter d'en faire de même avec l'Empereur, pour la confirmation de leur dernier Traité, auquel il craignoit que la mort du Duc *d'Orléans* ſon fils ne donnât quelque atteinte. L'Empereur répondit, lorſqu'on lui propoſa cette ratification, qu'il n'entreprendroit point la guerre contre le Roi, à moins que ce Prince ne la lui déclarât le premier.

Du Bellay.

Telle étoit la ſituation des affai-

res, lorſque le Roi *François I* ſe ſentit en plus grand danger qu'il n'avoit encore été, d'un ulcère qu'il avoit au gros boyau, & dont il mourut le 3 Mars 1547.

Si les gens de guerre & les gens de lettres eurent un ſi grand ſujet de regretter la perte d'un Roi & d'un protecteur en la perſonne de *François I*, le Roi *Henri II* ſon ſucceſſeur les en dédommagea bien en leur accordant ſa protection. Il commença d'en donner des marques, en rappellant le Connétable *de Montmorency*, qu'il avoit toujours aimé tendrement, & que *François* n'avoit éloigné de la Cour que par un eſprit de jalouſie. Mais ce qu'il fit par un pur excès d'amitié à l'égard du Connétable, il l'exerça par libéralité & par goût à l'honneur des gens de lettres. Il ſe faiſoit lire leurs ouvrages, & particulierement ceux qui étoient écrits en langue Eſpagnole qu'il aimoit & qu'il ſçavoit fort bien :

Digitized by Google

il proportionnoit la récompenſe à la bonté des ouvrages, & au mérite de leurs Auteurs.

Quant au changement qui arriva parmi les Gouverneurs du Dauphiné, *François* Comte de Saint Pol mourut le premier de Septembre 1545. Peu de jours après le Roi donna le même Gouvernement au fils de ce Comte, qui, comme ſon pere, portoit ce même nom de baptême. Il n'avoit alors qu'onze ans, & l'on regardoit cette gratification comme une récompenſe des ſervices du pere en la perſonne du fils. Mais ce jeune Seigneur n'en jouit pas longtemps, étant mort l'année ſuivante. *François de Lorraine* Duc de Guiſe, fut auſſitôt nommé par le Roi à ce Gouvernement.

FRANÇOIS III *du nom, Roi d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, Dauphin XVIII.*

ON a vu ſous le regne paſſé que la naiſſance de ce Prince, laquelle arriva à Fontainebleau le 20 de Janvier 1543, aſſura la Couronne ſur la tête de la Reine *Catherine* ſa mere. *François* étant donc devenu Dauphin depuis que *Henri* ſon pere étoit monté ſur le trône, ſe trouva avoir des diſpoſitions ſi heureuſes pour devenir un jour un auſſi grand homme qu'il étoit né grand Prince, que le Roi s'appliqua à les cultiver par le choix de ceux à qui il confia le ſoin de l'éducation du Dauphin. Le Cardinal *de Tournon* à qui *Henri* s'adreſſa pour choiſir un homme de lettres, qui pût lui donner, dès ſon enfance un avant-goût de ce qu'il devoit ſçavoir un jour, jetta les yeux ſur *Pierre Danès*, ſi

connu par sa belle & profonde érudition. Il se présenta au Roi, & ce Prince l'agréa pour Précepteur du Dauphin. Mais à l'égard du Gouverneur, il ne s'en reposa que sur lui seul; & comme il connoissoit mieux que tout autre le mérite de ceux qui l'approchoient le plus souvent, & qui avoient autant de belles qualités que de naissance, il préféra *Claude d'Urfé*, Gouverneur & Grand-Bailli de Forêts, aux autres Seigneurs de la Cour, qui comme lui pouvoient aspirer à ce même honneur. Ce n'étoit pas sans raison que *d'Urfé* l'emporta sur ses concurrens; sa maison étoit féconde en Héros & en gens de lettres; & ces rares qualités se trouvoient rassemblées en ce Seigneur. Il s'étoit signalé par sa valeur dans les guerres contre l'Empereur *Charles-Quint*; il s'étoit distingué par sa capacité & par sa conduite dans son Ambassade à Rome & au Concile de Trente.

Ronsard, Ode 2. l.3

Digitized by Google

La plûpart des Princes & des Seigneurs de la Cour, perſuadés du digne choix que le Roi venoit de faire, lui demandèrent la permiſſion que leurs enfans, en venant faire leur cour au Dauphin, partageaſſent avec ce Prince, & autant qu'il leur étoit permis de faire, les avantages d'une ſi royale éducation. Elle fut telle en effet, puiſqu'on la regarda dans la ſuite comme une école où tant de Princes & tant de Princeſſes avoient appris à porter des Couronnes; & où tant de Seigneurs avoient puiſé des ſentimens de nobleſſe & de valeur, dont ils ont donné dans la ſuite des temps de ſi fréquentes preuves. Ce fut donc là que les Rois *Charles IX*, *Henri III* & *Henri de Bourbon*, depuis Roi de France & de Navarre, commencèrent à faire connoître ce qu'ils étoient capables de faire un jour. Le reſte de toute cette naiſſante Cour étoit compoſé de *Charles*

Duc de Lorraine, de *Henri de Bourbon* Prince de Condé, de *François de Bourbon* Duc de Montpenſier & Dauphin d'Auvergne, de *Henri de Bourbon* Prince de la Roche-ſur-Yon, de *Henri* Duc d'Angoulême, fils naturel du Roi *Henri II*, de *Henri de Lorraine* Prince de Joinville, & Duc *de Guiſe*, de *Ludovic de Gonzague* Prince de Mantoue, & de *Philippe de Strozzi* fils du Maréchal du même nom, Colonel Général de l'Infanterie de France en Portugal, & qui y mourut au ſervice de cette Couronne.

Parmi les Dames de la Cour du Dauphin qui ſe diſtinguèrent le plus par leur mérite perſonnel, indépendamment de leurs graces naturelles, on comptoit *Marie* Reine d'Ecoſſe, & depuis Reine de France, *Elizabeth* de France Reine d'Eſpagne, *Claude* de France Ducheſſe de Lorraine, *Marguerite* de France, Reine de Navarre,

&

& les trois Princeſſes *de la Miran-de*, ſans parler des autres jeunes perſonnes de la Cour, iſſues des meilleures maiſons du Royaume.

Lorſque le Dauphin eut atteint l'âge de quinze ans, on ſongea à lui donner une femme, de qui les royales qualités répondiſſent à celles de ce Prince. L'amitié particuliere que le Roi & la Reine ſe ſentoient pour *Marie Stuart* Reine d'Ecoſſe, & fille unique de *Jacques V* Roi de ce même pays, laquelle avoit été élevée à la Cour de France, où la Reine ſa mere s'étoit réfugiée, détermina le Roi & la Reine à préférer cette Princeſſe à toutes les autres de l'Europe. Le penchant que le Dauphin ſe ſentoit pour elle, étoit encore une forte raiſon d'avancer le temps de cette alliance. Comme il n'y avoit pas moins de retour du côté de la Princeſſe, le Roi & la Reine, le Cardinal *de Bourbon*, *Louis de Bourbon* Prince de Condé,

Louis de Bourbon Duc de Montpenſier, *Charles de Bourbon* Prince de la Roche-ſur-Yon, & les principaux Officiers de la Couronne d'une part, & *Antoinette de Bourbon* Ducheſſe Douairiere de Guiſe, fondée de la procuration de ſa fille *Marie de Lorraine*, Reine Régente d'Ecoſſe, aſſiſtée des huit Ambaſſadeurs de cette Couronne, d'autre part, ſignèrent les articles de ce mariage, & paſſèrent le contrat le 19 Avril de cette
1558. année. Par l'un de ces articles, on étoit convenu que le Dauphin porteroit le titre de Roi d'Ecoſſe, & qu'après la mort de *Marie Teuderou Tether*, Reine d'Angleterre & d'Hybernie ou d'Irlande, il joindroit ces titres à celui d'Ecoſſe, la Dauphine Reine étant unique héritiere de toutes ces Couronnes; qu'il ſeroit nommé Roi Dauphin, & qu'enfin il écartelleroit ſes armes de France & d'Ecoſſe qui ſont d'or au lion de gueulles, renfermé

dans un double treſcheur fleuronné & contre-fleuronné de même. La cérémonie de ce mariage ſe paſſa dans l'Egliſe de Notre-Dame à Paris le 28 de ce même mois ; & peu de jours après, les Poëtes les plus célébres du temps répandirent des épithalames qu'ils avoient compoſées, les uns en vers latins, les autres en vers françois, & tous avec beaucoup d'élégance & de force.

George Buchanan. Michel de l'Hôpital.

Quelque temps après le mariage du Dauphin Roi avec la jeune Reine d'Ecoſſe, *Noailles* Ambaſſadeur du Roi à la Cour d'Angleterre, lui manda que la Reine de ce pays étoit dangereuſement malade, & que *Philippe II* Roi d'Eſpagne y avoit envoyé *Ferdinand de Cordoua* Comte de Féria, ſous prétexte de la maladie de cette Princeſſe. Mais ce n'étoit pas là le ſujet de la légation du Comte. Il avoit des ordres ſecrets de négocier le mariage de *Philippe* avec

Elizabeth sœur de la Reine *Marie*, sur l'assurance qu'il faisoit donner à *Elizabeth* d'obtenir une dispense du Pape *Paul IV*, en cas qu'elle voulût l'épouser.

Sur cet avis, qui étoit si bien circonstancié, le Roi en écrivit à *Philibert Babou* Evêque d'Angoulême, son Ambassadeur en Cour de Rome, & le chargea de supplier de S. Pere de sa part de ne point accorder de dispense concernant le mariage dont il s'agissoit; de déclarer, à l'exemple des deux Papes ses prédécesseurs, qu'*Elizabeth* devant sa naissance à l'impudicité d'*Anne de Boulen* sa mere, laquelle par un mariage illicite étoit devenue femme de *Henri VIII* Roi d'Angleterre, ne pouvoit être regardée tout au plus que comme une fille naturelle de ce Prince. Cependant la Reine d'Angleterre mourut, & dès lors *Henri* fit prendre au Dauphin Roi les les armes de tous les Royaumes

qui appartenoient de droit à la Dauphine Reine, & il écartela l'écu de ſes armoiries. L'Ambaſſadeur d'Angleterre à la Cour de France en voulut faire ſes plaintes : on lui répondit vaguement qu'il y ſeroit pourvu. En uſer autrement ç'auroit été préjudicier aux droits de la Dauphine-Reine, que les Anglois haïſſoient à la mort, depuis qu'elle avoit préféré & la perſonne & l'alliance du Dauphin à celle d'*Edouard VI.*

Cependant l'Ambaſſadeur Anglois rendit compte par ſes lettres à *Elizabeth*, qui étoit ſur le Trône d'Anglererre, des plaintes qu'il avoit faites à la Cour de France. Dailleurs cette Princeſſe qui avoit autant d'eſprit que de grandeur d'ame, avoit lu les manifeſtes que le Roi *Henri II* avoit fait publier concernant les juſtes prétentions de la Dauphine ſa belle-fille ſur la Couronne d'Angleterre, fondées ſur la loi de nature & ſur le droit

de ſucceſſion. Par ce manifeſte le Roi prouvoit ſenſiblement que la répudiation que *Henri VIII* Roi d'Angleterre avoit faite de *Catherine d'Arragon* ſa femme étoit injuſte, puiſque le Pape *Clement VII* lui avoit accordé une diſpenſe de l'épouſer, quoiqu'elle fût veuve du Roi *Arthus* ſon frere ; mais que ſa paſſion pour *Anne de Boulen* avoit été l'unique cauſe de ce divorce.

Les affaires étoient dans cette ſituation, lorſqu'on parla de paix entre le Roi & entre *Elizabeth* Reine d'Angleterre. Comme cette Paix étoit également deſirée dans l'un & l'autre Royaume, on la conclut en peu de temps, & elle fut faite au mois de Mars de cette année. Le 3 Avril ſuivant on arrêta à Câteau-Cambreſis celle d'entre *Henri* & *Philippe II* Roi d'Eſpagne. Quoique cette derniere Paix fut ſcellée par deux mariages conſidérables, l'un d'*Elizabeth* de

France fille aînée de *Henri* avec *Philippe II* Roi d'Eſpagne, & l'autre de *Marguerite* ſœur du Roi avec *Philibert* Duc de Savoye ; toutefois cette Paix fut ſurnommée *La Malheureuſe*, puiſque dans un carouſel que le Roi fit le 28 Juin pour célébrer la Fête de ces deux mariages, il y reçut une bleſſure dont il mourut onze jours après.

Les Rois *François II*, *Charles IX* & *Henri III*, qui ſont les derniers Rois de la race des Valois, n'ayant pas laiſſé d'enfans mâles, ils prirent tour à tour à meſure qu'ils devinrent ſucceſſivement héritiers préſomptifs de la Couronne, le titre de Dauphin. Cela dura depuis le 10 Juillet 1559 que *François II* ſuccéda à *Henri II* ſon pere, & qu'il ceſſa d'être Dauphin pour devenir Roi, juſqu'au 27 Septembre 1601, que vint au monde le Dauphin *Louis*, fils aîné du Roi *Henri* de la maiſon de Bourbon

iſſue en ligne directe de *Robert* Comte de Clermont cinquieme fils du Roi S. Louis. En cette qualité de plus proche parent du Sang Royal de France, *Henri* Roi de Navarre IV du nom parvint à la Couronne, & prit poſſeſſion du Trône le 2 Août 1589. Son mariage avec la Princeſſe *Marguerite de Valois* ayant été déclaré nul par Commiſſaires du Pape, & du conſentement des parties le 19 Octobre 1599, *Henri* épouſa l'année ſuivante *Marie de Medicis* mere du Dauphin *Louis III* du nom.

Quant aux Gouverneurs du Dauphiné ſous les regnes des derniers Princes de la maiſon de Valois, nous liſons que *François* Duc de Lorraine & enſuite Duc de Guiſe, fut nommé Gouverneur de cette Province ſur la fin du regne de *François I*; qu'il y a vêcu ſous ceux d'*Henri II* & de *François II*, & même qu'il ne mourut que la

Digitized by Google

premiere année du regne de *Charles IX*. Comme ce Prince Lorrain rempliſſoit toujours les premieres fonctions dans les armées du Roi & que le ſervice le déroboit aux ſoins de ſon Gouvernement, *Gui de Mongiron* eut la Lieutenance de Roi après la mort de *Guillaume de Poitiers*, frere de *Diane* Ducheſſe de Valentinois.

Le Roi *Charles IX* ayant appris la mort de *François* Duc de Lorraine, nomma pour ſon ſucceſſeur à ce Gouvernement *Charles de Bourbon Prince de la Roche-ſur-Yon*. Ses proviſions furent dattées du 16 de Janvier 1562. *Louis de Bourbon* Duc de Montpenſier Dauphin d'Auvergne & frere puîné de *Charles*, fut gratifié du même Gouvernement. Après la mort de ce Prince le Roi *Charles IX* fut informé des mouvemens ſéditieux qui de temps à autres, ſe faiſoient dans le Dauphiné, & pour en arrêter plus ſurement le cours,

donna à cette Province un Gouverneur tel qu'étoit *François de Bourbon* fils de *Louis* Dauphin d'Auvergne.

Sous le regne de *Henri III* le Dauphiné eut pour Gouverneur *Henri de Bourbon* Prince de Dombes fils de *François*. En 1589 *Alphonſe d'Ornano*, Colonel des Corſes fut Lieutenant de Roi. Cet Officier ayant été fait priſonnier à Auxonne ville de Bourgogne, la Nobleſſe de Dauphiné s'aſſembla ſous le bon plaiſir du Roi, & nomma *Antoine Prunier de S. André* Préſident au Parlement de Grenoble pour remplir la fonction de Lieutenant de Roi, par *interim* & dans l'abſence du Colonel. Auſſitôt les Gouverneurs des Villes le reconnurent & lui rendirent compte de l'état de leurs Gouvernemens.

Ennebond Rabot d'Illins Premier Préſident du Parlement de Grenoble, fut nommé Lieute-

nant de Roi de cette Province. Après la mort du Roi & celle de ce Gouverneur, *Henri IV* qui pour lors regnoit en France, donna le Gouvernement du Dauphiné à *Charles de Bourbon* Comte de Soiſſons, ſon couſin germain. Il ne falloit pas moins qu'un Prince de ce rang pour retenir les peuples dans le reſpect & dans la ſoumiſſion durant les déſordres que les guerres civiles cauſèrent dans le Royaume.

LOUIS III *du nom Dauphin XIX & le premier de la branche royale de Bourbon.*

IL y avoit près de quarante & un an que la France ſe voyoit ſans Dauphin, lorſque neuf mois & dix jours après le mariage de *Henri IV* avec la Princeſſe *Marie de Médicis*, fille de *François de Médicis* Grand Duc de Toſcane, elle accoucha à Fontainebleau le 27 Sep- 1601.

tembre d'un Prince qui fut nommé *Louis*. Le 25 Novembre 1615 il épousa *Anne d'Autriche*, Infante d'Espagne, fille de *Philippe III*, dont après vingt-trois mois de mariage, il eut *Louis* qui fut Dauphin, & *Philippe* Duc d'Orléans.

Un mois après la naissance du Dauphin, on l'apporta de Fontainebleau à Saint Germain en Laye; il passa par Paris, & le 27 Octobre il fit son entrée par la porte Saint Antoine. La pompe fut d'un berceau dans une litiere où étoient la Dame *de Monglas* sa gouvernante & la nourrice. Le Prévôt des Marchands, accompagné des Echevins, alla au-devant du Dauphin assez loin hors la porte de la ville, & il le harangua : la Dame Gouvernante y répondit. Le Dauphin alla loger dans la maison de *Zamet*, qu'on nomme aujourd'hui l'hôtel *de Sully*; & il y demeura deux jours. En traversant la ville, sa nourrice avoit ordre de le tenir

toujours à la mamelle pour le faire voir au peuple.

Dès que la nouvelle de la naissance de ce Prince fut passée dans le Dauphiné, cette Province nomma seize Députés de tous les Ordres du pays pour venir rendre leurs hommages au jeune Dauphin, comme à leur Souverain Seigneur. *Pierre de Villars* Archevêque de Vienne, étoit à la tête de cette députation. Ce Prélat, après avoir salué le Roi & la Reine, & après leur avoir dit le sujet qui les avoit amenés aux pieds de Sa Majesté, fut conduit au château de Saint Germain en Laye où étoit le Dauphin. Ce Prince étoit dans un berceau surmonté d'un pavillon de brocard d'or. *Charles de Bourbon* Comte de Soissons, & Gouverneur du Dauphiné, la Dame *de Monglas*, Gouvernante du Dauphin & la nourrice, étoient les personnes les plus proches du berceau. L'Archevêque de Vienne 1602.

porta la parole & se tint de bout : les autres Députés mirent un genou à terre. A l'issue de sa harangue, ce Prélat offrit au Dauphin & au nom de la Province, un service de vermeil, travaillé avec beaucoup d'art & de génie, où tout ce qui pouvoit avoir relation à la nature des Dauphins poissons marins, étoit exprimé par différens hiéroglyphes. La Reine le trouva si beau, qu'elle le mit au nombre de ses plus précieux meubles. Cet Archevêque distribua un grand nombre de médailles frappées au sujet de ce premier hommage du Dauphiné, représentant le portrait du petit Prince.

Un moderne anonyme a rencheri sur cet endroit de l'histoire du Dauphin, & dit : « Qu'au mois » de Février 1602, les Députés du » Dauphiné vinrent saluer leur » nouveau Dauphin, & lui offrirent un présent de la part de la » Province qui les avoit députés.

Hist. des Dauphins François, pag. 149 & 150.

» Ils haranguèrent ce jeune Prince » à genoux, & vinrent enſuite ſa- » luer le Roi auquel ils parlèrent » de bout, apportant pour raiſon » de ce différent cérémonial, que » par la naiſſance du Dauphin, le » Roi n'étoit plus leur Souverain. » Comme il y avoit long-temps » qu'il n'y avoit eu de Dauphin en » France, & qu'on n'y avoit vu de » Députés pour un pareil ſujet, cet- » te cérémonie fit pendant quel- » ques jours l'occupation de la » Cour; & on remarqua que lors » de l'audience donnée par le Dau- » phin à ces Députés, le Roi en- » voya pluſieurs des Seigneurs qui » étoient auprès de lui, pour groſ- » ſir la Cour du Prince ſon fils, & » entendre le diſcours de ces Dé- » putés.

Le même Auteur ajoute par une note particuliere au bas de la même page, « Le Roi *Henri le Grand* » étoit un bon Prince, peu atten- » tif au cérémonial; ainſi il ne fit

» que rire de la délicateſſe des Dé-
» putés du Dauphiné. Car aux ter-
» mes de la donation de 1349, il
» les auroit bien obligés, s'il eût
» voulu, de lui parler auſſi à ge-
» noux, comme à leur Souverain. »
Si cet Auteur eût bien voulu appuyer ce fait par une citation connue, il n'auroit pas médiocrement obligé le public.

Les Ambaſſadeurs des Ligues Suiſſes qui étoient venus en France au nombre de quarante pour le renouvellement de leur alliance entre le Roi Dauphin & leur République, furent les premiers Miniſtres étrangers, qui en 1602 lui rendirent leurs reſpects. Dans le repas qu'on leur donna, ils bûrent copieuſement & à différentes repriſes à la ſanté du Dauphin.

Peu de temps après, le Duc *de Frias* Connétable & Ambaſſadeur extraordinaire de *Philippe III* Roi d'Eſpagne, vint féliciter le Roi ſur la naiſſance du Dauphin, &

enſuite alla à Saint Germain où il ſalua ce jeune Prince. La Dame *de Monıglas* lui annonça que le Connétable *de Caſtille*, ſuivi d'un grand nombre de gentilshommes Eſpagnols, venoit pour le ſaluer au nom du Roi ſon maître. A ce nom d'Eſpagnols le Dauphin, qui n'avoit guère plus de deux ans, s'écria *Donnez-moi mon épée.* Mais dès que ſa Gouvernante lui eut fait comprendre le ſujet de cette Ambaſſade, il reçut leurs complimens avec beaucoup de graces, quoique naiſſantes; en attendant qu'ils éprouvaſſent les effets de cette même épée, ſoit en Flandre, ſoit en Piémont.

Depuis que le Roi avoit fait inviter le Doge de Veniſe à ſes nôces, le Sénat de cette République, ſenſible à cet honneur, l'envoya remercier par *Léonardo Donato*, & par *Giovani Delphino*, Ambaſſadeurs extraordinaires de Veniſe. Ce fut à l'occaſion de ce mariage,

Digitized by Google

Amelot de la Houſſaye en la note 2 ſur la Lettre 25 du Cardinald'Oſſat, tom. 2 des Lettres de ce Cardinal.

que le Roi avec tous les Princes ſes deſcendans furent aggrégés au corps de la nobleſſe Vénitienne. Et comme le Dauphin qui venoit de naître, étoit le premier Prince de la maiſon de Bourbon qui fût né noble Vénitien, le Roi dit un jour, montrant le Dauphin à *Marino Cavalli*, Ambaſſadeur de cette République qui l'étoit venu complimenter ſur cette naiſſance, *Monſieur l'Ambaſſadeur, la fête eſt pour vous, auſſi-bien que pour moi, cet enfant ſera un jour le meilleur ami de votre République.*

Cependant la déciſion de deux grands procès au ſujet des Comtés de Lauragais & d'Angoulême, qui tous deux étoient en litige entre la Reine *Marguerite*, premiere femme de *Henri IV*, & le Duc d'Angoulême fils naturel de *Charles IX*, donna lieu à deux célébres Arrêts, l'un rendu au Parlement de Toulouſe, l'autre au Parlement de Paris, & tous deux

Digitized by Google

en faveur de la Reine. A peine cette Princeſſe ſe vit-elle en poſſeſſion de ces deux Comtés, qu'elle en fit une donation entre-vifs au Dauphin, à condition qu'ils ſeroient inaliénables, & qu'elle jouiroit de l'uſufruit pendant ſa vie.

Comme la cérémonie du baptême du Dauphin n'avoit point encore été faite, quoiqu'il eût près de cinq ans, le Roi en fixa le jour au 14 Septembre. On fit en même temps les préparatifs du baptême d'*Elizabeth* de France, depuis Reine d'Eſpagne, & celui de *Chriſtine* depuis Ducheſſe de Savoye. Cette cérémonie ſe devoit faire dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, mais la maladie contagieuſe dont cette Ville fut frappée, obligea le Roi d'aller la faire à Fontainebleau. Le Pape *Paul V* que le Roi avoit fait prier par d'*Alincour* ſon Ambaſſadeur à Rome, d'être le parrain du Dauphin, nomma le Cardinal *de Joyeuſe*, ſon

1606. *Faſtes des Rois, &c.*

Légat *à latere*, & lui envoya les pouvoirs néceſſaires pour le repréſenter dans cette cérémonie. *Leonore de Médicis* Ducheſſe de Mantoue ſœur de la Reine fut la marraine. Cette Princeſſe étoit alors à la Cour de France.

La Chapelle du Château ſe trouvant trop petite pour contenir les Miniſtres de l'Egliſe, les Courtiſans & le peuple, on fut obligé de dreſſer une haute & longue eſtrade dans la cour de l'ovale de Fontainebleau, que l'on tapiſſa des meubles de la Couronne. L'autel étoit paré des ornemens de l'Ordre du Saint-Eſprit & ſurmonté d'un haut dais, auſſibien qu'une table qu'on avoit poſée à quelque diſtance de cet autel. Il y avoit près de cette table un marchepied élevé de trois degrés, au milieu duquel étoit un ſocle couvert d'une grande toile d'argent. On avoit poſé ſur ce ſocle les Fonts qui ſervent pour le baptême des Enfans de

France. Ils ſont gardés dans le Tréſor de la Sainte Chapelle de Vincennes, d'où le Roi les avoit fait apporter pour cette cérémonie. Ces Fonts baptiſmaux conſiſtent dans un Baſſin à l'antique fait de cuivre rouge enrichi de plaques d'argent ouvragées à jour, de ſorte que le cuivre ne paroît que par filets & par petites fleurs. Ce fut le Roi *Charles V*, le premier des Dauphins de Viennois de la maiſon de France, qui donna ces Fonts à cette Sainte Chapelle dont il eſt le Fondateur. On avoit fait deux tribunes à côté de l'autel pour la muſique. Les Archevêques, les Evêques, les Abbés, les Conſeillers d'Etat devoient ſe placer du côté droit de l'autel. Le fauteuil du Cardinal de Gondi ancien Evêque de Paris étoit au-devant de l'autel, parce qu'il étoit le Célébrant. Les Cent Suiſſes environoient ce large échaffaut, tenant chacun un flambeau de poing. La

Cour étoit magnifique ſurtout en pierreries. L'habit de la Reine étoit brodé de perles au nombre de trente-deux mille & relevé par l'éclat de trois mille diamans.

Le Dauphin & les Princeſſes ſes ſœurs étoient dans leurs appartemens ſur des lits ſurmontés de dais, ayant ſur elles des couvertures d'hermine. *Chriſtine*, fille puînée de France, fut la premiere dont les Comteſſes de Saulx & de Guiche découvrirent le lit, la Maréchale de Lavardin la leva, la Comteſſe de Randan la deshabilla, & la Marquiſe de Montlaur fit les honneurs.

La Ducheſſe de Guiſe & Mademoiſelle de Mayenne découvrirent le lit d'*Elizabeth* fille aînée de France, Mademoiſelle de Vendôme la leva, la Ducheſſe de Rohan la deshabilla, & la Ducheſſe de Sully fit les honneurs.

La Princeſſe de Conti & la Comteſſe de Soiſſons découvrirent le

lit du Dauphin, la Princeſſe de Condé le leva, la Ducheſſe de Montpenſier le deshabilla, & Mamoiſelle de Bourbon, qui depuis fut Princeſſe d'Orange fit les honneurs.

Les Cent-Suiſſes ouvrirent la marche, les Gentilshommes ſervans les ſuivoient & précédoient les Gentilshommes ordinaires, enſuite les Gentilshommes de la Chambre. Ils portoient tous des cierges de cire blanche. Les fifres, les tambours, les hautbois, les trompettes & neuf Hérauts fermoient cette premiere marche.

Pour le baptême de *Chriſtine* le Baron de la Châtre portoit l'aiguiere, la Grange Montigni portoit le baſſin, le Comte de la Roche-pot le couſſin; la Roche-Chemeraut le cierge; le Pleſſis-Liancour le cremeau; le Maréchal de Fervaques la ſaliere, & le Maréchal de Bois-Dauphin portoit la petite Princeſſe ſuivi de douze

Digitized by Google

Gentilshommes avec un flambeau de poing allumé. Madame de Chemeraut portoit la queue de la robe.

Charles III Duc de Lorraine, qui étoit le parrain marchoit enſuite. Le Prince *Jean de Médicis*, frere de *Ferdinand* Grand Duc de Toſcane, repréſentoit *Chriſtine* de Lorraine Grande Ducheſſe de Florence qui étoit la marraine. Les Dames qui avoient aſſiſté au lever marchoient enſuite.

Pour le baptême d'*Elizabeth*, le Maréchal de Lavardin portoit l'aiguiere, le Maréchal de la Châtre le baſſin, le Duc de Sully le couſſin, le Duc de Montbaſon le cierge, le Duc d'Epernon le cremeau, le Duc d'Aiguillon la ſaliere : le Prince de Joinville portoit la petite Princeſſe. La queue du manteau étoit ſoutenue par Mademoiſelle de Rohan & par la Ducheſſe de Mantoue ; *Diane de Valois* légitimée de France, Ducheſſe de Montmorenci

morenci, fille naturelle du Roi *Henri II*, repréſentoit *Elizabeth* Infante d'Eſpagne Ducheſſe de Brabant, qui étoit l'une des marraines. Elle ſuivoit la jeune Princeſſe : Mademoiſelle de Montmorenci, depuis Princeſſe de Condé, lui portoit la queue : les Dames qui avoient aſſiſté au lever marchoient enſuite.

Pour le baptême du Dauphin le Prince de Vaudemont portoit le cierge, le Chevalier de Vendôme le cremeau, le Duc de Vendôme la ſaliere, le Duc de Montpenſier l'aiguiere, le Comte de Soiſſons le baſſin, le Prince de Conti le couſſin : le Prince de Condé tenoit le Dauphin par la main accompagné de Souvré ſon Gouverneur ; le Duc de Guiſe portoit la queue du manteau d'hermine, & vingt Seigneurs ſuivoient chacun un flambeau à la main.

Le Cardinal de Joyeuſe Légat *à latere* paroiſſoit enſuite. Il repré-

ſentoit le Pape *Paul V* qui étoit le parrain avec la Ducheſſe de Mantoue qui étoit la marraine. Les Princeſſes du Sang qui avoient aſſiſté au lever marchoient enſuite.

Dès que le Dauphin fut arrivé & qu'il eut été mis ſur une table un peu diſtante de l'autel, le Cardinal de Gondi qui étoit célébrant, s'approcha de lui & lui dit, *Monſieur, que demandez-vous ?* Le Dauphin lui répondit : *Les cérémonies ſacramentales du Baptême.* Pour lors le Cardinal lui demanda, *Avez-vous reçu le Baptême ? Oui, Dieu merci*, répondit le Dauphin, & auſſitôt il fut nommé *Louis.* Ce jeune Prince répondit avec tant de juſteſſe à tout ce que lui demanda le Cardinal célébrant, ſelon les formes ordinaires & inviolablement obſervées dans les cérémonies du baptême, que chacun fut ſurpris de la fermeté de ce Prince enfant.

Digitized by Google

Meſdames de France ſes ſœurs furent auſſi apportées ſur la même table l'une après l'autre. La cadette y reçut le nom de *Chriſtine*, & l'aînée fut nommée *Elizabeth*.

Toutes ces ſaintes cérémonies furent ſuivies d'un grand feſtin que le Roi donna; enſuite il y eut bal, & le lendemain on courut la bague. Cette fête fut terminée par un feu d'artifice d'une nouvelle invention.

La premiere action que fit le Dauphin depuis ſon baptême, fut le lavement des pieds de treize pauvres le jour de la Cène. C'étoit une action d'humilité à laquelle l'indiſpoſition du Roi avoit donné lieu, & où il voulut que tous ſes Officiers rempliſſent leurs mêmes devoirs, que s'il avoit fait cette cérémonie en perſonne. A cet ordre, *Louis de l'Hôpital*, l'un des Capitaines des Gardes, & qui pour lors avoit le bâton chez le Roi, prit la liberté de 1607.

lui remontrer que ſous les regnes précédens des Rois ſes ancêtres, leurs Capitaines des Gardes n'avoient jamais ſervi qu'eux, & non pas les enfans du Roi; que cet uſage étoit établi en France; & que juſques-là il avoit toujours été inviolablement obſervé; qu'au reſte il étoit prêt d'obéir à ſes ordres, mais qu'il avoit cru ne devoir pas ſe diſpenſer de les recevoir en perſonne. Le Roi lui ſçut ſi bon gré de cette exactitude, qu'il lui dit, vous avez très-bien fait de me le demander, autrement vous auriez manqué à votre devoir, contre les loix de votre Charge. Allez, ſervez mon fils, en cette action de piété, comme moi-même.

Quoiqu'on eût déja prévenu le Dauphin ſur cette cérémonie du lavement des pieds, il ſentoit quelque choſe en lui qui répugnoit à ce qu'on en exigeoit; c'étoit un effet de ſa grande jeuneſſe, & non un manque de docilité. Enfin re-

Digitized by Google

venu de ſa délicateſſe, & voyant que tous les Princes étoient diſpoſés à le ſeconder dans une action auſſi édifiante que celle de ſervir les pauvres à table, il s'en acquitta auſſi bien qu'on pouvoit le deſirer d'un Prince de ſon âge.

Le Dauphin commençant à devenir raiſonnable, le Roi choiſit *Nicolas le Febvre*, l'un des plus ſçavans hommes de ſon ſiecle, & le nomma Précepteur du jeune Prince; le Maréchal *de Souvré* fut toujours ſon Gouverneur.

A meſure que le Prince grandiſſoit, & qu'il ſe formoit l'eſprit & le goût, il en prit pour la fauconnerie, où il acquit une ſi grande connoiſſance, qu'à la honte des meilleurs fauconniers, il dreſſa des oiſeaux pour le vol, auxquels les plus habiles n'auroient jamais oſé penſer.

Comme la venerie demande plus de force & de vigueur, il s'y porta de lui-même, & ſe fit un objet

du plaiſir de la chaſſe, au lieu que ſouvent les Princes ſe font des objets différens de mille autres plaiſirs.

Mais lorſqu'il eut commencé à prendre les livres de Mathématique, à étudier l'uſage de fortifier les places, les manieres de les défendre, de les attaquer & de s'en rendre maître, & qu'il eut joint à cette ſcience la connoiſſance de l'artillerie, & celle de la poudre, touchant l'uſage qu'on en pouvoit tirer, il y avoit peu d'Officiers qui en parlaſſent plus juſte, ni en meilleurs termes.

En attendant que ſes ennemis appriſſent à leurs dépens ce qu'il avoit appris en ſe jouant, il fit faire de petits forts qu'il faiſoit attaquer & battre, & où l'on ſe défendoit dans toutes les formes. Le métier de commander ne lui paroiſſant pas moins néceſſaire à apprendre que celui de ſe faire obéir, il ordonna qu'on choisît dans les

Digitized by Google

familles des Suiſſes de la Garde, tout ce qu'il y avoit d'enfans mâles depuis douze juſqu'à ſeize ans, & il ſe propoſa de les inſtruire lui-même dans l'exercice de l'art militaire. On en préſenta quarante au Dauphin ; il en fit une Compagnie, à laquelle on donna des habits uniformes. Le Dauphin leur montra l'exercice de la pique & du mouſquet, ainſi que tous les mouvemens qu'ils devoient faire à la voix du Commandant. Cette jeune ſoldateſque, auſſitôt inſtruite que diſciplinée, donna un ſi grand goût au Dauphin pour les armes, que dès-lors les ſentimens de l'enfance commencerent à céder aux ſentimens d'un héroïſme naiſſant, & d'une valeur qui ſembloit être née avec lui dans le même berceau. 1609.

Telles étoient les grandes eſpérances qu'on avoit ſi juſtement conçues de ce Dauphin, & qui ſe ſeroient juſtifiées, ſi ce Prin-

ce avoit été dans un âge assez avancé, pour étudier utilement les actions & les sentimens du Roi son pere, pour l'accompagner dans ses campagnes, & pour apprendre le métier de la guerre à l'école du premier Héros de son temps. Mais le ciel en cette occasion, contraire aux désirs de la France, en disposa tout autrement; & dans un temps où l'on goûtoit à longs traits les réjouissances publiques, qu'on avoit faites au sujet du couronnement de la Reine, il permit qu'une main perfide & sacrilége nous ra-
1610. vît un Prince, aimé jusqu'à l'adoration de ses peuples, & même de ses plus grands ennemis.

Le Dauphin à la sortie du Louvre, trouva les rues embarrassées de gens à pied & à cheval, qui crioient vers ce palais d'une voix entre-coupée de soupirs, que le Roi étoit blessé. A ces mots le Dauphin éprouva tout ce que cause la douleur, & ce que dicte la

tendreſſe. Cependant *Vitry* Capitaine des Gardes, qui pour lors tenoit le bâton près de la perſonne du Roi, arriva au Louvre. Il confirma cette fatale nouvelle, redoubla les ſentinelles & les gardes à toutes les avenues, & dès le moment toutes les perſonnes Royales furent raſſemblées dans le même appartement.

Avant de parler des Gouverneurs que *Louis XIII* donna au Dauphiné, je crois qu'il eſt néceſſaire de faire mention de leurs anciennes prérogatives, & des changemens qui y ſont arrivés en dernier lieu. Ces changemens ont été cauſe que j'ai différé juſqu'ici d'en donner un détail plus ſuivi.

Le pouvoir des premiers Gouverneurs de cette Province ne différoit point de celui des Vicerois. A leur exemple, ils jouiſſoient des mêmes droits & des mêmes prérogatives. Un des principaux Officiers du Dauphiné les a compa- *François Marc.*

rés aux Proconſuls & aux Légats *à latere*. Les Arrêts du Conſeil Delphinal & les Réglemens étoient intitulés à leur nom. Ces Gouverneurs pouvoient accorder des graces & des rémiſſions de toutes ſortes de crimes, excepté celui de leze-majeſté; à plus forte raiſon, ils étoient en droit de rappeller les bannis, & de les rétablir dans leurs biens. Le Conſeil Delphinal exécutoit leurs ordres; & quoiqu'il eût été érigé en Parlement, les Gouverneurs jouirent de ce même droit près de cent ans après ſon érection. Ils aſſembloient les trois Etats, levoient des troupes, convoquoient l'arriere-ban pour la défenſe du pays, fortifioient des places, établiſſoient des garniſons. Enfin ils étoient chefs de la Juſtice & des armes, & à l'exception de la direction des Finances, & de la liberté de faire aucune aliénation du Domaine, ils jouiſſoient d'une autorité peu différente de l'ab-

Digitized by Google

ſolue. Le Roi *François I* la trouva ſi grande, qu'il avoit réſolu de la réduire & de la borner. *Charles IX* exécuta ce que *François* n'avoit que projetté. *Louis de Bourbon* Duc de Montpenſier, qui pour lors étoit Gouverneur du Dauphiné, ſe plaignit de cette réforme; il eut recours à l'autorité de *Catherine de Médicis* pour le rétablir dans les anciens droits dont on venoit de le dépouiller.

Ce dernier état dura juſqu'après la mort de *Louis de Bourbon* Comte de Soiſſons; de ſorte que le Roi *Louis XIII*, avant que de lui donner un ſucceſſeur, révoqua tous les anciens droits, & mit le Gouverneur du Dauphiné ſur le même pied que les autres, mais lui conſerva la préſéance.

Charles de Bourbon Comte de Soiſſons, qui avoit eu ce Gouvernement, étant mort, le Roi & la Reine *Marie de Médicis* ſa mere, donnerent en 1612 le même Gou-

vernement à *Louis de Bourbon* ſon fils unique. Comme il étoit fort jeune, *François de Créquy* Duc de Leſdiguières Maréchal de France, & enſuite Connétable, eut l'adminiſtration de ce Gouvernement. Le Prince *Louis* ayant été tué près de Sedan en 1641, le Gouvernement de Dauphiné, qui depuis près d'un ſiecle avoit été rempli par ſix Princes de la maiſon *de Bourbon*, fut donné à *François de Leſdiguieres*. En 1642 *Juſte-Louis de Tournon* fut pourvu de la Lieutenance de Roi; & deux ans après *Maximilien de Béthune* lui ſuccéda. *Maximilien* ſon fils fut gratifié de cette Charge après la mort de ſon pere; & en 1670, *Charles-Nicolas de Créquy* en prit poſſeſſion.

LOUIS IV *du nom, Dauphin XX.*

LA mort du Roi *Louis XIII* étant arrivée le 14 de Mai, le Dauphin ſuccéda à ſes Etats. Ce jeune Prince de qui la naiſſance fut regardée comme une eſpece de miracle, vint au monde vingt-trois ans après le mariage du Roi ſon pere avec *Anne d'Autriche* Infante d'Eſpagne, & fille de *Philippe III.* Il naquit à S. Germain en Laye le 5 Septembre 1638, & à l'exemple du Roi *Philippe-Auguſte*, l'un de ſes prédéceſſeurs, il fut d'abord ſurnommé *Dieu-donné*, & enſuite *Louis le Grand*, en mémoire de ſes conquêtes, de ſes victoires & de ſa bienfaiſance pour les talens & pour les arts. La Marquiſe *de Seneçay*, accompagnée de quelques autres Dames de la Reine, fut la premiere qui portaau Roi la nouvelle de cette heureuſe naiſſance. Ce Prince en ren- 1643.

dit auſſitôt de très-humbles actions de graces à Dieu. Il accourut à la chambre de la Reine, il la félicita ſur le préſent que Dieu venoit de faire à la France, & fit ondoyer le Dauphin. L'Evêque de Meaux premier Aumônier, en fit la cérémonie.

Le même jour on chanta le *Te Deum* dans la Chapelle du Château. On porta enſuite le jeune Prince dans ſon appartement meublé de damas blanc. Il fut mis ſous la conduite de *Françoiſe de Souvré* Marquiſe de Lanſac, que le Roi avoit nommée Gouvernante du Dauphin.

Si l'on conſulte l'hiſtoire, on trouvera que la naiſſance de pluſieurs grands Princes, eſt arrivée dans l'équinoxe d'Automne. *Romulus*, *Jules Ceſar* & *Auguſte*, naquirent dans cette ſaiſon. Parmi nos Rois, nous liſons que *Charlemagne*, *Louis VIII*, *François I*, *Henri III*, *Louis XIII*, la Reine

Anne ſa femme, & qu'enfin *Louis XIV* ſont tous venus au monde dans le mois de Septembre. Les Hiſtoriens ne doivent point négliger ces ſortes de circonſtances, quand elles ſont favorables à la grandeur de leurs Héros, & juſtifiées par la gloire.

Dès le lendemain de cette naiſſance on chanta le *Te Deum* dans l'Egliſe de Notre-Dame, où toutes les Cours Supérieures ſe rendirent. Le ſoir on continua ces marques de joie par des feux d'artifices, & par des feſtins particuliers & publics. Les Bourgeois de Paris, à l'exemple des Grands Seigneurs & des Princes, ſembloient ſe donner une réciproque émulation.

Enfin, cette heureuſe naiſſance attendue depuis ſi long-temps, & ſi ardemment deſirée, fut auſſi célébrée dans les autres villes du Royaume, avec une magnificence qui répondoit à la joie des peuples.

Digitized by Google

L'honneur qu'ont les Dauphinois d'être regnicoles depuis près de trois siecles, joint à celui de se voir un protecteur & un maître en la personne du jeune Dauphin, étoit un motif particulier d'augmentation de joie, que les peuples des autres Provinces ne pouvoient leur disputer. Les Chartreux de ce pays-là, que leur renoncement au monde semble arracher à toutes ses pompes, ne purent se refuser aux mouvemens d'une joie si universelle, & sans violer le jeûne si austérement observé dans cette sainte maison, ils donnèrent un magnifique repas, auquel ils invitèrent les séculiers qui avoient assisté à l'office divin.

Le Maréchal *d'Estrées*, qui pour lors étoit Ambassadeur à la Cour de Rome, annonça cette heureuse nouvelle au Pape *Urbain VIII.* Les actions de graces & les réjouissances publiques se succédèrent les unes aux autres. Dès ce moment

le Pontife, que *Clement VIII*, l'un de ſes prédéceſſeurs, avoit autrefois envoyé en France en qualité de Nonce Extraordinaire pour y apporter les Langes benits à la naiſſance du Roi *Louis XIII*, donna ſes ordres pour en envoyer au Dauphin. Le Vice-Legat d'Avignon de la maiſon de Sforce, fut honoré du même caractere & d'une ſemblable commiſſion. Enfin les Peuples & les Princes des Pays étrangers & lointains entrerent dans cette joie commune, dont toute l'Europe alors étoit animée, & les Muſes de chaque Nation chanterent cette royale Naiſſance chacune dans leur langue & ſur différens tons.

Dès que la Reine ſe ſentit en état de ſortir, elle vint à Paris pour rendre de très-humbles graces à Dieu, & entendit la Meſſe dans l'Egliſe de Notre-Dame. Incontinent après que l'Evêque de Lizieux qui la célébroit, eut offert

Digitized by Google

l'Hoſtie, il ſe retourna vers la Reine & reçut l'offrande que cette Princeſſe fit à Dieu du Dauphin ſon fils qu'elle avoit amené avec elle.

Le 21 Avril 1643 le Dauphin fut baptiſé. Le Cardinal *de Mazarin* & la Princeſſe *de Condé* le nommerent *Louis* ſur les Fonts baptiſmaux, & vingt-trois jours après il prit poſſeſſion du Trône du Roi ſon pere, qui mourut le 14 de Mai de la même année. Ce jeune Roi n'avoit alors que quatre ans, huit mois & neuf jours. Dès qu'il fut en âge de ſortir de deſſous la conduite des femmes, le Maréchal *de Villeroi* fut ſon Gouverneur & *Hardouin de Péréfixe*, Evêque de Rhodès & enſuite Archevêque de Paris fut ſon Précepteur.

LOUIS V *du nom Dauphin XXI.*

CE Prince, qui étoit l'unique héritier du Roi *Louis le Grand*, ſon pere, & de *Marie-Thereſe d'Autriche* Infante d'Eſpagne ſa mere, vint au monde à Fontainebleau le 1er Novembre 1661. Le 24 Mars 1668 il fut baptiſé à S. Germain en Laye par le Cardinal *Antoine Barberin* Grand Aumônier de France. Le Cardinal de Vendôme nommé Légat *à latere*, le tint ſur les Fonts de Baptême au nom du Pape *Clement IX* avec *Anne Martinozzi* Princeſſe de Conti au nom de la Reine mere d'Angleterre.

Ce Prince eut d'abord pour Gouvernante la Ducheſſe de Montauſier ; mais cette Dame, que le Roi agréa pour premiere Dame d'Honneur de la Reine fit place à la Maréchale de la Motte, que le Roi choiſit & nomma pour Gou-

vernante du Dauphin ſon fils.

Dans la ſuite du temps l'éducation de ce jeune Prince répondit aux ſoins du Roi. Le choix qu'il fit d'un des plus accomplis & des plus grands Seigneurs de la Cour(*a*) & de deux des plus ſçavans Prélats du Royaume (*b*), l'un pour occuper le poſte de Gouverneur du Dauphin, les autres pour remplir les places de Préécepteur & de Sous-Précepteur, montra combien il avoit à cœur de ne rien négliger de ce qui pouvoit contribuer à inſpirer au Dauphin des inclinations & des ſentimens dignes de ce qu'il étoit par lui-même & de ce qu'il pouvoit devenir un jour.

La bonté de ſon naturel, l'égalité de ſon humeur, la douce complaiſance qu'il avoit pour ceux que le Roi avoit attachés à ſon éducation & à ſon ſervice. Toutes ces

(*a*) Le Duc de Montauſier.
(*b*) Boſſuet Evêque de Meaux & Huet Evêque d'Avranches.

qualités perſonnelles compoſoient en partie ſon caractere. Mais ſon reſpect pour le Roi, ſa ſoumiſſion aux ordres & aux volontés de ce tendre Pere, étoient d'une nature qu'à peine l'hiſtoire peut fournir l'exemple d'une union ſemblable & ſi longtems ſoutenue.

Ce fut en cette année que le Dauphin commença ſa premiere campagne & qu'il ſuivit le Roi en qualité de Volontaire lorſqu'il marcha à la conquête de la Franche-Comté. Fils & éleve d'un ſi grand Héros, il étoit difficile que ce jeune Prince ne donnât bientôt des marques de ſa valeur perſonnelle, ainſi que je le rapporterai en parlant de ſa glorieuſe Campagne en Allemagne. 1668.

Cependant le deſir que le Roi ſe formoit déja de ſe voir des deſcendans, le détermina à choiſir dès ce temps pour le Dauphin une femme digne de lui & de ſon alliance. Dans cette vue il écouta fa-

Digitized by Google

vorablement la propoſition qu'on fit du mariage du Dauphin avec la Princeſſe *Anne-Marie-Chriſtine-Victoire*, fille du Prince *Ferdinand* Electeur de Baviere, & de *Henriette-Adelaïde* de Savoye.

1670. Le Conſeil de Vienne qui prévoyoit les ſuites de cette alliance tâcha, mais en vain, de la traverſer par des brigues ſecrettes. Ne pouvant y réuſſir l'Empereur & l'Empire ſolliciterent l'Electeur de ne point garder de neutralité durant la guerre. Mais ce Prince fidele à ſes engagemens, ne fit aucune attention aux preſſantes ſollicitations qu'on put lui faire. Ainſi dès que la Paix fut faite, le Duc de Crequi alla en Allemagne par ordre du Roi au ſujet du mariage du Dauphin avec la Princeſſe de Baviere. La cérémonie ſe fit à Mu-

1680. nich ville Capitale de Baviere le 28 Janvier de cette année & la Dauphine partit. Le Roi accompagné du Dauphin de tous les

Princes du Sang, & ſuivi d'un grand nombre de Seigneurs de la Cour, alla au-devant de cette Princeſſe juſqu'à Vitri en Champagne, & le 7 Mars le Cardinal de Bouillon, Grand-Aumônier de France, fit la derniere Cérémonie de ce mariage dans l'Egliſe de Châlons.

L'hiſtoire nous apprend que depuis l'année 1558, que le Dauphin *François* fils du Roi *Henri II* avoit épouſé *Marie Stuart* fille unique de *Jacques V* Roi d'Ecoſſe, il n'y avoit point eu de Dauphine juſqu'en 1680 temps du mariage du Dauphin.

Il n'y avoit pas encore deux ans que le Dauphin étoit marié, lorſque le Roi voulut le faire Chevalier de ſes Ordres; les Enfans de France étant nés avec la Croix & le Cordon de cet Ordre que le Roi leur envoye par un Secretaire d'Etat qui en eſt Officier; mais ces Princes n'en reçoivent le Collier que quand ils ont atteint l'âge de quinze ans.

Digitized by Google

Cette Cérémonie ſe fit dans le château de S. Germain en Laye. Pour la rendre encore plus auguſte, 1682. le Roi la fixa au premier jour de cette année, & ſuivant les ſtatuts de l'Ordre il nomma MONSIEUR & le Duc d'Enghien pour y accompagner le Dauphin. Le Préſident de Meſmes, pour lors Prévôt & Grand-Maître des Cérémonies de l'Ordre, alla dans l'appartement du Dauphin & le conduiſit dans la chambre du Roi. Le jeune Prince étoit en pourpoint de toile d'argent, en chauſſes trouſſées avec un bas de ſoie gris de perle, des ſouliers de toile d'argent & la mule de velours noir. Sa toque étoit faite d'un même velours avec un cordon de diamant & retrouſſée par un bouquet de pierreries, auquel étoient attachées des plumes blanches, ſurmontées d'une aigrette de même couleur. Il portoit un manteau de velours noir doublé de toile d'argent trait, & bordé d'une dentelle

dentelle d'argent ; le collet de ce manteau étoit enrichi de diamans.

Auſſitôt que le Dauphin fut entré, le Roi paſſa de ſa chambre dans ſon cabinet où il fit appeller les Chevaliers de l'Ordre, & on tint Chapitre pour déliberer ſur la réception du Dauphin. Incontinent après le Prince, précédé du Grand-Maître des Cérémonies, entra dans le cabinet & ſe mit à genoux. Pour lors le Roi tira l'épée du Dauphin & lui en donna un coup ſur chaque épaule, en prononçant ces paroles : *Par ſaint George & par ſaint Michel je te fais Chevalier.*

Le commencement de cette année avoit été trop éclatant pour n'avoir pas une ſuite forte heureuſe : elle fut telle en effet, puiſque la Princeſſe Dauphine accoucha le 6 Août, & qu'elle donna un Prince à la France qui fut nommé *Louis Duc de Bourgogne.* Le 19 Décembre de l'année ſuivante fut remarquable par la naiſſance de 1682. 1683.

Philippe Duc d'Anjou qui fut Roi d'Eſpagne ; enfin *Louis Duc de Berri* troiſieme fils du Dauphin
1686. vint au monde le 31 Août 1686.

La naiſſance de ce Prince fut bientôt ſuivie de l'état périlleux où ſe trouva le Roi en cette année. Le mal de la fiſtule dont il fut attaqué parut ſi violent & ſi mortel, que ſi Dieu n'eût pas conduit la main des Chirurgiens qui firent cette délicate opération, les ſuites n'en pouvoient être que très-funeſtes. A cette triſte nouvelle le Dauphin, ſi ferme dans les plus fâcheux évenemens, ne put ſe refuſer ni à ſa tendreſſe ni à ſa douleur. Il ne revint de la crainte de perdre un ſi bon & ſi auguſte Pere que quand il ſçut qu'il étoit entierement hors de danger.

Il ne ſuffiſoit pas d'avoir donné des héritiers au Roi & des Princes à la France, il falloit en aller ſoutenir l'honneur, & défendre les droits. Le Roi n'étoit plus dans

cet âge de force & d'ardeur qui lui permît de porter la guerre loin de ſes frontieres ; mais il avoit un digne ſecond en la perſonne du Dauphin. Il ne falloit pas moins qu'un tel Pere & qu'un tel Fils pour prévenir les ſuites dangereuſes de la Ligue d'Auſbourg ; & cela ne ſe pouvoit faire qu'en bruſquant quelques Places de l'Empereur, ſur-tout depuis que le Roi avoit découvert que ce Prince avoit fait la paix avec la Porte.

Comme Philiſbourg étoit une Place dont l'Empereur pouvoit ſe ſervir alors contre la France, le Roi réſolut de s'en rendre maître : & pour en venir mieux à bout, il donna au Dauphin le Commandement de ſon Armée d'Allemagne. Le Maréchal Duc *de Duras* commandoit ſous ſes ordres. La plus brillante Jeuneſſe de la Cour, depuis les Princes juſqu'aux moindres Seigneurs, accompagna le Dauphin dans cette expédition, 1688.

Digitized by Google

& tous ambitionnerent de partager avec lui les lauriers & les périls de ſa premiere Campagne.

Philiſbourg eſt une place importante par ſa ſituation qui eſt entre le Rhin & un marais. Cette Place n'étoit pas moins redoutable par ſes fortifications que par une nombreuſe artillerie & par une bonne garniſon à qui il ne manquoit rien pour ſoutenir un long ſiege. Mais tous les obſtacles, ſans compter les grandes pluies, les inondations, les approches de l'hyver & la valeur des troupes ennemies à qui le Dauphin avoit à faire, ne ſervirent qu'à augmenter l'ardeur & la gloire de ce jeune Conquérant.

Le Baron de Montclar Lieutenant Général des Armées du Roi eut ordre d'aller inveſtir Philiſbourg. Deux jours après il attaqua le Fort & s'en rendit maître. Le 6 d'Octobre le Dauphin arriva au camp, environné de toute cette jeune Nobleſſe qui l'avoit ſuivi. Il

Digitized by Google

visita les quartiers, monta sur les hauteurs pour reconnoître la Place, donna ses ordres pour l'ouverture de la tranchée, fit élever les batteries & disposa les attaques. Au bout de trois jours la tranchée fut poussée près d'une demie-lune à la tête du pont de bateaux, & l'on s'en empara.

Le Dauphin que le feu des ennemis n'étonnoit point, s'avança fort près de la contrescarpe, accompagné du Maréchal de Duras, du Duc de Beauvilliers & de M. de Vauban qui conduisoit les travaux. Ce fut en cet endroit & assez près du Dauphin, que deux grenadiers furent emportés d'une volée de canon; mais ce Prince peu attentif aux dangers les plus grands & les plus proches, après avoir reconnu toutes les avenues du camp, alla reconnoître la Place de plus près qu'il n'avoit encore fait. Enfin, après avoir essuyé le feu du canon & celui des bombes des

ennemis, après les avoir toujours repouſſés avec avantage dans les ſorties qu'ils avoient faites, après avoir ſaigné le foſſé & battu la Place ſans aucune diſcontinuation, on vit paroître un drapeau ſur le rempart; en même temps un tambour qui s'avança ſur le chemin couvert, battit la chamade. Let ôtages furent donnés de part & d'autre; on regla les articles de la capitulation, & le dix neuvieme jour de tranchée ouverte le Dauphin entra dans Philiſbourg. Au bruit de la conquête de cette Place, Manheim n'oſa ſe défendre que durant trois jours; Frakendal ſe rendit au bout de deux; Heidelberg ouvrit ſes portes; Spire, Oppenheim ne réſiſterent pas, & l'on s'empara de Phorſein, d'Hailbron & de pluſieurs autres Places importantes. A peine le Dauphin eut-il fait ces conquêtes, qu'il envoya un corps d'armée pour ſe rendre maître de Creutznach, de

Worms, de Mayence : & même il fit mettre ſon armée en quartiers d'hiver dans la Suabe & dans la vallée du Rhin. Telles furent les opérationsde la premiere Campagne de ce Prince.

1690. Cette année lui fut auſſi fatale que les autres lui avoient été glorieuſes, la Dauphine ſon épouſe étant morte le 20 Avril. Cette Princeſſe avoit trop de vertu & de mérite pour n'être point regrettée autant qu'elle le fut du Prince ſon mari & de tout le Royaume.

1691. En 1691 le Roi alla en Flandre où il aſſiégea Mons en Hainault ; le Dauphin l'accompagna dans tous les conſeils de guerre. Pour peu qu'on eût voulu l'abandonner à ſon propre courage, ſouvent il ſeroit allé aux dépens de ſa propre vie, ſoutenir la gloire du Roi, augmenter la ſienne, & ſe ſignaler par quelque action digne de lui. Enfin Mons ſe rendit en ſeize jours de tranchée ouverte, & le Dauphin

revint couvert des mêmes lauriers que le Roi ſon Pere.

1692. L'année ſuivante le Roi retourna en Flandre ; le Dauphin ne le perdit point de vue. Il l'étudia dans tous ſes projets & le ſuivit dans toutes ſes conquêtes. Le Roi aſſiegea Namur malgré les précautions & la préſence du Prince d'Orange qui y parut à la tête d'une armée de cent mille hommes. La ſituation de cette Place qui eſt au confluent de la Sambre & de la Meuſe, une forte citadelle couverte d'un nouveau Fort, une groſſe artillerie, une bonne garniſon, & plus que tout cela des pluies continuelles qui inondoient le camp des aſſiegeans & qui ruinoient les travaux, ne purent retarder ni le ſiege ni la priſe de cette Ville, qui ſe rendit après huit jours de tranchée ouverte, & le château au bout de vingt-deux. Le Dauphin, qui obſervoit avec ſoin les manieres d'attaquer, attendoit de

jour en jour & même avec une génereuſe impatience les occaſions d'une bataille. Les armées étoient peu éloignées l'une de l'autre, & il eſperoit qu'on ne ſe ſépareroit pas ſans en venir à une action générale ; mais les ennemis l'éviterent, & le Roi revint.

Le Dauphin, qui depuis deux ans n'avoit point eu d'occaſion de donner de nouvelles marques de ſa valeur, retourna en Flandre commander l'armée du Roi : il fit fourager dans le pays ennemi juſque par de-là la Meuſe. Les Alliés de leur côté propoſerent d'aller s'emparer de tout le pays qui eſt entre la Lys & l'Eſcaut. Deux journées qu'ils avoient d'avance ſur les François & nulle riviere à paſſer, leur laiſſoient une grande eſperance de réuſſir dans ce projet. Le Dauphin informé de la marche des ennemis reſolut de les prévenir. L'entrepriſe étoit délicate & difficile. Cinq rivieres à

traverſer, une fois plus de chemin à faire que les ennemis, ne furent point des obſtacles aſſez puiſſans pour retarder l'execution de ſes deſſeins. Il diviſa ſes troupes par détachemens ; il ordonna qu'on leur fournît abondamment des vivres & des fourages ; que les ponts ſur leſquels elles devoient traverſer les rivieres fuſſent prêts avant leur approche ou leur arrivée, & il leur aſſigna le Pont d'Eſpierre pour le rendez-vous général.

1694. Jamais on ne vit tant d'ardeur parmi les troupes : la cavalerie & l'infanterie ſembloient à l'envi marcher à pas de geant, puiſqu'en quatre jours l'armée du Roi traverſa le Brabant & le Hainault dans toute leur largeur. Aux approches de l'Eſcaut, les ennemis, qui avoient le Prince d'Orange à leur tête, jetterent des ponts ſur cette riviere pour la paſſer ; mais le Dauphin apprenant cette manœuvre, forma d'abord un petit front & les

Digitized by Google

tint en reſpect, pendant que le reſte de ſon armée arrivoit à la file & qu'il la mettoit en bataille. Les ennemis étonnés d'une telle diligence, & intimidés par la contenance & par la fermeté des François, crurent ne pouvoir mieux faire que d'éviter le combat, & d'abandonner l'entrepriſe que le Prince d'Orange avoit formée de s'avancer vers les côtes de la mer pour tenter une deſcente & pour inſulter quelques-unes de nos Places.

Le Dauphin, que le Roi avoit inſtruit des différentes façons de combattre & de vaincre, ſoit par ſes leçons, ſoit par ſon exemple, apprit encore de lui le grand art de regner. Sçavoir défendre la Couronne avec un grand courage, & ne ſçavoir pas la porter avec dignité & avec juſtice, auroit été, ſelon le Roi, un aſſemblage confus de grandes & de médiocres qualités, qui auroit déro-

gé au caractere du parfait Souverain. Le Roi qui connoiſſoit en la perſonne du Dauphin toutes celles qu'il pouvoit deſirer pour ſe former un digne ſucceſſeur, prit le ſoin de les cultiver lui-même. Il l'admit dans ſes Conſeils pour lui donner de bonne heure une juſte notion des affaires de ſon Royaume. Le Dauphin, qui n'avoit point d'autres volontés que celles du Roi, & qui par ſon aveugle obéiſſance autant que par ſon rang, ſe faiſoit un mérite d'en être le premier ſujet, ne ſe diſtingua pas moins dans le Conſeil qu'il l'avoit déja fait dans les champs de Mars. Ce fut dans ce Conſeil qu'il apprit la nature de la renonciation de la Reine Marie Thérèſe aux Couronnes de ſes peres. Ce fut là qu'il commença à connoître les ſuites que pouvoit avoir l'abandonnement de ſes droits & de ſes prétentions en faveur du Prince *Clement* de Baviere. Ce fut là, qu'a-

près la mort de ce jeune Prince, il consentit à cet important Traité du partage de la Monarchie d'Espagne, à laquelle les infirmités du Roi *Charles II* ne laisserent plus d'esperance de pouvoir donner des successeurs. Ce fut là encore que le Dauphin donna de nouvelles preuves de son affection paternelle envers le Duc d'Anjou son fils puîné, & en faveur de qui le Roi d'Espagne venoit de disposer par son Testament. Enfin ce fut là que par un vrai désintéressement, il fit connoître le desir qu'il avoit de contribuer au repos de l'Europe.

Mais quels revers de fortune le jeune Roi d'Espagne n'eut-il pas à soutenir, quoique ses sujets fussent toujours fideles! Ses ennemis entrerent dans ses Etats, & même jusque dans Madrid, la Capitale de son Royaume, de laquelle ce Prince fut obligé de sortir. A cette triste nouvelle, qui parut abattre

Digitized by Google

toute la Cour de France, le Dauphin ne perdit point l'eſperance de voir retourner le Roi ſon fils vainqueur & triomphant en Eſpagne.

Ce n'étoit pas les ſeuls intérêts de ce Prince que le Dauphin défendoit ſi bien dans le Conſeil, il ſoutenoit encore l'intérêt du Peuple. Comme il n'ignoroit pas ſa triſte ſituation au milieu des horreurs de la famine & de la guerre, il parloit toujours en ſa faveur. Lorſque ce Prince paroiſſoit en public, les bontés qu'il témoignoit au peuple en compatiſſant à ſa peine dont il lui laiſſoit eſpérer de voir bientôt la fin, fermoient la bouche à la plainte & ſuſpendoient la douleur.

Quelles marques de ſenſibilité & d'affliction ne donna-t-on pas au Dauphin, lorſqu'il fut attaqué d'une maladie qui penſa l'enlever ! Toute la Cour en fut allarmée. Le peuple en fut ſaiſi &

Digitized by Google

épouvanté, & ne put revenir de ſon effroi, que quand on lui eut permis l'accès de l'appartement du Prince. Les vœux, que de toutes parts il adreſſoit au Ciel pour en obtenir la guériſon, ſe convertirent en de ſinceres actions de graces, lorſqu'il lui eut rendu la ſanté.

Si les bontés & l'affection du Dauphin à l'égard du peuple étoient extrêmes & ſans exemple, on pourroit dire que ſa charité envers les pauvres n'étoit pas moindre. Avant que de rien prendre ſur l'argent que ſes Tréſoriers touchoient chaque mois, il vouloit qu'on prélevât une ſomme qu'il deſtinoit pour ſes aumônes. Ses mains étoient ouvertes aux bienfaits & aux libéralités; toutes ſes manieres montroient un Prince humain & généreux. Il ſuffiſoit de l'approcher une fois pour le connoître; il ſuffiſoit de le voir pour l'aimer.

Digitized by Google

Ce caractere s'étoit toujours ſoutenu depuis les premieres années de ſa vie, juſqu'au funeſte & triſte jour de ſa mort. En 1710 il fut frappé d'un mal auſſi violent que mortel, & la petite vérole parut. Le ſeul nom de ce mal qui étonne preſque tout le monde en l'écartant du malade, ne fit d'autre effet que d'allarmer le public & de l'intéreſſer plus vivement pour le Dauphin. Les plus belles & les plus jeunes perſonnes de la Cour auroient aiſément ſurmonté cette crainte, pour la ſatisfaction de voir encore une fois ce Prince mourant. Mais le Roi voulut ſe réſerver à lui ſeul le péril de l'approcher; il ne quitta point le Dauphin, juſqu'au moment où les Médecins déclarèrent qu'il n'y avoit plus d'eſpérance. En effet, ce Prince mourut peu de temps après, le 14 Avril 1711, à l'âge de 49 ans, 5 mois & 14 jours.

1710.

1711.

L'hiſtoire doit remarquer, que

depuis le 14 Juillet 1349, que *Charles*, le premier Dauphin François, fut mis en poſſeſſion du Dauphiné, il n'y a point eu de Prince qui ait porté plus longtemps le nom & le titre de Dauphin, que *Louis*, notre vingt-unieme Dauphin.

La maladie de ce Prince l'avoit tellement défiguré, qu'on ne jugea pas à propos de l'expoſer dans ſon lit de parade, & même on le porta à S. Denis ſans aucun appareil. Mais on y ſuppléa par un grand nombre de Services & d'Oraiſons Funèbres, qui furent prononcées dans la plupart des villes du Diocèſe, & des Maiſons Religieuſes du Royaume.

Ces derniers devoirs ne furent pas ſeulement rendus à la mémoire du Dauphin en différens endroits des Etats du Roi ſon pere, mais encore à Rome & en Eſpagne. *Clement XI*, qui rempliſſoit la chaire de St Pierre, fit

faire un ſervice pour le repos de l'ame de ce Prince, dans l'Egliſe du Vatican. *Philippe V* Roi d'Eſpagne, & ſecond fils du Dauphin, ordonna qu'on rendît de pareils honneurs à la mémoire du Dauphin, à qui il devoit & le jour & la Couronne qu'il portoit.

LOUIS VI *du nom*, *Dauphin XXII.*

DEpuis près de deux ans que le Dauphin, fils unique du *Louis le Grand*, avoit épouſé *Anne-Marie-Chriſtine-Victoire* de Baviere, ſans qu'il parût aucun ſigne de groſſeſſe, les François commençoient à s'alarmer ſur la crainte où ils étoient de ne ſe voir point encore de nouveaux Maîtres. Les vœux qu'ils faiſoient de toutes parts, furent enfin exaucés; & le 6 Août 1682, cette Princeſſe accoucha d'un Prince, qui porta d'abord le nom & le titre

de Duc de Bourgogne, & enſuite celui de Dauphin.

L'hiſtoire met la naiſſance de ce Prince au nombre des plus heureux événemens pour la Monarchie Françoiſe. La joie qu'on en reſſentit, fut univerſelle, & preſque ſans exemple. Auſſitôt après ſa naiſſance, il fut ondoyé par le Cardinal *de Bouillon*, Grand-Aumônier de France. Le même jour le Roi envoya par le Marquis *de Seignelay*, Tréſorier des Ordres du Roi, la Croix du St Eſprit, qu'il eut l'honneur de préſenter au jeune Prince, en attendant qu'il eût atteint l'âge pour être fait Chevalier, & pour recevoir des mains du Roi le Collier de l'Ordre.

Le 18 Janvier 1687, on fit la cérémonie du Baptême du Dauphin. Le Roi fut ſon parrain, & la Ducheſſe Douairiere *d'Orléans*, fut ſa marraine; il fut nommé *Louis*. La Maréchale *de la Motte*, qui avoit eu l'honneur d'ê- 1687.

tre Gouvernante de feu Monſeigneur, le fut du Prince ſon fils, comme elle l'avoit été du Prince ſon pere, & quelques années après le Roi lui donna des Gouverneurs & des Précepteurs. Tout le monde ſçait avec quel ſuccès ils travaillèrent à l'éducation de cet incomparable Prince, dont le nom & la mémoire ſont conſacrés à jamais dans nos Annales, par les regrets & les larmes de tous les François.

1696. En 1696, on conclut le mariage du Duc de Bourgogne, avec *Marie-Adelaïde*, fille aînée de *Victor-Amédée II* Duc de Savoye. Cette Princeſſe ayant été amenée en France, on différa ſon mariage, parce qu'elle n'étoit pas encore nubile. Le Duc de Bourgogne en eut trois Princes. L'aîné, qui ſe nommoit *Louis*, vint au monde le 25 Juin 1704; il porta le nom de Duc de Bretagne, & il mourut le 13 Avril 1705. *Louis* ſon

Digitized by Google

frere naquit le 8 Janvier 1707 ; il fut auſſi nommé Duc de Bretagne. Le troiſieme fils du Duc de Bourgogne eſt *Louis XV*, aujourd'hui regnant, né le 15 Février 1710.

Les heureuſes diſpoſitions du Duc de Bourgogne pour apprendre tout ce qu'un Prince accompli doit ſçavoir, demandent le détail hiſtorique de ſa vie, puiſqu'il eſt devenu Dauphin, & qu'il peut ſervir de modele à tous les Princes. Dès les premieres années de ſa jeuneſſe. il ſe ſentit beaucoup d'inclination pour la Muſique & pour le jeu, mais il en connut bientôt les dangers ; & par la force de ſa raiſon, ſupérieure à la ſéduction des ſens qui corrompt ſi facilement les jeunes Princes, il penſa que ſi la Muſique pouvoit amolir l'ame par la tendre expreſſion de ſes accords, le jeu devoit l'endurcir par la trop grande avidité du gain ; ainſi, di-

ſoit-il, il ne convient point à un Prince de ruiner ſes courtiſans, & de les porter à un ſecret repentir d'avoir joué, ou bien au trouble & au déſeſpoir qu'éprouve ordinairement l'ame du joueur le plus tranquille. Ces réflexions, jointes à la perte du temps qu'il avoit réſolu de mieux employer, le firent renoncer à ces ſortes d'amuſemens, tout innocens qu'ils paroiſſoient en eux-mêmes. Ce fut alors qu'il commença ſérieuſement à tourner ſes ſoins du côté du cabinet & des belles-Lettres. Il s'attacha d'abord à la Géométrie, & ſaiſit avec goût les figures de cette ſcience, qui enſeigne ſi évidemment, & par des démonſtrations ſenſibles, à meſurer la quantité en toutes ſes dimentions. Ce Prince fit un progrès ſi ſurprenant dans cette ſcience, que quelques années après on donna au Public ſes Elémens de Géométrie.

Digitized by Google

Le Duc, qui vouloit s'inſtruire encore, & autant qu'il eſt poſſible à l'homme, de tout ce qui roule au-deſſus de nos têtes, ne ſe contenta pas d'avoir connu des choſes qui ſemblent appartenir au raiſonnement, & qui tombent, pour ainſi dire, ſous les ſens; il s'appliqua fortement à l'Aſtronomie; & dès qu'il y fut initié, il regarda cette ſcience comme le terme de la plus haute portée de l'eſprit humain. Il conçut bientôt les manieres d'obſerver & de connoître le mouvement & la diſpoſition des aſtres, leur grandeur, leurs diſtances & leurs éclipſes. Mais il n'eut que du mépris pour l'Aſtrologie Judiciaire. Les conjectures & les vaines prétentions qu'elle hazarde ſur les diverſes influences des aſtres, paroiſſoient au Duc comme autant d'attentats que l'homme oſe faire à l'Etre ſuprême, à qui ſeul appartient la connoiſſance de l'avenir. Comme ces

Digitized by Google

ſortes de ſciences demandent une grande application d'eſprit, ce Prince voulut apprendre le Deſſein pour lui ſervir de délaſſement & de récréation.

Ces différens objets exerçoient tour à tour le génie vif du Prince, pendant les premieres années de ſa jeuneſſe. Lorſque *Victor Amedée II* Duc de Savoye, eut fait la paix avec la France, le mariage de la Princeſſe *Marie-Adélaïde*
1696. ſa fille aînée, fut conclu le 4 de Juillet avec *Louis* Duc de Bourgogne, fils aîné du Dauphin. Le 14 Septembre de la même année, le Roi nomma la Ducheſſe *du Lude* pour Dame d'Honneur de la jeune Princeſſe, & elle partit accompagnée de pluſieurs autres Dames du Palais, pour l'aller attendre au pont Beauvoiſin en Dauphiné.

Le Marquis *de Dronero* & la Princeſſe *de Ciſterna*, que le Duc de Savoye avoit chargés de conduire

duire la Princeſſe ſa fille, la remirent entre les mains du Marquis *de Dangeau* ſon Chevalier d'Honneur, & du Comte *de Brionne*, qui eurent ordre de l'aller recevoir.

Le 4 Novembre la Princeſſe arriva à Montargis, où le Roi s'étoit rendu, accompagné du Dauphin & de MONSIEUR. Auſſitôt qu'elle parut, le Roi deſcendit de ſon appartement, & alla la recevoir juſqu'à la portiere de ſon caroſſe. Le lendemain elle arriva à Nemours, où le Duc de Bourgogne étoit allé; le Roi le fit entrer dans le même caroſſe.

On différa la cérémonie du mariage juſqu'au 7. de Décembre de l'année ſuivante, à cauſe de la grande jeuneſſe de la Dauphine. Le Cardinal de Coiſlin, premier Aumônier du Roi, fit la cérémonie des fiançailles, & celles du mariage à Verſailles, où cette fête fut célébrée. 1697.

Le 1. de Novembre 1700, 1700.

Charles II Roi d'Eſpagne mourut. Comme ce Prince, par ſon teſtament, avoit déclaré nulles les renonciations que le Roi *Louis XIV*, ſon ayeul, fit lorſqu'il épouſa *Marie-Thereſe* Infante d'Eſpagne, il appella à la ſucceſſion entiere de la Monarchie *Philippe* Duc d'Anjou, fils puîné du Dauphin. Par ce même teſtament *Charles* ſubſtitua le Duc de Berri frere de *Philippe*, & à leur défaut il déclara l'Archiduc *Charles* d'Autriche, fils puîné de l'Empereur *Leopold*, ſon héritier univerſel, & après lui *Victor Amedée* Duc de Savoie.

Le Roi ayant jugé à propos d'accepter le teſtament du Roi d'Eſpagne, donna audience dans ſon cabinet au Marquis de *Caſtel dos Rios* Ambaſſadeur d'Eſpagne &, lui déclara qu'il acceptoit le teſtament. Le Roi dit à ce Miniſtre Eſpagnol d'aller ſaluer ſon petit-fils comme Roi d'Eſpagne.

Digitized by Google

Pour lors cet Ambaſſadeur mit un genou à terre & lui baiſa la main. Après cette formalité le Roi fit ouvrir les portes de ſon cabinet, il parut & déclara tout haut que le Duc d'Anjou étoit Roi d'Eſpagne ſous le nom de *Philippe V.* Dans la ſuite du temps tous les Miniſtres étrangers lui en firent les complimens de la part des Princes leurs Maîtres.

Quand le Roi d'Eſpagne eut reçu les complimens des Cours Supérieures, le Roi donna des ordres pour le départ de *Philippe*, qu'il fixa au 4 de Décembre. Il partit donc de Verſailles dans le carroſſe du Roi, qui lui donna la droite & ſe mit à ſa gauche. La Ducheſſe de Bourgogne étoit entre les deux Rois. La Dauphine, les Ducs de Bourgogne & de Berri étoient ſur le devant du caroſſe; MONSIEUR & MADAME ſe mirent aux portieres.

Le Roi alla à Sceaux, maiſon de

plaiſance du Duc du Maine. Le Roi d'Eſpagne entra ſeul avec lui dans ſa chambre, & quelque temps après le Dauphin parut, & enſuite l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui dans ce moment prit congé du Roi ſon maître. Auſſitôt le Duc & la Ducheſſe de Bourgogne, le Duc de Berri, Monſieur & Madame, les Princes & les Princeſſes du Sang entrerent & vinrent faire leurs adieux.

Le Roi conduiſit le Roi ſon petit-fils juſques dans le périſtile, où il l'embraſſa fort tendrement, & enſuite les Ducs de Bourgogne & de Berri, qui devoient accompagner le Roi leur frere juſque ſur les frontieres de ſes Etats : on remarqua que le Roi embraſſa une ſeconde fois le Roi d'Eſpagne, avant que de ſe réſoudre à le quitter.

Le Roi d'Eſpagne & le Duc de Bourgogne étoient ſur le derriere du caroſſe ; le Duc de Berri & le

Maréchal *Duc de Noailles* ſur le devant, les Marquis de *Sommery* & de *Razilly*, ſous-Gouverneurs des enfans de France, ſe mirent aux portieres. Le Duc de *Beauvilliers*, qui étoit leur Gouverneur, ne put partir avec eux, à cauſe d'une indiſpoſition, mais il joignit le Roi d'Eſpagne à Orléans, & l'accompagna en qualité de premier Gentilhomme de ſa Chambre.

En 1703, le Duc de Bourgogne alla commander l'armée du Roi en Allemagne, ſous la conduite du Maréchal de *Tallard*. A ſon arrivée dans ce pays, il ſe propoſa la conquête du vieux Briſac. Plein de la haute ambition de réuſſir dans ce projet, il fit faire à l'armée une marche auſſi longue que précipitée ; & pour prévenir le découragement du ſoldat, il donna lui-même l'exemple. Il marcha à la tête des troupes, les excita par des diſcours remplis 1703.

d'humanité, & les ſoutint par des récompenſes. L'Officier ſeconda l'intention du Prince; les troupes ſemblerent n'être plus animées que par leur courage & par l'impatience de voir l'ennemi : ce fut alors que le Duc tourna vers Fribourg. Mais ce Prince qui avoit ſes vues, menagea cette ardeur; il en profita pour donner le change aux ennemis, & pour les engager à ſecourir cette place, tandis qu'à la faveur de cette diverſion, il projetta la conquête du vieux Briſac. A peine fut-il arrivé devant cette Place, qu'il en forma le ſiege, & ſans être étonné du feu des ennemis, il en alla reconnoître les poſtes les plus dangereux. Il paſſa une partie des nuits dans la tranchée; ſa ſeule préſence fit avancer les travaux; il conſola le ſoldat mourant, & récompenſa le ſoldat bleſſé. De-là, il courut à des dangers nouveaux. Il viſita ſon camp. Au bruit de ſon ap-

proche, les ſentinelles étoient alertes, & la diſcipline s'exerçoit avec une merveilleuſe exactitude. Le Général le plus conſommé dans la guerre auroit-il pu ajouter quelque choſe aux ſoins & à la vigilance de ce Héros naiſſant?

Il n'étoit point de dangers capables d'arrêter l'ardeur du Prince: il affrontoit les plus grands, malgré les remontrances des principaux Officiers de l'armée. Tout ſage & tout docile qu'il étoit, il refuſoit de ſuivre des conſeils qui lui ſembloient s'accorder peu avec la gloire. Il ne ſongeoit qu'à ſe montrer digne du choix que le Roi avoit fait de lui pour le mettre à la tête de ſon armée. Dans le temps qu'il vouloit reconnoître un terrein, la ſentinelle poſtée au lieu où il étoit alors, fut bleſſée d'un coup de feu & mourut de ſa bleſſure. Le Prince l'exhorta en peu de paroles & le plaignit, ſans craindre pour lui-même. Enfin en

quatorze jours de tranchée ouverte, il ſe rendit maître de Briſac, que juſques-là on avoit regardé comme une place imprenable.

Si ce Prince eut moins de bonheur dans ſes autres campagnes, on ne peut, ſans injuſtice, l'attribuer à quelque manque de conduite. Les plus grands Capitaines de l'antiquité, comme ceux de notre âge, n'ont-ils pas eu de pareils contretems dans le cours de leurs conquêtes ? L'hiſtoire en fournit un grand nombre d'exemples, ſans qu'il paroiſſe que ces ſortes de malheurs ayent jamais terni leur nom ni leur gloire.

A peine ce Prince fut-il de retour, que le Roi lui confia les plus importantes affaires de l'Etat. Il le chargea de connoître à fond & en détail les intérêts & les beſoins du Royaume ; & il projetta de ſe régler ſur le compte qu'il lui en rendroit. Avec quelle attention

ce jeune Prince ne s'appliqua-t-il pas à s'inſtruire, & avec quelle exactitude ne répondit-il point à ce que le Roi attendoit de lui !

La naiſſance de *Louis Duc de Bretagne*, premier fils du Duc de Bourgogne, donna au Dauphin le nom d'ayeul, & au Roi celui de biſayeul, noms qui ne ſe ſont pas trouvés ſur la tête d'aucuns Princes auſſi peu âgés, que l'étoient alors le Roi & le Dauphin. Cette naiſſance qui arriva le 25 Juin de cette année, fut célébrée avec les marques de la joie publique, qui répondoient au préſent que le Ciel faiſoit à la France. Mais cette joie fut bientôt traverſée par le malheur de perdre ce jeune Prince, qui mourut le 13 Avril de l'année ſuivante. 1704. 1705.

Pour conſoler le Royaume d'une ſi grande perte, la Ducheſſe de Bourgogne donna à la France un ſecond Duc de Bretagne.

Cependant le Duc de Bourgo-

gne montroit de plus en plus ſes grandes vues & ſon application dans les Conſeils. En cela il imitoit le Prince *Charles* notre premier Dauphin, qui prit ſoin du gouvernement de l'Etat pendant l'abſence du Roi *Jean* ſon pere. Il effaçoit encore les grandes qualités de *Charles* par les ſiennes. Et comme il n'étoit véritablement occupé que de tout ce qui pouvoit tendre à ſa perfection, ſouvent il demandoit à quelqu'un de ſes courtiſans qu'il honoroit de ſa confiance, ce qu'on diſoit de lui dans le monde, par rapport aux défauts qu'il pouvoit avoir, & qu'il ne connoiſſoit pas, afin de s'en corriger : Grande leçon pour tous les Princes qui voudroient ou qui pourroient en profiter ! A tant de vertus, le Duc joignoit une étude de lui-même, dont rarement les hommes de ſon rang ſont capables, quelque habiles qu'ils puiſſent être. Il n'ignoroit pas

qu'un Ancien * avoit dit, que l'éducation des Princes étoit presque toujours défectueuse, parce qu'on les ménageoit trop pendant leur jeunesse, & qu'on n'osoit leur rien dire sur leurs défauts, lorsqu'ils étoient devenus les maîtres. * *Isocrate.*

Quoique le Duc ne se trouvât pas dans le même cas du côté de son éducation, par les grands soins que tant d'excellens hommes en avoient pris, il voulut encore y travailler lui-même. Pour cet effet, il cultiva la lecture des bons livres, persuadé qu'elle lui apprendroit des vérités, que souvent on n'ose pas développer aux Princes, par un respect trop timide, ou par la crainte de leur déplaire.

Le Prince, ainsi partagé entre les exemples & les actions de piété, dont il donnoit tous les quinze jours des marques édifiantes, entre les soins qu'il apportoit aux affaires de l'État, & aux travaux du cabinet, ne se trouvoit

point assez de temps ni de loisir pour les Spectacles. Le peu d'attrait qu'ils avoient pour lui, le peu de goût qu'il se sentoit pour eux, le portoient à s'en éloigner, sans qu'on lui entendît jamais blâmer ceux à qui ces sortes d'amusemens pouvoient plaire.

Un genre de vie si uni, si exemplaire, fut troublé par la maladie du Dauphin son pere, que la France perdit bientôt après. Rien ne pouvoit consoler davantage le Roi & tout le Royaume, que de trouver en la personne du Duc de Bourgogne, devenu Dauphin, un digne successeur des augustes qualités de l'ayeul & du pere.

On soupiroit encore sur la mort du Dauphin, lorsque la nouvelle Dauphine sa belle-fille, tomba dangereusement malade. Le Prince son mari ne l'ayant pas voulu quitter, fut témoin de la constance héroïque & chrétienne avec laquelle elle soutint la violence de son

Digitized by Google

mal, & les approches de la mort. La France perdit cette jeune Princeſſe le 12 de Février. Le Dauphin ſon époux partit auſſitôt pour Marly. La douleur dont il étoit pénétré fut ſi vive, que ſa ſanté en fut ébranlée; ſon affliction parut le plus grand mal qu'il y avoit à craindre; & quoiqu'on lui connût une force d'eſprit & de raiſon, ſoutenue encore d'une entiere ſoumiſſion aux ordres de la Providence, cependant ſa douleur l'emporta, & en très-peu de temps il tourna à la mort. Ce Prince, à la vue d'un péril ſi éminent, & qui allarmoit toute la Cour, parut ſeul inébranlable, & s'offrit lui-même en ſacrifice à Dieu. Il ſouhaita d'être la derniere victime de ſon bras appéſanti ſur la Maiſon Royale; & après lui avoir demandé le plus ſincere pardon de ſes fautes, il n'eut preſque plus de voix que pour demander à Dieu la conſervation de la vie du Roi, 1712.

En cet état, il ſouhaita qu'on célébrât le ſaint Sacrifice de la Meſſe au pied de ſon lit; il y communia, & ſix ou ſept heures après il mourut le 18 du même mois & de la même année. On le porta auſſitôt de Marly à Verſailles, où le corps de la Dauphine étoit expoſé; deſorte qu'en ſix jours de temps leur lit conjugal fut changé en lit funebre de parade, & bientôt après leurs corps n'eurent plus qu'un même char & un même tombeau.

On célébra cette pompe funébre avec les marques de la plus profonde douleur; mais les ſoupirs & les larmes de tout un peuple, l'emportèrent ſur les triſtes cérémonies de ce funeſte appareil: langage toujours vrai, & qui bien mieux que tout l'art des Panégyriques, compoſés par l'adulation, conſacre l'éloge des bons Princes, qui font honneur à l'humanité.

Tous les Gens de Lettres ne fu-

Digitized by Google

rent pas les moins ſenſibles à la perte de ce Prince, qui s'étoit déclaré leur protecteur. Ils ſoupiroient avec le peuple ſur ſon tombeau; leur douleur fut ſi grande, que d'abord elle devint muette; & ſi dans la ſuite ils recouvrèrent la parole, ce ne fut que pour publier les rares qualités du Dauphin, que pour conſacrer le juſte ſujet de leurs regrets & de leurs plaintes. Les Orateurs & les Poëtes, ſoit Latins, Grecs ou François, ſoit Eſpagnols ou Italiens, en parlèrent d'une maniere, qui juſque-là n'avoit preſque point d'exemple; & ſans pouſſer les choſes juſqu'à l'exagération, ils ſe virent obligés d'avouer que les termes de l'art leur manquoient pour bien exprimer leurs ſentimens; contraints qu'ils étoient de ſe repoſer ſur la poſtérité, pour ſe repréſenter en idée, ce qu'il leur étoit impoſſible de lui peindre en effet. Enfin le jour venu de porter les

Corps de ces deux auguſtes défunts aux tombeaux des Rois leurs Peres & leurs Ancêtres, la pompe ſe fit avec tout l'éclat imaginable. Comme elle devoit paſſer de Verſailles à Paris pour aller à l'Abbaye de St Denis, ſépulture de nos Rois, la plûpart des habitans ſentirent renouveller leurs douleurs à la vûe de ce triſte appareil. Ils ſe joignirent à ce lugubre cortége, & accompagnèrent les Corps du Dauphin & de la Dauphine juſqu'au lieu de leur ſépulture.

Cette pompe fut ſuivie d'un grand nombre de ſervices & d'Oraiſons funebres que l'on fit de cet auguſte Prince dans la plûpart des Egliſes de Paris. Le Pape Clément XI. annonça en plein conſiſtoire la mort de ce Prince aux Cardinaux; il fit ſon Oraiſon funebre en langue latine, & fixa le jour pour lui faire un ſervice ſolemnel dans la Chapelle. En cette

Digitized by Google

occaſion il imita le Pape Paul III. qui fit rendre à Rome de pareils honneurs à François Dauphin, fils du Roi François I.

Cependant le Roi, de qui la tendreſſe paternelle avoit été ſi fort ébranlée à la vûe de tant de malheurs arrivés coup ſur coup dans la maiſon Royale, voulut avoir la conſolation de faire raſſembler les choſes qui avoient appartenu aux Princes ſes enfans, & qu'ils avoient le plus aimées. Pour cet effet, il ordonna qu'on fît une eſpece d'inventaire des livres & des papiers qui ſe trouveroient dans le cabinet du Dauphin, & le Duc de Bourgogne ſon petit-fils. *Boivin*, l'un des Bibliothéquaires fut honoré de cette commiſſion. On y trouva 1478 volumes de toutes grandeurs, parmi leſquels on en comptoit vingt-quatre ou vingt-cinq in-4°. écrits de la propre main de ce Prince, & ſur différentes matieres. Il y en

Digitized by Google

avoit un ſur l'Exode ; un ſur les Actes des Apôtres ; un ſur la véritable Hiſtoire de Lucien, écrite en langue latine, une traduction de Cornelius Nepos ; trois volumes ſur les Commentaires de Ceſar ; un ſur les guerres d'Alexandre ou le Commentaire d'Hirtius ; ſix volumes ſur Tacite ; pluſieurs volumes ſur des verſions mêlées ; un ſur l'hiſtoire de France en langue latine ; trois volumes de Fables ; deux volumes ſur les Métamorphoſes, & un ſur Virgile ; tous les Elémens de Géométrie, ſans parler d'un extrait de Telemaque, ni d'un volume concernant les affaires de Religion, que le Duc devoit envoyer au Pape, & qui a été imprimé par ordre du Roi. A l'égard des autres manuſcrits ils ſe montoient à cent huit volumes ſur différens ſujets également curieux & ſavans.

Digitized by Google

LOUIS VII *du nom, Dauphin XXIII.*

CE jeune Prince vint au monde le 7 de Janvier 1707. Il étoit le second fils du dernier Dauphin, & il portoit auſſi le nom de Duc *de Bretagne*. A peine ceſſa-t-il d'être enfant qu'il commença à être raiſonnable. Au ſeul aſpect de ſa perſonne qui étoit toute gracieuſe, on ſe ſentoit, en même tems des ſentimens d'amour & de reſpect. Ce qu'il promettoit du côté de l'eſprit ne laiſſoit pas de moindres eſpérances. Le ſoin de cultiver de ſi heureuſes diſpoſitions ne pouvoit contribuer qu'à le rendre un Prince fort accompli, ſans compter les grands exemples qu'il avoit devant les yeux, en la perſonne du Roi & celle du Dauphin & du Duc de Bourgogne ſon pere. Telles étoient les eſpérances de tout un Royaume, lorſ- 1707.

Digitized by Google

que ce Prince tomba malade. Sa grande jeuneſſe & ſa bonne conſtitution raſſurerent un peu les eſprits ; mais en peu de jours ſa maladie devint ſi violente, qu'on commença à croire qu'il n'y avoit plus de temps à perdre pour lui adminiſtrer le Baptême. L'Evêque de Metz premier Aumônier du Roi en fit la cérémonie. Le Comte *de la Motte* & la Ducheſſe *de Ventadour*, Gouvernante du jeune Prince, le tinrent ſur les Fonts, & le nommerent *Louis*. Il mourut le 8 de Mars ſuivant, & fut enterré à S. Denis.

Quoique ce Prince n'eût pas encore atteint l'âge de ſe faire connoître par ſes bonnes qualités, ou par des grandes actions, cependant on fut très-abbatu de la perte qu'on en fit. L'eſperance qu'il donnoit de devenir un digne ſucceſſeur de ſes peres, ſoulageoit un peu la douleur du Roi & celle des Peuples : mais cette eſpérance

tomba preſqu'auſſitôt qu'on l'eut conçue.

LOUIS VIII *du nom*, *Dauphin XXIV.*

CE Prince, troiſieme fils de *Louis* de France, Duc de Bourgogne & de *Marie-Adelaïde de Savoye*, naquit à Verſailles le 15 Février 1710, à huit heures un quart du matin, il fut ondoyé auſſitôt par le Cardinal *de Janſon*, Grand Aumônier de France, & immédiatement après le Roi *Louis XIV*, ſon biſaïeul lui mit le collier de l'Ordre du Saint-Eſprit, en lui diſant: *Duc d'Anjou, je te fais Chevalier.* Le jeune Prince porta donc le titre de *Duc d'Anjou;* perſonne ne ſe doutoit alors que l'intervalle immenſe qui étoit entre le Duc d'Anjou & le trône diſparoîtroit ſitôt, & que la Providence deſtinoit cet enfant à porter le ſceptre de

Louis XIV; mais la mort précipitée du Dauphin ſon aïeul, celles du Dauphin Duc de Bourgogne ſon pere, du Dauphin Duc de Bretagne ſon frere aîné le rendirent en moins d'un an l'héritier préſomptif de la Couronne; cependant la délicateſſe de la ſanté du nouveau Dauphin fit long-tems craindre à toute la France qu'il ne ſurvêcût pas au Roi ſon biſaïeul. En effet il fut attaqué de la rougeole, & cette maladie le conduiſit aux portes de la mort; on ſe hâta alors de lui ſuppléer les cérémonies du Baptême. *Louis* Marquis *de Prie* & *Marie-Gabrielle-Iſabelle de la Mothe Houdancourt*, Ducheſſe douairiere *de la Ferté* eurent l'honneur d'être ſes Parreins & Marreines. Les tendres ſoins de la Ducheſſe de *Ventadour* ſa Gouvernante, ou plutôt la Providence qui veilloit au ſalut de l'unique rejetton de *Louis XIV*, le ſauverent de tous les dangers.

de l'enfance; dès-lors le Dauphin devint les délices, l'amour & l'eſpérance des François; on ne pouvoit le voir ſans être attendri par le ſouvenir qu'il rappelloit du Dauphin ſon pere le *Marcellus* de la nation. Tout au reſte contribuoit à fortifier en faveur du jeune Prince l'inclination naturelle des François pour le Sang de leurs Maîtres. Les graces de ſa figure, les malheurs de ſa maiſon ſous les débris de laquelle il avoit manqué d'être enſeveli; ce caractere de bonté, de douceur & de bienfaiſance qu'on commençoit à remarquer en lui; les malheurs qu'on prévoyoit, ſi la mort venoit encore à le frapper: tout le rendoit cher à la Nation. On ne faiſoit que de ſortir de cette guerre funeſte qui avoit ébranlé les premiers trônes de l'Europe, lorſque *Louis XIV* mourut plein de gloire & d'années. On ſait que ce Roi ſi grand, pendant tout le

cours de ſa vie, le fut encore plus à ſa mort; quelques inſtans avant que de rendre ſon ame magnanime, il fit venir le Dauphin, le prit ſur ſon lit & entre ſes bras, & lui adreſſa ce diſcours touchant, *Mon fils, vous allez être un grand Roi, ne m'imitez pas dans le goût que j'ai eu pour la guerre, tâchez d'avoir la paix avec vos voiſins, rendez à Dieu ce que vous lui devez, reconnoiſſez les obligations que vous lui avez, faites-le honorer par vos ſujets; ſuivez toujours de bons conſeils, tachez de ſoulager vos peuples, ce que je ſuis aſſez malheureux de n'avoir pu faire; n'oubliez jamais la reconnoiſſance que vous devez à Madame de Ventadour.* Je ne ſais ſi l'hiſtoire ancienne & moderne offre un ſpectacle plus noble & plus intereſſant que *Louis XIV.* environné des ombres de la mort; l'aveu ſublime qu'il fait de ſes fautes n'eſt pas le trait le moins héroïque

héroïque qui ſignala ſes derniers momens. Pendant ce diſcours qui fit fondre en larmes tous les aſſiſtans, le jeune Dauphin regardoit fixement le Roi & verſoit de temps en temps des pleurs, ſans marquer ni frayeur ni foibleſſe; la Ducheſſe *de Ventadour* le mit à genoux aux pieds du lit du Roi qui lui donna ſa bénédiction, & on le ramena enſuite dans ſon appartement plus pénétré que ſon âge ne le comportoit de la perte que faiſoit la France. *Louis* devenu Roi de France le premier Septembre 1715. à l'âge de cinq ans & demi, porta toujours gravées dans le cœur les dernieres paroles de ſon prédéceſſeur; il aima toujours la paix ſans craindre la guerre, & dans le cours d'un regne de près de 45 ans, il ne s'arma jamais que pour venger ſes Sujets ou ſes alliés, & pour repouſſer l'injuſtice & le brigandage; mais c'eſt à l'Hiſtorien de ſon re-

gne à peindre la bienfaiſance, la valeur, l'équité, & ſurtout la modération de ce Prince.

LOUIS IX. *du nom, Dauphin XXV.*

LOUIS, fils aîné de *Louis XV*, Roi de France, & de *Marie Leczinski*, fille de *Staniſlas*, Roi de Pologne, naquit à Verſailles le 4 Septembre 1729. Les François reçurent ce jeune Prince comme un préſent du Ciel, & célébrèrent ſa naiſſance avec des tranſports éclatans d'alégreſſe ; l'Europe entiere, dont l'intérêt étoit de voir le thrône affermi dans la poſtérité de *Louis*, applaudit au bonheur des François, & le partagea. M. le Dauphin fut revêtu en naiſſant des marques de l'Ordre du Saint-Eſprit, & ſon enfance fut confiée aux ſoins de la Ducheſſe *de Tallard*, digne petite-fille de Madame *de Ventadour*. Il

Digitized by Google

ne ſortit de ſes mains que pour paſſer en celles du Comte, depuis Duc *de Chatillon*, & de M. *Boyer*, ancien Evêque de Mirepoix, choiſis par le Roi pour préſider à l'éducation de ſon fils. Le Duc & le Prélat chargés des fonctions honorables des *Montauſiers*, des *Beauvilliers*, des *Villerois*, des *Boſſuets* & des *Fenelons*, marchèrent ſur les traces de ces grands hommes, & n'oublièrent rien pour former le cœur de leur auguſte Eleve aux ſentimens de Religion, de grandeur d'ame & d'équité, & aux connoiſſances qui conviennent à un Roi : les heureuſes diſpoſitions du jeune Prince répondirent aux vœux des Inſtituteurs & de la Nation ; on prévit dès-lors qu'il égaleroit la gloire du Dauphin Duc de Bourgogne, qu'il ſemble avoir pris pour ſon modele. Ce Prince ſage, modeſte, bienfaiſant, éclairé, uniquement occupé des devoirs de ſon rang, ſem-

ble revivre en ſon digne petit-fils. M. le Dauphin étoit encore entre les mains du Duc *de Chatillon* ſon Gouverneur, lorſqu'il eut occaſion de faire éclater ſa tendreſſe pour le meilleur des Peres & des Rois. On ſçait que *Louis XV.* engagé dans une guerre ſanglante contre les principales Puiſſances de l'Europe, s'arracha en 1744, d'entre les bras de ſa Famille & de ſes Peuples, pour ſe mettre à la tête de ſon armée. Les François animés par l'exemple d'un Roi adoré, voloient de conquête en conquête dans les Pays-bas; mais tandis que tout le Royaume applaudiſſoit aux exploits du Roi, le jeune Conquerant apprend que les ennemis ont pénétré en Alſace, & portent dans toute l'étendue de cette Province le ravage & la deſtruction; il renonce auſſitôt à des conquêtes certaines, pour voler à la défenſe de ſes Sujets; mais il eſt arrêté au milieu de ſa

courſe par une maladie qui le conduit en peu de jours aux portes du tombeau. A la nouvelle du danger du Roi, la France émue tombe dans la conſternation & le déſeſpoir ; la Reine, le jeune Dauphin & toute la Famille Royale éperdus, accablés de douleur, volent à Metz, où ils trouvent le Roi environné des ombres de la mort ; à peine le Prince mourant put-il reconnoître ſa Famille déſolée ; mais l'Ange tutelaire de la France, ſenſible aux gémiſſemens & aux cris de tout un peuple, le rappella à la vie. Le Roi rétabli plutôt qu'on n'oſoit l'eſpérer, ne retourna point à Paris qu'il n'eût ajouté de nouveaux lauriers à ceux qu'il avoit déja moiſſonnés dans cette campagne ; il entra en triomphe à Paris, ayant à ſes côtés M. le Dauphin, qui partageoit avec le Roi les applaudiſſemens d'un peuple, enivré de la joie & du plaiſir de voir ſes auguſtes Maîtres.

En 1745 le mariage de M. le Dauphin avec l'Infante *Marie-Thérese* d'Espagne fut célébré à Versailles, & la bénédiction nuptiale leur fut donnée par le Cardinal *de Rohan*, Grand-Aumônier de France. La gloire conduisit bientôt le jeune Prince en Flandre, où il se signala sur les pas du Roi. M. le Dauphin se trouva à la bataille de Fontenoy, livrée le 11 Mai 1745 : il y donna des preuves de valeur & de fermeté, bien rares dans un Prince aussi jeune ; il vouloit lui-même charger la colonne Angloise à la tête de la Maison du Roi : on fut obligé de modérer l'ardeur de son courage, & on trouvoit que le Roi & M. le Dauphin n'avoient déja été que trop exposés dans cette journée décisive. La France applaudit avec transport à l'intrépidité de l'héritier de la Couronne ; Paris & Versailles le revirent couvert de gloire. Pour comble de bonheur,

Digitized by Google

Madame la Dauphine ſe trouva enceinte l'année ſuivante; mais cette jeune Princeſſe, l'objet reſpectable de toute la tendreſſe de M. le Dauphin, mourut après avoir mis au monde une fille qui ne lui a ſurvécu que de quelques années. La douleur & les regrets de M. le Dauphin n'eurent point de bornes; il ne trouva que dans la Religion des motifs de conſolation. Les beſoins de l'Etat & la volonté du Roi ſon pere, le déterminèrent à un ſecond mariage avec la Princeſſe *Marie-Joſephe* de Saxe, fille de *Frédéric-Auguſte III* Roi de Pologne, & Electeur de Saxe. Cette union conclue ſous de plus heureux auſpices que la premiere, a porté dans la Maiſon Royale la fécondité. La joie publique depuis cet événement n'a été troublée par rapport à M. le Dauphin, que par le danger où la petite vérole le mit en 1752. Madame la Dauphine, déja chere

à toute la Cour, par les vertus de ſon ſexe, & ſurtout par la bienfaiſance, acheva de gagner le cœur des François par les ſoins extrêmes qu'elle eut du Prince ſon époux, qu'elle n'abandonna pas un inſtant dans ſa maladie : on ne peut voir ſans admiration & ſans attendriſſement une Princeſſe de 20 ans, expoſer avec joie ſa vie pour ſervir M. le Dauphin. Le Ciel récompenſa tant de vertu, de courage & de tendreſſe ; elle n'a ceſſé depuis ce temps-là de donner des Princes à la France. Cinq Princes & deux Princeſſes ont été juſqu'ici les heureux fruits de ce mariage. Meſſieurs les Ducs de Bourgogne & de Berri, les Comtes de Provence & d'Artois, & une Princeſſe, vivent aujourd'hui, & rempliſſent le cœur des François de conſolation & d'eſpérance.

M. le Dauphin ne fut pas plutôt rétabli, que le Roi lui donna

de nouvelles preuves d'eſtime & de confiance : il fut admis dans tous les Conſeils, où il brille autant par la ſupériorité de ſa raiſon, que par l'étendue de ſes connoiſſances. Ce qui diſtingue ce Prince, c'eſt ſon zèle pour la Religion, ſon goût pour les Lettres & les Arts, ſon amour pour l'étude, ſa ſenſibilité pour les malheureux, ſa bienfaiſance, ſa généroſité, ſon affabilité ; on peut dire avec juſtice, qu'il eſt parmi nos Dauphins, ce que *Saint Louis* fut parmi nos Rois : telle eſt la vertu de ce Prince, qu'on a entendu dire plus d'une fois à l'illuſtre Reine qui lui a donné le jour : *Je n'ai qu'un Fils, mais le Ciel qui me l'a donné a pris plaiſir à le former ſage, vertueux, bienfaiſant, tel enfin qu'à peine j'oſois le deſirer.*

Digitized by Google

PIECES JUSTIFICATIVES.

TRAITÉ

ENTRE PHILIPPE DE VALOIS Roy de France, & HUMBERT Dauphin de Viennois, contenant le tranſport des Etats dudit Humbert, au cas qu'il vînt à déceder ſans enfans, en faveur de Philippes Duc d'Orléans, ſecond fils du Roy, ou de tel autre des enfans de Jean fils aîné de France qu'il plairoit au Roy de nommer, s'enſuit une Déclaration du Roy en interprétation de quelques articles du Traité précédent, & la nomination par lui faite des Commiſſaires qui devoient établir en ſon nom des Gouverneurs & Officiers dans les Places & Châteaux de Dauphiné, & recevoir le ſerment des Prélats & des Seigneurs.

PHilippes par la grace de Dieu Roy de France; & Humbert Dalphin de Viennoys, à touz ceulz qui ces Lettres verront ſalut. Sçavoir faiſons, que comme à la divine grace, à laquelle humaine

Digitized by Google

nature ne puet, ne doit contrester, ne soy desesperer d'ycelle, n'ait plut pourvoir à nous Dalphin dessusdit de fecundité de lignie descendant de nostre Corps, par laquelle l'unité, & tranquillité de nos Terres & subgiez se puissent après noz conserver & garder, & pour ce, nous doubtans, que se par le temps avenir, ne nous en estoit pourveu, nos dittes Terres & subgiez peussent venir en grans division & descort, desirans, à tout nostre povoir, obvier aus grans domages, adversitez, & perils qui en pourroient avenir, & voulans pourveoir comment la unité & paisibles & seurs Gouvernemens de noz diz Terres & subgiez puissent après nous demourer, & confians que à l'aide de Dieu, sous la protection & faveur de nostre tres-chier Seigneur & cousin le Roy de France dessusdit, & ses enfans, & leurs Successeurs, noz diz subgiez & terres pourront estre soutenuz & gardez de toutes telles adversitez & perils, maintenus & gouvernez en bonne paix, seurté, & tranquillité, & euë consideration & regart à la grans conjunction & proximité de lignage qui est entre le Roi nostre dit Seigneur, & ses diz enfans d'une part, & nostre très-chiere Dame & mere & nous, & nostre très-chiere compagne, la Dalphine

dautre, & pour ce certains traitiez eſſent eſté pourparlez & recordez, en la préſence de noſtre Saint Pere le Pape Clement VI. qui à préſent eſt, par certains Conſeillers du Roi noſtre dit Seigneur d'une part, & par nous Dalphin en noſtre propre perſonne, du conſeil, deliberation & conſentement de pluſieurs Prélas, Nobles, Barons, & autres Sages, nos feaulx & ſubgiez d'autre part, par les quelz nous Dalphin deſſuſdit avions promis, convenantié, & accordé; à donner, ceſſier, & tranſporter à Monſieur Philipe fils du Roy noſtre dit Seigneur, ou à un des enfans de noſtre très-chier Seigneur & couſin Monſieur Jehan Duc de Normandie, ſon filz ainſné, noſtre Dalphiné de Viennois, avecques certaines autres nos Terres, & ſouz certaines convenances, pactions, conditions & manieres cy-après eſcriptes. Pour ce eſt-il que nous Dalphin deſſuſdit, euë ſur tout grans & meure deliberation, avec pluſieurs Prelas, Barons, Nobles, & autres nos feaulz Conſeillers & ſubgiez, & pour l'évident & commun profit de nos diz ſubgiez & Terres, de noſtre certaine ſcience, & de certain propos, bien aviſé, de noſtre pure & franche volonté, ſans contrainte, & mal engin, ſouz les convenances, pactions, condi-

tions, formes, & manieres cy-deſſouz eſcriptes avons donné, ceſſé, & tranſporté, donnons, ceſſons, & tranſportons par ces préſentes, des maintenant, heritablement, à touz jours mais, tant en poſſeſſion, comme en proprieté, à Monſieur Philipe, fils du Roy noſtre diz Seigneur, & ou cas que en cellui ne ſe pourroit accomplir laditte donation, pour cas de mort dont Dieux le gart, ou par autre legitime empeſchement, à un des fils de noſtre très-chier Seigneur & couſin le Duc de Normandie deſſuſdit, ou de leurs Succeſſeurs Roy de France, que le Roy noſtredit Seigneur, ou noſtre dit couſin le Duc de Normandie, ou leurs Succeſſeurs Roys de France, voudroit élire, par donation entre vis, ſanz nul rappel, noſtre diz Dalphiné & noſtre Duchié de Champ-ſour le Principé de Briançonois, le Marquiſé de Ceſane, la Conté de Vienne, la Conté d'Albon, la Conté de Grayſivodan, la Conté d'Ebrionoys, la Conté de Gapenzoys, la Baronie de la Tour, la Baronie de Valbone, la Baronie de Fucigny, la Baronie de Meuillon, la Baronie de Mont-Albain, & generalement & eſpecialement toutes nos autres Terres, Contées, & Baronies, que nous tenons à préſent, ou

autres pour nous, ou devons tenir, & à nous puent & doivent appartenir, en quelque maniere que ce ſoit, avec toz drois, juſtices, & Seigneuries, fiez, Nobleſſes, honneurs, dignitez, preéminences, prerogatives, mere & mixte impere, & toutes leurs appartenances & appendances. Si, & ou cas que nous faudrions de ceſt ſiecle ſans hoir maſle, ou femelle, deſcendant de noſtre corps, né en loyal mariage, excepté nos Terres de Puille, & d'Auvergne, & deux mille livres de rente, que nous prenons au tréſor de noſtre dit Seigneur à Paris, & ſauf & reſervé à nous, & excepte auſſi dix mille livres de rente annuelle & perpetuelle, que nous retenons audit Dalphiné, à penre ſur les Chaſteaux & Ville de Quirieu, de Cremieu, de Sablonieres, de la Balme, & tout ce qui eſt dedenz l'Iſle de Charuys, & les Châteaux & Villes de S. Dona, & de Belle-Garde en Viennois, de Mont-Fort, de Mont-Bonout, de Mont-fleuri, de Veſile, de la Mure, de Corps, & de Beaumont en Grayſivodam, & de Valpute en Brianzonois, & de Chaſtillon, & de Salanche en la Terre de Fucigni; avec toutes juſtice, mere & mixte impere, pour en faire & ordener à toute noſtre voulenté, ſoit en Egliſes, ou

autre part, le Fiez & la Souveraineté demourant touz jours à cellui qui ſera Dalphin, les quieux Chaſteaux & Villes ne ſont ne doivent eſtre en marche, ne en frontiere, & ne y eſt mis ne doit eſtre Nobleſſe de Conté, ne de Baronie, mais en autres choſes & lieux, qui ſont priſes à moins de damage, pour le Dalphiné, & par tele condition & maniere, enſi que ledit Monſieur Philipe, ou cellui qui ſera Dalphin, & ſes hoirs, & Succeſſeurs au Dalphiné, ſe appelleront, & ſoient tenuz de faire ſoy appeller Dalphin de Viennois, & porteront les armes dudit Dalphiné eſcartellées avec les armes de France, & ne laiſſeront & ne puiſſent laiſſier le nom de Dalphin, ne les dittes armes, & ne ſera ne puiſſe eſtre unis, ne ajouſté ledit Dalphiné au Royaume de France, fors tant comme l'Empire y ſeroit unis, & facent & ſoient tenuz de faire aus Egliſes de Vienne, de Lyon & de Greynoble, & au Roy de Secile, & à touz autres à qui nous ſommes tenus les homages, recognoiſſances, & autres choſes qui à eulz appartiennent & doivent eſtre faites, & avecques ce, tendra & gardera, & ſoit tenus de garder & tenir ledit Monſieur Phelipe, & ceulz qui ſeront Dalphin, à touz jours-mais,

perpetuelment, toutes les libertez, franchiſes, privileges, bons Us & bonnes Couſtumes du Dalphiné, des Contées, Dignitez, Baronies, & Terres deſſuſdites, des Prelas, Clergiez, Barons, Chaſtelains, & autres ſubgiez Nobles, & non Nobles d'ycelles, des Citez, Chaſteaux, Egliſes, Villes franches, fiez, & rerefiez & autres proprietez & communes, & autres lieux & Villes des diz Dalphiné, Contées, Dignitez, Baronies, & autres Terres contenuës en cette préſente donation, & compriſes, & des ſubgiez, & ſingulieres perſonnes d'ycelles, tant de ſucceſſions, comme d'autres choſes, qu'elles que elles ſoient, & eſpecialment, que les plus prochains du lignage, maſles, ou femelles, en montant, & en deſcendant, & li collaterals, auſſi Nobles, & non Nobles, ſuccedent, ſanz Teſtament, ou par Teſtament, eulz, ou autres, ſelon la diſpoſition du Teſtateur, tant en fiez, & rerefiez Nobles ou autres, comme en autres choſes, & les leur tenra & confermera ledit Monſieur Philippe, ou cellui qui ſera Dalphin, & ratiffiera, & ſoit tenus de tenir, confermer, & ratiffier, en la maniere que deſſus, ſi-toſt que il vendra audit Dalphiné, & avecques ce payera

& ſoit tenus paier ledit Monſieur Phelippe, ou cellui qui ſera Dalphin, & ſes hoirs & Succeſſeurs au Dalphiné, toutes nos debtes, & amendera & ſoit tenus d'amender les torffaiz de nous & de nos Predeceſſeurs, ainſi comme li fils eſt tenus pour le pere, de tout li temps paſſé, juſques au vint & troiſiéme jour de Février darrenierement paſſé, celles toutes uoies qui deuës ſeront, dudit temps paſſé au jour de noſtre trepas, & quant à celles qui par nous ſeroient acreuës, ou faites dez ledit jour, & por le temps avenir, ledit Monſieur Phelippe, ou cil qui ſera Dalphin, ni ſera tenus, que juſques à la valuë de vint & cinq mille florins de Florence, à une fois tant ſeulement, & avecques ces choſes retenons, & reſervons à nous, tout ce que des-ores-en-avant nos acquerrons ou dit Dalphiné, à donner & ordener à noſtre volenté, ſoit en Egliſes, ou autrement, reſervez toutefois les fiez & Souveraineté audit Dalphiné, & ſe es diz acquez avoit aucune choſe qui ne fuſſent en nobles fiez, & ne euſſent juſtice, comme Prez, Vignes, Molins, & choſes de ſemblable condition, nous y pourrons donner ban juſques à ſoixante ſouls, ou deſſouz, & les amortir, & donner à Egliſes, ou

lieux piteables, ou ordenner autrement, ſi comme à nous plairoit. Avons auſſi reſervé & reſervons, que ſe l'eſchange de Romans, qui pourpallez eſt, ſe faiſoit, nous peuſſons bailler ou lieu d'icellui, pour ledit eſchange, Aviſan, Nihons & Mirebel, & les fiez de Vinſobres, de Puyrhugon, de Saint Marcellin, de Saint Moris, & de Rocheague, laditte Ville de Romans demourant ou dit cas audit Dalphiné, parfaiſant toutefois à nous, ou cellui qui aura cauſe de nous, par cellui qui Dalphin ſera, recompenſation de laditte Ville de Romans, en accompliſſant la ſomme de dix mille livres de rente deſſuſditte, & ou cas que ledit eſchange ne ſe feroit, nous retenons les diz Chaſteaux d'Aviſan, Nihons, & Mirebel, & les fiez deſſus diz, pour tant comme ils valent de rente, en rabatant icelle valuë, des dittes dix mille livres de rente deſſus retenuës, ſans ce que li Dalphin, qui ſera pour le temps, y puiſſe reclamer aucun droit de fief; & reſervé auſſi à noſtre très-chiere Dame & Mere la Dalphine, ſon doüaire, tant comme elle vivra, & reſervé auſſi à nôtre chiere compaigne la Dalphine, ſon doüaire de dix mille livres, que nous lui avons donné & aſſigné, le cours de ſa vie tant

ſeulement, & ſe ez diz doüaires, ou aucun d'iceulz, eſtoit aſſigné aucun des Chaſteaux deſſus nommez, que nous avons retenus, & reſervez pour les dittes dix mille livres de rente perpetuelle comme deſſus, & nous vivans, les dittes Dames, ou aucune d'icelles, à qui ils ſeroient aſſignez, donions, ou autrement ordenions, à autres perſonnes, lesdiz Châteaux, ou aucun d'iceulz aſſignez ez diz doüaires, ledit Monſieur Philippe, ou cellui qui ſera Dalphin comme deſſus, ſoit tenus à faire & bailler récompenſation convenable pour yceulz Chaſteaux en rente plaine, à cellui à qui nous ordenerions ou donrions les diz Chaſteaux, juſques au decés des dittes Dames, ou d'ycelle, en qui doüaire les diz Chaſteaux ſeroient aſſis. Et pour ce que ceſt préſent don, ceſſion & tranſport, & autres choſes deſſus dittes, aient & puiſſent avoir plus grant fermeté, & pour la ſeurté du Roy noſtre dit Seigneur, & dudit Monſieur Philipe ſon fils, & de cellui, & de ceulz qui vendroit au Dalphiné par ceſt préſent don, comme dit eſt, nous voulons, mandons & commandons dez maintenant, que les Baillifs, Chaſtelains, & autres Officiers, preſens, & avenir des dittes Terres contenuës en

ceſt preſent don, promettent, & promettront, jurent, & jureront ſur les Sains Evangiles, corporelment touchiez, es mains de ceulz que le Roi noſtre dit Seigneur y vouldra deputer, au nom & au profit de Monſieur Philipe ſon dit filz, & de cellui, & ceulz autres qui ſeront Dalphin, comme deſſus, que ou cas ou nous faudrions de ceſt ſiecle ſans hoirs de noſtre corps, né en loyal mariage, il mettront tantoſt les Forteresſes & Châteaux des dittes Terres ez mains de cellui, ou de ceulz que le Roy noſtre dit Seigneur, ou ſon dit filz, ou cellui qui ſera Dalphin, comme dit eſt, ordenera ou deputera à ce; & ſe il en failloient, dez lors que il feroient le contraire, il ſeroient tenuz & reputez parjures, & aconceuës de traiſon, & jugiez pour traiſtres, & faux prouvez.

Item, poura dez maintenant le Roy nôtre dit Seigneur, eſlire des Gentilzhommes ſoffiſans & convenables, qui ſoient nos hommes, tant ſeulement, ou de lui & de nous enſemble, ez mains des quieux nous mettrons desja, ou nom & au profit de nous, & ou nom & au profit du Roy noſtre dit Seigneur, & de ſon dit filz, & de cellui ou ceulz qui vendront au Dalphiné comme deſſus

eſt dit, à plus grant ſeureté de accomplir les choſes deſſus dittes, des Chaſteaux & Villes des meilleurs & plus notables dudit Dalphiné, & Terres, & ne pourront eſtre oſtez les diz Chaſteaux & Villes des mains des diz Nobles, ne bailliez à autres ce neſtoit de la volenté du Roy, & que cil qui les prendroient, ne feiſſent tout avant ſemblable ſerement, & ces promeſſes, & ſur les paines contenuës en l'article precedent. Et toutevoies ſe nous les voulions changier, faire le puiſſions, ſans requerre la volenté du Roy, & ſans contredit; mais que ce ſoit en genz de pareille condition, & qui facent tout avant le pareil ſerement, en la main du Viguier, ou du Chaſtellain de Sainte Colombe, ou de l'un d'eulz, ou des deputez d'eulz, ou de l'un deulz qui ſont ou ſeront par le temps. Et par eſpecial, avecques les choſes à gregneur ſeurté de noſtre dit Seigneur, & de ſon dit filz, & de cellui, & ceulz qui ſeront Dalphin, comme deſſus eſt dit, mettrons en la maniere des Terres deſſus dittes, ez mains des Nobles, que le Roy ou ſes genz eſliront, de noz hommes par la maniere que deſſus eſt dit, noſtre Terre de Fucigny, & touz les Chaſteaux, Villes, & appartenances d'icelle, & les Chaſteaux d'Albon, &

de Mouras, & des autres, à l'avis des genz du Roy noſtre dit Seigneur, en la maniere deſſus ditte, en baillant, & preſtant aus deputez deſſus nommez, les promeſſes & ſeremens deſſus diz, & ſur les paines deſſus dittes, & auſſi baillons & mettons des maintenant, ez mains de noſtre feal Monſieur Humbert de Choulay Chevalier, & à preſent Baillif de Maſcon, pour le Roy noſtre dit Seigneur, les Chaſteaux de Montluel, Peroges, Semans, Meſſimeu, Satonnay, & Vaux qui eſt de coſté Lyon, pour les tenir & gouverner ou nom de nous, & à la ſeurté du Roy noſtre dit Seigneur, & de ſon dit filz, qui ſera Dalphin, & il fera les ſeremens & promeſſes deſſus dittes, & en la maniere deſſus ditte. Et touz les dons, ceſſions, & tranſpors deſſus diz, avons faiz & faiſons au dit Monſieur Phelipe, ou à cellui des diz enfans de Monſieur le Duc, ou cas, & en la maniere deſſus ditte, & ſouz les manieres, reſervations, conditions, promeſſions, pactions, & convenances contenuës en ces Lettres, pour les cauſes deſſus dittes, & pluſieurs autres, qui à ce nous mouvoient, & pouvoient mouvoir, & parmi dix mille livres de rente, que le Roy noſtredit Seigneur nous a promis, & données à prenre en

Digitized by Google

certains lieux & convenables, le cours de noſtre vie tant ſeulement, ſans ce que nous ou nos Succeſſeurs ſoyons tenus à faire reſtitution des fruits que nous en aurons perceu en noſtre vivant, & parmi deux mille livres de rente à heritage, à aſſeoir en certains & convenables lieux, en recompenſation, & pour cauſe de deux mille livres de rente à heritage, que nous prenions en ſon treſor à Paris, & auſſi parmi ſix vintz mille florins d'or de Florence, ou la valuë qu'il nous a donné, & promis à payer à trois ans, chaſcun an quarante mille florins, & que les premiers quarante mille florins nous ſoient & doient eſtre payez dedans les Octaves de la Nativité Saint Jehan Baptiſte prochain venant, & à la Nativité de Saint Jehan Baptiſte lors prochain enſuivant, les autres quarante mille florins, & à l'autre Nativité de Saint Jehan Baptiſte dez lors prochain enſuivant, les autres quarante mille florins & nous ſeront, & doivent eſtre aſſignez les diz quatre vintz mille florins en certains lieux & convenables à prenre par noſtre mains, aus termes deſſus nommez en tele maniere, & conditions, que ez payemens d'iceulz, nous ne puiſſions eſtre en riens empeſchiez par voye de compenſation, ou quelconques

quelconques demandes que le Roy ou ſes gens, ou autres perſonnes nous puiſſent faire pour cauſe de marque du petit ſeel de Montpellier, ou par quelconques autres cauſes que ce ſoient, & ſe toute laditte ſomme ne nous eſtoit payée en noſtre vivant, ce qui en faudroit ſoit payé à nos enfans ou à ceulz que nous y voudrions ordener, tant comme le Roy noſtre dit Seigneur, ou ſes Succeſſeurs Roys de France voudroient attendre pour leurs ditz enfans, & leurs Succeſſeurs deſcendans de eulz, la ſucceſſion dudit Dalphiné, en la maniere deſſus ditte. Et parmi ce que le Roy nous a donné & octroyé, que nous & nos Succeſſeurs ayons les premieres appellations & juges d'appeaux, & exécutions d'icelles, en toutes les proprietez, fiez, & arrerefiez, que nous avons, & aurons au Royaume de France, & avecques ce que noſtre monnoye, & de nos Succeſſeurs du Dalphiné y queure & ait ſon cours en nôtres dites Terres, proprietez, fiez & arrerefiez du Royaume, ſi comme il eſt accoûtumé d'ancienneté, & que nous & nos Succeſſeurs nous puiſſient aider en temps de Guerres & autre temps convenables & neceſſaires, de nos gens & ſubgiez de nos Terres du Royaume, & les

traire hors dudit Royaume, pour les dittes cauſes, nonobſtant défenſe contraire, ſe li Roys n'en avoit à faire, pour Guerre ou autre cauſe raiſonnable, & que marque quelle que ce ſoit, du petit ſcel de Montpellier, ou d'autre ſcel de Foires, ou ſtatuz du Royaume, ou pour quelconque cauſe, ou obligation, ne ſe peuſt donner contre nous, nos Succeſſeurs, ne contre nos hommes, & ſubgiez dudit Dalphiné, juſques à tant que nous, ou nos Lieuxtenans, ou Juges competans deuement requis ſerions, en défaut de en faire raiſon, ou juſtice, & que nulz hommes ou ſubgiez dudit Dalphiné pour choſes qui ſoient aſſieſes hors du Royaume ou contrait ou meffait, hors dudit Royaume fait, ne puiſſent eſtre traiz en aucune court du Royaume, ſe ce n'eſtoit en cas, ou remiſſion s'en devroit faire, par raiſon tant ſeulement. Et parmi ce que le Roy noſtredit Seigneur nous a promis pour lui & ſes hoirs, & Succeſſeurs en bonne foy, à garder, conſerver & deffendre, nous nos hoirs, & Succeſſeurs noſtrediz Dalphiné, Contées, Dignitez, Baronnies, & Terres deſſus dites, fiez, & arrereſiez d'icelles, & toutes autres choſes contenuës en ceſte donation, toutefois que par nous,

Digitized by Google

ou nos hoirs, ou Succeſſeurs en ſeroient requis perpetuelment à tous jours. Et ce meſme nous a fait promettre & jurer par noſtre dit Seigneur & couſin le Duc de Normandie ſon filz, & par ſon frere noſtre chier couſin le Comte d'Alençon, & avecques ce promis que il fera, & curera, & ſoit tenus de curer, & faire que nos chiers couſins le Duc de Boulogne, & d'Auvergne ſon filz, nous ferons cette meſme promeſſe, de deffendre nous nos hoirs, & Succeſſeurs, & nos diz Dalphiné, Contées, Dignitez, Baronies, & Terres deſſus dittes, fiez & rerefiez d'icelles, & les autres choſes, tout en la maniere que le Roy noſtre dit Seigneur nous a promis perpetuelment à tous jours, & nous auſſi par ſemblable maniere, pour nous & nos Succeſſeurs, l'avons juré & promis, jurons & promettons au Roy noſtre dit Seigneur, & à tous les deſſus nommez, pour eulz & leurs Succeſſeurs, garder, conſerver & deffendre eulz & leurs hoirs, & Succeſſeurs ledit Royaume, leurs Duchez, Contées, Dignitez, Baronnies & Terres perpetuelment à tous jours. Et ou cas que nous aurions hoirs de noſtre corps deſcendans, par loyal mariage, un ou pluſieurs, maſles ou femelles, & yceulz

mourroient ſans hoirs de leurs corps, nez en loyal mariage, nous volons & ordenons que oudit cas, ledit Monſieur Philipe ou cellui des diz enfans comme deſſus, leur ſuccedent audit Dalphiné & Terres, tout en la forme & maniere que il a en ce diviſé par deſſus que il y vendroient aprés nous ſe nous deffailliens de ceſt ſiecle, ſans hoir comme dit eſt. Et ou cas que nous aurions filles, une ou pluſieurs deſcendans de noſtre char, nées en loyal mariage, ledit Monſieur Philipe ou cellui deſdits enfans comme deſſus, penroit en mariage l'ainſnée des dittes filles, ſe elle n'avoit deformité, ou autrement n'étoit juable, & avecques celle, auroit en mariage les diz Dalphiné, & Terres, & ou cas où elle ne ſeroit convenable, ledit Monſieur Philipe, ou cellui des diz enfans, comme deſſus, penroit l'autre après enſuivant par mariage, avecques les diz Dalphiné & Terres, & les autres filles ſeroient mariées ſouffiſament à l'Ordenance du Roy noſtre dit Seigneur, ou du Duc de Normandie ſon filz, ou de leurs Succeſſeurs Roys de France, & en cas où ledit Monſieur Philipe ſeroit paſſé de ceſt ſiecle ou ſeroit ja marié ou de tel aage qu'il ne fuſt convenable de tant attendre à luy ma-

rier, ou euſt autre legitime empeſchement pourquoy il ne peuſt prenre en mariage laditte fille l'un des filz dudit Duc de Normandie, lequel le Roy qui pour le temps ſeroit, eſliroit ou ledit Monſieur le Duc prenroit laditte fille à mariage avecques les diz Dalphiné & Terres, ou cas & par les manieres, convenances, reſervations & autres promeſſes deſſus dittes & diviſez & ſuccederont & doient ſucceder nos filz & filles l'un à l'autre & toute leur poſterité deſcendans de leurs corps par loyal mariage de degré en degré ou Dalphiné & Terres deſſuſdittes, & eſt à entendre que ou cas où nous aurions hoirs maſles ou femelles, & ſe il plaiſt au Roy noſtre dit Seigneur ou à Monſieur le Duc ou à leurs Succeſſeurs Roys de France, il pourront recouvrer de noz diz hoirs, les ſix vintz mille florins deſſus diz aprés noſtre decès & non mie en noſtre vivant ne apres noſtre decés, juſques à tant que noſtre dit hoir comme deſſus euſt quatorze ans accompliz & non avant, & lors ſeroit tenus à payer douze mille & cinq cens florins chaſcun an au Roy ou à ſes hoirs, ou à ceulz qui de luy auront cauſe juſques à tant que li Roy euſt recouvré tout ce que nous aurions receu de laditte ſom-

me & pour ce ſera tenuz cellui de noz diz hoirs qui lors tendroit li Dalphiné à baillier en la main du Roy ou de ſes hoirs, ou qui de lui auront cauſe choſes & Terres où le Roy peuſt prendre franchement chaſcun an les diz douze mile & cinq cens florins, en rabatant de laditte ſomme de ſix vintz mille florins deſſuſdiz, juſques à tant que laditte ſomme ſeroit parpayée, comme dit eſt, & ſe il leur plaît attendre le cas du decés de noz diz hoirs, maſles & femelles deſcendans de noſtre corps, aus cas qu'il deffaudroient touz & leur ditte poſterité deſcendant d'eulz comme deſſus, ſans hoirs de leurs corps, né en loyal mariage, en quelque degré que ce fuſt des diz deſcendans de nous ou de noz diz enfans deſcendans de noſtre corps, & ſoy ſouffrir & ceſſier de lever les ſix vintz mille florins deſſuſdiz: Nous voulons & ordenons que en ycellui cas, ladite donation ait ſon effet à cellui de leurs enfans que le Roy noſtre dit Seigneur, qui eſt à preſent, ou ledit Monſieur le Duc, ſe il eſtoit deffailliz de ceſt ſiecle, ou leurs Succeſſeurs Roys de France vouldroient eſlire avecques les charges, promeſſes, & convenances deſſus dittes, leſquelles nous voulons eſtre tenuz & gardes par

cellui de leurs diz enfans qui audit Dalphiné vendroit par quelque des voyes ou maniere deſſus dittes & contenuës, & leſquelles ou dit cas voulons eſtre tenues pour repetées, toutes leſquelles choſes nous Dalphin deſſuſdit, promettons en bonne foy tenir & accomplir, & à non venir en contre, en aucun temps par quelque voye que ce ſoit, & à ce obligons nous, noz hoirs & Succeſſeurs, & noz biens & les biens de nos dit hoirs & Succeſſeurs, préſens & à venir, renonçans en ce fait par noſtre ſerement à toute exception, de mal, de fraude, de barat, de leſion, de circonvention & de deception, & à ce que nous puiſſions dire autre choſe, avoir eſté faite & accordée que écrite, ou écrite que faite & accordée, au benefice de reſtitution, & convention de lieu & de Juges, à toutes graces, Lettres & Privilieges ſur quelconque forme de parolles, que ce ſoit à tout droit eſcript & non eſcript, Canon & Civil, & à toutes autres deceptions, barres & cavillations par leſquelles l'en pourroit venir contre ces Lettres ou aucune des choſes contenuës en icelles, & jurons à Sainctes Evangiles, que onques ne feiſmes, ni ne ferons choſe, pourquoi les dittes

choſes ou aucunes d'icelles puiſſent eſtre enfraintes, retractées ou empeſchiées en aucune maniere, & à ce tenir & garder, & encontre non venir, voulons eſtre contrains & ſubmettons nous & nos bens & les bens de noz hoirs & Succeſſeurs à la cohertion & contrainte du petit ſcel de Montpellier & de la chambre de noſtre Saint Pere le Pape. ET NOUS Roy de France deſſus diz, en approuvant le bon propos & bone voulenté dudit Dalphin noſtre tres-chier & feal couſin, & en recognoiſſant l'amour qu'il a à nous & à noz enfans, & en acceptant & approuvant ceſt preſens don, & les choſes deſſus dittes, & chaſcune d'icelles & ayens entention & volenté ſi comme il appartient, de faire & accomplir toutes les choſes pourparlées & accordées par noz diz Conſeillers pour nous d'une part, & par ledit noſtre couſin en ſa perſonne d'autre, en la preſence de noſtre Saint Pere deſſus dit, & par ſi grand conſeil & deliberation comme dit eſt, en accompliſſant icelles, avons donné & donnons dez maintenant audit Dalphin diz mille livres de rente à prenre le cours de ſa vie en lieux certains & convenables ſans priſer en icelles Maiſons, ne Châteaux, ſans ce

que lui ou ſes Succeſſeurs ſoient tenus à faire aucune reſtitution des fruiz parceus en ſon vivant, & deux mille livres de rente annuelle & perpetuelle en lieux certains & convenables ou lieu, & pour cauſe de deux mille livres de rente que noſtre dit couſin prenoit à noſtre dit Tréſor à Paris, & avons voulu & outroyé, & voulons & outroyons que ledit Dalphin, & ſes hoirs & Succeſſeurs ayent & doient avoir les premieres appellations, & Juges d'Appeaux & les executions d'icelles en toutes les proprietez, fiez & rerefiez, que il a & auront en noſtre Royaume, & avecques ce volons & octroyons que ſa monnoye & de ſes Succeſſeurs du Dalphiné cuere, & ait ſon cours en ſes dittes Terres, fiez & arrerefiez de noſtre Royaume ſi comme il eſt accouſtumé d'ancienneté, & que ledit Dalphin & ſes Succeſſeurs ſe puiſſent aider en temps de Guerres, & autres temps convenables & neceſſaires de ſes gens qui ſont & ſeront en ſes Terres, fiez & rerefiez de noſtre dit Royaume, & les traire hors de noſtre dit Royaume pour les dittes cauſes, non obſtant deffenſe contraire, ſe nous ne n'avions à faire pour Guerre ou pour autre cauſe raiſonnable, & avecques ce, avons

donné & donnons à noſtre dit couſin ſix vintz mille florins de Florence ou la valuë, leſquiex nous li promettons à payer à lui ou ſes enfans, ou ceulx qui li vouldra ordener tout en la maniere, & ſur les conditions & termes, que par ledit Dalphin noſtre dit couſin a eſté dit & eſclairci par deſſus, & pour les diz payemens le aſſignerons & promettons à aſſigner en certains & convenables lieux à les y prenre par ſa main, & ne voulons que en payemens & perception d'iceulz ſoient ou puiſſans eſtre en riens empeſchiez par voye de recompenſation ou quelque demande que nous ou noz genz, ou autres perſonnes leur peuſſent faire pour cauſe de marque du petit ſeel de Montpellier, ou par quelconque obligation ou cauſe que ce ſoit, & promettons en bonne foy à garder & tenir & à faire tenir & garder à noſtre tres chiere couſine Beatrix de Hongrie mere dudit Dalphin, ſon doüaire le cours de ſa vie, & par celle meſme maniere à noſtre tres-chiere couſine la Dalphine ſa femme, le doüaire de dix mille livres de rente que ledit Dalphin li a données & aſſignés le cours de ſa vie tant ſeulement, & avecques ces choſes avons voulu, voulons & octroyons à noſtre ditz couſin, que mar-

que quelle que ce ſoit du petit ſeel de Montpellier, ou d'autres des foires ou ſtatuz de noſtre Royaume ou pour quelconques cauſes, ou obligation que ce ſoit, ne ſe peuſt donner contre ledit Dalphin, ne contre ſes hoirs ou Succeſſeurs, ne contre les hommes ou ſubgiez dudit Dalphiné, & Terres deſſus dittes juſques à tant que le Dalphin ou ſes Lieutenans ou Juges competens, deuëment requis ſeroient en deffaut de en faire raiſon & juſtice, & que nulz hommes ou ſubgiez dudit Dalphiné, & Terres deſſuſdittes pour choſe qui ſoient aſſiſez hors de noſtre Royaumes ou contrait, ou meffait hors de cellui Royaume fait, ne peuſſent eſtre traiz, ne convenuz en aucune Court de noſtre Royaume, ſe ce n'eſtoit en cas ou remiſſion, ſe devroit faire par raiſon tant ſeulement. Et avons voulu, voulons & octroyons, & promettons à faire tenir & garder à touz jours, mais perpetuelment par noſtre diz filz Philipe ou cellui des enfans de noſtre dit filz le Duc, & leurs hoirs, & Succeſſeurs qui le Dalphiné auront toutes les libertés, franchiſes, privileges, bons Us & bonnes Couſtumes de Prelas, Barons, Chaſtellains & autres ſubgiez, Nobles & non Nobles & ſingulieres perſonnes,

Eſgliſes & tout le Clergié, communes, Citez, Chaſteaux & Villes franches, des fiez dudit Dalphiné, & des autres Terres deſſus dittes, tant de ſucceſſion comme d'autres choſes, & que tant en fiez & rerefiez comme en autres choſes ſuccedent les plus prochains du lignage, malles ou femelles en montant & en deſcendant, & li collateral auſſi, tant Nobles comme non Nobles ſanz Teſtament ou par Teſtament, euls ou autres, ſelon la diſpoſition du Teſtateur, tant en fiez & arrerefiez, Nobles & autres comme en autres choſes, & que iceuls privileges, franchiſes & libertez leur ſoient confermez & rattiffiez par cellui de nos diz enfans, comme diz eſt qui ſera Dalphin, ſans les rappeller, ou enfraindre ou temps avenir par aucune maniere que ce ſoit, & avecques ce, avons promis & promettons pour nous & noz Succeſſeurs Roys de France audit Dalphin, & à ſes hoirs & Succeſſeurs Dalphins de Viennoys, à luy garder, aider, conſerver & deffendre, ſoy & ſes hoirs & Succeſſeurs, & ſon Dalphiné & ſes Contées, Baronnies, Dignités & Terres, fiez & rerefiez d'icelles, & toutes autres choſes contenuës ou dit don, toutefois que par li ou ſes hoirs ou Succeſſeurs en ſeront re-

quis perpetuelment à touz jours, & ceſt promeſſe li avons fait faire & jurer en noſtre preſence par noſtre tres-chier filz le Duc de Normandie, & noſtre tres-chier frere le Conte d'Alançon, & promettons à curer, & faire que noſtre tres-chier & feal frere le Duc de Bourgogne, noſtre chier neveu Philipe de Bourgogne ſon filz Comte de Boulogne & d'Auvergne li feront la ſemblable promeſſe, & conſentons en la retenuë faite par ledit Dalphin noſtre couſin de Chaſteaux de Quirieu, de Cremieu, de Sablonieres, de la Balme & de tout ce qui eſt dedans l'Iſle de Charuys & des Chaſteaux & Villes de Saint Dona, de Belle Garde, de Mont-Fort, de Mont-Bonout, de Mont-Fleuri, de Viſile, de la Mure, de Corps, de Belmont, de la Valpute, de Chaſtillon, & de Salanche deſſus nommez pour les diz mille livres de rente perpetuelle par lui retenuez comme deſſus, ſe ainſi eſt que les diz Chaſteaux ne ſoient en marche, ne frontiere & ne ſoient en Nobleſſe de Comté ne de Baronnie, & ſe aucun en avoit en marche ou frontiere, ou qu'ils fuſſent en Nobleſſe de Conté ne de Baronnie, comme deſſus eſt dit, al demourront & doient demourer ou Dalphiné, en baillant audit

Dalphin noſtre couſin, ou à ceulz qui de lui auront cauſe, autres Châteaux hors marche frontiere, & Nobleſſe, comme deſſus parfaiſans les dittes dix mille livres de rente, & ſe il valoient plus, icellui plus en ſeroit détrahit & demourra au Dalphiné, & ſe moins valoient deſdittes dix mille livres de rente perpetuelle, nous voulons & conſentons que elles li ſoient acomplies bien & convenablement en lieux de ſemblable condition, comme doit eſtre la retenuë des dittes dix mille livres, comme deſſus eſt dit, & promettons en bonne foy pour nous & noz Succeſſeurs à faire tenir, garder perpetuelment, & acomplir toutes les choſes deſſus dittes, & diviſées tant par nous, comme par le Dalphin, noſtre dit couſin, & chaſcune d'ycelles, tant comme elles touchent ou puent, ou porront touchier nouz, noz diz enfans & noz Succeſſeurs, & les leurs, & à non venir en contre, & à ce obligeons nous & eulz noz hoirs & nos Succeſſeurs, & les leurs touz noz bens & les leurs preſens, & avenir renonçans en ce fait, en bonne foy à toute exception, de mal, de fraude & debarat & de leſion, de circonvention & de deception, & à ce que nous peuſſons dire autre choſe;

avoir eſté faite & accordée, que eſcripte ou non eſcripte, que faite & accordée, au benefice, reſtitution & convention de lieu & de Juges, à toutes graces, Lettres & Privilieges ſur quelconque fourme de paroles que ce ſoit, à tout droit eſcript, Canon & Civil & à toutes autres deceptions, bares & cavillations, par leſquelles l'en pourroit venir contre ces Lettres ou aucune des choſes contenuës en icelles, & n'eſt pas l'entente de nous Roy de France & Dalphin, ne d'aucun de nous par choſe que deſſus ſoit faite ou dite ne qui s'enſuive que aucun prejudice ſoit fait ou droit de l'empire. Et nous Roys de France & Dalphin deſſus diz, toutes les choſes deſſus dittes & chacune d'y-celles, acceptons & approuvons & promettons en bonne fois pour nous & nos Succeſſeurs à les tenir, accomplir & garder, faire tenir, garder & accomplir & à non venir en contre, & agregneur, perfection, fermeté & ſeureté deſdittes choſes, ſuplions à noſtre Saint Pere le Pape deſſus dit, que les donations, ceſſions, tranſports deſſus diz, & toutes les autres choſes deſſus eſcriptes & compriſes il veüille loer, approuver, ratiffier & confermer & ſupléer les deffaus, ſe aucun en y a, & y

pourveoir de toutes les voyes & remedes par leſquelles les choſes deſſus dittes, & chaſcune d'icelles ayent, prengnent, peuſſent prenre, & avoir plaine vigueur & effet, en toutes les meilleures manieres que faire ſe pourra, tout ainſi comme ſe expreſſement & par eſpecial fuſſent par nous expreſſées, eſpecifiées, convenanciées, & accordées en ces preſentes Lettres, & ainſi comme par lui pourra mieux eſtre fait, ſans ce toutefois qu'il porte aucun préjudice aus droiz & honneurs du Royaume, toutes voyes, toutes les choſes deſſus dittes, & chaſcune d'icelles demourant en leur fermeté & pleniere vertu. Donné au Boys de Vincennes, l'an de grace mille trois cens quarante & trois au mois d'Avril, le vint-troiſiéme jour dudit mois d'Avril. Par le Roy en ſon Grant Conſeil. R. de Molins, Humbert P.

Par Monſieur le Dalphin à la relation & de la voulenté & commandement exprés de Monſieur Humbert Seigneur de Thoyre & de Villars, Humbert de Choulay Seigneur de Lullins, Amblart Seigneur de Beaumont, Guigues de Morges Seigneur de Leſpine Chevalliers, Jaques Brunier Chancellier du Dalphinel, Frere Jacques Rivere Commandeur de Marſeille, & Ja-

quemet de Dye dit Lappo, Conſeillers Procureurs & Meſſager à ce Députez par ledit Monſieur le Dauphin, H. P.

Forma Litterarum Declaratoriarum ſequitur, quæ talis eſt.

PHilipe par la grace de Dieu Roys de France. Savoir, faiſons à tous preſens & avenir, que comme notre chier & feal couſin Humbert Dalphin de Vienne, nous ait requis que aucuns articles contenus en l'accort fait entre nous d'une part, & lui d'autre ſur la ſucceſſion de ſon Dalphiné & de certaines de ſes autres Terres pour Philipe noſtre filz, ou pour l'un des enfans du Duc de Normandie noſtre filz ainſné, ou cas que noſtre dit couſin treſpaſſeroit de ceſt ſiecle ſans hoirs, malle ou femelle deſcendant de ſa chair par loyal mariage, Nous vouſiſſions pour touz doubtes & debaz oſter, eſclaircir & mieux declarer, c'eſt aſſavoir l'article qui parle que ſa monnoye & de ſes Succeſſeurs Dalphins de Viennois, coure & ait ſon cours en ſes proprietez, fiez & arriereſiez que il a & auront en noſtre Royaume, ainſi comme il eſt accouſtumé d'ancienneté, Item, l'article qui parle que marque du petit ſeel de Montpellier, ne d'autres des foires ou ſtatuz de noſtre Royaume, ou pour

quelconque câuſe ou obligation que ce ſoit, ne puiſſe eſtre donné contre lui, ſes hoirs & Succeſſeurs, ne ſes hommes & ſubgiez des diz Dalphiné & Terres, ſe il ou ſon Lieuxtenant ou Juges competans, n'eſtoient en deffaut de en faire raiſon & juſtice ſuffiſament requis. Item, l'article qui paſle que pour les dix mille livres de rente que il retient ou Dalphiné à heritage pour faire ſa volenté, le fié demourant à cellui qui ſera Dalphin, il ait l'Iſle de Cremieu & autres certaines Terres, Châteaux nommez & ſpecifiez oudit article, ſe il ne eſtoient en marche ou en frontiere, & nous qui tous jours voulons & voudrions faire plaiſir à noſtre dit couſin, & pour les dittes doubtes oſter, inclinez à ſa ditte Requeſte declarons, eſclarciſſons par ces Lettres & volons que la monnoie dudit Dalphin & de ſes Succeſſeurs Dalphins de Viennois coure & ait ſon cours es Terres, Fiez & Arrierefiez que il a ou Royaume, pour raiſon du Dalphiné, & en toutes les autres Terres, lieux, Villes, Fiez & Arrierefiez, que il acquerroit ou acquerroient dedans & environs icelles au profit du Dalphinel. Item, ſur l'article qui parle de marque du petit Seel de Montpellier & d'autres, &c. noſtre

entente eſt & declarons, voulons & commandons que nulle marque ne ſoit donnée contre noſtre dit Couſin, ſes hoirs ou Succeſſeurs, ne contre ſes Hommes & Subgiez dudit Dalphinel & Terres, ſe il ou ſon Lieutenant principal ou ſon Juge ordinaire de la Jugerie, à laquelle ſeroit jugiez celui contre qui la requeſte ſe devroit faire, n'eſtoient en deffaut de faire raiſon & juſtice ſouffiſament requis tout avant, & que de la requeſte & de la réponſe de noſtre dit Couſin ou de ſon Lieutenant ou Juge deſſuz ditz, il apparut par inſtrument publiq ou teſmoings dignes de foy; Et quant eſt de l'article qui parle de la retenuë que noſtre dit Couſin a faite de l'Iſle de Cremieu & d'autres certaines Terres & Chaſteaux nommez en l'article de ladite retenuë pour les dix mille livres de rente deſſus dites, nous declarons ladite Iſle & les autres Terres, Villes & Chaſteaux nommez & ſpecifiez ou dit article, c'eſt aſſavoir les Chaſteaux de Cremieu, de Sablonieres & de la Balme & de tout ce qui eſt dedans l'Iſle de Charuis & les Chaſtiaus & Villes de Saint Dona, de Belle-Garde, de Montfort, & de Mont-Bonout & de Mont-Flori, de Viſile, de la Mure, de Corp, de Beaumont, de

la Valpute, de Chaſteillon, & de Salenche, eſtre hors marche & frontiere, & ny a chouſe par quoy ladite retenuë deuſt ou peuſt eſtre empeſchie ou temps avenir, laquelle declaration nous promettons à faire & procurer que Philipe noſtre filz, ou celui des enfans du Duc de Normandie noſtre filz ainſné, qui vendroit au Dalphinel par l'accort deſſus dit, aggrera, ratifiera & approuvera & promettra par ſes Lettres, à tenir ſenz aler en contre; leſquelles declarations nous voulons, mandons & commandons eſtroitement eſtre tenuës, gardées & enterinées de point en point, les autres choſes contenuës és articles dont ces declarations font mentions, & toutes les autres choſes contenuës es Lettres dudit accort demoranz en leur pleine force & vertu, & pour ce que les Subgiez de noſtre dit Couſin & ſes Hommes des proprietés, Fiez & Arriereſiez que il a en noſtre Royaume, ne ſoient opprimés de multitude de noz Sergens, nous li octroions par ces Lettres de noſtre grace ſpeciale pour luy & pour ſes hoirs & ſucceſſeurs, que en Terres, Fiez & Arriereſiez que il a & auront pour cauſe du Dalphinel en la Senechauſé de Biaucayre, és Bailliages de Vivaroys & de Vellay, quatre de

noz Sergens de laditte Senechauſé qui ſeront nommez & eſleuz par le Senechal de Biaucayre preſent & avenir puiſſent & non autrement de ladite Senechauſé doreſenavant ſergenter & faire office de Sergent és cas de Reſſort & de Souveraineté, & en autres cas à tous appartenant, toutefois que meſtier en ſera, & en ſes Terres, Fiez & Arriere-fiez que il a & auront au Bailliage d'Auvergne, deux Sergenz tant ſeulement par celle meſme maniere, & quatre au Bailliage de Maſcon, tous autres Sergenz deſdittes Senechauſé & Baillies forteclus & deſtitués quant à faire office de Sergent ſur & és Terres & proprietés, Fiez & Arrierefiez que noſtre dit Couſin a, & ſes ſucceſſeurs Dalphins de Viennois auront es dites Senechauſé & Baillies, & avec ce avons octroyé & octroyons que noſtre dit Couſin le Dalphin ou ſes genz pour luy pour quelconque obligation ou marque faite ou donnée de tout le temps paſſé juſques à ores, ne puiſſent eſtre empeſchiez en aucune maniere és Terres, lieus, Villes, biens, fruiz & perception d'iceulx que nous li avons donné & li devons faire aſſeoir à preſent en noſtre Royaume tant comme il vivra. Et pour que toutes ces choſes ſoient fermes & ſta-

Digitized by Google

bles à tous jours, nous avons fait mettre noſtre Seel en ces Lettres, ſauf en autres choſes noſtre droit, & en toutes l'autruy. Donné à Sainte Columbe l'an de grace mil trois cens quarante & trois, au moys de Juillet. Par le Roy, de ſon general commandement à moy fait en voſtre preſence. R. DE MOLINS.

Veuë & ordonnée par le Conſeil.

Forma Litterarum Regiarum ſequitur, quæ talis eſt.

PH. par la gr. de D. Roy de France: A tous ceux qui verront ces Lettres ſalut. Comme par certain accort fait entre nous pour Philippe noſtre fils, ou pour l'un des enfans du Duc de Normandie noſtre fils aiſné, d'une part, & noſtre tres chier & feal couſin le Dalfin de Viennois d'autre part, ſur la ſucceſſion de ſon Dalfiné & d'autres ſiens Terres contenuës és Lettres dudit accort, les Baillis & Chaſtelains deſdiz Dalfiné & Terres nous doient faire certains ſeremenz, & auſſi nous puiſſiens nommer & eſlire des Gentilxhomes qui ſoient Hommes de noſtre dit Couſin ſeulement, ou Hommes de nous & de luy aſſemblement, és mains deſquiex doivent eſtre mis certains Chaſtiaux & Villes des plus notables dudit Dalfiné

& Terres au regart de nous & de nos gens que nous y deputerons, & nous doient eſtre faites certaines autres choſes à la ſeurté & pour leſdiz accors enteriner & accomplir ſi come eſdites Lettres eſt plus à plain contenu, ſavoir faiſons que à nommer & eſlire les diz Gentilshommes & Chaſtiaux & recevoir les diz ſermens & toutes autres choſes qui parmi ledit accort & pour le ſeurté de tenir & accomplir les choſes deſſus dites nous doivent & devront eſtre faites, nous avons fait & eſtabli, faiſons & eſtabliſſons nos Procureurs Generaulx & Meſſaiges eſpeciaus nos amez & feaulx Pierre Eveſque de Clermont, Guillaume Flote Seigneur de Revel noſtre Chancellier, Pierre de Cuygneres, Jehan Prieur de Creſpy & Maiſtres Berengier de Montaut Archidiacre de Lodeve, & Aymart d'Auteteville nos Conſeillers, & chaſcun par luy, & leur donnons pouvoir & mandement ſpecial & à chacun par le tout, de faire en ceſte partie & en toutes choſes qui à ce pevent appartenir, tout ce que nous ferions & porrions faire ſi nous y eſtions preſenz, promettans avoir ferme & agreable à tous jours, tout ce qui par eus & par chaſcun de eus y ſera fait & procuré. En teſmoing

de ce nous avons fait mettre noſtre ſcel en ces preſentes Lettres. Donné à Villiers ou Loge le VII. jour de Juillet l'an de grace mil trois cent quarante & trois.

CONFIRMATION

Du dernier Acte de tranſport des Etats du Dauphin, en faveur de Charles fils aîné du Duc de Normandie, avec la remiſſion & priſe de poſſeſſion deſdits Etats par l'épée & le ſceptre.

EN nom de noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt Amen. Sachent tuit preſent & avenir que en l'an d'icelluy noſtre Seigneur 1349. l'Indiction ſecunde, le XVI. jour du moys de Juillet, du Pontificat de noſtre Saint Pere le Pape Clement VI. l'an VIII. pardevant nous Notaires publiques, & les teſmoins cy-deſſous eſcripts. Noble, haut & puiſſant Prince Meſſire Humbert Dalphin de Viennois, confeſſa & afferma que par certaines convenances faites entre li d'une part, & tres haut & tres puiſſant Prince Monſeigneur Philippe par la grace de Dieu Roy de France, & Meſſ. Jehan ſon ainſnez fils Duc de Normandie,

Normandie, & de Guienne, Conte de Poitou, d'Anjou & du Mayne, & leur genz par eaux deputez d'autre part, faites à Romans ou moys de Mars derrenierement paſſé, le Dalphin deſſuſdit avoit ceſſié & tranſporté dés lors par titre de donnoyſon faite irrevocablement & ſollempnellement, entre vis purement & ſimplement & à perpetuité en Charles Monſieur filz ainſné dudit Monſieur le Duc de Normandie, le Dalphiné de Viennois, la Duchié de Champſour, le Princé de Brianczonoys, la Marquiſé de Seſane, la Conté de Vienne, la Conté d'Albon, la Conté de Grayſivodan, la Conté d'Embrunoys, la Conté de Gapençoys, la Baronie de la Tour, la Baronie de Valboyne, la Baronie de Fucignie, la Baronie de Meullion, la Baronie de Montalban, & generalement & eſpecialement toutes ſes autres Terres, Contés & Baronies & autres quelcunques avecques touz leurs droiz & nobleſſes vaſſauls & homaiges, Juriſdictions hautes & baſſes, meres mixtes imperes, ſans riens y retenir, ſauf aucunes reſervations par li faites contenuës expreſſement, es Lettres ſur ce faites, & que dés lors il tranſpourta audit Charles, ſayſine & proprieté pleine ſanz reten-

tion aucune d'uſufruit, & touz droiz & actions qui li pouvoient competer pour le temps preſent ou avenir, pour cauſe des chouſes deſſuſdictes, & dés lors ſe eſtablit & conſtituit poſſeſſour en nom precaire dudit Charles, de toutes les chouſes deſſuſdittes, & veuſt & conſentit que touz les vaſſauls deſdites terres, de quelque état que ils feuſſent feiſſent les homaiges à quoy ils ſont tenuz, & les Baillifs, Chaſtelains & autres Officiers, Villes, Conſuls, Communes feiſſent les ſeremens, recognoiſſances & feaultez accouſtumez audit Charles, & en faiſant leſdiz homaiges, ſeremens, feautez & recognoiſſances audit Charles, les quitta & abſoult d'iceauls dés lors, ſi come on dit toutes ces chouſes plus plenierement apparoir par les Lettres faites ſur leſdites convenances ſcellées des Sceaulz de noſdiz Seigneurs Roy, Duc & Dauphin. Et comme pour cauſe de certaines chouſes qui eſtoient encore à accomplir audit Dalphin, ledit Dalphin euſt encore retenu de fait leſdites Terres & parceu les fruiz juſques au jour duy, ſanz ce que ledit Charles en euſt encores receu les foy & homaiges, ne appreheндé la poſſeſſion corporele deſdites Terres. Finalement ledit Dalphin vou-

lant accomplir & mettre à effet réelment & de fait les convenances deſſuſdites ſelon leur teneur en la maniere qu'il eſtoit tenus, comme il deiſt les chouſes qui li devoient eſtre faites avant l'apprehenſion de la poſſeſſion li eſtre faites & accomplies, deſqueles il ſe tient pour bien content, & en quitte leſdiz nos Seigneurs Roy & Duc & touz ceauls à qui quittance en appartient, excepté de quatre mille florins de rente qui li ſont à aſſeoir ou Royaume de France, & certaines confirmations du Roy noſtre Seigneur, & autres chouſes qui li doivent eſtre faites, ſi come l'en dit eſtre contenu en certaines Lettres ſur ce faites, eſtabliz en ſa perſonne par devant nous Tabellions & les teſmoings ci-deſſous eſcripz, ſe deſſaiſit & deveſtit réelment, corporelment & defait deſdiz Dalphiné, Duchié, Princé, Contez, Baronies, & de toutes ſes autres Terres, Seigneuries & Nobleces, & en ſaiſi & veſti réelment, corporelment & de fait ledit Charles preſent & acceptant, pour li & ſes hoirs & ſucceſſeurs, preſent ledit Monſieur le Duc ſon pere, & à ce conſentant, & tranſpourta encore oudit Charles, ſes hoirs, ſucceſſeurs, & ceauls qui auront cauſe de li, perpetuel-

ment & heritablement en saisine & en proprieté plaine, ledit Dalphiné & toutes les autres Terres dessus nomées, & & touz les droits & actions qu'il povoit avoir pour cause de ce, sauves audit Dalphin toutes les reservations & retenuës par li faites parmi les convenances dessusdites, & par quelcunques autres convenances ou Lettres particulieres jusques au jourduy faites. Et en signe desdites saisine & dessaisine, bailla audit Charles l'espée ancienne du Dalphiné, & la Banniere Saint George, qui sunt anciennes enseignes des Dalphins de Viennois, & un ceptre, & un anel, & veult que doresnavant ledit Charles soit tenuz & reputez en nom & en effet vrai Dalphin de Viennois: Renonciant expressément à tout droit de saisine & de proprieté, & à touz autres droits qu'il pourroit avoir & reclamer oudit Dalphiné & és autres Terres dessusdites, sauves ses reservations autrefois faites, & voult & commanda que tous ses Baillifs & Chastelains & autres Officiers, Contes, Barons & autres vassauls, Nobles & non nobles, Communes, Consuls, Citéez, Villes populaires, & generalement touz ses subgiez fassent, selon la forme & teneur desdites convenances, les sere-

mens, recognoiſſances, foy & homaiges audit Charles en quoy ils eſtoient tenuz audit Dalphin, & les en abſout & quitta plainement en les faiſant audit Charles, & voult & commanda que ils obeiſſent audit Charles comme à leur vray Seigneur & vray Dalphin, ainſi comme ils faiſoient par avant & eſtoient tenuz audit Monſieur Humbert Dalphin, & jura tenir & garder les chouſes deſſuſdites ſanz james venir encontre par quelque voye que ce ſoit. Et feut acourdé expreſſément que par ce nulle novation ne ſoit faite des convenances autrefoiz faites, ne d'aucune d'icelles, & que par ce ils ne entent à departir de la deſſayſine & ſaiſine autrefois faites par li des chouſes deſſuſdites à Romans, ſelon ce que contenu eſt és convenances, mais les entent par cette preſente deſſaiſine à corroborer, confermer & mettre à execution & effet, en la maniere que tenuz eſtoit. Et a voulu & accourdé que de ce ſoient faites Lettres & inſtrumenz les meilleurs que on pourra, par les Saiges du Conſeil d'une partie & d'autre, & ſeront ſcellez des Sceauls deſdiz Meſſieurs le Duc & Dalphin. Et parmi ce ledit Dalphin renoncia à une proteſtation faite par li, es convenances faites à Romans par la-

quelle il proteſta que ſe les chouſes qui li devoient eſtre faites n'eſtoient accomplies dedanz la Saint Michiel prochain venuent, icelles convenances feuſſent nulles. Ces chouſes furent faites à Lyon ſur le Roſne, en la Maiſon des Freres Preſcheurs, en la Chambre & en la preſence dudit Monſieur le Duc, preſenz les teſmoings à ce appellez & priez, c'eſt aſſavoir Reverenz Peres Meſſ. Henry de Villars Archeveſque de Lyon, Jehan de Chiſſié Eveſque de Graignoble, Jean Revol Eveſque d'Orenge, Jean Abbé de Ferrieres, & haux, puiſſanz & nobles hommes Meſſ. Pierre Duc de Bourbonnois, Jehan Conte d'Armignac, Jehan Conte d'Auceurre, Aymar Conte de Valentinoys & de Dyois, Jaque de Bourbon, Hugues de Geneve Seigneur d'Anton, Aymar de Poitiers Seigneur de Veyne, Humbert Seigneur de Villars, Guillaume Flote Seigneur de Revel, Jehan Seigneur de Traynel, Roger Seigneur de Hangeſt, Raoul Seigneur de Cagny, Yvon Seigneur de Garancieres, Guis de Leuze, Albert Loup, Amblart Seigneur de Beaumont, Ame de Rouſſillion Seigneur du Boſchage, François de Teys Seigneur de Thorayne, François de Parme Seigneur d'Aſpremont Chancelier du

Dalphinel, Robert de Lorris & Jean Richier Chevaliers, Maiſtre Pierre de la Foreſt Chancelier de Normandie, Maiſtre Symont de Lengres Maiſtre en Theologie, Guillaume Fornier Secreſtain de Geneve Procureur de Monſieur le Dalphin en Cour de Rome, & pluſieurs autres. Et je Jehan Chaillon du Dioceſe d'Orlians, de l'autorité Apoſtolique & Imperial publique Notaire, ai eſté preſent quant ces chouſes furent faites, &c. Et je Humbert Pilat de la Buxere Clerc de la Dyoceſe de Graignoble, de l'autorité Apoſtolique Imperial & Royal, ai eſté preſent.

CONTRACT

De Mariage entre le Dauphin Charles, fils aîné de Jean Duc de Normandie, & Jeanne de Bourbon fille de Pierre Duc de Bourbon, ſous la conſtitution dotale de cent mille florins d'or.

JEHAN ainſnez fils du Roy de France, Duc de Normandie & de Guyenne Conte de Poitou, d'Anjou & du Mainne, & Nous Pierre Duc de Bourbonnois Conte de Clermont & de la Marche, Chamberier de France, ſa-

voir faisons à tous presens & avenir que nous, c'est assavoir Nous Jehan Duc de Normandie dessusdit, ou nom de Nous & pour Nous, & de Charles de France nostre ainsnez fils, d'une part, & Nous Pierre Duc de Bourbonnois, ou nom de Nous & pour Nous, & de Jehanne de Bourbon nostre ainsnée fille d'autre part; avons ordené & accordé, ordenons & accordons & promettons ou mariage parlé & traitié entre lesdits Charles & Jeanne, les pactions & convenances que s'ensuivent.

Premierement, que Nous Duc de Normandie dessusdit, ou nom de Nous & pour Nous, & dudit Charles, avons promis & promettons en nostre bonne foy, que nous ferons & procurerons par bon effet que ledit Charles nostre fils espousera par paroles de present ladite Jehanne de Bourbon en face de sainte Eglise, dedans le jour de la feste Saint Michiel prochain venant, à peine de cent mille florins d'or, à appliquer & convertir ou profit de ladite Jehanne, ou cas que nous serions en deffaut de pourchacier & procurer à effet ledit mariage estre solempnizé en la face de sainte Eglise dedans le temps dessusdit, & que nous n'avons fait, ne ne ferons par Nous ne par autre, chouse parquoy

le mariage ſoit, ne puiſſe eſtre empeſchiez. Et Nous auſſi Pierre Duc de Bourbonnois ou nom de Nous, & pour Nous & de noſtre dite fille ainſnée Jeanne de Bourbon, avons promis & promettons en noſtre bonne foy, que Nous ferons & procurerons par bons effets que noſtre dite fille Jeanne de Bourbon par ſemblable maniere ſe conſentira audit Charles Monſieur, comme à ſon mary, par paroles de preſent dedans le temps deſſuſdit, ſelon l'ordre & maniere de ſainte Egliſe, & que nous n'avons fait ne ne ferons par Nous ou par autre, chouſe parquoy ledit mariage ſoit ne puiſſe eſtre empeſchiez.

Item, avons promis & promettons en bonne foy donner en mariage à cauſe & en nom de dot à noſtre dite fille Jeanne de Bourbon cent mille florins d'or du poys, de la loy, & de la façon de Florence, ou Monnoye à l'avenant, à payer aux termes & par la maniere enſuivante, c'eſt aſſavoir cinquante mille florins les quieux nous ſommes tenus à payer entre cy & le tems de l'apprehenſion réele de la poſſeſſion du Dalphiné de Vienn. lequel noſtre tres chier & amé couſin Meſſire Humbert Dalphin de Vienn. a tranſ-

porté de nouvel oudit Charles, & des quieux cinquante mille florins nous avons ja payez dix mille oudit Meſſire Humbert, du commandement dudit Monſieur le Duc de Normandie. Et les autres cinquante mille, à cinq ans après enſuivant; c'eſt aſſavoir dés le jour que ledit Charles aura pris la poſſeſſion dudit Dalphiné en un an enſuivant dix mille, & puis aprés de an en an cheſcun an dix mille, juſques parfaite ſolution ſoit faite deſdits cinquante mille florins: des quiex cinquante mille florins demourans Nous Duc de Bourbonnois promettons & ſommes tenus avant l'apprehenſion de ladite poſſeſſion du Dalphiné faire aſſignation réele, & tele que ſuffiſe audit Monſieur le Duc, & audit Monſieur Humbert & à ſes exequuteurs aux quiex le payement deſdits cinquante mille florins doit eſtre fait, ſelon les convenances faites ſur la tranſlation dudit Dalphiné, & nous Jehan Duc de Normandie & de Guienne devant dit, avons promis & promettons ou nom que deſſus en bonne foy, comme devant, ladite Jehanne de Bourbon doüer de huit mille florins d'or de rente annuelle du poys & façon deſſuſdits, & dés maintenant la doüons de ladite

ſomme de huit mille florins de rente & li promettons ou nom que deſſus, doüer & aſſeoir & audit Duc de Bourbonnois noſtre tres chier oncle ou nom & pour ſadite fille Jehanne ledit douaire és Chaſteaux, mandemens, deſtroits & Juriſdictions de Viſile, de Mure, de Corne, de Beaumont, & és autres Chaſteaux & Villes & lieux retenus par noſtre tres chier & amé couſin Meſſire Humbert Dalphin deſſuſdit, par certaines convenances ja pieça faites entre nous & li ſur la ſucceſſion dudit Dalphiné, aus quiez il a depuis renoncié, & ou cas que leſdits lieux & Chaſteaux ne ſouffiroient, Nous li promettons ledit doüaire aſſigner & aſſeoir au plus prez deſdits lieux, bien & ſuffiſamment; toutes voyes accordé eſt expreſſément entre Nous Duc deſſuſdit, que ladite Jehanne aura les huit mille florins deſſuſdits entierement de rente annuelle, ou cas que elle ſe tenra de marier & de demander ſa dot, & ou cas que elle ſe remarieroit ou demanderoit ſadite dot, elle n'aura que quatre mille florins de rente en doüaire aſſis & aſſigné ſur leſdits lieux deſſus éclaircis.

Item, Nous Duc de Normandie deſſus dit avons promis & promettons ou nom & comme deſſus, ladite quantité

de cent mille florins d'or rendre & reſtituer à ladite Jeanne de Bourbon ou à ſes enfans, ou à noſtredit oncle Duc de Bourbonnois ou cas que reſtitution de dot eſcherra, ou aux hoirs dudit Duc Seigneur de Bourbon par la maniere & par les termes qui s'enſuivent, c'eſt aſſavoir ou cas que ladite Jehanne mourroit avant ledit Charles ſans laiſſer enfans dudit mariage, nous promettons ou nom que deſſus & ſommes tenus reſtituer ladite dot de cent mille florins entierement audit Duc de Bourbonnois ou à ſes hoirs deſſuſdits, par dix ans prochain enſuivans après la mort de ladite Jehanne; c'eſt aſſavoir cheſcun an dix mille florins, & s'il y avoit enfans ladite dot ſeroit des enfans comme heritiers de leur mere, & ou cas que ledit Charles mouroit premier, & que ladite Jeanne ſurvivroit ſans enfans dudit Charles, ladite dot li ſera reſtituée entierement par dix ans, c'eſt aſſavoir cheſcun an dix mille florins, & ſe elle avoit enfans dudit mariage la moitié de ladite dot ſera aux enfans, & l'autre moitié ſera reſtituée à ladite Jehanne par cinq ans prochains enſuivans; c'eſt aſſavoir cheſcun an, dix mille florins. Item, Nous Duc de Bourbonnois deſſuſdit, avons promis & pro-

mettons donner & bailler à noſtredite fille, Joyaux ſuffiſans & convenables ſelon ſon eſtat, leſquiex Nous Duc de Normendie deſſuſdit promettons reſtituer à ladite Jeanne, ou à noſtredit oncle, ou à leurs hoirs comme deſſus, ou cas ou reſtitution eſcherra de dot deſſuſdit, ſe ils ſont à donques en nature de chouſes, & ſe ils ne ſont, & ils avoyent eſté perdus, vendus ou engaigiez par le fait dudit Charles, nous promettons rendre & reſtituer la vraye extimation deſdits Joyaux, & ſe ils eſtoient perdus, vendus, ou engaigiez par le fait de ladite Jehanne, nulle reſtitution ne li en ſera faite, & toutes les chouſes deſſus dites, & chaſcune d'icelles faire, tenir, parfaire, & accomplir, & non venir en contre par aucune voye par nous ne par autre. Nous Jean & Pierre Duc devant dits, promettons en bonne foy & par nous ſeremens ſur ce donnez, nous faire & pourchacier à effet que leſdits Charles & Jehanne ſe conſentiront à toutes les chouſes deſſuſdites, & les accompliront pour tant comme à cheſcun de eulx puet touchier, & par eſpecial Nous Duc de Normandie deſſuſdit, avons promis & promettons en bonne foy faire & pourchacier que noſtre tres chier Seigneur & pere le

Roy de France, & noſtre tres chiere Dame & mere Madame la Royne, & noſtre tres chiere & amée compaigne la Ducheſſe, ſe conſentiront & confermeront toutes les chouſes deſſuſdites, & qu'ils n'ont fait, ne feront chouſes par quoy ledit mariage puiſſe eſtre empeſchié, & en donront leurs Lettres ſe meſtier eſt, & ſemblablement avons promis que ledit Charles jurera dés maintenant à épouſer ladite Jehanne dedans ledit temps, & que autre femme ne prenra. Et que ſi toſt comme il aura la poſſeſſion du Dalphiné ſe obligera dés lors par ſes Lettres ſcellées de ſon ſcel, à tenir & accomplir toutes les chouſes deſſuſdites, & obligera & ſoubſmettra ſoy & ledit Dalphiné à la Juriſdiction & cohertion de la Chambre du Pape, pour l'aſſignation dudit doüaire, & reſtitution de la dot & joyaux deſſuſdits, & ſemblablement ſe obligera ſi toſt comme il ſera aagiez par ſemblables Lettres & obligations en ratifiant & affermant toutes les chouſes deſſuſdites, & auſſi avons promis que noſtre tres chier couſin Humbert Dalphin de Viennois confermera, approuvera & ratifiera toutes les chouſes deſſuſdites, en obligeant à ce ledit Dalphiné par Lettres ſcellées de ſon ſcel. Obligeant

pour ce Nous Jean & Pierre deſſuſdits, nous & nos hoirs & tous nos biens & ceux de nos hoirs & ſucceſſeurs. Et pour ce que ce ſoit ferme & eſtable à tous-jours nous avons fait mettre nos Seaulx à ces preſentes Lettres. Donné à Lyon ſur le Roſne l'an de grace mil trois cent quarante & neuf, ou moys de Juillet par Monſieur le Duc en ſon Conſeil, preſens le Comte d'Armagnac, le Sire de Revel & vous. J. Chaillou.

TABLE GENERALE
DES MATIERES
Contenues dans cet Ouvrage.

¶ *Le chiffre Romain I, marque les matieres extraites du premier volume; & II, celles du ſecond: le chiffre Arabe indique les pages.*

A

Adelaide, Princeſſe de Piemont, reprend au nom de ſon petit-fils, en Fief le Marquiſat de Saluſſes, I, *page* 50

Adelaïs, fille de Guigues *le Vieux*, ſon mariage, I, 29

Adrets, (le Baron des) deſcendant d'Amblard de Beaumont, I, 121

Agnès de Catalogne, autrement *Gothelene*, femme de Guigues *le Vieux*, Dauphin de Viennois, I, 29

Agnès de Barcelone, femme de Guigues II, Dauphin de Viennois, I, 32

Aides, (l'Abbaye des) ſa fondatrice, I, 44

Aidie, (Jean de) bâtard d'Armagnac, Comte de Cominges, Maréchal & Gouverneur du Dauphiné, II, 156

Aiguillon, (le Duc d') II, 288

Digitized by Google

Aillon de Lude, (Jean d') Gouverneur du Dauphiné, II, 157
Aimard Comte de Valentinois, I, 36
Alarcon, (le Seigneur d') II, 176
Albanie, (le Duc d') II, 220
Albon. Les Barons d'Albon, Etats qu'ils réuniſſent à leur Domaine, & dont ils compoſent la ſouveraineté de Dauphiné, I, 14. Par qui commence la deſcendance de cette Maiſon, 25
Albon de Saint André, (Jacques d') Lieutenant de Roi du Dauphiné, II, 217
Albon, (Guigues d') voyez *Jean* fils aîné d'Humbert.
Alby, (le Cardinal d') I, 410. 411
Alençon, (François Duc d') Dauphin, I, 299
Alençon, (Charles Duc d') I, 415. 429. 433
Alençon, (Jean Duc d') parrein de Louis II Dauphin de France, II, 103. 110. 111. 113. Pourquoi il lui donna le nom de Louis, 103. 104. Il eſt arrêté; condamné, 141
Alençon, (Marguerite Ducheſſe d') ſubſtituée à Louiſe de Savoye Regente du Royaume, II, 174
Alexandre, fils naturel de Jean I, Duc de Bourbon, fut un grand Capitaine, I, 390. 391. II, 111. 112
Alexandre VI, Pape, II, 163
Alexie, fils de Guigues IV, premier Dauphin, ſon mariage, I, 39
Alexie, fille de Humbert de la Tour-du-Pin, ſes mariages, I, 67
Alincour, (d') Ambaſſadeur du Roi à Siame, II, 283
Alix, ſeconde femme de Louis le Begue, I, 4

Alix Ermengarde de Semur, femme de Robert Duc de Bourgogne, I, 46
Alix, Ducheſſe de Lorraine, femme de Hugues III, pere d'André Dauphin de Viennois, I, 46
Alix, Ducheſſe de Bourgogne, I, 51
Alix, fille de Humbert de la Tour-du-Pin, ſon mariage, I, 66
Alix, fille de Robert II, Dauphin d'Auvergne, Religieuſe à Frontevraud, I, 348. 350
Alix, fille de Guillaume I, premier Dauphin d'Auvergne, ſon mariage, I, 336
Alix, fille de Guillaume II, Dauphin d'Auvergne, ſon mariage, I, 340
Alix, fille de Robert I, Dauphin d'Auvergne, I, 343
Alix, ſœur de la précédente, Religieuſe, I, 343
Alleman & *Aynard*, Maiſons; leurs brouilleries, I, 132
Alleman, (Beatrix) ſon mari, I, 121
Alleman, (Guid') Seigneur de Valbonnois, I, 95. 103
Alleman, (Jean) Seigneur de Sechilline, I, 100
Alleman, (Jean) Seigneur du pays, I, 220
Alleman, (Aimard, Galeas & Soffrey) Lieutenants de Dauphiné, II, 156. 157. Soffrey l'eſt encore en 1497, 167
Alleman de Laval, (Charles) Gouverneur du Dauphiné, II, 216
Alleman, (Charles) Lieutenant de Roi du Dauphiné, II, 216. 217
Allobroges, (les) ſe rendent maîtres d'une partie du Dauphiné, I, 23. D'où ils ont tiré le nom de Dauphiné, 15
Almas, (Bernard d') I, 353

Alphonſe I, Roi de Portugal, 32
Amboiſe, (George d') Cardinal, I, 169
Archevêque de Rouen, I, 434
Amboiſe de Chaumont, (Pierre d') I, 377. 378
Ambronay, révolte des Religieux de cette Abbaye, I, 97. 98
Ambrun, (le Dioceſe d') eſt infecté des erreurs des Vaudois, I, 290
Amé Comte de Savoye, don que lui fait ſa couſine, I, 60. 61. Ce qui le porte à uſer de repréſailles ſur les terres du Dauphin, II, 7. 8. Il porte ſes plaintes au Roi, 8. Son mariage, 8
Amé III, Comte de Savoye, I, 32. 34. 37.
Amé IV, Comte de Savoye, I, 49. 50.
Amé V, Comte de Savoye, I, 67. 70. 86. 87. Il défait & met en fuite le Comte de Geneve, 71. 72. chaſſe les troupes de Hugues du château de Monthous, 87. 88. Voyez *Jean* fils aîné de Humbert I, Dauphin de Viennois.
Amé II, Comte de Geneve, eſt défait & mis en fuite, I, 71
Amé, Duc de Savoye, I, 123. 124
Amédée, Comte de Savoye, II, 59
Amyot, (Jacques) Evêque d'Auxerre, I, 472
André, petit-fils & ſucceſſeur de Guigues IV, premier Dauphin, I, 39
André ou *Guigues V* de Bourgogne, ſecond Dauphin de Viennois, I, 45. 47. Il prend le nom de *Guigues V.* de Bourgogne, 47
André, ſecond fils de Guigues VI, Dauphin de Viennois, I, 55
André, fils d'Humbert II, Dauphin de Viennois, I, 118. Propoſition de ſon mariage, 140. Sa mort, 141. Son mauſolée; vraie époque de ſa mort, 142. 143

Digitized by Google

Andreham, (Arnoud d') Maréchal de France, II, 12
Angennes de la Loupe, (Jean d') gouverneur du Dauphiné, II, 47
Anglois (les) leurs ravages en France, II, 115-119. 124-131
Angoulême (François Comte de) Dauphin, I, 299
Angoulême (François Duc d') puis Roi, I, 435. Voyez *François I.*
Angoulême (Charles Duc d') I, 450 Voyez *Valois* (Marguerite de)
Angoulême, (Jean & Charles Comte d') pere & fils, II, 168
Angoulême (Henri Duc d') fils naturel de Henri II, Roi, II, 264
Anjou (Charles d') Comte du Maine, I, 296 II, 117. 143. 144
Anjou (François Duc d') Général des Armées du Roi Charles IX, son frere, I, 455. 457. 482. Son expédition en Flandre ne lui est pas glorieuse, 482. 483
Anjou (Renée d') femme de François de Bourbon Dauphin d'Auvergne, I, 459
Anjou (Louis d') Roi de Jerusalem & de Sicile, institue l'Ordre du St Esprit, I, 467-470
Anjou (Marie d') femme de Charles V, Dauphin de France, II, 73
Anjou (Aynard d') Voyez *Roussillon* (Amedée de)
Anne, fille de Guigues V, Dauphin de Viennois, son mariage, I, 49
Anne, fille de Guigues VI, Dauphin de Viennois, I, 55. Son mariage, 56. 60. 62. Sa fondation à la Chartreuse de Melans, 74. Sa mort; Chartreuse qu'elle avoit fondée, 84
Anne, fille de Humbert de la Tour-du-Pin son mariage, I, 6,

Anne Dauphine, fille de Beraud II, Dauphin d'Auvergne, ſon mariage, I, 364. Elle devient héritiere du Comté de Clermont & du Dauphiné d'Auvergne, 380. Comteſſe de Clermont, Dauphine d'Auvergne, ſon mari, 381
Anne, fille de Gilbert I, Comte de Montpenſier, I, 421
Anne, fille de Louis de Bourbon, Duc de Montpenſier, ſon mariage, I, 451
Anne-Marie-Louiſe de Bourbon, Dauphine d'Auvergne, I, 495. Ses belles qualités tant du corps que de l'eſprit, 496. 497. 499. 500. Elle a la témérité de donner dans le parti des factieux, faute qu'elle répare, 497. 498. Ses pieuſes fondations, 499. Sa maladie, 499. 500. Elle inſtitue ſon légataire univerſel Philippe Duc d'Orléans; ſa mort, 500
Anne d'Autriche, Reine de France, I, 496 II, 301-303. va à N. D. offrir ſon fils à Dieu, 305. 306.
Anne, fille de Louis II, Dauphin de France, ſon mariage, II, 105
Anne de Bretagne, ſon mariage avec Charles VIII, Roi de France, II, 148. 150. Reine de France, I, 421. II, 158. 159. 163-165
Anne, fille de Charles VIII, Roi de France, II, 151
Annebaut (le Maréchal d') II, 242. 244
Année (l') temps où elle commençoit en Dauphiné, le jour de Noël, I, 192
Anſgarde, femme de Louis le Begue, I, 4..
Antoine Duc de Lorraine, I, 421
Apchier (Guerin II) remiſe qu'il fait à ſon beau-pere, I, 362. 363
Apchon (Guillaume Comte d') I, 347. 348
Arc (Jeanne d') ou *Pucelle d'Orléans*, met en fuite les Anglois, I, 464

Argentré (Pierre d') II, 189. Sénéchal de Rennes eſt fait Chevalier, 200
Argoud (Jean) bourgeois de Moreſtel, ſon mariage, I, 274. 276
Armagnac (le Comte d') I, 306. négocie avec les partiſans qui ravageoient l'Auvergne, I, 371. 372
Armagnac (Catherine ou Marguerite d') ſeconde femme de Jean II Duc de Bourbon & d'Auvergne, I, 398
Armagnac (Jacques d') Duc de Nemours, criminel de Leſe-majeſté, I, 412
Armagnac (Jean V Comte d') ſon pays eſt ravagé; il eſt obligé de ſe ſauver en Arragon, I, 402. 403. Sa mort, 411
Armagnac (le Comte d') chef de la faction des Orléanois, II, 71. Connétable, 74. eſt revoqué, 75. ſe retire dans l'Iſle-Jourdain, II, 126. 127. eſt mis en priſon, 128
Armand, fils de Guigues *le Vieux*, Dauphin de Viennois, I, 29
Arſchol (le Duc d') ſes ravages ſur les frontieres de Picardie, II, 231. 232
Artevelle (Philippe d') ſe révolte, I, 367
Arthaud V, Comte Forez, I, 29
Arthus, Roi, II, 270
Artois (Charles d') Comte d'Eu, I, 396
Artois (Philippe d') Comte d'Eu & Connétable de France, I, 389
Artois (Jean d') Comte d'Eu, II, 15
——(Charles d') Comte de Longueville, II, 15
Aſſemblée des Etats, leurs demandes, II, 17. 18
Avaugour (Baron d') II, 189. 192. 195. 197. 198
Avellino (Nicolas de) deputé du Pape, I, 127

Digitized by Google

Aufinates, anciens peuples de la Gaule-ciſalpine, I, 15
Auguſte, temps de ſa naiſſance, II, 302
Aumale François Comte d') marche dans l'Artois & le Hainaut, II, 241-243
Avocat Fiſcal & Delphinal, création de cette charge, I, 181
Autriche (Leopold Duc d') I, 99
Autriche (Maximilien d') Archiduc, I, 407. 438
Autriche (Marguerite d') épouſe Charles VI, Dauphin, II, 147. Gouvernante des Pays-bas, 178. 179
Autriche (Anne d') Infante d'Eſpagne: Son mariage, II, 276. Voyez *Anne* d'Autriche.
Auvergne, ſa ſituation, ſes bornes, I, 333. 334
Auvergne (Pierre d') originaire de Clermont, Poëte, I, 337. 338
Aycelin (Gilles) Archevêque de Rouen, College qu'il fonde, I, 352
Aymond, Evêque de Grenoble, I, 59
Aynard (Pierre) eſt mis aux arrêts; en liberté ſur ſa parole, I, 133

B

Babou (Philibert) Evêque d'Angoulême, Ambaſſadeur en Cour de Rome, II, 268
Baile (Jean) Préſident au Parlement de Bourdeaux, II, 134
Balanzac, Pannetier du Duc de Bretagne, II, 197
Bar (Guillaume de) II, 16
Barberin (Antoine) Cardinal, Grand Aumônier de France, II, 307

Digitized by Google

Bardonenche (François de) se fait chef de parti; se rend maître du château d'Exiles, I, 128. 129. se sauve, & s'échappe encore de prison; le procès lui est fait; il est condamné, 130
Bataille de Poitiers, I, 365
— de *Rosebeque*, 386
— d'*Azincourt*, 391
— de *Baugé* en Anjou, 394
— de *Fornoue*, 398
— de *Formigny* en Normandie, 400. 401
— de *Marignan*, I, 421
— d'*Aignadel*, 435
— de *Pavie*, 445
— de *St Quentin*, 454
— de *Jarnac* & de *Moncontour*, I, 459
— de *Fornoue*, II, 1: 1
— de *Fontenoy*, 366
Batarnay, l'un des plus considérables Seigneurs du Dauphiné, II, 131
Batarnay (Imbert de) fils du précédent & souche des Comtes de Bouchage, II, 131. Il s'attire le ressentiment de Louis XI, Roi de France, 152. 153
Batillot (Barthelemi) Voyez *Urbain VI*.
Baugé (Guigues de) I, 54
Baviere (Louis de) I, 173. Son offre à Humbert II, Dauphin de Viennois, 138
Baviere (Louis Duc de) II, 62. 64
Baviere (Jacqueline de) épouse de Jean I, Dauphin de France, II, 68
Baviere (Guillaume de) Comte du Hainaut, II, 68. Pourquoi il ménage une union avec le Roi d'Angleterre, 71. Cause de sa retraite, 72. Sa mort, 73
Baviere (Anne-Marie-Christine-Victoire de) Dauphine de France, II, 310. 311. 330.

Ses

Ses enfans, II, 313. 314. Sa mort, 319. 330
Baviere (Clement Prince de) II, 324
Baux (Cecile de) I, 55
Baux (Raimond des) Prince d'Orange, I, 67. 114 Se déclare vaſſal du Dauphin Charles, I, 307
Baux (Marie des) ſon mariage, I, 114. 115. 136. accouche d'un fils, 118. demande à ſon mari de le ſuivre à ſon voyage d'Outremer, 252. Elle tombe malade & meurt, 278
Baux (Raimond des) à quelle condition gratifié par Humbert II, Dauphin de Viennois, de la terre de Poët, en Gapençois, I, 177
Baux (Iſoarde de) aſſaſſine ſon mari, I, 262. Elle eſt arrêtée & condamnée au feu, 263
Bayard (le Chevalier) *voyez Terrail* (Pierre du)
Beatrix, fille aînée de Guigues III, Dauphin de Viennois, ſon mariage, I, 36. 334
Beatrix, fille cadette de Guigues IV, premier Dauphin; ſes mariages, I, 39. Elle eſt ſous la tutelle de ſa grand-mere, 43. 44. porte la ſouveraineté de Dauphiné dans la maiſon de Bourgogne, 45. 46
Beatrix, dite fille d'Hugues de Coligni, I, 40. 63
Beatrix de Clauſtral, ſeconde femme de Guigues V, deuxieme Dauphin de Viennois, I, 48. 49. Ses mariages après la mort de ſon mari, 54. 55
Beatrix de Viennois, ſes mariages, I, 48. 49. 230. Son hommage au Dauphin Humbert, II, 81. 82. 230. Renonciations qu'elle donne à ce Prince, 230
Beatrix, fille de Humbert de la Tour-du-Pin, ſon mariage, I, 67

Beatrix, fille de Robert III, Dauphin d'Auvergne, I, 353
Beaujeu, (le Sire de) I, 89. 90. (Guichard Sire de) 99. 110. 111
Beaujeu (le Comte de) forme le siege de Beauregard, I, 292. Il tâche en vain de reprendre Miribel, 293. 294. Il suspend son ressentiment contre Humbert II, Dauphin, 295. 296
Beaujeu de Montpensier (Guichard de) I, 340
Beaume, (Pierre de la) l'Abbaye d'Ambronay lui est donnée, I, 98
Beaume (Humbert de la) Chevalier, I, 70
Beaume (Guillaume de la) II, 6
Beaumont (Amblard de) Protonotaire du Dauphiné, I, 121. 204. 250. 266. Il négocie en vain à Avignon la réconciliation de Humbert II Dauphin, avec le Pape, 200. 201
Beauvais, Gentilhomme Poitevin, scene dont il est cause, II, 178
Beauvilliers (le Duc de) action où il se trouve, II, 317. gouverneur des enfans de France. 341
Belisende, fille de Guillaume II, Dauphin d'Auvergne, son mariage, I, 340
Bellay (Jean du) Evêque de Paris, I, 221
Bellecombe, Château, I, 24. 25
Benoît XII, Pape, I, 131. 160. 221. Son jugement, & sa bulle sur l'affaire d'Humbert II, Dauphin de Viennois, avec le Chapitre de Vienne, 191. 192. Ses poursuites contre ce Prince qu'il excommunie, 198. 199. Ses réponses à ce Prince, 208. 209, Sa mort, 209
Béraud Sire de Mercœur, I, 343
Béraud, Duc de Mercœur, I, 338
Béraud I, Comte de Clermont, VII Dau-

phin d'Auvergne; ſes femmes & enfans, I, 361
Béraud, fils du précédent, I, 361
II, Comte de Clermont, VIII Dauphin d'Auvergne, ſurnommé le Comte Camus, I, 363. Ses femmes & enfans, 364. 365. Il ſe ſignale à la bataille de Poitiers, 365. commande un corps de troupes contre les Anglois; eſt l'un des Seigneurs qui furent donnés en ôtage, 366. 367. va en Flandre offrir au Roi de France ſon épée, 367. 368. qui le gratifie de différens droits, 368. Occaſion en faveur de ce Roi, où il paroît, 370. Vente qu'il fait, pourquoi, 370. 371. Il marche à la pourſuite des Partiſans & Coureurs qui s'étoient emparé de la ville de Montferrand, 372. 373. accompagne le Duc de Bourbon à ſon voyage de Barbarie, 373. paſſe en Sicile & à Meſſine, 374. De retour en Auvergne, il meurt, 374. 375
Beraud III, fils du précédent, I, 364
Comte de Clermont, IX Dauphin d'Auvergne; ſes femmes; ſe trouve au ſerment des chefs des maiſons d'Orléans & de Bourgogne, 375. Il va offrir ſes ſervices au Duc de Bourbon; meurt, 376. Conteſtation que ſa mort fit au ſujet des ſucceſſions de ſes pere & mere, 376. 377. Tranſaction à cet égard, 377. 378, gouverneur du Dauphiné, II, 101
Berenger, Roi d'Italie, défait l'Empereur Louis, I, 7. 8
Berenger (Henri) Seigneur de Pons en Royans, ſes prétentions à la ſucceſſion d'Albert de Saſſenage, I, 174. 175
Bernys (Gabriel de) Lieutenant Général du Duphiné, II, 103
Berry (Marie de) femme de Jean de Bourbon & d'Auvergne, I, 387. 389. 409. 414. 428. veuve, elle ſe remarie, 289

Berthold Duc de Zéringhem, I, 41. 42
Bertrand, Evêque de Grenoble, I, 95
Betancour (Jean de) Gentilhomme François, Iſles qu'il a découvertes, 237. 238
Bethford (le Duc de) II, 98. Regent de France, 100
Bethune (Maximilien de) Lieutenant de Roi du Dauphiné, ſon fils lui ſuccede, II, 300
Beuil (Louis & Agnès de) I, 377. 378
Beuil (Jean de) Amiral de France, I, 365
Briez (le Maréchal) troupes qu'il commande, II, 253
Blanche, fille de Beraud I, Dauphin d'Auvergne; ſon mari, I, 362
Blaſey (Geoffroy de) I, 111
Blondel, rectifié ſur Guigues V, Dauphin de Viennois, I, 27
Boczac (Charlotte Dame de) II, 187
Boczoſel (Jeanne de) ſon hommage à Humbert I, Dauphin, I, 81
Boheme (Charles de) élu Empereur, I, 269. Voyez *Charles IV.* Empereur.
Bois-Dauphin (le Maréchal de) II, 287. 288
Boivin, Bibliothecaire, II, 353
Bologne (Robert de) Comte d'Auvergne, I, 67
Bologne (Jean de) Comte de Montfort, Gouverneur du Dauphiné, II, 39
Bonhomme (Jacques) ceux auxquels on donnoit ce nom, I, 28
Bonnecombe, Abbaye, I, 109
Boſon, Comte, I, 4. 215. Il eſt proclamé Roi de Bourgogne & de Provence; ſa mort, 5. 24. Il portoit un dauphin ſur ſon bouclier, 16
Boſſuet, Evêque de Meaux, Précepteur de Louis V, Dauphin, II, 308

Digitized by Google

Bouchers de Paris, révolte de quelques-uns, II, 62-64. Leur insolence, 63-64. dissipée, 64
Bouillon (le Cardinal de) grand Aumônier de France, II, 331
Boukent (le Comte) II, 91. Connétable de France, 93
Boulen (Anne de) femme d'Henri VIII, Roi d'Angleterre, II, 268. 270
Boulogne & de Montgascon (Godefroy de) I, 355. 359. 360. 363. 366
Boulogne (Guigues de) Cardinal, sa cession avec ses freres Jean & Godefroy, à Béraud I, Comte de Clermont, I, 359. 360
Boulogne (Jeanne de) fille de Béraud I, Dauphin d'Auvergne; son mari, I, 362
Boulogne (Jeanne de) seconde femme de Béraud II, Dauphin d'Auvergne, I, 364
Boulogne (Jean de) I, 367
Boulogne (le Cardinal de) II, 5
Bourbon (Jacques de) I, 306
Bourbon (Jeanne de) son mariage proposé, I, 184. 301. 311. conclu, 311. II, 8. 3
Bourbon (Charles Duc de) I, 376
Bourbon (Isabeau de) I, 376. 377
Bourbon (Archambaud de) traité dont il est médiateur, I, 341
Bourbon (Louis de) Comte de Montpensier, 376-377. I de nom, épouse de Jeanne Dauphine d'Auvergne, 379
Bourbon (Jeanne de) troisieme femme de Jean II Duc de Bourbon & d'Auvergne, I, 398. obtient de Louis XI la grace de son mari, 400
Bourbon (Jean de) Comte de Vendôme, I, 398
Bourbon (Jean de) Evêque du Puy, I, 400
Bourbon (Charles de) premier Duc de Vendôme, I, 400

Bourbon (Hector de) Archevêque de Toulouse, I, 400
Bourbon (Louis de) Comte de Montpensier, sa mort, I, 415
Bourbon (Isabelle de) tante de Charles I, Duc de Bourbon, I, 418
Bourbon (Charles de) Connétable de France, I, 419
Bourbon (Louis de) Prince de la Roche-Sur-Yon I, 421. Voyez *Louis* de Bourbon.
Bourbon (Jean de) neveu de Gilbert I, Comte de Montpensier, I, 422
Bourbon (François de) Duc de Montpensier, I, 451. Voyez *François* de Bourbon.
Bourbon (Bonne de) son mariage, II, 8
Bourbon (Jacques de) Comte de la Marche, II, 15
Bourbon (Pierre Duc de) II, 16
Bourbon (Louis Duc de) II, 41. donné en ôtage, 32
Bourbon (Catherine de) Comtesse de Harcourt, II, 42
Bourbon (Marguerite de) Dame d'Albret, II, 42
Bourbon (Charles de) Comte de Clermont, Gouverneur du Languedoc, II, 85. 86
Bourbon (Charles de) Comte de Vendôme, II, 110
Bourbon (Elisabeth de) Comtesse de Charolois, II, 145
Bourbon (Jeanne Ducheſſe de) marreine de Charles VI, Dauphin, II, 146
Bourbon (Pierre de) parrein de Charles VII, Dauphin, II, 158
Bourbon (François de) Comte de Saint Pol, Gouverneur de Dauphiné, II, 216. 236. Il meurt; son fils de même nom lui succede & meurt, 260

Digitized by Google

Bourbon (Antoine de) Duc de Vendôme, II, 239. marche dans l'Artois & le Hainaut, 241. 242

Bourbon (François de) Comte d'Enghien, passe en Piémont, II, 242. 243

Bourbon (Henri de) Prince de Condé, II, 264

Bourbon (François de) Duc de Montpensier & Dauphin d'Auvergne, II, 264. 270

Bourbon (Henri de) Prince de la Roche-sur-Yon, II, 264

Bourbon (le Cardinal de) II, 265

Bourbon (Louis de) Prince de Condé, II, 265

Bourbon (Charles de) Prince de la Roche-sur-Yon, II, 266. Gouverneur du Dauphiné, 273

Bourbon (Antoinette de) Duchesse Douairiere de Guise, II, 266

Bourbon (Louis de) Duc de Montpensier, II, 266. 289. Dauphin d'Auvergne, Gouverneur du Dauphiné, 273. 299

Bourbon (Henri de) Prince de Dombes, Gouverneur de Dauphiné, II, 274

Bourbon (Charles de) Comte de Soissons, Gouverneur du Dauphiné, II, 277. 299

Bourbon (Louis de) fils unique du précédent, Comte de Soissons, II, 289. est fait aussi Gouverneur du Dauphiné, 299. 300. est tué, 300

Bourbon (Mademoiselle de) Princesse d'Orange, II, 287

Bourbon (Louis de) Comte de Soissons, Gouverneur du Dauphiné, II, 299

Bourgogne Transjurane ou Cisalpine, quel est ce pays, I, 7

Bourgogne (Maison de) comment, quand & combien de temps cette maison a possédé le

Dauphiné, I, 39. 62. Voyez *Beatrix*, fille cadette, &c. Filiation de cette maiſon, I, 45. 46

Bourgogne (Bonne de) fille du Duc Philippe le Hardy, I, 388

Bourgogne (Agnès de) femme de Charles I, Duc de Bourbon & d'Auvergne, I, 392. 395. Sa mort, 405

Bourgogne (Duc de) meſures qu'il prend pour ruiner la maiſon d'Orléans, II, 52-66. Acte d'autorité qu'il fait, 54. Il fait aſſaſſiner le Duc d'Orléans, 55. Sa feinte à cet égard, 55. 56. Il avoue qu'il en eſt le premier coupable, 56. 57. Il paſſe en Flandre, 57. Il excite une révolte à Paris dont il eſt la dupe, 62-64. eſt obligé de ſe ſauver, 65. Soupçon contre ce Prince, 67

Bourguignons ſalés, origine de ce nom, II, 86

Bournonville (Enguerrand de) Gouverneur de Soiſſons, décapité, II, 65

Bouville (Charles de) Gouverneur du Dauphiné, I, 116. II, 40

Boyer (M.) ancien Evêque de Mirepoix, Precepteur de Louis IX, Dauphin de France, II, 363

Brabant (Marie de) tante de Humbert II, Dauphin de Viennois I, 171

Bretagne (Artus de) Connétable de France, I, 401

Bretagne (François Duc de) II, 148

Bretagne (Jean Duc de) Voyez *Savoye* (Aymond de)

Briançon (Aymeric de) ſon hommage à Guigues V, Dauphin de Viennois, I, 54

Brienne (Gautier de) Connétable, II, 12. 16

Brionne (le Comte de) II, 337

Briord (Amblard de) Abbé d'Ambronay, tâche en vain de ramener au devoir ſes Religieux ſéditieux, I, 97. Il en eſt empoiſonné, 97. 98
Brunet (Hugues) originaire de Rhodes, Poëte, I, 337
Brunier (Jacques) Chancelier de Dauphiné, I, 281
Bruſlon (François) II, 187. de la Muce, Procureur du Roi, eſt fait Chevalier, 200
Bures (le Comte de) Lieutenant Général de Charles-quint, II, 231. 250
Burno, Archevêque de Vienne, I, 51
Buſſy (Simon de) premier Préſident, I, 17
Buxiere, Château, I, 38

C

CABOCHE, chef des bouchers de Paris révoltés, II, 62
Caillet, chef de Factieux, I, 28. a la tête tranchée, 29
Calixte II, Pape, 33. 35
Canaries, Iſles, leur ancien nom, par qui découvertes, I, 237. 238
Canillac, Marquis de Rochefort, I, 362
Canole (Robert) Capitaine Anglois, paſſe en Auvergne, I, 365
Carloman, mal-à-propos reputé par quelques auteurs, enfant naturel de Louis le Begue, I, 4
Caſtel dos Rios (le Marquis de) Ambaſſadeur d'Eſpagne, va ſaluer le Prince d'Anjou, comme Roi d'Eſpagne, II, 338-339
Catherine, fille de Guigues, VI Dauphin de Viennois, I, 55
Catherine, fille de Humbert de la Tour-du

Pin, ſon mariage, I, 67
Catherine, fille de Jean II, Dauphin de Viennois, I, 85. Sa part dans le Teſtament de ſon pere, 105
Catherine, fille d'Humbert II de Viennois, Religieuſe du Monaſtere de Saletes, I, 120. 121
Catherine, fille de Guillaume II, Dauphin d'Auvergne, ſon mariage, I, 340
Catherine, fille de Beraud I, Dauphin d'Auvergne, ſon mariage, I, 362
Catherine, fille de Louis II, Duc de Bourbon, I, 385
Catherine Ducheſſe de Gueldres, I, 392
Catherine de Medicis, Reine de France, Regente, I, 462. 470
Catherine de Medicis, Reine de France, II, 261. 265. 299
Catherine d'Arragon, Reine d'Angleterre, II, 270
Cavalli (Marino) Ambaſſadeur de Veniſe, II, 282
Caylard (Hector) Lieutenant Général du Dauphiné, II, 48
Céſane, petite ville, I, 40. 41
Chabanes (Antoine de) Comte de Dammartin, II, 112. marche par ordre du Roi ſe ſaiſir du Dauphin, 136. 138
Chabot (Philippe) Amiral de France, II, 175
Chalençon (Guigues de) I, 355
Chalon d'Arlay (Jean de) I, 91
Châlon (Jean de) Comte d'Auxerre, I, 110. 111. 302. 306. Terres qu'il reconnoît tenir en fief de Humbert II, Dauphin de Viennois, 177. Renonciation qu'il lui donne, 230. 231

Chalon (Jean de) Seigneur d'Orlay, hommage qu'il rend, I, 306. 307
Châlons (Louis de) Prince d'Orange, tâche en vain de s'emparer du Dauphiné, II, 101. 102
Châlons (Hugues de) I, 67. 230
Camaliere & de Champeils (Hugues de) prévôt de l'Egliſe de Brioude, I, 351
Chamaliere (Hugues de) Chanoine de Clermont, I, 355
Chamalieres (Huguette de) ſon mariage, I, 339
Champion, Procureur de la maiſon de Ville de Rennes, II, 201
Champſaurd, Duché, I, 25
Chandée (Hugues de) Officier du Comte de Savoye, ſe met en campagne, I, 75. 76
Chapelle (Bertrand de la) Archevêque de Vienne I; 127. Son differend avec Humbert II, Dauphin de Viennois, 162-171. 190. 191. Ses griefs contre ce Prince, 195. 196
Charlemagne, temps de ſa naiſſance, II, 302
Charles, fils de l'Empereur Lothaire, Roi de Bourgogne & de Provence; ſa mort, I, 3
Charles le Chauve, Empereur, I, 4
Charles le Simple, fils poſthume de Louis le Begue, I, 5. 6
Charles le Gros, ſa mort, I 6
Charles Dauphin, depuis VI du nom, Roi de France, I, 22. Voyez *Charles VI* Roi de France.
Charles, Roi de Sicile, I, 76
Charles-Conſtantin ſe reconnoît vaſſal de Louis d'Outremer, I, 83. 84
Charles, Roi de Hongrie, I, 85
Charles le Bel, Roi de France, I, 127

Charles, fils ainé du Duc de Normandie ; choisi Dauphin, I, 300. 301. 304. 307. 308. II, 37. 59. 60. 329. Il va se faire reconnoître de ses sujets, I, 311. 312. II, 2. est proclamé dans Grenoble, I, 312. où il se rend; premier fruit de sa résidence en cette ville, 313. Il dispose du Gouvernement du Dauphiné, 313. 314. revient à la Cour; est fait Chevalier de l'Ordre de l'Etoile, 315. 6

I du nom, I Dauphin de France, II, 3. Son contrat de mariage avec Jeanne de Bourbon, II, 415-423. Ses enfans, 3. 4. Il est fait Chevalier au sacre de son pere, 4. sollicite le pardon du Roi de Navarre; traité de paix qu'il confirme, 5. 6. Action où il se trouve, 12-16. Arrivé à Paris, il prend le titre de Lieutenant, 16. convoque les Etats, 16. 17. Embarras où il se trouve, comment il s'en débarrasse, 18. 19. Ses efforts pour ramener les partisans à leur devoir, 19. Il prend la qualité de Régent Dauphin; assiege Paris, 22. 24. Son stratagême réussit, 23. 24. Complot détestable dont il empêche l'exécution, 25. 26. Il vient à Paris; réception qu'on lui fait, 27. contraint l'Anglois de se retirer, 30. 31. Traité à l'exécution duquel il s'oppose de concert avec les Etats, 34. 35. Il monte sur le throne sous le nom de

Charles V, dit *le Sage*, II, 36. Roi de France, 40. 43. 45. Monnoies qu'il fait fabriquer à son avenement à la Couronne, 37. 38. Ses largesses au baptême de son fils Charles, 44. 45.

Charles VI. Roi de France, I, 386. II, 49. 59. 65. 66. 69. 75. va en Flandre contre les Anglois, entrepriſe qui lui échoue, 369. 370. Duchés dont il accorde la propriété & la jouissance à Jean I Duc de Bourbon & d'Auvergne & à sa femme, I, 389. 390. Villes qu'il sou-

Digitized by Google

met à ſon obéiſſance, I, 391. Reglement qu'il confirme, II, 39. Sa déclaration dans une aſſemblée du Clergé, 58. Il déclare que le Dauphin remplira ſa place au Conſeil, 60. 61. contre lequel il agit, 84. 88. Sa mort, 100

Charles Dauphin de France, Regent, ſes gratifications à Charles I, Duc de Bourbon & d'Auvergne, I, 392. Bataille qu'il gagne ſur les Anglois, 384. Roi ſous le nom de

Charles VII, I, 394. 396. Cauſe de ſa dévotion à St Michel, 464

Charles III, fils du précédent, Cardinal, I, 392

Charles, fils aîné & ſucceſſeur de Jean I, Duc de Bourbon & d'Auvergne, I, 390. 400

I Duc de Bourbon & d'Auvergne; ſa femme; ſes enfans, I, 392. Il eſt fait Gouverneur du Languedoc, de Champagne & de Brie; s'oppoſe aux entrepriſes du Roi d'Angleterre, 393. ſe ſignale à la bataille de Baugé en Anjou, 393. 394. aſſiſte au ſacre & couronnement de Charles VII; eſt un de ſes plenipotentiaires, 394. Ses démêlés avec Philippe Duc de Bourgogne, 395. Cauſe de ſes plaintes à la Cour; il ſe retire dans ſes terres, 395. Il favoriſe la retraite du Dauphin Louis, 395. 396. Affaire que lui attira avec Charles VII cette faveur, 396. Son raccommodement avec ce Monarque, 396. 397. Sa mort, 397. Ses donations à ſon frere Louis & à ſa tante Iſabelle de Bourbon, 418. 419

Charles, fils de Gilbert I, Dauphin d'Auvergne, & Connétable de France, I, 421

II Comte de Montpenſier, XIII Dauphin d'Auvergne, I, 431. 432. part pour Blois; foi & hommage qu'il rend au Roi, 432. Son mariage, 433. 434. Carrouſel où il ſe diſtingue,

Digitized by Google

accompagne Louis XII à la conquête de Genes, I, 435. se signale à la bataille d'Aignadel, 435. 436. Il est fait Général des troupes Auxiliaires envoyées par le Roi en Navarre, 436. Lieutenant Général de l'armée en Lombardie, 436. 437. Connétable de France, Gouverneur de Languedoc, Grand Chambrier de France, 437. Il accompagne le Roi à la conquête du Milanez, en est fait gouverneur, 438. Source de son malheur & de sa ruine, 439. Quoique dépouillé de ses charges & pensions, il marche au secours de la Picardie, 440. 441. Abysme d'affaires où le plonge la mort de sa femme & de ses enfans, 441-444. Il sort du Royaume, passe en Italie, 444. arrive à Naples; se trouve à la bataille de Pavie, 445. 446. est fait par Charles-quint Lieutenant Général en Italie, 446. Villes qu'il va attaquer, 447. Il tourne ses armes contre Rome, 447. 448. est tué, où inhumé; son épitaphe, 449

Charles, fils aîné du précédent, II, 3

II Dauphin de France, sa naissance, II, 40. cérémonie de son baptême, 40-44. Préfage qu'il donne d'actions héroïques, 45. Il est établi Vicaire général & perpétuel du Royaume d'Arles & du Dauphiné, 46. 47. Sa mort étant sur le throne, 47

Charles, fils de Pierre II Duc de Bourbon, & d'Auvergne, I, 410

Charles d'Anjou, dernier Roi de Sicile, I, 412

Charles Duc de Bourgogne, I, 422

Charles-Emmanuel Duc de Savoye, I, 492

Charles le Mauvais, Roi de Navarre, assassinat qu'il fait commettre, II, 4. Il se retire dans ses Etats; obtient son pardon, 5. pratique de nouvelles factions avec le Roi d'Angleterre;

eſt fait priſonnier, II, 8. Elargi par les factieux, il excite les Pariſiens à la révolte, 19. Il ſe retire, 24. 27. 29

Charles, Prince du Sang, Comte d'Alençon, Archevêque de Lyon, II, 42. 43

Charles IV, Empereur, II, 44-47. Marques d'amitié qu'il donne à Charles ſon neveu & au Dauphin ſon petit neveu, 46. 47

Charles III. du nom, III Dauphin de France, II, 49. Sa naiſſance; ſa mort, 50

Charles IV du nom, IV Dauphin de France, ſa naiſſance, II, 50. Sa mort, 51

Charles V, VII Dauphin de France, II, 73. 178. Sa naiſſance, ſon mariage, II, 73. Ses enfans, 73. 74. Suite de ſa diſſimulation à l'égard du Duc de Bourgogne, 78-81. Lettre qu'il fait écrire aux principales villes du Royaume, 81. 82. Privé de la ſucceſſion à la Couronne, ſes efforts pour ſe ſoutenir, 85. 86. Aſſemblée du Conſeil contre ce Prince, 88. 89. & Arrêt du Parlement contre lui, 89. Acte d'autorité qu'il exerce, 90. Il aſſiege Chartres, 93. 94. ſe retire, 94. ſe rend maître de la Charité; va aſſieger Coſne, 98. 99. monte ſur le Throne ſous le nom de

Charles VII, Roi de France, II, 100. 104. 109. 124. 126. 127. Embarras d'affaires où il ſe trouve, 107. Ses efforts pour détruire la ligue formée contre lui, 112. 114. Sa réponſe à la menace de ſon fils, 114. 115. Il marche contre les Anglois, 115-118. confirme l'érection du du Parlement de Grenoble, 132. envoie s'aſſurer du Dauphin, 135. paſſe lui-même en Dauphiné, 137. Sa réponſe aux excuſes du Duc de Bourgogne, 138. 141. Ses chagrins, 141. 142. Sa mort, 143

Charles, fils du précédent, fut Duc de

Normandie, de Berry & de Guienne, II, 73
Charles, fils de Louis II, Dauphin de France, II, 105
VI du nom, Xe Dauphin de France, femmes qui lui ſont propoſées, II, 146. 147. Celle qu'il épouſe, 147. Il monte ſur le Thrône ſous le nom de
Charles VIII, Roi de France, II, 147. 148. I, 398. 399. 406. 407. 413. 414. 423. 425. 534. Dans le deſſein d'avoir le Duché de Bretagne, il renvoie ſa premiere femme; & épouſe Anne de Bretagne, II, 148-150. Enfans qu'il en eut, 150. 151. Son éloge, 155. 156
Charles-Orland, fils aîné de Charles VIII, Roi de France, 150
VII du nom, XI Dauphin de France; ſa naiſſance, II, 158. Pourquoi fort regreté à ſa mort, 158. 159. où inhumé; ſon Mauſolée, 160
Charles, fils cadet du précédent, II, 150.
VIII du nom, XII Dauphin; ſa naiſſance; ſa mort, II, 160
Charles-Maximilien, fils de Henri I, Dauphin, II, 223. Voyez *Charles IX*, Roi de France.
Charles-quint, Empereur, I, 445. 446. 453. II, 164. 170. 171. 175. 203. Soupçon ſur cet Empereur, II, 207. Son reſſentiment ſur la mort de François II, Dauphin, 213. 214. Provinces de France qu'il fait attaquer, 224. 231. 232. en Piemont, 232. commande en propre perſonne, 224 229. Il eſt obligé de ſe retirer en Italie, 229-237. paſſe en France; s'en retourne dans ſes états, 238. 239. Sujet d'une nouvelle guerre qu'il intente à la France; détail de cette guerre, 241. 245. Sa réponſe ſur la propoſition de paix que lui fait faire le Roi de France, 251

Charles IX, Roi de France, I, 454. 456. 461. II, 263. prend le titre de Dauphin, à ſon avénement à la couronne, II, 271. 273
Charles III, Roi de Navarre, II, 54. 61
Charles, Comte de Ponthieu, II, 71. 72
Charles, Duc d'Orléans fils de François I, ſa naiſſance; ſa mort, II, 169. où inhumé, 213
Charles Duc de Savoye, II, 205
Charles III, Duc de Lorraine, parrein de Chriſtine de France, II, 288
Charles II, Roi d'Eſpagne, II, 325. Sa mort, 337. 338. Ce que portoit ſon Teſtament, 338
Charlotte, derniere fille de Louis I de Bourbon, X Dauphin d'Auvergne; ſon mari, I, 420
Charlotte, Religieuſe & Abbeſſe de Jouarre, apoſtaſie; ſe marie, I, 452
Charlotte, ſeconde fille de François I, ſa naiſſance; accordée; ſa mort, II, 170
Charny (Geoffroy de) I, 294. Porte-oriflamme, II, 16
Chartier (Alain) II, 122
Chaſlus (Amblard & Albert de) marques d'eſtime qu'ils donnoient à Jean, I Dauphin d'Auvergne, I, 358. 359
Chaſtel (Tanneguy du) Grand-Ecuyer de Charles VII, ſa généroſité envers ce Prince, II, 143
Chaſtelet (Renaud du) Lieutenant de Roi du Dauphiné, II, 157
Châteaubriant, II, 191. 192
Châteauneuf (Odobert de) I, 134
Châteauvilain, baronnie de la Tour, I, 108
Châtel (Tanneguy du) II, 77. tue le Duc de Bourgogne, 81

Digitized by Google

Châtillon (Jean de) I, 54
Châtillon (Iſabeau de) Dame de Jaligny, ſon mariage, I, 351
Châtillon (Louis de) Comte de Dunois, I, 389
Châtillon (Hugues de) Grand-Maître des Arbalêtriers, II, 41
Châtillon (le Duc de) Gouverneur de Louis IX, Dauphin de France, II, 363. 364
Châtre (le Baron de la) II, 287
Châtre (le Maréchal de la) II, 288
Chaumont (Guigues de) I, 360
Chauvigny (Marguerite de) ſeconde femme de Beraud III, Dauphin d'Auvergne, I, 375
Chauvigny (André de) I, 421
Chauvin (Pierre) II, 187
Chemeraut (Madame de) II, 287
Chevaliers, pourquoi les anciens faiſoient mettre ſur leurs cottes d'armes & boucliers, &c. quelque figure ſymbolique, I, 17. 18
Chimay, envoyé du Duc de Bourgogne au Roi, II, 138
Chiſſey (Aimonet de) I, 250
Chiverni, Miniſtre d'Etat, uſage qu'il fit de l'original de l'Inſtitution de l'Ordre du St Eſprit, que le Roi lui avoit confié, I, 469
Choulai, Chancelier du Dauphiné, I, 139
— (Humbert de) 192
Chriſtine, Ducheſſe de Savoye, voyez *Louis III*, Dauphin de France.
Ciſterna (la Princeſſe de) II, 336. 337
Clairieu (Graton de) I, 103
— (Guichard de) 116
Clarence (le Duc de) Gouverneur de Paris, II, 90. Il ſe met en campagne; eſt battu, 92. & tué, 93

Claude épouſe François I, Roi de France, II, 164. 168. 169
Clauſtral (Rainez de) Comte de Forcalquier, I, 48
Clemence de Hongrie, veuve du Roi Louis le Hutin, I, 113. Son tombeau, 328. 329
Clement V, Pape, I, 89. 90. 239. 346
Clement VI, Pape, I, 221. 228. 267. 278. II, 3. *liſez* Clement *non* Innocent. Il eſt favorable à Humbert II, Dauphin de Viennois, qu'il fait abſoudre, I, 209. Il termine l'affaire de la ville de Romans avec ce Prince, 232-235. Bulle par laquelle il s'arroge le titre de diſpenſateur des Couronnes; avis qu'il donne à tous les Princes en conformité, I, 238. Il renouvelle la publication de la Croiſade contre les Infideles, 239. Ses meſures pour ſa réuſſite, 240. Il publie une ſeconde croiſade, 241. l'emporte ſur ſon conſeil pour faire Général de l'Armée Humbert II, Dauphin de Viennois, 242. Ce que portoit ſa bulle confirmative de l'élection des Prélats pour l'adminiſtration des affaires temporelles, 249. Il contribue aux frais de la ſeconde croiſade qu'il venoit de publier, 256. Raiſons qui l'engagerent à accelerer la paix d'Aſie, 264. 268. Bref qu'il adreſſe à Humbert II, Dauphin, 279. Sa bulle à l'Archevêque de Lyon & à l'Evêque de Grenoble, 298. Il donne tous les ordres ſacrés à Humbert II, Dauphin de Viennois, 320. Refutation du raiſonnement politique ſur cette prompte promotion aux ordres ſacrés, 328. 321
Clement VII, Pape, I, 447. II, 70. 246. 270. vient en France, 219-222
Clement VIII, Pape, II, 305
Clement IX, Pape, parrein de Louis V, Dauphin, II, 303

Clement XI, Pape, II, 329. 330
Clerc (Jean le) Chancelier, II, 88
Clermont, Baronnie, puis Comté, I, 13. 14
Clermont (Robert de) Maréchal de France, eſt poignardé, I, 21
Clermont (Geoffroy de) I, 103. 187. 188
Clermont (Antoine de) Chef de la Maiſon des Aynard, I, 134. 135
Clermont (Siboud de) Miſtral du Chapitre de Vienne, ſon differend avec Guigues de Rouſſillon, I, 150-153. Il eſt fait Gouverneur de Vienne, 167
Clermont (Jean de) Maréchal de France, II, 12. 16
Clermont (Aymard de) Lieutenant Général du Dauphiné, II, 103. Nouveaux honneurs dont le comble Humbert II, Dauphin de Viennois, I, 186-190. créé Connétable né des Etats du Dauphiné, 188. puis chef des conſeils du Dauphiné; Grand-Maître de la maiſon du Dauphin & de la Dauphine, 189
Clermont (Antoine de) Lieutenant de Roi du Dauphiné, II, 217
Clermont-Tonnerre (le Comte de) premier Connétable héréditaire du Dauphiné, I, 14
Cleves (François de) Duc de Nevers, I, 14
Cluny, Abbaye, I, 25. 26. 34
Cœur (Jacques) traitant, II, 129. 130
Coiſlin (le Cardinal de) premier Aumônier du Roi, II, 337
Coligni (Hugues de) époux de Beatrix Dauphine, I, 39. 62
Comtes, qui ſe firent le plus redouter, I, 12
Comtes Dauphins de Viennois, leur premiere race, I, 28-44. En qui finit cette race, 39. Voyez *Princes Dauphins de Viennois*.

Digitized by Google

Comtes Dauphins d'Auvergne, cette branche tombe en la maiſon de Montpenſier, I, 381
Concile de Baſle, II, 109. -de Latran, 110
Concordat (le fameux) entre Leon X, & François I, II, 110
Condé (le Prince de) II, 289
Condé (la Princeſſe de) II 287. marreine de Louis IV, Dauphin, 306
Conflans (Jean de) Marêchal de France, eſt poignardé, I, 21
Conrad, fils de Rodolphe II, I, 10
Conrad, ſurnommé *le Salique*, Empereur, I, 11
Conſeil ambulant du Dauphiné, ſon établiſſemet, I, 145. Noms qu'il a portés depuis, 145. 146
Conſeil Delphinal, ſon établiſſement, ſon ſceau, I, 20. 21. Etabliſſement d'un à ſaint Marcellin, 148. 149. transferé en la capitale du Dauphiné; forme qui lui eſt donnée, 182. 183
Conſtance de Provence, femme du Roi Robert, I, 46
Conti (le Prince de) II, 289
Conti (la Princeſſe de) II, 286
Copier (Gui) Lieutenant de Roi du Dauphiné, II, 39
Coppier (Jean) Gouverneur du Dauphiné, II, 103
Coq (Charles le) l'un des principaux factieux de Paris, I, 19
Cordelier (Pierre) Préſident du Conſeil Delphinal, Lieutenant Général du Dauphiné, II, 48
Cordoua (Ferdinand de) Comte de Frias Feria, pourquoi il paſſe en Angleterre, II, 267. 268

Digitized by Google

Corſe (Philippe de) ſe jette dans Boulogne, II, 250

Coucy (de) Gouverneur de Boulogne, capitule, & ſe rend; eſt condamné à perdre la tête, II, 251

Craon (Jean de) Archevêque de Reims, qu'il défend contre le Roi d'Angleterre, I, 30

Crequy (François de) Duc de Leſdiguieres, Maréchal de France, puis Connétable, eſt fait Gouverneur du Dauphiné, après en avoir eu l'adminiſtration, II, 300

Crequi (Charles-Nicolas de) Lieutenant de Roi du Dauphiné, II, 300

Cruſſol de Florenſac (Louis de) Gouverneur du Dauphiné, II, 157

Cugnieres (Pierre de) I, 216

D

D'*Aillon* (Antoinette de) Douairiere Comteſſe de Laval, II, 187

Dalphini ou *Dauphin* de Jaligny (Richard) Gouverneur du Dauphiné, II, 49

Dammartin (Charles Comte de) II, 42

Dampierre (Iſabeau de) femme de Guillaume II, Dauphin d'Auvergne, I, 339

Dandie de l'Eſcus (Jean) Maréchal du Dauphin, II, 135. 136

Dandolo (André) doge de Veniſe, I, 255

Danès (Pierre) précepteur de François III, Dauphin, II, 261. 262

Dangeau (le Marquis de) II, 337

Dauphin paſſe pour le plus vite de tous les animaux ou marins ou terreſtres, I, 16

Dauphiné (le) ſon ancien nom, I, 1. Ses bornes, I, 2. Son étendue, 1. Sa diviſion, 2. Le haut Dauphiné, 2. le bas Dauphiné; ſa di-

Digitized by Google

vision, I, 2. Sa premiere union à la Couronne de France, durée de cette union, 3. Etats dont a été composé cette souveraineté, 12-14. Différentes idées sur l'origine de son nom, 15-23. 31. Sceau dont on se servoit en 1409. dans le Dauphiné, 22. sous le Dauphin *Charles*, 22-23. La province regardée comme Comté, puis designée par le nom de Dauphiné, 23. 24. Pourquoi ce nom fut donné à une partie du Comté d'Auvergne, 36. Tout ce qui compose aujourdhui la province de Dauphiné n'appartenoit point aux anciens Dauphins de Viennois, 44. Il tombe en quenouille, 45. pour la seconde fois, 62. Temps où l'année y commençoit le jour de Noël, 192. Acte par lequel le Dauphiné fut cedé à la France, 212-214. 227. II, 59. Conditions du dernier acte de ce transport, I, 300-308. II, 59. Comtés qui lui sont réunis, II, 123

Dauphiné d'Auvergne, situation de cet Etat, I, 335. Voyez *Beraud III*, Dauphin d'Auvergne. Transaction par laquelle le Duché d'Auvergne demeurera au Roi, comme un apanage de la Maison de France, &c. 449. 450

Dauphine, femme de Guigues II, Dauphin de Viennois, I, 31

Dauphines, famille de ce nom, I, 17

Dauphins, nommés Comtes d'*Albon*, I, 39

Dauphins de la premiere race. Ce qu'ils portoient d'abord dans l'écusson de leurs armes, I, 18. 19. Les Dauphins jusqu'à Louis XI, n'étoient point nommés Comtes de Vienne, mais Comtes de Viennois, pourquoi, 45. Augmentation de l'étendue de leur souveraineté, 45

Delphino (Giovani) Ambassadeur extraordinaire de Venise, II, 281. 282

Digitized by Google

Demetrius de Montferrat, Roi de Theſſalie, I, 49
Deniſot de Chaumont, II, 62
Deſerts (Louis des) Preſident, II, 139. Garde des Sceaux & Vice-Chancelier; ſes remontrances à François II, Dauphin, 199
Détroit, qu'on a appellé le pas de Suze, II, 233
Diois, Comté, I, 12. 13
Donato (Leonardo) Ambaſſadeur extraordinaire de Veniſe, II, 281. 282
Donné, ſignification de ce nom en Bourgogne, I, 355
Donzi (Hervé de) Comte de Nevers, I, 48. 49
Dormans (le Cardinal de) Pair & Chancelier de France, II, 42. 44
Dormans (Guillaume de) Archevêque de Sens, II, 50
Dreins (Henri) Gouverneur du Château de la Tour-du-Pin, I, 68. 105
Droneto (le Marquis de) II, 336
Dunois & de Longueville (François Comte de) Gouverneur du Dauphiné, II, 162
Duras (le Maréchal Duc de) commande ſous les ordres du Dauphin, II, 315. 317

E

Ecossois (les) envoient du ſecours à Charles V, Dauphin, II, 91
Edouard I, Comte de Savoye, I, 109. 110. 113. Sa mort, 114
Edouard, Roi d'Angleterre, I, 72. 366. II, 32. 34. porte la guerre en France, I, 356. 357. Il vient en France, ravages qu'il y fait, II, 32
Edouard III,

Digitized by Google

Edouard III, Roi d'Angleterre, II, 8. 13
Edouard IV, Roi d'Angleterre, II, 146. prétendue cauſe de ſa mort, 157
Edouard, Prince de Galles, parrein de Charles V, Dauphin, II, 146
Edouard-Alexandre, fils de Henri I, Dauphin, II, 223. Voyez *Henri III*, Roi de France.
Eleonore d'Autriche, Reine de France, II, 172. 175. 178. Son retour en France, 182. & ſon arrivée; celebration de ſon mariage, 183
Elizabeth, fille aînée d'Edouard IV, Roi d'Angleterre, II, 146
Elizabeth de France, Reine d'Eſpagne, II, 264
Elizabeth Infante d'Eſpagne, Ducheſſe de Brabant, marreine d'Elizabeth de France, II, 289
Entre-monts, Château, I, 90. 91
Equinoxe d'Automne, grands Princes qui y ſont nés, II, 302. 303
Erby (le Comte d') Anglois, ſes expéditions en France, I, 360
Eſpagne (Louis d') Ambaſſadeur du Roi de France, Iſles à la conquête deſquelles il marche, I, 237. 238
Eſpagne (Marie-Théreſe d') Dauphine de France, II, 366. meurt, 367
Eſſiſſac (Amaury d') Lieutenant Général du Dauphiné, II, 103
Eſtrées (le Maréchal d') Ambaſſadeur à Rome, naiſſance qu'il apprend au Pape, II, 304
Etats généraux de Bretagne, leurs remontrances & ſupplique, II, 184
Etoile (l'Ordre de l') origine de cet Ordre, I, 315. 316. A quoi étoient tenus ſes Chevaliers, 317. A qui a été donné cet ordre après ſon aviliſſement, 317

Etrange (Dame de l') maîtreſſe de François II, Dauphin, II, 212
Eudes, Comte de Paris, eſt élu Roi, I, 6
Eudin de Chateauvillain (Enguerrand d') Gouverneur du Dauphiné, II, 48
Evreux (Blanche d') ſon mariage, I, 140
Eynard (Raimond) Gouverneur du Dauphiné, II, 103

F

Faucigny, Baronnie incorporée au Dauphiné, I, 55
Faucognei, ſon mariage, I, 146
Fay du Pereau (Noël du) Lieutenant de Roi de Dauphiné, II, 216
Fayete (Philibert de la) Maréchal de France, II, 49. 92
Fadulfi (François) envoyé de Humbert II, Dauphin, auprès du Roi de Sicile, I, 206
Ferdinand V, Roi de Caſtille & d'Arragon, I, 421. 425. 426. uſurpe la Navarre, 436
Fernel (Jean) eſt préſenté au Roi François I, ſa réponſe à la demande de ce Monarque, II, 247. 248. Gratification qu'il reçoit du Roi & de la Dauphine, 248. 249
Févre (Nicolas le) Precepteur de Louis III, Dauphin de France, II, 293
Filles de Rois, temps où nées avec le titre de Reines, elles le conſervoient en ſe mariant, quoique leurs maris ne fuſſent point Rois, I, 31
Flote (Pierre) Chevalier, I, 71. 294. fils du Chancelier de Dauphiné, 181
Flote de Revel, Chancelier de France, I, 216
Flote (Arnaud de) Bailli de Gapençois, avis qu'il va donner au Régent de Dauphiné, & ordre qu'il en va recevoir, I, 158.

Digitized by Google

159. Violences qu'il exerce contre les habitans de Moneſtier d'Allemond, I, 159. déchu de ſa charge & rétabli, 159. 160
Foix (Germaine de) I, 421. 430
Foix de Lautrec (Odet de) fait Gouverneur du Milanez, I, 439
Foix (Matthieu de) Comte de Comminges, Gouverneur du Dauphiné, II, 101
Foix (Jean Comte de) Gouverneur du Dauphiné, II, 166. 167
Foix (Gaſton de) Duc de Nemours, fils & ſucceſſeur du precedent dans le gouvernement du Dauphiné, II, 167
Foix (Odet de) Seigneur de Lautrec, II, 176. 177.
Foreſt (Pierre de la) Chancelier, Archevêque de Rouen, II, 17.
Foreſt (Chriſtophe de) Medecin, eſt fait Chevalier, II, 202
Forêts (Jeanne Dauphine de) femme de Béraud II, Dauphin d'Auvergne, I, 364
Forez (Guigues VII Comte de) I, 294. Intrigue dont il ſe mêle, 286
Fouqueſolles, action où il eſt tué, II, 252
France (la) ſes bornes, II, 1. 2. Sa poſition; grandeur & antiquité de ſon Royaume; nom que portent ſes Rois & leurs fils aînés, 2. Fleaux dont elle eſt affligée, 105. 106
France (Charles de) Comte d'Anjou, de Provence, ſon differend avec Guigues VI, Dauphin de Viennois, I, 57
France (Catherine de) épouſe Henri V, Roi d'Angleterre, II, 84
France (Iſabeau de) femme de Guigues Dauphin de Viennois, I, 361
France (Jean de) Duc de Berry, I, 389. II, 41. 54. 61. 66. donné en ôtage, II, 32.

Il réunit les Maisons d'Orleans, & de Bourgogne, II, 51. Sa mort, 71

France (Catherine de) I, 392

France (Jeanne de) premiere femme de Jean II, Duc de Bourbon, I, 398. 409

France (Anne de) femme de Pierre II, Duc de Bourbon & d'Auvergne, I, 409. 427. 432. Sa donation à Charles II, Comte de Montpensier, 434. 435

France (Jean-Baptiste-Gaston de) Duc d'Orleans, I, 495

France (Philippe de) I, 496. Duc d'Orleans, 500. II, 41

France (Louis de) Duc d'Anjou, donné en ôtage, II, 32

France (Blanche de) Ducheſſe d'Orleans, II, 42. Marreine de Charles IV, Dauphin, 51

France (Philippe de) fils de Charles VI, Roi, II, 50

France (Philippe de) Duc de Bourgogne, parrein de Charles IV, Dauphin de France, II, 50. 51

France (Eliſabeth de) ſon mariage, II, 270. 271

France (Marguerite de) ſon mariage, II, 271

François de Bourbon, Duc de Montpenſier, quinzieme Dauphin d'Auvergne; ſa femme; bataille ou il ſe diſtingue; il eſt fait Gouverneur de l'Anjou, I, 459. rétablit parmi les ſeditieux le reſpect & l'obéiſſance dus au Roi, 459. 460. a le commandement de l'Armée, 460. marche contre les Religionnaires, 461. 462. Ses conquêtes ſur eux, 462. Il va au-devant de Henri III, qui lui donne le collier de l'Ordre du Saint-Eſprit, 463. va par ſon ordre en Angleterre en qualité d'Ambaſſadeur

Extraordinaire, I, 481. accompagne le Duc d'Anjou dans son expédition en Flandre; il s'y signale, 482. 483. Ses exploits en Poitou, 483. Il est fait Gouverneur de Normandie, 484. 487. dont il soumet quelques villes rebelles, 484. suit le Roi; bataille, & siege où il se signale, 485. 486. meurt; sa sépulture, 486

François Duc de Châtelleraud, I, 421. frere de Charles II, Comte de Montpensier, 434

François I, Roi de France, I, 437. 440. 442. 452. 453. II, 4. 171. 219. 221. 236. 237. 247. 254. 256. 299. 302. Son bisaïeul, aïeul, ses pere & mere, II, 168. Sa premiere femme, 168. 169. Ses enfans, 169 171. Sa seconde femme, 172. Il est fait prisonnier, I, 445. II, 173. Ses ordres par l'Edit qu'il rend à Madrid, II, 173. Seigneurs qui ont souscrit à cet Edit, 174. Ses conventions avec l'Empereur, 175. Ses fiançailles avec Eleonore d'Autriche, 175. 176. Il est delivré, revient en France, 177. Il envoie au devant des Princes, ses enfans, 179. 180. Il y va lui-même, 183. Célébration de son mariage, 183. 184. Sa réponse aux remontrances & supplique des Etats généraux de Bretagne, 184. Il fait son entrée à Marseille, 202, donne des marques de son zèle pour la religion, 203-205. va porter la guerre dans les Etats de Savoye, 205. Il instruit Henri son fils sur la maniere de se conduire dans son entreprise contre l'Empereur Charles-quint, 225-227. Sa nouvelle guerre contre l'Empereur, 241. est parrein du fils de son fils Henri; va voir la Dauphine, 249. 250. Ses efforts pour rentrer dans Boulogne, 253. Il conclut la paix avec l'Angleterre, 257. la propose aussi à l'Empereur, 258. tombe malade & meurt, 259

Digitized by Google

François, fils de Louis II, Dauphin de France, II, 105. 140

François, troiſieme fils de Charles VIII, Roi de France, II, 150. 151

I du nom, XIII Dauphin de France; ſa naiſſance, II, 160. Sa mort, 161

François II, fils du précédent & XVI Dauphin de France, II, 168. 176. 184. Sa naiſſance, 169. 172. accordé, 173. Il eſt déclaré par ſon pere Roi en ſa place, 173. 174. va pour ôtage en Eſpagne, 176. 177. Scene qu'il eſſuie, 177. 178. La liberté lui eſt rendue, 178. Son retour en France, 182. Il va à Rome; cérémonie de ſon couronnement, 185-201. Il ſe rend à Nantes, puis à Marſeille, 202. accompagne le Roi ſon pere à ſon entrepriſe ſur la Savoye, 205. meurt, 206. 212. 216. où inhumé, 212. 213

François, fils de Henri I, Dauphin, II, 222

III. du nom, XVIII Dauphin de France, ſa naiſſance; ſes diſpoſitions heureuſes, II, 261. 311. Mariage qu'on lui propoſe, 265. Son mariage, 266-267. Roi d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, 268. 269. Il monte ſur le Trône, ſous le nom de

François II, Roi de France, II, 271

François, fils de Henri I, Dauphin; ſa naiſſance; ſon baptême, II, 299

Françoiſe, fille de Louis de Bourbon, Duc de Montpenſier, ſon mariage, I, 451

François de Paule (St) Inſtituteur de l'Ordre des Minimes, II, 158

Fredeburge, femme de Guigues III, Dauphin de Viennois, I, 25

Frederic Barberouſſe, ſa conceſſion au prélat de Vienne, I, 42

Frederic III, Comte Palatin du Rhin, Electeur, I, 452

Digitized by Google

Frederic-Auguſte III, Roi de Pologne, II, 367

Frias (le Duc de) Connétable & Ambaſſadeur extraordinaire d'Eſpagne, vient féliciter le Roi, II, 280. & va ſaluer le Dauphin, 281

G

GABRIELLE, fille de Louis I, de Bourbon; ſon mari, I, 419. En quoi recommendable, 419. 420

Galles (le Prince de) ſurnommé *le Noir*, ſes ravages en France, II, 9. Action à laquelle il ſe diſpoſe, 10. 11

Galliana, femme de Bermond de Maille, aventure de ſa fille, I, 277

Gardes du Corps ou *Gendarmes*, création d'une nouvelle compagnie, I, 282. 283

Gardien ou *Prévôt* de Vienne, érection de cette charge, I, 166

Gaſton Vicomte de Bearn & de Monteſcut, I, 59

Gaucourt (Rodolphe de) Gouverneur du Dauphiné, en vient aux mains avec le Prince d'Orange, II, 101. 102. Sa mort, 103

Geneve d'Anthon (Hugues de) s'empare du Château de Monthous, I, 87. d'où il eſt chaſſé, 88

Genève. Titre ſur lequel les Comtes de Genève ſont devenus vaſſaux des Dauphins de Viennois, I, 141

Geneve d'Anthon (Hugues de) Lieutenant Général du Dauphiné, II, 39

Gendarmes, ce qu'ils étoient dans le XVe ſiecle, II, 127. Ce qu'on nomme ainſi aujourd'hui, 231

Giac (la Dame de) maitreſſe du Duc de Bourgogne, II, 79

Gilbert, fils aîné de Louis I, de Bourbon, X Dauphin d'Auvergne, I, 419. 442

I, Comte de Montpenſier, XI Dauphin d'Auvergne, aſſiſte aux Etats généraux de France, I, 420. 421. Sa femme; ſes enfans, 421. Lieutenant Général de l'Armée de France en Bourgogne; preuves qu'il donne de ſa valeur, 421. 422. Revenu à ſa Cour, ſoin qu'il prend de ſes affaires domeſtiques, 422. 423. Ses conquêtes, au ſervice de Charles VIII; paſſe en Rouſſillon, 424. Il eſt fait Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France; & Viceroi de Naples, 425. Sa belle défenſe dans Naples, 426. Sa mort, 427. où inhumé, 430

Gillier (Philippe de) & le Sénéchal de Beaucaire, mémoire qu'ils remettent à Humbert II, Dauphin de Viennois, I, 136

Gocio de Batagleïs, Cardinal, chargé de l'affaire de l'Archevêque de Vienne avec Humbert II, Dauphin de Viennois, I, 169. 190. 191

Godet (la Marquiſe de) ſon mariage, I, 361. 362

Gondi (le Cardinal de) ancien Evêque de Paris, II, 285. 290

Gonzague (Claire de) femme de Gilbert, Comte de Montpenſier, I, 421

Gonzague (Ferdinand de) ce dont il eſt ſoupçonné, II, 207. ſe juſtifie, 214. 215

Gonzague (Ludovic de) Prince de Mantoue, II, 264

Gothelene, femme de Guigues V, Dauphin de Viennois, I, 27

Gouffier (Artus & Guillaume) ſon frere, Gouverneurs de Dauphiné, II, 216

Digitized by Google

Gouverneurs du Dauphiné, pouvoir des premiers, II, 297. 298. reformé, 299
Grammont (le Cardinal de) II, 194-196. 198. 200. Evêque de Tarbes, 218
Grandenigo, Duc de Veniſe, ſe croiſe, I, 240
Grand-Maître des Arbalêtriers, nom moderne de ce titre, II, 41
Grand-Maître des Machines, ou *Surintendant* des Ingenieurs, création de cette charge, I, 220
Greſſieu (Rollet & Antoine de) détenus priſonniers, I, 134
Grolée (Humbert de) Maréchal de l'armée Royale, II, 101
Groſlée (Guide) a l'adminiſtration de l'Evêché de Metz, I, 65
Groſlée Meuillon de Ribiers (Antoine de) Lieutenant de Roi, II, 163
Guaſt (le Marquis du) ſes conquêtes en Piémont, II, 232-235. eſt obligé de fuir, 235. 236. vient ſaluer le Roi, 237. Il eſt battu, 243
Guerin, Evêque de Senlis, Chancelier de France, I, 340. 341
Gueſclin (Bertrand du) Connétable de France, I, 361. Chevalier de Notre-Dame, dit du Chardon, 385
Guichenon, rectifié, I, 224
Guigues le Vieux, Dauphin de Viennois, premier Comte d'Albon, I, 27-29. Il ſe retire dans une ſolitude, 29. Sa donation aux Chanoines de la Prévôté d'Oulx; fonde le Prieuré de St Robert; bienfacteur de celui de St Maurice; ſe fait Religieux à Cluny où il meurt, 30
Guigues II, Comte d'Albon, ſa donation au Prieuré de Romette, I, 25. fils aîné de Guigues *le Vieux*, 29. ſurnommé *le Gras*, 30.

Pourquoi il fait porter à ſon propre pays le nom de *Dauphiné*, I, 31. Il ſe rend odieux par ſes injuſtices, 32. 33. change de conduite, 33. Sa ceſſion à l'Evêque de Grenoble ; & donation à l'Abbaye de Cluny ; veut envain aller viſiter St Jacques de Compoſtelle ; ſa reſtitution au Monaſtere de St Domene ; ſa guerre avec le Comte de Savoye ; il eſt vaincu, 34. Il eſt aimé de ſes ſujets ; ſurnom qu'ils lui donnent ; ſe fait Religieux ; ſa mort, 35. où inhumé, 237

Guigues Raimond, ſecond fils de Guigues *le Vieux*, devient par ſon mariage chef de la ſeconde race des Comtes de Forez, I, 29

Guigues III, a le premier arboré un Dauphin dans ſes armes, I, 17. 18. Dauphin de Viennois, 25. fils & ſucceſſeur de Guigues II, 32. ſurnommé *Dauphin*, 35

S'il eſt le premier de ſa race, qui ait porté le nom de *Dauphin*, I, 36. Illuſtre parmi les gens de guerre, 36. 37. Son différend avec le Comte de Savoye ; il aſſiege Montmelian ; eſt bleſſé mortellement, 37. Sa mort, 38

Guigues IV, fils & ſucceſſeur du précédent, I, 35. 36

I Dauphin, I, 38. 39. qu'on nomma Comte de Vienne, 41. Accord ſur cette qualité qu'on lui diſputa, 42. 43. Sa femme, 38. Effets de ſa grande réputation par ſes brillantes qualités, 40. Il ſe met en campagne ; aſſiege Montmelian ; eſt battu, 41. Il tombe malade, 43. ſe retire à Cluny où il meurt, 25. 26. 44. College qu'il a fondé, 51

Guigues V de Bourgogne, II Dauphin ſes ſceaux, I, 19. 47. Sa premiere femme, I, 47. Sa ſeconde, 48. 49. Son différend avec ſon beaupere eſt décidé, 47. 48. Il ſe croiſe ; va au ſecours du Roi Philippe Auguſte, ſe ſigna-

Digitized by Google

le, I, 50. Hommage qu'il rend à l'Archevêque de Vienne, 50. 51. à l'Eglise & Archevêque de Lyon, 53. Eglise qu'il fonde; il y choisit sa sepulture; droits qu'il vend à la Duchesse de Bourgogne, 51. Alliance qu'il contracte avec des habitans de villes, 51. 52. Châteaux qu'il prend en franc-fief, 52. 53. Sa mort, 54

Guigues VI, troisieme Dauphin, fils & successeur du précédent, I, 49, 55. Ses sceaux, 19. premier des Princes de la Maison d'Albon, assemblée où il se trouve, 24. Son mariage; ses enfans, 55. Abbaye qu'il prend sous sa protection; son hommage à l'Archevêque de Vienne, 56. Accommodement de son different avec Charles de France, 57. & de celui avec l'Archevêque de Lyon, 57. 58. Sa mort; chartreuse qu'il avoit fondée, 59

Guigues, troisieme fils d'Humbert de la Tour-du-Pin, I, 63. Baron de Montauban, 64. Voyez *Henri*, fils de *d'Humbert* de la Tour-du-Pin.

Guigues, fils aîné de Jean II, Dauphin de Viennois, I, 95. 102. 105. accompagne *Henri VII* dans ses guerres d'Italie, 85

VII Dauphin de Viennois, I, 106. 129. 180. Son mariage, 107. Il va prendre possession de ses Etats, 108. Sa guerre contre le Comte de Savoye, qu'il défait & fait prisonnier, 109. Il passe à la Cour de France; se signale à la bataille de Cassel; don que lui fait le Roi, 112. Il est blessé & meurt, 115. où enterré, 116

Guigues, fils de Robert II, Dauphin d'Auvergne, I, 345. 349. 350

Guigues. Deux Chevaliers de ce nom portent le titre de Dauphins en France sous Philippe le Bel, décision de la question; quels ils étoient, I, 345. 346

Digitized by Google

Guigues Dauphin d'Auvergne, mêlé dans le malheur des Templiers, I, 346. 347

Guillaume, fils de Guigues IV, Dauphin de Viennois, sa mort, I, 26

Guillaume IV, Comte de Bourgogne, son affaire avec Guigues IV, premier Dauphin, I, 42.

Guillaume, Archevêque de Vienne, I, 71. 74

Guillaume le *Vieux* arrache de son neveu Robert la plus grande & la meilleure partie du Comté d'Auvergne, I, 334.

Guillaume, fils de Robert VI, Comte d'Auvergne, espece d'Etat qu'il se forme, I, 334. 335. Qualité & armes que prennent ses successeurs, 335.

I du nom, I Dauphin d'Auvergne; sa femme; ses enfans; son droit sur la Ville de Clermont, I, 336. Ses traités avec le Roi de France, 336. 337. Châtellenies & Châteaux, qu'il rend aux Comtes d'Albon & de Vienne, 337. Il avoit du gout pour la poësie, 337. 338. Droit qu'il abandonne au Roi de France, 338. Autres à l'Abbaye & Chapitre d'Issoire; sa mort, 338

Guillaume, fils aîné du précédent, I, 336

II du nom, Comte de Montferrand, second Dauphin d'Auvergne; ses femmes, I, 339. 340. Son hommage au Roi de France, 340. 341. Traité auquel il s'engage, 341. Sa mort, 342.

Guillaume, fils de Robert II, Dauphin d'Auvergne, fut Doyen de Chamaliere, Archidiacre de Tournay, I, 344. 345. 342

Guillaume, Evêque de Geneve, Lieutenant de Roi du Dauphiné, II, 39

Guy-Pape, Conseiller au Parlement de Grenoble, II, 134

H

Hector, fils naturel de Louis II, Duc de Bourbon, grand capitaine, I, 385. 386.
Henri fils de Robert Duc de Bourgogne, I, 46.
Henri, fils d'Humbert de la Tour-du-Pin, pourquoi surnommé *Delphini*, I, 64. Baron de Meuillon, 64. 65. 102. 103. Il embrasse l'Etat Ecclesiastique; est fait Evêque de Metz, se démet, 65. n'a point subi ni son frere *Guigues*, le supplice du feu parmi les Templiers, 65. 66. Oncle & Tuteur de Guigues VII Dauphin de Viennois, gouverne le Dauphiné, 106. 108. Sa sépulture, 85.
Henri de Bourbon, Duc de Montpensier, sixieme Dauphin d'Auvergne, I, 486. 494. Sa naissance; sa femme, 486. Il est fait Gouverneur du Dauphiné; commande l'armée du Roi en Bretagne, 487. 488. Ses conquêtes, 488. Malgré l'échec qu'il eut, il est fait Gouverneur de Normandie, 489. où il passe; gloire qu'il s'y acquiert; remplit au sacre du Roi la place du Duc de Guienne; est fait Chevalier du St Esprit, 490. Célébration de ses noces, 490. 491. Ses préparatifs de guerre; Villes au secours desquelles il marche, 491. 492. Il part pour la Savoye avec le Roi; se retire du service, 492. & meurt; son éloge, 493
Henri, fils de François I, Roi de France, Duc d'Orléans, II, 169. 175. 176. 202. 212. 229. 232. 233. Sa naissance, 217. Il passe en Espagne pour ôtage, 177. 217. Scene qu'il essuie, 177. 178. La liberté lui est rendue, 178. 179. Son retour en France, 182.
I du nom, XVII Dauphin de France, II, 217.

On parle de le marier, II, 217. 218. Célébration de ſon mariage, 203. 219. 220. 222. Ses enfans, 222. 223. Déclaré Dauphin & Duc de Bretagne, il eſt créé Lieutenant Général des Armées, 223. Son expédition contre l'Empereur Charles-quint, 224. 240. Il fait hommage au Roi du Duché de Bretagne, 230. 231. Son reſſentiment de voir l'Empereur en France; veut l'arrêter; il en eſt détourné, 238. 239. Il paſſe dans le Rouſſillon, 242. 243. aſſiege Perpignan, 243. 244. eſt obligé d'en lever le ſiege, 244. ſe rend à Angoulême où il tombe malade, 245. 246. Accouru en vain au ſecours de Boulogne, il tourne ſes pas vers Montreuil, 251-253. Il monte ſur le throne, 259. ſous le nom de

Henri II, Roi de France, I, 453. 454. II, 261. 262. 265. 268. Précis de ſes manifeſtes ſur les prétentions de la Dauphine à la couronne d'Angleterre, 269. 270. Sa mort, 271

Henri III, Roi de France, I, 456. 457. 461. 463. 468. 482. 483. 487. II, 263. 302. Il inſtitue en France l'Ordre du St Eſprit, 471. 472. Il prend à ſon avénement à la Couronne le titre de Dauphin, II, 271. 274. Il eſt aſſaſſiné, I, 484

Henri, Roi de Navarre, IV du nom, parvient à la Couronne de France, ſon mariage declaré nul, il épouſe Marie de Médicis, II, 272. Voyez

Henri IV, Roi de France, I, 476. 484. 485. 489. 482. II, 263. 275. 280. Eloge qu'il fait de Henri de Bourbon, I, 493. Ce qu'il dit à l'Ambaſſadeur de Veniſe, II, 282. Sa réponſe à Louis de l'Hôpital ſon Capitaine des Gardes, 292. Il eſt aſſaſſiné, 296

Henri V, Roi d'Angleterre, II, 89. 90. Sa

descente en Normandie, II, 71. Son mariage; il est déclaré Régent & unique héritier de la Couronne, 84. Il va loger au Louvre, 87. leve des troupes; repasse en France; marche contre le Dauphin, 93. 94. assiege Vendôme; se retire, 94. marche du côté d'Orleans; s'empare de Maux, 95. 96. Ses autres conquêtes & tyrannies, 96. 97. Sa mort, 99. Ce qu'il avoit recommendé en mourant, 99. 100.

Henri VI, fils du précédent est déclaré Roi de France & d'Angleterre, II, 100. Roi d'Angleterre, 129. 146.

Henri VIII, Roi d'Angleterre, I, 440. II, 217. 218. 268. 270. fait une descente à Calais; assiege avec succès Boulogne, II, 250. 251. Il fait sa paix avec le Roi de France, 256-258.

Henri VII, Empereur, voyez *Guigues*, fils de Jean II, sa mort, I, 94.

Henri d'Albret Roi de Navarre, II, 239.

Hercule, Duc d'Alençon, fils de Henri II, Dauphin, II, 225.

Historiens, leurs raisonnemens sur l'abdication d'Humbert II, Dauphin de Viennois, critiqués & refutés, I, 309-311.

Hommages-liges en Dauphiné, sur-quoi fondés leurs titres; comment ils se rendent par les nobles, I, 80. les personnes du sexe, 80. & les Roturiers, 82.

Hommes-liges en Dauphiné autres que les nobles & les feudataires, I, 82.

Hongrie (Beatrix de) son mariage, I, 85. 196. devient veuve; ses dispositions en faveur de ses enfans Guigues & Humbert, 105. 106. 192. Sa mort, 253. 318.

Hôpital (Louis de l') Capitaine des Gardes, sa remontrance au Dauphin, II, 291. 292.

Hôtel des Dauphins, I, 212.

Hôtel de St Paul, ce que c'étoit, II, 40
Hubert, Archevêque de Vienne, I, 50. 51.
Huet, Evêque d'Avranches, sous-précepteur de Louis V, Dauphin de France, II, 308.
Hugues, Ministre de l'Empereur Louis, I, 8. Il se rend maître de ses Etats; traite avec Rodolphe, II, 9
Hugues, Evêque de Grenoble, son différent avec Guigues II, Dauphin de Viennois, I, 32-34
Hugues second fils d'Humbert de la Tour-du-Pin, I, 63. 79. 92. 93. 96. 100. 102. Seigneur de Faucigny, 66.
Hugues de Lusignan, Roi de Chipre, se croise, I, 240.
Hugues, second fils de Guillaume I, premier Dauphin d'Auvergne, I, 356.
Hugues, fils de Robert I, Dauphin d'Auvergne, I, 343. 348.
Hugues, fils de Beraud I, Dauphin d'Auvergne, occasions importantes & glorieuses où il s'est trouvé, I. 361. 373.
Humbert, Evêque de Grenoble, bienfacteur de l'Abbaye de Cluny, I, 25. 26.
Humbert, Evêque de Valence, I, 25. 26
Humbert pretendu fils de Guigues IV, premier Dauphin, I, 38.
Humbert III, Comte de Savoye, quitte sa retraite; marche contre Guigues IV qu'il défait, I, 41.
Humbert de la Tour-du-Pin, son mariage, I, 56. 60. 61.
I du nom, V Dauphin de Viennois, I, 62. 180. tige de la troisieme race des Dauphins, ses sceaux, 19. Descendance de sa maison, 62. Pourquoi il passe en Sicile, 63. Ses enfans, 63-70. Hommage qu'il rend à l'Archevêque de

Vienne, I, 68. Son differend avec Robert II, Duc de *Bourgogne*, eſt terminé, 68-70. ainſi que ceux qu'il eut avec Amé V, Comte de Savoye, 70. 71. Atteinte qu'il donne à la treve, 71. Ses dons à ſon fils aîné, qu'il fait émanciper, 74. Son irruption ſur les terres du Comte de Savoye, 74. 75. Son traité de paix, 76. 77. Formule du nom & titre qu'il donne, & la Dauphine ſon épouſe, à *Jean* leur fils aîné, 77. 78. Donation qu'ils lui font, 78. à quelles conditions, 79. & à *Guigues* leur autre fils, 78. 79. Hommage-lige qu'il promet & *Jean* ſon fils au Roi *Philippe* le Bel, 79. 80. & rendent, 83. Voyez *Philippe* le Bel. Chartreuſe où il ſe retire & meurt, 84. 85

Humbert, fils de Jean II, Dauphin de Viennois, I, 85. 101. 102. 104-106. Soin qu'il prend de ſon neveu Jean, 107. 108. Terre dont il le gratifie, 108. Don qu'il reçoit de Philippe de Valois, 112. 113. Son mariage, 114. 115. Il apprend la mort du Dauphin ſon frere, 116. confirme la regence en la perſonne de Beatrix, 117. part de Naples; ſe rend dans ſes Etats de Dauphiné, 118

II du nom, VIII Dauphin, I, 119. II, 37. 38. fait mettre un Dauphin ſur ſes Sceaux; établit le Conſeil Delphinal; ſceau qu'il lui donne, I, 20. 21. Ses efforts pour ériger ſes Etats en Royaume, 119. Son legs à ſon fils naturel Amedée de Viennois & à ſa fille naturelle Catherine, 120. 121. Charge qu'il crée, 121. Il termine les différens que ſes prédéceſſeurs avoient eus avec les Comtes de Savoye, 121. 122. Ses attentions pour régler les affaires de ſes Etats, ſoit pour les monnoies, 122. 123. ſoit pour la Juſtice, 123-125. Son entrée à Grenoble, 124. Il prend des meſures pour ſa

mettre à l'abri des entrepriſes du Comte de Savoye, I, 126. Hommages qu'il reçoit, 126. 158. s'oppoſe au traité de partage de la Juriſdiction de Sainte Colombe, fait entre le Roi de France & l'Archevêque de Vienne; va en Breſſe, paſſe à Briançon, 128. Affaire dont il prend connoiſſance, 128. 130. Son ordonnance portant une impoſition, 130. 131. Il ſe rend à la Cour du Pape, 131. Ordonnance qu'il envoie, 131. 132. Part qu'il prend dans les brouilleries des maiſons des Alleman & Aynard, 133-135. Memoire qu'il reçoit de la part des Ambaſſadeurs de France, à Avignon, 136. 137. Sa réponſe à ce Mémoire, 137. 138. aux offres qu'on lui fait de lui donner le titre de Roi, 138. 139. Son voyage à Avignon, 139. en France, 139. 140. Son ordonnance de retour à Grenoble, 140. Il s'occupe à augmenter ſes Etats, 140. 141. en pourſuit les droits; ſes ordres aux Juifs & aux Lombards, 143. 144. Il aſſigne le douaire de ſa femme, 144. police le Dauphiné; regle ce qui ſe paſſoit dans les Tribunaux de la Juſtice, 144. 145. Il établit un Conſeil au quel il donne le titre de Parlement, 145. 146. Son expédition militaire, 146. 147. Il donne à ſon épouſe la Regence de ſes Etats, 147. 168. 178. lui érige un conſeil, 147. 178. Son retour; il envoie à Rome, 147. Ses meſures avec le Comte de Savoye pour terminer leurs différends ſur les limites de leurs Etats, 147. 148. Il établit un Conſeil Delphinal à St Marcellin, 148. 149. paſſe à la connoiſſance de ſes propres affaires, 149. 150. Baronnies qu'il reunit à ſes Etats, 150. Il ſe rend à Vienne; part qu'il y prend aux brouilleries de l'Archevêque avec le Chapitre, 150-153. A quoi le porte le ſouvenir de la perte de ſon

fils, I, 153. 154. Il propose en vain la cession de ses Etats au Roi de Sicile, 154. Son ordonnance contre les Joutes & les Tournois; il permet aux Juifs la continuation de leur commerce dans ses Etats, 155. Son traité avec Guillaume de Vienne; autre traité qu'il confirme, 156. Il révoque tous les anciens privileges des Juifs, 156. 157. Abus auquel il remédie, 157. Sa réponse aux députés de la Sénéchaussée de Provence, 158. Hommage qu'il va rendre, 159. Pourquoi il cite le Comte de Valentinois devant le Pape, 160. Il convoque une Assemblée des Seigneurs Laïques & Ecclésiastiques de ses Etats, 161. Pourquoi il se rend à Vienne, 161. 162. dont il s'empare, 162. Ses efforts pour réprimer l'insolence des seditieux de cette ville, 162-165. Il s'en soumet les habitans, 165. 166. Sa proposition & cession au Chapitre de Vienne, 166. 167. Il se fait aggreger au nombre des Chanoines de ce Chapitre, 167. 168. Arrivé à Avignon, ordre qu'il révoque, 168. Ses intrigues pour faire revenir à soi ceux que l'Archevêque de Vienne avoit attirés à son parti, 168-171. Il rend un grand nombre de reglemens concernant le gouvernement de ses Etats, 171. 172. Sa réponse à deux lettres du Roi de France; arrive en Dauphiné, 173. Son accommodement sur ses prétentions à la succession d'Albert de Sassenage, 173 - 175. Condition de cet accommodement, qu'il révoque par un acte, 175. Mesures qu'il prend à la nouvelle que le Comte de Savoye faisoit faire de nouvelles fortifications sur la frontiere de ses Etats, 175. 176. Il augmente le nombre de ses vassaux, 176-178. Reglement qu'il fait; privileges qu'il révoque, 179. Il part de Villeneuve, passe au Puy-en-

Velay, y eſt reçu Chanoine, I, 179. 180. Son arrivée à Paris; hommage qu'il y reçoit, 180. Ses vues dans ce voyage, 180. 181. charge qu'il créé, 181. Il s'en retourne dans ſes Etats, 181. Arrivé à Grenoble, conſeil qu'il transfere dans la capitale de ſes Etats; ſon ordonnance; forme toute nouvelle qu'il donne au Conſeil Delphinal, 182. Il donne des marques de ſa dépendance, 183. Ses vues en ordonnant la démolition des *Forges* de fer aux environs de Grenoble, 184. Preuve de ſa Juſtice; Univerſité qu'il établit, 184. 185. Malheur qu'il previent, 185. Il s'occupe des moyens qui ſe préſentoient pour combler de nouveaux honneurs les principaux Seigneurs de ſa Cour, 186-190. retourne à Avignon puis dans ſes Etats, 190. 191. tire vengeance de l'inſolence des habitans de Romans, 193. 194. Nouveau procès que lui attire ſon appel de la ſentence en faveur de l'Archevêque & du Chapitre de Vienne, Il convoque l'arriere-ban, 196. 197. Sa déclaration en faveur des Egliſes & Maiſons Religieuſes, 197. Il modere les tributs exorbitans impoſés par ſon Aïeul, 197. 198. Ses efforts pour contenter le Saint Siege, 199. 201. Son ordonnance ſur le poids & la valeur des monnoies, 201. 202. Il va aſſieger Romans, qu'il ſoumet, 203-205. ordonne une nouvelle élection de Conſuls, & fabrique de monnoie, 205. 206. Déclaration qu'il publie, 206. Repréſentations qu'il fait faire au Roi de Sicile, 206. 207. Il ſe rend à Avignon, va en vain ſe juſtifier ſur l'affaire de Romans auprès du Pape, aux ordres duquel il adhere; preuve de ſon obéiſſance, 208. Fondations qu'il fait, 210. De retour dans ſes Etats, il penſe à ſe choiſir un ſucceſſeur, 210. 212. Il ſe rend à
Digitized by Google

Sainte Colombe, où il confere avec le Roi de France, I, 217. ratifie l'acte de la ceſſion de ſes Etats à la France, 217. 218. confirme les privileges des Briançonnois; conſent à un acte paſſé entre l'Evêque de Grenoble & lui, 219. 220. confirme l'accord fait entre ſon pere & un Seigneur du pays; charge qu'il crée, 220. Son voyage à Vienne, 220. 221. Il ſe rend médiateur de l'Empereur auprès du Pape, 222. Sa vente au frere du Pape, 223. Hommage qu'il reçoit, 223. 224. Son ſéjour à Avignon, 224. 225. où il termine la guerre de Romans, 231-234. Sa propoſition au Roi de Sicile, 225. pourquoi ſans ſuccès ſuivant un Auteur contemporain, 225. 226. Il change les diſpoſitions du premier acte de tranſport de ſes Etats à la France, 228. Embarras qu'une difficulté qu'il fait, cauſe, 228. 230. Sa lettre au Roi de France; pretexte qu'il prend, 229. Sa gratitude à Béatrix de Viennois, & à Jean ſon fils, 230. 231. Il rend hommage au Pape, 235. envoie ſa procuration à quelques particuliers pour prendre poſſeſſion des droits qui lui avoient été cedés dans la Ville de Romans, 235. 236. Marques de ſa piété qu'il donne, 236. 237. Son engagement avec Louis d'Eſpagne, 237. Son projet d'ériger le Chapitre de St André en Abbaye, 239. Ses ſollicitations pour être le chef de la croiſade, 241. 242. Il eſt créé Général de l'Armée Chrétienne; à quoi il s'engage, 243. ſe prépare à ſon départ, malgré les remontrances de l'Evêque de Grenoble & de quelques Seigneurs de ſa Cour, 244. Moyens qu'il emploie pour tirer de l'argent de ſes ſujets, afin de ſubvenir aux dépenſes de cette entrepriſe, 244-247. Il pourvoit au Gouvernement de ſes Etats pendant ſon abſen-

ce, I, 248. 249. Ses demandes au Roi de France, 249. 250. & ſes offres en conſequence à Jean Duc de Normandie, 250. 251. Ses occupations pendant ſon ſéjour à Marſeille, 251. 252. Il enjoint aux Juifs de ſortir de ſes Etats, prend le nom d'*Imbert*, 252. 255. Monaſtere qu'il fonde pour ſa mere, 253. 318. Il s'embarque; mouille au port de Châteaudy; ordonnance qu'il y donne pour le payement de ſes dettes, 254. 255. Il remet à la voile; reception diſtinguée qu'on lui fait par tout, 255. Il eſt créé noble Vénitien, 255. 256. Il envoie vers le Pape, 262. Réponſe qu'il en reçoit, 263. 264. Il ſe diſtingue devant Caffa, 266. Avis qu'il donne au Pape; reponſe qu'il en reçoit, 267. Il accelere la treve avec les infideles & conſomme le traité, 277. Sa délicateſſe de conſcience, 278. Il part pour Veniſe; en donne avis au Régent, 279. Rendu à Milan, il y fait un traité de confédération, 280. 281. Il arrive à Grenoble; paſſe à Romans; part pour Avignon; il y confere avec le Pape, 281. crée une nouvelle compagnie de Gardes du Corps, 282. Impreſſion que lui fait ſur l'eſprit le conſeil qu'on lui donne de ſe remarier, 283. Pourquoi la propoſition qu'on lui en fait n'eut aucune ſuite, 283. 284. Autre propoſition qu'on lui en fait, 284. Pourquoi elle n'eut pas le ſuccès qu'on en attendoit, 284-290. Ce qu'en dit *Pilati*, 285-288. 290. Ses ordres pour prêter main forte au Prelat d'Ambrun, 291. Revenu dans ſes Etats, fait pluſieurs réglemens de police, 291. 292. Ordres qu'il donne, piqué de la perte du Château de Beauregard, 292. 293. Action par laquelle il finit le temps de ſon Gouvernement, 296. Il donne la derniere main à la donation qu'il avoit faite de ſes Etats

à la France I, 297. 300. Effet de sa résolution de se retirer dans une maison religieuse, 299-308. Demandes dont ils charge ses députés à Rome, 304. 305. Il cede purement & simplement ses Etats au Prince Charles & l'en met en possession, 306. se retire dans le Couvent des Freres Précheurs, 308. 309. 311. 312. Ce qui l'a porté à transporter ses Etats à la France, 310. Il ne paroît plus que sous le nom de *Frere Humbert*, qualité qu'il prend dans tous les actes, 318. Preuves de son parfait renoncement, 318. 319. Projet dont il neglige l'exécution, 319. 320. Il est admis aux ordres sacrés; célébre le saint sacrifice, 320. Ses défauts, 321. 322. Il est sacré Patriarche d'Alexandrie, & nommé Administrateur de l'Archevêché de Reims, 323. puis à l'Evêché de Paris, 324. Il va en Auvergne; arrivé à Clermont il tombe malade, 325. fait son testament, 326. 327. Sa mort; son inhumation, 328. Son tombeau, 328. 330. Son Epitaphe, 330. 331. Il n'a point été Prieur des Jacobins de Paris, 331. Sa statue, 331. 332

Humieres (d') II, 192. 195. Ses représentations à François II, Dauphin, 200. 201.

I

ISABEAU, fille de Robert III, Dauphin d'Auvergne, son mariage, I, 351

Isabeau, sœur de la précédente; Religieuse, I, 353

Isabeau, fille de Jean I, Dauphin d'Auvergne; son mariage, I, 355

Isabelle, fille cadette du Roi Philippe le Long, I, 106. Son mariage, 107. Elle se remarie, 146

Iſabelle, fille de Louis II, Duc de Bourbon, I, 385
Iſabelle, Ducheſſe de Bourgogne, I, 392

J

JACQUERIE, faction, II, 28. 29
Jacques, fils de Charles V, Dauphin de France, II, 73
Jacques I, Roi d'Ecoſſe, II, 105
Jacques V, Roi d'Ecoſſe, I, 452. 453. II, 170. Son mariage, II, 230
Jacquette, fille de Beraud II, Dauphin d'Auvergne, Abbeſſe de St Menoul, I, 365. 377. 378
Jean, fils de Guigues V, Dauphin de Viennois, I, 49
Jean, Archevêque de Vienne, I, 56
Jean I, fils & ſucceſſeur de Guigues VI, Dauphin de Viennois, I, 55. quatrieme Dauphin de Viennois; ſon mariage; ſa mort, 61
Jean, fils aîné d'Humbert de la Tour-du-Pin, I, 63. Sa donation à ſon frere Henri Dalphini, I, 65. & à Guillaume-Donné, ſon frere, 67. 105. Voyez *Humbert* de la Tour-du-Pin, *Philippe* le Bel.
II, ſixieme Dauphin, I, 85. 220. Son mariage; ſes enfans, 85. 86. On lui donne fauſſement pour fils Guigues d'*Albon*, 86. Ses différends avec *Amé V*, Comte de Savoye ſont terminés, 86. Continuation de ſa guerre avec ce Comte, 86-88. Nouveau traité entre lui & ce Comte, 88. 89. qui n'eut point ſon exécution, 89. 90. ainſi que la treve qui ſuivit, 90. 91. Autre treve, 91. 92. Il ſurvient entre les mêmes un autre differend, 92. Accommodement qui le termine, 92. 93. Les ſujets de leurs anciens

anciens différens ſe réveillent, I, 94. 95. Conditions de la paix entr'eux, 95. 96. Parti qu'il prend dans la querelle des Religieux d'Ambronay, 98. 99. Soin qu'il prend des affaires intérieures de ſon état, 99. 100. Sa tranſaction avec le Chevalier Jean *Alleman*, 100. Il fait ſon teſtament, 101-103. tombe malade; fait un codicille, 104. 105. meurt, 105

Jean II, Dauphin, fils de Humbert, ſes ſceaux, I, 20

Jean II, du nom, fils de Charles I, Duc de Bourbon & d'Auvergne, I, 392

II, Duc de Bourbon & d'Auvergne, I, 397. Ses femmes mortes ſans enfans, 398. Ses enfans naturels, 398-400. Il ſe ſignale à la bataille de Formigny, 400. 401. eſt fait Chevalier; a le commandement des troupes de Guienne; prend le Château de Fronſac; réduit Bourdeaux à l'obéiſſance du Roi; eſt fait Lieutenant Général de la Province, 401. Reprend Bourdeaux; eſt ſurnommé le fleau des Anglois, 402. Il ravage l'Armagnac, 403. ternit ſa gloire par ſes intrigues contre le Roi, 403. Rentré dans les bonnes graces du Roi, il en abuſe par une nouvelle ligue, 404. 405. Il eſt fait Gouverneur de Languedoc; Chevalier de l'Ordre de St Michel; troupes qu'il défait, 405. Il ſe brouille de nouveau avec Louis XI, 406. eſt fait Connétable de France, 407. ſe retire dans ſon Château de Moulins, & meurt, 408

Jean, fils naturel de Guigues VII, Dauphin de Viennois, I, 107. 108

Jean-Humbert, Chancelier du Dauphiné, I, 131

Jean Duc de Normandie, écoute la propoſition de Humbert II, Dauphin de Viennois;

I, 211. 212. 213. Son avis sur l'irrésolution de ce Prince au Roi son pere, 226. 227
Jean I, Comte de Clermont, VI Dauphin d'Auvergne, I, 355. 428. Sa femme; ses enfans, 355. Il donne avec sa femme à leur fils le Dauphiné d'Auvergne, 355. 356. offre son épée au Roi de France, 356. passe en France; est fait Gouverneur de Saint Omer; se signale, 258. Droits qu'il acquiert, 358. 359. Expedition à laquelle il marche; sa démission gratuite & volontaire à sa femme, 360. Sa mort, 361
Jean, fils naturel du précédent, I, 355
Jean, Roi de France, I, 315. 324. 366. II, 4. 8. 10. Ordre de Chevalerie qu'il institue, I, 316. Son action avec le Roi d'Angleterre, II, 11. 14. Il est fait prisonnier, I, 365. II, 15. Conditions de son retour en France, II, 32. 33. Il est conduit à Calais, 33. Traité qu'il a la foiblesse de signer, 34. Il retourne en Angleterre, où il meurt, 35
Jean, fils de Robert III, Dauphin d'Auvergne, I, 351
Jean, fils de Beraud I, Dauphin d'Auvergne, I, 362
Jean, fils de Beraud II, Dauphin d'Auvergne, I, 364
Jean, fils & successeur de Louis II, Duc de Bourbon, I, 385. 387. 388
I, Duc de Bourbon & d'Auvergne, I, 388. 414. 417. Sa femme; ses enfans, 389. 390. attaché à la maison d'Orleans; bataille où il se signale; fait prisonnier, conduit en Angleterre, où il meurt, 391
Jean I, sixieme Dauphin de France; sa naissance; son mariage, II, 68. est fait Duc de Touraine; se retire dans le Hainaut; est rap-

pellé & revêtu de la poſſeſſion actuelle du Dauphiné, II, 69. fait Comte de Poitou; ſon entrevue à Valenciennes; ſa proteſtation, 71. Sa mort, 72

Jeanne, fille de Beraud I, Dauphin d'Auvergne, ſon mari, I, 362

Jeanne, fille de Beraud II, Dauphin d'Auvergne, ſon mariage, I, 364

Jeanne, fille de Robert II, Dauphin d'Auvergne, ſon mariage, I, 348

Jeanne, fille de Beraud III, Dauphin d'Auvergne, I, 375. 377. Comteſſe de Clermont & de Montpenſier, Dauphine d'Auvergne; ſon mari, 379. 417. Elle tombe malade; article de ſon teſtament; elle meurt, 380. 418. Nullité entr'autres de ſon teſtament, 380. 381

Jeanne, fille naturelle de Jean I, Duc de Bourbon, ſon mari, I, 391

Jeanne d'Evreux, Reine Douairiere de France, II, 41

Jeanne de Bourbon, Reine, II, 41

Jeanne, fille de Louis II, Dauphin de France, ſon mariage, II, 105

Jeanne, fille naturelle de Louis II, Dauphin, ſon mariage, II, 137. 138

Jeanne de Laval, Reine de Sicile; marreine de Charles Orland VII, Dauphin II, 158

Jeanne, fille de Louis XI, épouſe Louis XII, Roi de France, eſt repudiée, II, 165

Joachim, fils de Louis II, Dauphin de France, II, 105

I, neuvieme Dauphin de France, II, 144. Sa naiſſance, 144. 145. Sa mort, 145

Joachim, fils du Marquis de Brandebourg, II, 164

Joyeuſe (Henriette Catherine de) femme de

Henri de Bourbon, Dauphin d'Auvergne, I, 486. 491
Joyeuſe (Henri Duc de) Comte de Bouchage, I, 486. 491
Joyeuſe (François de) Cardinal, Archevêque de Rouen, I, 491.
Joyeuſe (Brandon de) Gouverneur du Dauphiné, II, 49.
Juifs (les) ſoupçonnés d'avoir empoiſonné les fontaines, &c. punis ſévérement, I, 295. 322
Jules Céſar, temps de ſa naiſſance, II, 302.

L

LANCASTRE (le Duc de) Seigneur Anglois, II, 31
Lanoy (Charles de) Vicetoi de Naples, I, 445. II, 176
Laon (Guillaume de) Archevêque de Vienne, I, 127
Laſtre (Euſtache de) Garde des Sceaux, II, 75.
Laval (Louis de) Gouverneur du Dauphiné, II, 103
Layre de Cornillon (Guillaume de) Gouverneur du Dauphiné, II, 48. 49
Leonore d'Autriche, Reine Douairiere de Portugal, I, 445. Reine de France, 446
Leve (Antoine de) ſoupçon ſur lui, II, 207. Il ſe juſtifie, 214. 215. Sa mort, 229
Lombard & *Banquiers* publics de Dauphiné exceptés de l'ordre donné contre les Juifs, I, 257
Longuevic (Jacqueline de) femme de Louis de Bourbon, Duc de Montpenſier, I, 451
Lorraine (le Marquis de) II, 192. 194. 195. 198. 20

Digitized by Google

Lorraine (Jean de) Cardinal, II, 213. 230. 236. 237

Lorraine (Charles de) Duc de Mayenne, Lieutenant de Roi du Dauphiné, II, 217

Lorraine (François de) Duc de Guise, Gouverneur du Dauphiné, II, 260. Sa mort, 272. 273

Lorraine (Charles Duc de) II, 263. 264

Lorraine (Henri de) Prince de Joinville, & Duc de Guise, II, 264

Lorraine (Christine de) grande Ducheſſe de Florence, marreine de Christine de France, II, 288

Lothaire Empereur a pour appanage le Dauphiné, I, 3

Lothaire, fils du précédent, I, 3. Sa mort, 4

Louis le Begue, ſa mort, I, 4

Louis mal-à-propos reputé par quelques Auteurs pour fils naturel de Louis le Begue, I, 4

Louis ſuccede à ſon pere Boſon, Roi de Bourgogne & de Provence, I, 5. 6. Il porte la guerre dans les Etats de Berenger, Roi d'Italie; eſt défait; fait priſonnier, 7. Pourquoi ſurnommé *l'Aveugle*, 8

Louis (St) Roi de France, I, 55. 56. 341. Sa pragmatique ſanction, II, 108

Louis de Baviere, Empereur, ſe ſert de Humbert II, Dauphin pour médiateur auprès du Pape, I, 221. Quelles étoient ſes lettres auprès du Pape, 221. 222. Sa mort, 269

Louis I du nom, cinquieme Dauphin de France, I, 335

Louis Duc de Bourbon, I, 364. Son entrepriſe en Barbarie, 373. 374

Louis, fils de Beraud II, Dauphin d'Auvergne, I, 364

Louis II, Duc de Bourbon, ſurnommé *le*

Bon, I 389. Sa femme, 381. Ordre militaire de Chevalerie, qu'il inſtitue, 382. Ses enfans, 385. 386. Chapelle & Hôtel qu'il fait bâtir; ſon ordonnance ſur ſes biens ſucceſſifs, 387. Il fait ſon teſtament; fonde une chapelle, & meurt, 388

Louis, fils du précédent, I, 385

Louis, fils de Jean I, Duc de Bourbon & premier Comte de Montpenſier, I, 390

I, de Bourbon, I Comte de Montpenſier, X Dauphin d'Auvergne, I, 416. Ses femmes, 417. 418. & enfans, 418. Sa mort, ſon inhumation; ſa fondation, 420

Louis fils & ſucceſſeur de Gilbert I, Comte de Montpenſier, I, 421

II, Comte de Montpenſier, XII Dauphin d'Auvergne, I, 425. Mauvais parti qu'il prend en s'oppoſant aux prétentions du Duc Pierre & de Anne de France ſa femme, 427 - 429. Il marche avec Louis XII à la conquête du Royaume de Naples, 429 - 431. Sa mort, 431

Louis, Comte de Rouſſillon, Amiral de France, I, 393

Louis, Dauphin de France, ſe retire de la Cour, I, 395. 396

Louis de Bourbon, Duc de Montpenſier, ſouverain de Dombes, XIV Dauphin d'Auvergne, I. 450. 451. Sa femme; ſes enfans, 451. 452. Il a eu part à tout ce qui s'eſt paſſé de conſidérable en France dans les affaires de la guerre, &c. ſous François I, 452. 453. qu'il accompagne dans la guerre contre l'Empereur; de même que le Roi Henri II dans celle contre les Princes revoltés de l'Allemagne, 453. 454. Il ſe diſtingue à la bataille de St Quentin; dans les guerres civiles; gouvernemens dont il eſt gratifié, 454. marche en

qualité de Lieutenant Général des armées du Roi contre les rebelles & hérétiques, qu'il réduit ; accompagne le Duc d'Anjou ; eſt fait Gouverneur de Bretagne, I, 455. fait rentrer les Huguenots dans leur devoir, 456. Ses autres conquêtes ſous Henri III, 456. 457. Il travaille avec ſuccès à la réunion du Roi & de François Duc d'Anjou, ſon frere, 457. 458. Couvent de Religieuſes qu'il fait bâtir ; ſa mort, 458

Louis XI, Roi de France, I, 398. 403. 406. 408. 409. 420. 432. 463. 465. II, 146. 156. 159. Il marche contre le Duc de Bourbon, auquel il pardonne, I, 403. 404. qu'il gratifie, 405. ainſi que Pierre II frere de ce Duc, 410. 412. 413. & ſa femme, 412. Ordre qu'il inſtitue, I, 317. Son ordonnance de 1461, II, 109. Son vœu à la mort de Joachim ſon fils, 145. 146. Sa mort, 147. Raiſons du peu de ſoin qu'il a affecté de prendre de l'éducation du Dauphin ſon fils, 151. 152. Auteurs qui l'ont blamé à cet égard, 152. 153. ceux qui l'ont juſtifié, 153-155. Sa maxime, 152

Louis, fils de Charles I, premier Dauphin de France, Duc d'Orléans, II, 4

Louis I, cinquieme Dauphin de France, Duc de Guienne, ſa naiſſance, II, 51. 52. Celebration de ſon mariage, 54. Il prend poſſeſſion du Dauphiné ; ſa premiere action en cette qualité, 59. 60. fait publier une Ordonnance contre les blaſphémateurs, 60. Marques qu'il donne de ſon équité & de ſa prudence, 61. Il prend le titre & le nom de Régent, 62. conduite qu'il tient dans la révolte de quelques bouchers de Paris, 62-64. qu'il diſſipe & oblige de prendre la fuite, 64. Il oblige le Duc de Bourgogne de ſe ſauver, 64. 65. eſt déclaré

avoir tout le maniement des affaires & des finances, I, 66. tombe malade & meurt, 67. 69. 72

Louis II, Roi de Sicile, ſoupçon ſur ce Roi, II, 72

Louis, fils & ſucceſſeur de Charles V, Dauphin de France, II, 73

II, huitieme Dauphin de France, II, 103. 124. 133. La ſouveraineté de Dauphiné, lui eſt cédée par le Roi ſon pere; conſequence à tirer de cette ceſſion, 104. Ses mariages & enfans, 105. Sa premiere conquête, 107. 108. ſurnommé le *Roi de Bourges*, 108. Il fait publier la pragmatique ſanction, 108. 109. va en Touraine, 110. ſe ſouleve contre ſon pere, 111. ſe ſoumet, 114. & le ſuit dans toutes ſes guerres, 115-118. Preuves qu'il donne de ſa valeur, 118. Il va mettre le ſiege devant Montbelliard, 118. 119. Manifeſte qu'il fait publier, 119. 120. Son affaire avec les Suiſſes, 120-122. Son expédition contre les Anglois, 124-126. contre le Comte d'Armagnac, 127. 128. Son prétendu déſagrément à la Cour le porte à demander ſa retraite en Dauphiné, 128-130. où il ſe retire, 131. Il y érige un Parlement, 132. Acte d'autorité qu'il y exerce, 135. Pourſuivi par ſon pere, il ſe ſauve en Franche-Comté, & paſſe dans le Brabant, 136. Ses amours avec Marguerite de Saſſenage, 137. 138. Son ſecond mariage, 138. 139. Il ſe retire à Genepe, 139. Ses occupations dans cette retraite, 139. 140 Son départ à la nouvelle de la mort de ſon pere, 144. Voyez *Louis XI*.

Louis Duc d'Orleans, II, 168. parrein de Charles Orland, VII Dauphin, 168

Louis Duc d'Orleans, fils de Henri I, Dauphin, II, 222. Sa mort, 223

Louis, fils aîné du Roi Henri, de la maiſon de Bourbon; ſa naiſſance, II, 271. 272. 275 III du nom, XIX Dauphin, II, 275. Son mariage; ſes enfans, 276. Son entrée à Paris, 276. 277. Il eſt ſalué par les députés du Dauphiné, 277-280. & par les Ambaſſadeurs des ligues Suiſſes, 280. Ce qu'il dit à ceux des Eſpagnols qui venoient le ſaluer, 281. Ceremonie de ſon baptême & de celui de ſes ſœurs *Eliſabeth* de France & *Chriſtine*, 283-291. Sa premiere action après ſon baptême, 291-292. Son goût pour la fauconnerie, 293. Il ſe porte de lui-même à la Venerie, 293. 294. étudie les fortifications, la défenſe, l'attaque des villes & la maniere de s'en rendre maître, 293. 295. monte ſur le trône, 296. ſous le nom de

Louis XIII, Roi de France, I, 415. 427-429. 435. II, 4. 105. 106. 168. 297. 299. 302. 305. Son premier mariage déclaré nul, II, 163. 164. Deux de ſes fils, XIV & XV Dauphins de France, 164. 165. Seigneurs Dauphinois auxquels il témoignoit des bontés particulieres, 165. Sa joie à la naiſſance d'un fils; accourt chez la Reine la féliciter, 302. Sa mort, 301

Louis, IV du nom, XX Dauphin, ſa naiſſance; ſurnoms qu'on lui a donnés, II, 301. 302. Actions de graces & réjouiſſances faites à ſa naiſſance, 302. Il eſt baptiſé; prend poſſeſſion du trône, 306. ſous le nom de

Louis XIV, Roi de France, I, 477. 478. 493. 496. II, 303. 307. 308. 312. 313. 323. 328. 330. 336-338. 353. Il tombe malade de la fiſtule, II, 314. Ses ordres pour ſe rendre maître de Philiſbourg, 315. Ses conquêtes en Flandre, 319-321. Parrein du Duc de Bourgogne, 331. Il accepte le teſtament de Charles II, Roi d'Eſpagne, 338. déclare le Duc

d'Anjou Roi d'Eſpagne, II, 339. qu'il accompagne à ſon départ, 339. 340. l'embraſſe deux fois en le quittant, 340. Il meurt, 359. Ses dernieres paroles au Dauphin ſon petit-fils, 360

Louis, V du nom, XXI Dauphin de France, ſa naiſſance; ſon baptême, II, 307. Sa premiere campagne, 309. 315. 317. Son mariage, 310. 311. Cérémonie de ſa reception du Collier de l'Ordre, 312. 313. Ses enfans, 313. 314. Il a le commandement de l'armée d'Allemagne, 315-317. va à l'attaque de Philiſbourg qu'il oblige de ſe rendre, 316. 318. Ses autres conquêtes, 318. 319. Il accompagne le Roi en Flandre, 319-321. dont il va commander l'Armée en Flandre, 321. 322. Il fait échouer l'entrepriſe du Prince d'Orange, 322. 323. Il eſt admis dans les conſeils du Roi, 324-326. conſent au Traité du partage de la Monarchie d'Eſpagne, 325. Ses efforts pour voir retourner le Roi ſon fils victorieux dans ſes Etats, 326. Il tombe malade, 326. 327. Sa charité pour les pauvres, 327. Sa mort, 328. 348. Derniers devoirs qu'on lui rend, 329

Louis, VI du nom, XXII Dauphin de France, II, 330-348. Sa naiſſance, 313. 330. 331. 340. Il eſt ondoyé; reçoit la croix de l'Ordre; & baptiſé, 331. Son mariage, 332. 336. 337. Ses enfans, 332. 333. Ses premieres inclinations, 333. 334. que ſes réflexions lui firent quitter; il tourna tous ſes ſoins du côté du Cabinet & des Belles-Lettres, 334. 336. Il va commander l'armée du Roi en Allemagne, 341. 342. s'empare du vieux Briſſac, 342-344. Ses occupations à ſon retour, 344-348. Il aprend la mort de ſon pere, 348. reçoit les derniers ſoupirs de ſon épouſe, 348.

349. tombe malade ; ſe prépare à la mort, II, 349. 350. meurt, 350. Célébration de ſa pompe funebre & de celle de ſon épouſe, 350-353. Ses écrits trouvés à ſa mort, 353. 354. dont un imprimé par ordre de Louis XIV, 354

Louis, Duc de Berri, ſa naiſſance, II, 314. 338. 340

Louis, fils de Louis VI, Dauphin, ſa naiſſance, ſa mort, II, 332. 345

Louis, frere du précédent, ſa naiſſance, II, 232. 333. 345. 355

VII du nom, XXIII Dauphin de France, II, 355. Grandes eſpérances qu'il donnoit, 355. 356. Il tombe malade, & meurt, 356

Louis, frere des précédens, ſa naiſſance, II, 333. 357. eſt ondoyé, 357

VIII du nom, XXIV Dauphin de France, reçoit le Collier de l'Ordre, II, 357. Les cérémonies du baptême lui ſont ſuppléées, 358. Il devient Roi ſous le nom de

Louis XV, Roi de France, II, 361. 362. Il marche contre les principales puiſſances de l'Europe, 364. tombe malade ; rétabli ; entre en triomphe à Paris, 365

Louis, IX du nom, XXV Dauphin de France, ſa naiſſance, eſt revêtu des marques de l'Ordre du St Eſprit, II, 362. Preuve qu'il donne de ſa tendreſſe pour le meilleur des peres & des Rois, 364. 365. Son mariage ; marche en Flandre, 366. Il ſe ſignale à la bataille de Fontenoy, 366. ſe remarie, 367. fruits heureux de ce mariage, 368. Il tombe malade de la petite verole, 367. 368. rétabli, il eſt admis dans tous les conſeils, 368. 369. Ce qui le diſtingue, 369

Louiſe, fille de Gilbert I, Comte de Montpenſier ; ſes mariages, I, 421 450

Louise, & sa sœur *Louise*, Abbesses de Jouarre, I, 452
Louise, fille de Louis II, Dauphin de France, II, 105
Louise, fille de François I, accordée, II, 169. Sa mort, 170
Loups, leur abondance à Paris; leur tête est mise à prix par un Edit, II, 106
Loupy (Raoul ou Rodolphe de) Gouverneur du Dauphiné, II, 39
Loyes (Pierre de) sa négociation avec le Roi de Sicile, I, 207
Lude (la Duchesse du) nommée dame d'honneur de la Dauphine, II, 336
Lyon, engagement de l'Archevêque & du Chapitre de Lyon avec Guigues V, Dauphin de Viennois, I, 55

M

Magdelene, fille de François I; sa naissance; Reine d'Ecosse; sa mort, II, 170
Magdelene de France, Reine d'Ecosse, II, 230
Mahaud de Savoye, son mariage, I, 32
Mahaud, prétendue fille d'Hugues de Coligni, I, 40
Mahaud de Turenne, femme de Hugues II, surnommé *le Pacifique*, I, 46
Mahaud, fille de Robert II, Dauphin d'Auvergne, I, 350. Son mariage; revient avec son mari contre sa rénonciation aux successions de ses pere & mere, I, 347. 348
Maillabaille (Jaquemin) Chevalier, ne reussit point dans sa négociation à Avignon, I, 199
Maillard (Jean) son action contre les Fac-

tieux partisans, II, 25. 26
Maille (Bermond de) Gentilhomme Savoyard, I, 273. 274. Sa mort, 275
Mainfroy, petit-fils d'Adelaïde Princesse de Piémont, I, 50
Maingre de Boucicaut (Godefroy le) Gouverneur du Dauphiné, I, 48
Maisons d'*Orleans* & de *Bourgogne*, cause de leur inimitié réciproque, II, 52. 53. Suites de cette inimitié, 54-66. Cette inimitié réciproque devint une affaire d'Etat, 56
Maîtres Rationnaux, jugement de l'un d'eux contre le Seigneur de Bardonenche, I, 130. Ils ont entrée au Conseil Delphinal, 183
Maladie contagieuse, I, 295. Autres maladies frequentes & mortelles, 322
Mantaille, Château où s'assemblerent les Evêques & Seigneurs des Provinces de Bourgogne & de Provence, I, 5
Mantoue (la Duchesse de) II, 288. Marreine de Louis III, Dauphin, 290
Marche (Jean Comte de la) Gouverneur de Louis II, Dauphin de France, II, 110. 111
Marcs d'or ou *des aisés*, subside, II, 97
Marguerite, femme de Guigues III, Dauphin de Viennois, I, 35. 36. Elle a soin elle seule de l'éducation de son fils, 38. & de sa petite fille, 43. 44. Sa mort, 44. Abbaye qu'elle avoit fondée, 44
Marguerite, Reine de France, I, 59
Marguerite, fille d'Humbert de la Tour-du-Pin, son mariage, I, 66
Marguerite, fille de Jean I, Dauphin d'Auvergne, son mariage, I, 355. 363
Marguerite, fille de Beraud II, Dauphin d'Auvergne, son mariage, I, 365
Marguerite, fille de Beraud I, Dauphin

Digitized by Google

d'Auvergne, I, 362
Marguerite, fille naturelle de Jean I, Duc de Bourbon, ſon mariage, I, 391
Marguerite, fille naturelle de Jean II, Duc de Bourbon & d'Auvergne, I, 400
Marguerite, fille de François I, ſa naiſſance, II, 170. Son mariage, 170. 171. Son éloge; ſa mort; ſon ſurnom, 171. Elle fut marreine de François ſon neveu, 249
Marguerite de France, Reine de Navarre, II, 264
Marie, fille de Beraud II, Dauphin d'Auvergne, ſon mari, I, 364. 365
Marie, fille naturelle de Jean II, Duc de Bourbon & d'Auvergne, I, 400
Marie, fille de Henri de Bourbon, Dauphin d'Auvergne, I, 487. Dauphine d'Auvergne; ſon mariage propoſé n'a pas lieu, 494. nommée Mademoiſelle de Montpenſier; ſon mariage effectué, 495. Effet de ſes qualités éminentes, 496. Sa mort, 495. 496
Marie, fille naturelle de Louis II, Dauphin; ſon mariage, II, 138
Marie, Reine Douairiere d'Ecoſſe, II, 223. depuis Reine de France, 264
Marie, Reine de Hongrie, II, 232
Marie Stuard, Reine d'Ecoſſe, ſon mariage avec François, III Dauphin de France, II, 265-267. 311
Marie de Lorraine, Reine Régente d'Ecoſſe, II, 266
Marie Teuder ou Téther, Reine d'Angleterre & d'Hybernie ou d'Irlande, II, 266
Marie de Medicis, Reine de France, II, 272. 275. 299
Marie Thereſe d'Autriche, Infante d'Eſpagne, Reine de France, II, 307. 324. 338

Marie Leczinski, Reine de France, II, 362. Belles paroles qu'elle a ſouvent dites du Dauphin ſon fils, 369

Marquiſe, ſeconde fille de Guigues III, ſurnommé Dauphin, ſon mariage, I, 36

Martel (Etienne) Prévôt des Marchands, chef de parti, I, 18. 19. Son inſolence, 21. Son complot ne réuſſit point, 24. 25. Il eſt tué, ainſi que la plupart de ſes adherens, 26

Marthe, fille de Robert I, Dauphin d'Auvergne, I, 343

Mathilde de Bourgogne, femme d'Eudes I, ſurnommé *Borel*, I, 46

Mathilde, Princeſſe, femme de Guigues II, Dauphin de Viennois, I, 30. 31. deſignée par le titre de Reine, pourquoi, 31

Mathilde, fille de Guigues II, Dauphin de Viennois, ſon mariage, I, 32

Matthieu, bâtard de *Bourbon*, Baron de la Roche, Gouverneur de Picardie; ſe ſignale à la bataille de Fornoue, I, 398. où il eſt fait priſonnier, fut Amiral & Gouverneur de Guienne, 399. Variation des Auteurs ſur ſon état, 400

Maugiron (Guy, Laurent & Timoleon de) Lieutenants de Roi de Dauphiné, II, 216. 217

Mazarin (le Cardinal) parrein de Louis IV, Dauphin, II, 306

Meaux (l'Evêque de) premier Aumônier, ondoie le Dauphin, II, 302

Medicis (Laurent de) Duc d'Urbin, II, 203. 219. tient François II, Dauphin de France ſur les fonts baptiſmaux, 172. ſoupçonné de l'avoir empoiſonné, 206. 207

Medicis (Catherine de) célébration de ſon mariage, II, 203. 219. 212. Soupçon ſur elle, 206. 207. va trouver le Dauphin à Angoulê-

Digitized by Google

me, II, 247. Motif de ce qu'elle fait pour avoir des enfans, 246. 247. devient groſſe, 248. accouche d'un fils, 249. Sa demande au Roi, 250. Voyez *Catherine* de Medicis.

Medicis (François de) Grand Duc de Toſcane, II, 275

Medicis (Leonore de) Ducheſſe de Mantoue, marreine de Louis III, Dauphin de France, II, 284

Melun (Jean de) Comte de Tancarville, II, 15. 26. 41. & ſon fils Jean, 18.

Melun (Guillaume de) Archevêque de Sens, II, 42

Mercœur (Alix de) femme de Robert III, Dauphin d'Auvergne, I, 356

Mercœur (Etienne de) ſa tranſaction avec le Comte Dauphin & Beraud ſon fils, I, 359

Mercure François, l'Auteur relevé, II, 153

Merigot-Marché, fameux partiſan, deſole l'Auvergne, I, 368. On compoſe avec lui, 369

Meſmes (le Preſident de) Prevôt & Grand-maître des cérémonies de l'Ordre, II, 312. 313

Meuillon (Robert de) ſa donation au Dauphin Jean, I, 150

Meuillon de Breſſieu (Antoine de) Gouverneur du Dauphiné, II, 167

Milan (le Duc de) ravage les Provinces de Forêts & de Beaujolois, I, 404

Milan (Valentine de) Ducheſſe d'Orléans, juſtifiée, II, 51

Millieu (du) Gentilhomme de Humbert I, Dauphin de Viennois, I, 75. eſt fait priſonnier, 76

Miolans (Jacques de) Gouverneur du Dauphiné, II, 157. 161-163. Maiſon dans laquelle cette Maiſon eſt tombée, 163

Miribel eſt aſſiegé & pris, I, 293
Monbrun à la tête des troupes proteſtantes eſt battu, I, 461
Mongiron (Gui de) Lieutenant de Roi de Dauphiné, II, 273
Monglas (la Dame de) Gouvernante de Louis III, Dauphin de France, II, 276. 277. 281.
Monnoie qu'un Hiſtorien dit ſe trouver parmi celles de nos Rois, I, 36
Montagny (Henri de) commandant du Château d'Entre-Monts, I, 90. 91
Montaigu (Pierre de) non *Ayeelin de Montaigu*, comme l'avance Juſtel, 351-353. Différence de ces deux maiſons, 352. 353
Montaigu (College de) ſa fondation, I, 352
Montauban (Artus de) avis qu'il donne au Dauphin, II, 135. 136
Montauſier (la Ducheſſe de) Gouvernante de Louis V, II, 307
Montauſier (le Duc de) Gouverneur de Louis V, Dauphin, II, 308 (a)
Montbourcher du Bordage (Renaud de) Lieutenant du Comte de Laval, Capitaine de Rennes, II, 189. 201. 202
Montclar (le Baron de) Lieutenant Général des Armées du Roi, attaque Philiſbourg, II, 316
Montecucullo (Sebaſtien) Comte Ferrarois, Echanſon du Dauphin, qu'il empoiſonne, II, 205-207. Il eſt condamné à mort, l'Arrêt du Parlement qui l'y condamne, 209-211. juſtifié, 211. 212
Montferrand, ſes habitans reçoivent garniſon de France & prêtent ſerment de fidélité au Roi, I, 341
Montferrat (Beatrix de) troiſieme femme

de Guigues V, deuxieme Dauphin de Vien- I, 49
Monthault (Berenger de) Archidiacre de Lodeve, I, 214
Montmaur (Jean de) Gouverneur du Dauphiné; ſon Sceau, I, 21
Montmaur (Jacques de) Gouverneur du Dauphiné, II, 48
Montmorenci (Charles ſire de) donné en ôtage, II, 32. Maréchal de France; parrein de Charles, Dauphin, 43. 44
Montmorenci (Anne de) Grand-Maître & Maréchal de France, I, 179. 180. 220. 223. 227. 231-233. 246. eſt fait Connétable de France, 239. Sa belle réponſe à l'avis que demande le Dauphin, 239. 240. Pourquoi diſgracié 242 Il eſt rappellé, 259
Montmorenci (Mademoiſelle de) Princeſſe de Condé, II, 289
Montoiſon (Tallard de) ſe ſignale à la bataille de Fornoue, II, 161. 162. 166. Deviſe qu'ont pris les héritiers de cette maiſon, 162
Montrognon (Guillaume de) pourquoi condamné par Arrêt du Parlement, I, 350. 351
Morbaſſan, Général des Turcs, défait l'armée des Croiſés, I, 240
Motte (la Maréchale de la) Gouvernante de Louis V, Dauphin, II, 307. 308. & de Louis VI, Dauphin, 331. 332
Motte (le Comte de la) parrein de Louis VII. Dauphin, II, 356
Motte Houdancourt (Marie-Gabrielle-Iſabelle de la) Ducheſſe Douairiere de la Ferté, marreine de Louis VIII, Dauphin de France, II, 358

N

Nevers (Jean Comte de) depuis Duc de Bourgogne, II, 74. 77-80. Ses efforts pour augmenter son credit, 68. Bruit qu'il repand, 72. 73. Il est tué, 81

Noailles, Ambassadeur à la Cour d'Angleterre, son avis au Dauphin, II, 267

Noël Noël, cris, quand & pourquoi en usage, II, 50. 87

Norfolk (le Duc de) II, 250. leve le siege de Boulogne où il se retire, 251

Normandie (Jean Duc de) I, 251. 304, 310. écoute la proposition de Humbert II, Dauphin de Viennois, I, 211-213. 360. Son avis au Roi son pere sur l'irrésolution de ce Prince, 226. 227. Il se rend à Avignon, 228

Notre-Dame, dit *du Chardon*, (Ordre militaire de Chevalerie) institution de cet Ordre, I, 382-385

Nutritus, signification de ce mot dans le XIVe siecle, I, 355

O

Orange (le Prince d') défend en vain Namur, II, 320. Entreprise qui lui manque 322, 323

Ordre de l'Etoile, voyez *Etoile*

— de Notre-Dame, dit *du Chardon*, voyez *Notre-Dame*, dit *du Chardon*.

— de *Saint Michel*, voyez *St Michel*.

— du *Saint Esprit*, voyez *St Esprit*.

Orgemont (Pierre d') Chancelier du Dauphiné, II, 47. 48. puis premier Président de Paris, 48

Oriflamme, ce que c'est, II, 16

Orleans (Philippe Duc d') I, 140. donné en ôtage, II, 32
Orleans (Marie d') ſon mariage propoſé; pourquoi manqué, I, 408.
Orleans (Louis d') Duc de Longueville, Gouverneur du Dauphiné, I, 436. II, 167. 215. Sa mort, 215.
Orleans (Charles Duc d') va dans le Luxembourg, II, 242. 243. meurt, 254. Suite de ſa mort, 256
Orleans (la Ducheſſe Douairiere d') marreine de Louis VI, Dauphin de France, II, 331
Ornano (Alphonſe d') Colonel des Corſes, & Lieutenant de Roi du Dauphiné, II, 274
Orval, Lieutenant de Roi du Dauphiné, II, 167.
Oyes (les) compriſes dans les revenus de Guillaume II, Dauphin d'Auvergne, I, 341. 342

P

Paix conclue à Vienne, I, 27.
— de *Bretigny*, 32
— de *Bourges*, 62
— conclue à *Arras*, 66
— de *Fontaine Pinot*, 78
— conclue à *Troyes*, 83. 84
Paix ſurnommée malheureuſe, pourquoi, II, 271
Pallu de Chatillon (Hugues de la) Lieutenant de Roi de Dauphiné, II, 162
Pardaillan (Hector de) Lieutenant de Roi du Dauphiné, II, 217
Pariſiens (les) prennent les armes, leur révolte, II, 18. 27
Parlement de Grenoble, ſon érection, II, 132. 133

Digitized by Google

Paul IV, Pape, II, 268. parrein de Louis III, Dauphin de France, 285
Pelat (Etienne) Officier de Humbert II, Dauphin de Viennois, I, 191
Perefix (Hardouin de) Evêque de Rhodès, precepteur de Louis XIV, puis Archevêque de Paris, II, 306
Petit (Jean) Cordelier, docteur de Paris, II, 57
Petronille, femme de Guigues V, Dauphin de Viennois; I, 27
Philippe II, Auguſte, Roi de France, I, 50. 338. 339. II, 301. Ses conquêtes, I, 336. 337
Philippe le Hardi, Roi de France, I, 62. Il termine le differend de Robert II, Duc de Bourgogne avec Humbert de la Tour-du-Pin, 69. 70
Philippe de Valois, Roi de France, I, 108. 109. 111. 112. 122. 127. 197. 211. 214. 261. 284. 286. 309. 310. 356. 357. 360. II, 4. 58. 59. Son avis à Humbert II, Dauphin de Viennois, I, 160. 161. 168. Ses deux lettres à ce Dauphin, 173. Ses efforts pour conſommer l'affaire de la ceſſion des Etats d'Humbert II, Dauphin de Viennois, 212-217. qu'il va trouver à Sainte Colombe, 217. Pourquoi il s'oppoſe au ſecond mariage de Humbert II, Dauphin, 285. Differend dont il ſe rend médiateur, 294. Ses députés au Dauphin, & pourquoi, 299. 300. Sa mort, 314. 315
Philippe le Long, Roi de France, I, 98. 99. 106
Philippe, fils de Jean Duc de Bourgogne, I, 136. 138. 140. 144. 145. entreprend de venger la mort de ſon pere, II, 82-84
Philippe, femme de Guillaume II, Dauphin d'Auvergne, I, 342

Philippe le Bel, I, 345. 346. 348. Voyez *Humbert* de la Tour-du-Pin. Rente annuelle qu'il assigne aux Dauphins *Humbert I* & *Jean II*, I, 83. A quelles conditions de part & d'autre, 84. Treve qu'il proroge entre le Dauphin *Jean II* & le Comte de Savoye, 91. 92

Philippe, fils de Charles I, Duc de Bourbon & d'Auvergne, I, 392

Philippe, fils de Charles V, Dauphin de France, II, 73

Philippe II, Roi d'Espagne, I, 171. II, 267. 270. Son mariage, 269. 270

Philippe Duc d'Orleans, fils de Louis III, Dauphin de France, II, 276

Philippe, Duc d'Anjou, sa naissance, II, 339. Son départ pour se rendre dans ses Etats, 333-341. Voyez

Philippe V, Roi d'Espagne, II, 325. 338. revers de fortune qu'il essuie, 325. 326. Honneurs qu'il a fait rendre à la mémoire du Dauphin son pere, 338

Philisbourg, place importante attaquée par les François, II, 316. se rend, 318

Pierre Duc de Bourbon, I, 285. 286. 301. 306. 311. II, 3. Avis qu'il donne au Roi sur la proposition du mariage de sa fille avec Humbert II, Dauphin, I. 284. 285. Il signe le mariage de sa fille, à laquelle il en donne avis, 288. Ses raisons particulieres pour le retarder, 289

Pierre Comte de Clermont, fils de Charles I, Duc de Bourbon & d'Auvergne, I, 392. 423. 427 429

II, Duc de Bourbon & d'Auvergne, I, 408. Sa femme; ses idées en l'épousant, 409. 410. Ses enfans, 410. Il est fait Lieutenant général de Guienne; ville dont il s'empare, 410. est de-

Digitized by Google

tenu prisonnier ; & délivré I. 411. 412. Il devient chef du Conseil de Louis X, & Regent de France, 413. 414. est nommé Gouverneur de Languedoc ; sa mort, 414

Plaid, quel est ce droit ; ses différens noms, I, 125

Poitiers (Aymard de) Comte de Valentinois, I, 36. 47. 48. 67. 103. 116. 271. 350. & de Diois ; premier Gouverneur du Dauphiné ; est condamné pour sa perfidie, puis absous, 314

Poitiers (Louis de, Evêque de Langres, puis de Mets, I, 65. 270

Poitiers (Anne de) ses mariages, I, 355. Sa mort, 361

Poitiers (Louis de) II du nom, sa donation à Charles V, Dauphin de France, II, 123

Poitiers (Guillaume de) Lieutenant de Roi du Dauphiné, II, 217

Poitiers (Diane de) Duchesse de Valentinois, maîtresse d'Henri I, Dauphin, II, 247. 255

Poitiers (Guillaume de) Lieutenant de Dauphiné, II, 273

Poitiers de Clerieu (Guillaume de) Gouverneur de Paris & de l'Isle de France, II, 166

Poitiers de Saint Vallier (Jean de) Gouverneur du Dauphiné, II, 167

Poncy (Jean de) Tresorier de Humbert II, Dauphin de Viennois, I, 142

Portugal (Constantin de) vient en France, II, 222. 223

Pot (Regnier) Gouverneur du Dauphiné, II, 49

Poyet (Guillaume) Présidents & Chancelier, II, 221. 231

Pragmatique sanction, ce que c'est, II, 108. (celle de 1438.) 108

Praguerie (la) Ligue, II, 111. 112
Prat (du) Cardinal & Chancelier, trait de sa fourberie & de sa sordide avarice, II, 180. 181
Prie (Louis Marquis de) parrein de Louis VIII, Dauphin, II, 358
Princes Dauphins de Viennois, leur seconde race, I, 45-62. troisieme race, 62-332. A quoi tenus leurs vassaux, 82
Procession solemnelle & générale faite à Paris, pourquoi, II, 204. 205
Procureur général du Fisc de Dauphiné, I, 258
Prunier de St André (Antoine) Président au Parlement de Grenoble, & Lieutenant de Roi du Dauphiné, II, 274
Puisieleu (Anne) Duchesse d'Etampes, maîtresse du Roi, II, 254. 256. fait disgracier le Connétable de Montmorenci, 242

R

RABOT d'Illins (Ennebond) premier Président du Parlement de Grenoble, & Lieutenant de Roi de Dauphiné, II, 274. 275
Rame lieu où s'est trouvée une mine d'argent, I, 40
Rataud de Ceurgey (Jacques) Lieutenant de Roi de Dauphiné, II, 162
Raymodis ou *Raymonde*, fille d'Arthaud IV, Comte de Forez, son mariage, I, 29
Razilly (le Marquis de) sous-gouverneur des Enfans de France, II, 341
Renée, fille cadette de Gilbert I, Comte de Montpensier, son mariage, I, 421
Renée accordée à l'Empereur Charles-quint, puis à Joachim, fils du Marquis de Brandebourg;

bourg ; épouse Hercule d'Est, II, 164
Richaldi de Saint Prief (Louis) Lieutenant Général de la Province Viennoise, II, 157
Richard, fils de Guigues *le Vieux*, Dauphin de Viennois, I, 29
Rigaud (Eleazar de) Lieutenant Général du Dauphiné, II, 101
Robert VI, Comte d'Auvergne, I, 36. 334
Robert, Roi de Naples, I, 154. Son don à Marie des Baux, 115
Robert, Roi de Sicile, I, 158. 207. 357. Son refus à Humbert II, Dauphin de Viennois, 225. 226
Robert, Roi de France, s'il fut l'Instituteur de l'Ordre de l'Etoile, I, 315
Robert, fils de Guillaume II, Dauphin d'Auvergne, I, 349
I du nom, Comte de Clermont, troisieme Dauphin d'Auvergne ; quelle étoit sa mere, I, 342. 343. Ses enfans, 343. Sa vente au sire de Mercœur, 343. Article de son testament ; sa mort, 344
Robert II, Comte de Clermont, quatrieme Dauphin d'Auvergne ; sa femme ; ses enfans, I, 344. Donations qu'il confirme, 348. Il fait son testament, 349. 350. Sa mort, 350
Robert, fils du précédent, I, 344. 349
III, Comte de Clermont, V Dauphin d'Auvergne, I, 350. Ses femmes & enfans, 350. Acquisition qu'il fait, 353. Hommages qu'il reçoit, 353. 354. comme Seigneur de Montrognon, 354. Querelle qu'il épouse ; sa mort ; où inhumé, 354
Robert, fils du précédent, I, 350
Robert de St Ilpice, frere du précédent, I, 351
Robert, frere naturel du précédent, I, 353
Robert, fils de Beraud I, Dauphin d'Au-

vergne, I, 362

Robert, fils de Beraud II, Dauphin d'Auvergne, Abbé d'Yſſoire, nommé à l'Evêché de Chartres, enſuite Evêque d'Alby, I, 364. 376-379

Rochefort (Beraud Amé de) fils de Jean I, Dauphin d'Auvergne, I, 355. 359. Voyez *Beraud I*, Comte de Clermont.

Rhodès (Iſabeau de) ſon mariage propoſé, I, 351

Rodolphe I, eſt élu & proclamé Roi de la Bourgogne Transjurane ou Ciſalpine, I, 6. 7

Rodolphe III, ſurnommé le *Faineant*, fils de Conrad, diſpoſe de ſes Etats, I, 10. 11

Rodolphe. Traité par lequel cette maiſon devint ſouveraine & maîtreſſe de tous les pays compris ſous le nom de Dauphiné & de Provence, I, 9. 10

Roger (Guillaume) frere de Clement VI, Pape, I, 223. 228. 229

Rois de Bourgogne, les anciens Rois de Bourgogne s'emparerent du Dauphiné, I, 3

Romans, petite Ville; inſolence de ſes habitans contre Humbert II, Dauphin de Viennois, I, 192-193. Accommodement qu'ils propoſent qu'ils n'exécutent point, 194. 195. 202. Ils ſe ſoumettent, à quelles conditions, 203-205

Romulus, temps de ſa naiſſance, II, 302

Rouſſillon (Guigues de) ſon différend avec le Miſtral du Chapitre de Vienne, I, 150-154

Rouſſillon (Amedée de) I, 272. Sa brouillerie avec Aynard d'*Anjou*, 265

Rouſſillon d'Anjo (Geraud de) ſa famille, I, 343

Royaume de Bourgogne, dit par quelques-uns d'*Arles* ou de *Provence*, ſon origine, I, 19

S

Sacramentaires (les) impiétés qu'ils commettent, II, 203. 204
Saint André de Grenoble, fondation de cette Eglise; College de Chanoines, qui y est réuni, I, 51
Saint-Esprit (Ordre du) son origine, I, 467. Sa devise, 468. Son institution, 317. 463. 468-471. Copie de l'original de cette institution, 469. 471. Raisons de son institution, 470. 471. Ce qui est requis pour y être admis, 472. 479. 480. Nombre des Chevaliers commendeurs, 472. 473. Raisons personnelles & particulieres que Henri II, avoit de donner à cet ordre le nom de *Saint-Esprit*, 474. Premiere cérémonie qui s'en fit, 474. 475. Habit des Chevaliers, 475. 476. Collier de l'Ordre, & croix du Collier, 476. 477. Différence de celle des Prélats, 478. Cordon bleu que les Chevaliers portent hors les jours de cérémonie, 478. 479. Comment il se confere, 480. 481
Saint Just, Abbaye dans le Royanois, transferée à Romans; son fondateur, I, 253. 318
Saint Michel (Ordre de) donné par le Roi au nouveau Chevalier, avant de lui donner le collier du Saint-Esprit, I, 464. Son origine, 464. Son institution, 317. 464-466. Son cri, habit & collier des Chevaliers, 466. Sa devise, 466. Il tombe en discrédit; nommé le collier à toutes bêtes, 470
Sainte Colombe. Traité de partage de sa Juriſdiction, entre Charles le Bel & l'Archevêque de Vienne, I, 127. 128
Saluſſes (Michel-Antoine Marquis de) Gouverneur du Dauphiné, II, 216.

Sancerre (Marguerite de) troiſieme femme de Beraud II, Dauphin d'Auvergne, I, 364. 376. Ses efforts pour s'oppoſer aux ravages que le partiſan Merigot faiſoit en Auvergne, 368. 369

Saſſenage (Guillaume de) Seigneur, I, 34. paſſe à la Cour de France, 106. Action violente qu'il y fait, 107

Saſſenage (Marguerite de) maîtreſſe de Louis II, Dauphin, II, 137. 138

Saſſenage (Albert de) ſa mort, pretendans à ſa ſucceſſion, I, 173-175

Saſſenage (Henri) Gouverneur du Dauphiné, II, 49

Saſſenage (Antoine de) Lieutenant Général du Dauphiné, II, 49

Saulx de Tavanes, *non* Saux de Tavannes (Gaſpard de) Maréchal de France, Lieutenant de Roi de Dauphiné, II, 217

Savoye (Philippe de) Archevêque de Lyon, I, 55. 57. 58. 99. Il ſe démet de ſes benéfices pour ſuccéder au Comté de Savoye; accommodement de ſon differend avec Guigues VI, Dauphin de Viennois, 58. 59

Savoye (Beatrix de) épouſe Guigues VI, Dauphin de Viennois, I, 55. 92. 210. Veuve; hommage qu'elle fait à l'Archevêque de Vienne, 59. Motif de ſon ſecond mariage, 59. 60. Elle ſe retire chez ſon couſin, 60. 61. Sa mort, 61

Savoye (Bonne de) femme de Jean I, quatrieme Dauphin de Viennois, I, 61. Son differend avec Amé Comte de Savoye, 92. 93. Elle eſt nommée Régente du Dauphiné; conſeil qu'on lui donne, 116. 117. Premier acte de ſa regence, 117. 118

Savoye (Aymond de) I, 156. Sujet de ſa guerre avec Jean Duc de Bretagne, 114

Savoye (Jacques de) Prince d'Achaïe, ſe déclare homme-lige & vaſſal de Humbert II, Dauphin de Viennois, I, 177. 178

Savoye (Blanche de) ſon mariage propoſé, I, 283

Savoye (Charlotte de) femme de Louis II, Dauphin de France, I, 105. 138. 139. 144

Savoye (Philippe de) Comte de Baugey, Gouverneur du Dauphiné, II, 162

Savoye (Louiſe de) Ducheſſe d'Angoulême, cauſe du procès qu'elle intente contre Charles II Comte de Montpenſier, I, 442-444. Sa tranſaction avec ſon fils François I, ſur le Duché d'Auvergne, &c. 449. 450. Elle eſt nommée Régente, II, 174. 176. 178. 316. Elle envoie des députés en Eſpagne, 174. 175

Savoye (Marie-Adelaïde de) Dauphine de France, II, 332. 340. 345. Célébration de ſon mariage, 336. 337. Ses enfans, 332. 333. 345. Elle tombe malade, 348. & meurt, 349

Saxe (Marie Joſephe de) Dauphine de France, II, 367

Sceau-Delphinal, pourquoi appellé *Sceau du Gouvernement*, I, 21

Sceau Dauphin, qu'on voit à la grande Chancellerie, ſon uſage, I, 23

Seignelay (le Marquis de) Treſorier des Ordres du Roi, II, 331

Selve non *Salve* (Jean de) premier Préſident du Parlement, II, 175

Semer, Milord Duc de Sommerſet, Gouverneur de Boulogne, II, 251. 252

Seneçay (la Marquiſe de) nouvelle qu'elle porte au Roi, II, 301

Senorreſſe, premiere femme de Guigues V, II Dauphin de Viennois, I, 47

Sibille de Bourgogne, femme de Henri Duc

de Bourgogne, I, 46
Sigismond, Empereur, vient en France; pourquoi, II, 69. 70
Simiane (Bertrand de) Lieutenant de Roi du Dauphiné, II, 217
Soissons pris, pillé & brulé, ruine de cette Ville prédite, II, 65
Sommery (le Marquis de) Souſgouverneur des enfans de France, II, 343
Sorel (Agnès) maîtreſſe de Charles VII, ſa mort, II, 129
Souvré (le Maréchal de) Gouverneur de Louis III, Dauphin de France, II, 293
Strozzi (Philippe de) Colonel général de l'Infanterie de France en Portugal, où il meurt, II, 264
Stuard (Marguerite) femme de Louis II, Dauphin de France, II, 105. Sa mort, 122. Sa réponſe ſur le baiſer qu'elle donna à Alain Chartier, 123
Suiſſes (les) marchent contre Louis II, Dauphin de France, II, 120. 121
Surintendant des Ingenieurs, voyez *Grand-maître* des machines.
Suzane, fille de Pierre II, Duc de Bourbon & d'Auvergne, I, 410. 413. 428. 429. Ducheſſe de Bourbon & Dauphine d'Auvergne, 414. 415. Son mariage, 433. 434. Sa mort, 441

T

Taillefer, ſecond fils de Raymond V, Comte de Toulouſe, I, 39
Tais (du) action ou il ſe trouve, II, 252
Talbot, général Anglois, II, 116. aſſiege Dieppe, 124
Tallard (le Maréchal de) accompagne

Louis VI, Dauphin, à ſa campagne en Allemagne, II, 341-344
Tallard (la Ducheſſe de) Gouvernante de Louis IX, Dauphin de France, II, 362
Terrail (Pierre du) I, 191. Chevalier Bayard, II, 166. Lieutenant de Roi du Dauphiné, 167
Tête-groſſe (Jacques) ſa négociation à Naples, I, 154
Tête-noire, partiſan, I, 372
Titres anciens, effet de quelques-uns negligés, I, 26
They (François de) I, 131. Evêque de Grenoble, 272
Thomaſſin (René) Conſeiller au Parlement de Grenoble, II, 134
Thomieres (Barthelemi de) Chanoine de Smyrne, envoyé vers le Pape, I, 262. 263
Tonnerre (Robert de) eſt fait priſonnier, I, 110. 111
Tour (Albert de la) ſon mariage; pere d'Humbert de la Tour-du-Pin, I, 62. 63
Tour (Hugues de la) Sénéchal de Lyon I, 63
Tour (Guillaume Donné de la) fils naturel d'Humbert de la Tour-du-Pin, I, 67. 68. appellé dans le teſtament de Jean II, ſon frere, 105. gratifié de la terre de Quirieu, 182
Tour (Jeanne de la) épouſe de Beraud III, Dauphin d'Auvergne, I, 375
Tour (Gabrielle de la) ſeconde femme de Louis I de Bourbon; I Comte de Montpenſier, I, 418
Tournon (le Cardinal de) I, 172. Archevêque d'Embrun, 174. 175. de Bourges, 179. 180. 183. Lieutenant de Roi du Dauphiné, II, 217. chargé de l'éducation de François III, Dauphin, 261

Tournon (Juſte-Louis de) Lieutenant de Roi du Dauphiné, II, 300
Traité entre Humbert de la Tour-du-Pin, & Robert II, Duc de Bourgogne, I, 69. 70
Autre entre Guigues VII, & le Comte de Savoye, I, 110. 111
Autre entre le Roi Jean & Edouard Roi d'Angleterre, 366
Autre traité de paix entre Amé Comte de Savoye & le Dauphin Humbert, II, 5. 6
— de *Bretigny*, II, 146. 147
— de paix entre *Charles VIII* & *François* Duc de Bretagne, 149
— de *Noyon*, 169. 170
— de paix de Château en Cambreſis, 171
— de paix faite à Cambrai, 171. 172. 179
— de paix entre l'Angleterre & la France, 257. 258
— autre entre les mêmes, 270
— entre le Roi de France & celui d'Eſpagne, 270
— entre Philippe de Valois, Roi de France & Humbert Dauphin de Viennois, contenant le tranſport des Etats du dernier en faveur de Philippe Duc d'Orléans, II, 371-408
Confirmation de l'acte de tranſport des Etats du Dauphin, en faveur de Charles fils aîné du Duc de Normandie, 408-415
Tréforce (Ponce de) Religieux de l'Ordre des Freres Prêcheurs, I, 103
Tréſor, decouverte d'un Tréſor par les habitans de Moneſtier d'Allemond, I, 258
Tréſorier Général du Dauphiné, charge, I, 257. 258
Treve conclue à Carmagnoles, elle eſt prolongée, II, 237
Trie (Charles de) Comte de Dammartin,

parrein de Charles IV, Dauphin, I, 51
Trifolet, Seigneur de la Cour d'Humbert II, Dauphin de Viennois, I, 163.

U

Université de Paris ; part qu'elle prend dans la querelle des Maisons d'Orléans & de Bourgogne, II, 54
Université de Grenoble, son établissement, I, 184. 185.
Urfé (Claude d') Gouverneur & Grand Bailli de Forets, Gouverneur de François III, Dauphin de France, II, 262.
Ursins (Guillaume Juvenal des) Lieutenant Général de Dauphiné, II, 103.

V

Valence en Dauphiné, il s'y tient une assemblée de Prélats, I, 6.
Valentinois, Comté, I, 12. 13. dont en relevoient les Seigneurs, 44. 45
Valois (Charles Comte de) interpose sa médiation entre Jean II, sixieme Dauphin de Viennois & Amé V, Comte de Savoye, I, 86. 87. Son jugement ne plaît pas au premier, 87
Valois (Marguerite de) ou de Bourgogne, II, 51. 52. Célébration de son mariage, 54. Elle est éloignée de la Cour, 67.
Valois (Marguerite de) marreine de François II, Dauphin, II, 172. 173. Reine de Navarre, est répudiée, 273. Ses deux procès avec le Duc d'Angoulême, sur les Comtés de Lauragais & d'Angoulême, sont décidés, 282. 283. Sa donation à Louis III, Dauphin de France, 283.

Digitized by Google

Valois (Diane de) legitimée de France, Ducheſſe de Montmorenci, II, 288. 289.
Veinac (Guillaume de) Lieutenant de Roi de Dauphiné, II, 156.
Velaſco (Pedro Hernandez) Duc de Frias, Connétable de Caſtille, II, 180.
Venceſlas accompagne ſon pere Charles IV, Empereur, en France, II, 45. 46.
Ventadour (Alix de) femme de Robert I, Dauphin d'Auvergne, I, 343. 348.
Ventadour (la Ducheſſe de) Gouvernante & marreine de Louis VII, Dauphin de France, II, 356. Gouvernante auſſi de Louis VIII, Dauphin de France, 358. 361.
Vêpres Siciliennes, I, 63.
Vergy (Guillaume du) Gouverneur du Dauphiné, II, 39.
Victor Amedé II, Duc de Savoye, II, 332. 338. fait la paix avec la France, 356.
Vie de Villemur (Pierre de la) neveu de Jean XXII, Pape, I, 361.
Vienne (Guillaume de) origine de ſa maiſon, I, 156.
Vienne (Jacques de) Gouverneur du Dauphiné, II, 39. 40.
Viennois (Amedée de) fils naturel d'Humbert II, Dauphin de Viennois; tige de la Maiſon de Viennois d'aujourd'hui, I, 120.
Viennois (Catherine de) I, 122. Don qu'elle reçoit d'Humbert II, Dauphin de Viennois, 128.
Villars (Henri de) Archevêque de Lyon, I, 185. 282. remplit les fonctions de Lieutenant dans les Etats de Humbert II, Dauphin de Viennois, 139. 178. 179. Evêque de Valence, 196. Il eſt nommé Régent des Etats de Humbert II, pendant ſon voyage d'Outremer;

Sceau dont il s'eſt ſervi durant ſa régence, I, 248. Il renouvelle l'ordre de l'expulſion des Juifs des Etats, que le Dauphin avoit donné avant ſon départ; ceux qui en furent exceptés, 257. Il nomme un Tréſorier général, 257. 258. accorde des lettres de grace à un faux monnoyeur, 258. Ses ordres concernant les hommages dus au Roi de France, 260. 261. Il paſſe à Corbelin; affaires qu'il y termine, 261. Avis qu'il donne au Dauphin, 262. 270. Il arrête les déſordres de la part du Comte de Savoye, 264. Brouillerie dont il eſt le médiateur, 265. Sur des nouvelles du Dauphin, il augmente les monnoies, 265. 266. Il fait reconnoître dans les Etats l'Empereur Charles IV, 269. 270. paſſe dans ſon Diocèſe pour calmer les différens ſurvenus entre le Chapitre de ſon Egliſe & Beaujeu, 270. Bref qu'il reçoit du Pape, 270. 271. Il demande au Comte de Valentinois l'hommage qu'il devoit au Dauphin, 271. Dans ſon ſéjour à Grenoble il termine avec Louis de Savoye, les troubles entre les habitans des frontieres de Savoye & du Dauphiné, 272. 273. Ses plaintes contre le Comte de Savoye, 276. Il envoie au Dauphin une inſtruction actuelle des affaires préſentes de ſes Etats, 286. fait la cérémonie du mariage du Dauphin Charles & de Jeanne, fille de Pierre Duc de Bourbon, 312. 313

Villars (Henri de) Gouverneur du Dauphiné, II, 38. 39

Villars (Pierre de) Archevêque de Vienne, vient à la tête des députés du Dauphiné, ſaluer le Dauphin, II, 277. 278.

Villemur (Marie de) femme de Beraud I, Dauphin d'Auvergne, I, 361.

Villeneuve (Helion de) Grand-Maître de Rhodes, se croise, I, 140
Villeroi (le Maréchal de) Gouverneur de Louis XIV, Roi, II, 306
Villiers (Jean de) Seigneur de l'Isle-Adam, Gouverneur de Pontoise, entre dans Paris, émeute qu'il y excite, II, 76
Visconti (Jean & Luchin) freres, Gouverneurs de Milan, I, 280

Z

ZACARIE (Martin) Chef des Croisés, perit dans la bataille, I, 240
Zamet, maison, aujourd'hui Hôtel de Sully, II, 276
Zeno, Amiral des Venitiens, périt dans la bataille, I, 240

Fin de la Table générale des Matieres.

Digitized by Google

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, l'*Hiſtoire générale des Dauphins*, & n'y ai rien trouvé qui en empêche l'impreſſion. A Paris, le 4 Novembre 1759.

BONAMY.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à nos amés & féaux, Conſeillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Mes des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra; SALUT, notre amé GUILLAUME-NICOLAS DESPREZ, notre Imprimeur ordinaire, Libraire à Paris, & ancien Adjoint de ſa Communauté, nous à fait expoſer qu'il déſireroit imprimer & donner au public, un Ouvrage qui a pour titre *Hiſtoire générale des Dauphins de Viennois, d'Auvergne & de France;* s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires; A ces cauſes, voulant favorablement traiter l'Expoſant, nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume pendant le temps de ſix années conſécutives, à compter du jour de

Digitized by Google

la date des Présentes ; faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelques qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance, comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, à trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui & de tous dépens, dommages & intérêts ; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage se fera dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée attachée pour model sous le contre scel des Présentes, que l'impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie & notamment à celui du 10 Avril 1725, qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur Delamoignon, & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de Fran-

Digitized by Google

ce le Sieur Delamoignon; le tout à peine de nullité des Préſentes: du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſes pleinement & paiſiblement ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement; voulons que la copie des Préſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage ſoit tenue pour duement ſignifiée & qu'aux copies collationnées par un de nos amés & féaux Conſeillers, Secretaire, foi ſoit ajouté comme à l'original; commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & néceſſaires ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraire. CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Verſailles le quinzieme jour de Fevrier, l'an de grace mil ſept cent ſoixante, & de notre regne le quarante-cinquieme. Par le Roi en ſon Conſeil.

LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XV, de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 2251, fol. 49, conformément au Reglement de 1723. A Paris ce 26 Février 1760.

G. SAUGRAIN, Syndic.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

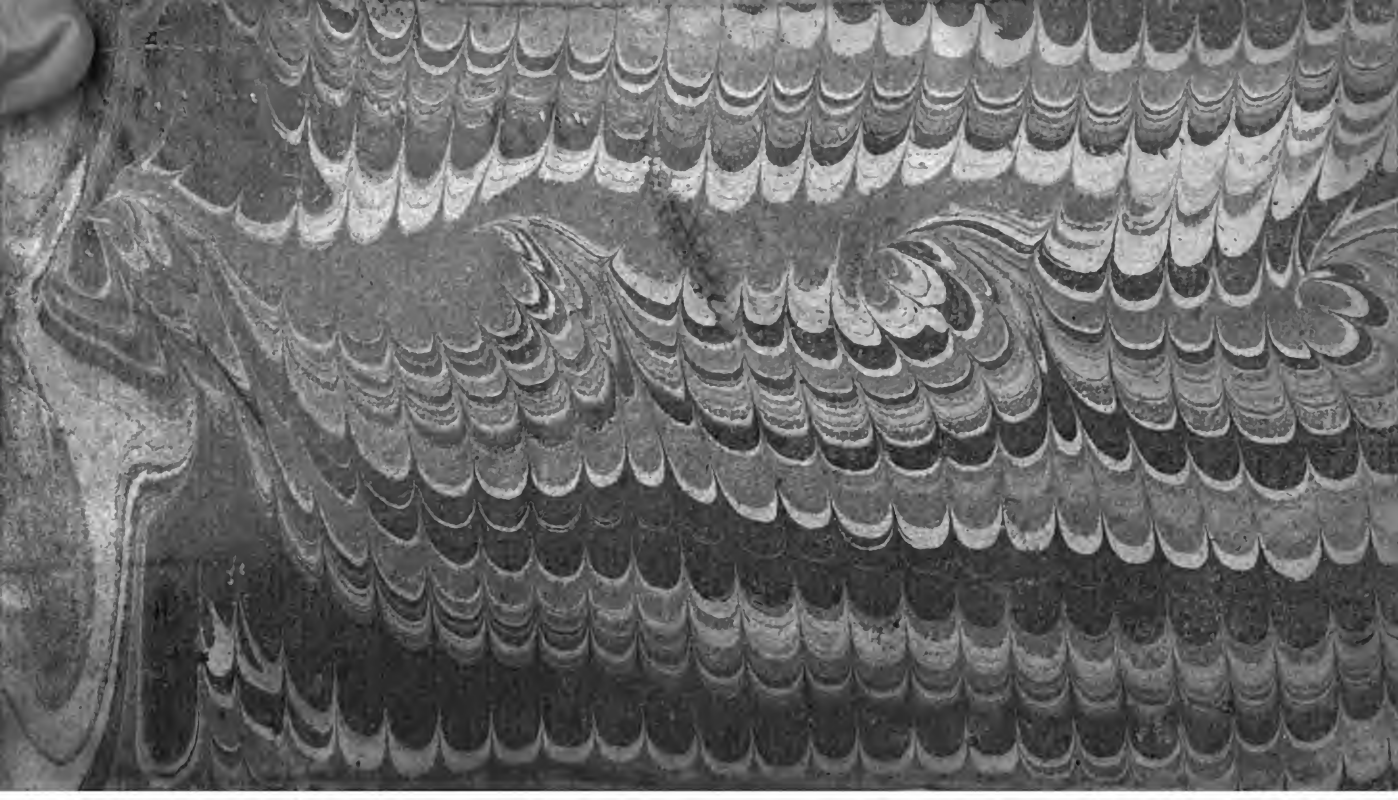

Digitized by Google

Digitized by Google